REVUE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU MAINE

REVUE
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU MAINE

TOME SOIXANTE-ONZIÈME

ANNÉE 1912. — PREMIER SEMESTRE

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
MAISON DITE DE LA REINE BÉRENGÈRE, 11, GRANDE-RUE,
AU MANS

MAMERS	LE MANS
IMPRIMERIE FLEURY	A. DE SAINT-DENIS
28, Place de la République.	Libraire, Place Saint-Nicolas.

1912

REVUE
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU MAINE

TOME LXXI. — PREMIÈRE LIVRAISON

ANNÉE 1912. — PREMIER SEMESTRE

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
Maison dite de la reine Bérengère, Grande-Rue, 11,
au Mans

MAMERS	LE MANS
IMPRIMERIE FLEURY	A. DE SAINT-DENIS
28, Place de la République.	Libraire, Place Saint-Nicolas.

1912

Aux termes d'une décision approuvée par la dernière assemblée générale de la Société, M. de Saint-Denis, libraire rue Saint-Jacques, au Mans, est désormais chargé du recouvrement des cotisations. Nous prions instamment nos confrères, pour éviter les frais de recouvrement par la poste, de vouloir bien verser chez M. de Saint-Denis ou lui envoyer par mandat, *avant le 15 mars*, le montant de leur cotisation pour 1912. (15 francs).

SOMMAIRE

DE LA

PREMIÈRE LIVRAISON DE 1912

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE

Membres du Bureau

MM. Robert TRIGER, C ✠, Président.
Marquis de BEAUCHESNE, Vice-Président.
Paul BRINDEAU, ✪, } Secrétaires honoraires.
Dom B. HEURTEBIZE, }
Édouard de LORIÈRE, } Secrétaires.
Raoul de LINIÈRE, }
Albert MAUTOUCHET, Trésorier.
Abbé PATARD, } Bibliothécaires-Archivistes.
Xavier GASNOS, }

Membres d'Honneur

MM. le général de BOISDEFFRE, ancien chef d'État-major de l'armée, ancien ambassadeur extraordinaire en Russie, grand officier de la Légion d'honneur, au château de Boisdeffre, par Oisseau-le-Petit (Sarthe), et 5, quai Voltaire, à Paris, 7e A.

De LASTEYRIE (le comte Robert), ✱, ✪, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ancien député, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, à Paris, 7e A., et château du Saillant, par Allassac (Corrèze).

MM. HÉRON DE VILLEFOSSE, O ✱, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, conservateur au Musée du Louvre, président de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques, rue Washington, 16, Paris, 8e A.

LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), ✪ I, archiviste-paléographe, professeur à l'Ecole nationale des Chartes, directeur de la Société française d'archéologie, membre du Comité des Travaux historiques, rue de Phalsbourg, 13, Paris, 17e A., et à Vieux-Moulin (Oise).

LE VAYER (Paul), ✱, ✪ I, ✠, ✠, conservateur honoraire de la Bibliothèque de la ville de Paris, inspecteur des Travaux historiques, à La Porte d'Orne, à Ballon (Sarthe).

Membres Honoraires

MM. ALLARD (Paul), C ✠, ancien magistrat, directeur de la *Revue des Questions historiques*, à Senneville, par Fécamp (Seine-Inférieure).

BÉTHUNE (le baron Joseph), ✠, vice-président de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc, conseiller provincial de la Flandre occidentale, conservateur du Musée archéologique, chalet de Rouxhove, à Courtrai (Belgique).

BILSON (John), vice-président de l'Institut royal archéologique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, architecte, à Hessle, Yorkshire (Angleterre).

DUBOIS (Marcel), ✱, ancien élève de l'École Normale supérieure et de l'École d'Athènes, docteur ès-lettres, professeur à la Sorbonne, 76, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris, 6e A.

MM. GENTIL (Ambroise), ✪ I, professeur de l'Université en retraite, président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, rue de Flore, 86, au Mans.

De GHELLINCK-VAERNEWYCK (le vicomte), ✠, ancien président de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, château d'Elseghem, par Peteghem, et rue de l'Industrie, 15, à Bruxelles (Belgique).

De GRANDMAISON (Louis), ✪ I, archiviste-paléographe, président honoraire de la Société archéologique de Touraine, ancienne rue de l'Archevêché, 13, à Tours.

KNIGHT, bibliophile et collectionneur, High Street, à Ventnor, Ile de Wight (Angleterre).

LECESNE (Henri), président de la Société Dunoise, à Châteaudun (Eure-et-Loir).

PERCY GODDARD STONE, membre de l'Institut royal des architectes anglais, secrétaire particulier de la Société des Antiquaires de Londres pour le Hampshire et l'île de Wight, Merston cottage, Ile de Wight (Angleterre).

POTTIER (le chanoine), ✪ I, président de la Société d'archéologie de Tarn-et-Garonne, inspecteur de la Société française d'archéologie, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à Montauban (Tarn-et-Garonne).

TRAVERS (Émile), C ✠, ✠, archiviste paléographe, directeur-adjoint de la Société française d'archéologie, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, rue des Chanoines, 18, à Caen (Calvados).

SEPET (Marius), ✪, archiviste paléographe, conservateur à la Bibliothèque Nationale, rue Vaneau, 23, Paris, 7e A.

Membres Fondateurs (1)

MM. De BEAUCHESNE (le marquis), licencié ès-lettres, correspondant de l'Académie Royale d'archéologie de Belgique, membre titulaire de la Commission historique et archéologique de la Mayenne,maire de Souvigné-sur-Sarthe, au château de la Roche-Talbot, par Sablé (Sarthe), au château de Lassay (Mayenne), et 8, avenue Marceau, Paris, 8e A.

Des CARS (le duc), ⁂, conseiller général de la Sarthe, au château de Sourches, par Bernay (Sarthe), et 80, rue de Lille, Paris, 7e A.

FLEURY (Gabriel), ✪ I, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, inspecteur de la Société française d'archéologie, lauréat de l'Institut, imprimeur à Mamers.

De LA ROCHEFOUCAULD, duc de DOUDEAUVILLE (comte), maire de Bonnétable, rue de Varenne, 47, Paris, 7e A. et château de Bonnétable (Sarthe).

TRIGER (Robert), C ✠, docteur en droit, ancien conseiller d'arrondissement, inspecteur général de la Société française d'archéologie, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, de l'Académie Royale d'archéologie de Belgique et de la Société des Antiquaires de France, aux Talvasières, et rue de l'Ancien Évêché, 5, au Mans.

Membres Titulaires

S. G. Mgr de BONFILS, évêque du Mans.

S. G. Mgr DUBOIS, archevêque de Bourges (Cher).

(1) Sont membres fondateurs tous les membres qui veulent bien seconder généreusement les efforts de la Société par le versement, en plus de leur abonnement à la *Revue*, d'une souscription annuelle de 50 francs.

S. G. Mgr MÉLISSON, évêque de Blois (Loir-et-Cher).

S. G. Mgr de DURFORT, évêque de Langres (Haute-Marne).

Mmes D'ACHON, au château de la Roche-de-Gennes, par Gennes (Maine-et-Loire).

D'AILLIÈRES (Fernand), au château d'Aillières, par Mamers (Sarthe), et rue Bayard, 16, Paris, 8e A.

D'ANGÉLY-SÉRILLAC (la comtesse), au château de Sérillac, par Beaumont-le-Vicomte (Sarthe).

MM. ANGOT (l'abbé), à Sainte-Gemme-le-Robert (Mayenne).

AUBURTIN (Albert), président du Tribunal, place Girard, 8, au Mans.

AVENEAU DE LA GRANCIÈRE (Paul), au château de Beaulieu, en Vignan (Morbihan), et rue Pasteur, à Vannes.

BARBIER (Joseph), ancien procureur de la République, avocat, square de Luynes, 1, Paris, 7e A.

De BASTARD D'ESTANG (le comte), ✱, maire d'Avoise, ancien sous-préfet, ancien président de la Société, au château de Dobert, par Avoise (Sarthe), et 21, rue Saint-Dominique, à Paris, 7e A.

De BEAUMONT (le comte Charles), ✪, au château de Chatigny, par Fondettes (Indre-et-Loire).

BÉLIN (l'abbé), missionnaire diocésain, à La Chapelle-du-Chêne, par Sablé (Sarthe).

BELLEVILLE (Charles), ✱, chef d'escadron d'artillerie territoriale, château de Méhoncourt, par Le Mans.

BERTRAND DE BROUSSILLON (le comte Arthur), ✪, ✠, archiviste-paléographe, ancien conseiller de préfecture de la Sarthe, président de la Société des Archives du Maine, rue de Tascher, 15, au Mans, et à Pont-sur-Yonne (Yonne).

BIENAIMÉ (Amédée), rue Marchande, 15, au Mans.

De LA BOUILLERIE (le baron), ancien vice-président de la Société, château de la Bouillerie, par Crosmières (Sarthe), et 80, rue de l'Université, Paris, 7e A.

MM. BOULAY DE LA MEURTHE (le comte), ancien président de la Société d'Histoire contemporaine, rue de l'Université, 23, à Paris, 7e A.

BRANCHU (Georges), rue Saint-Charles, 11, au Mans.

BRIÈRE (l'abbé), curé de Voivres, par Louplande (Sarthe).

BRINDEAU (Paul), ✪, ancien archiviste, rue Victor Hugo, 54, au Mans.

CALENDINI (l'abbé), président de la Société d'Histoire, Lettres et Sciences de La Flèche, directeur des *Annales fléchoises*, curé de Saint-Mars-d'Outillé (Sarthe).

CALENDINI (l'abbé), curé de Chassillé, par Épineu-le-Chevreuil (Sarthe).

CANDÉ (le docteur), ancien médecin de la marine, lauréat des Sociétés de Géographie, au Lude (Sarthe).

Mme CARTERET, rue Crossardière, à Laval.

MM. De CASTILLA (Charles), rue Grande-Sarthe, à Alençon (Orne).

CELIER (Alexandre), ✠, avocat, ancien secrétaire de la Société, place Saint-François-Xavier, 1, à Paris, 7e A., et aux Mortrais, par Coulans (Sarthe).

De CHAMILLART DE LA SUZE (le marquis), au château du Plessis de Vaiges, par Noyen (Sarthe).

CHARDON (Charles), à Marolles-les-Braults, et 57, rue de Flore, au Mans.

De CHARENCEY (le vicomte), ancien conseiller général, maire de Nauvay, par Moncé-en-Saosnois (Sarthe), et 6, avenue Marceau, Paris, 8e A.

CHAROY (Maurice), notaire, rue Gougeard, 10, au Mans.

De CLÉRIC (le général, comte), C ✻, avenue de Paris, 77, au Mans.

CLOUET (le baron), château du Grand-Logis, à Mayenne (Mayenne).

MM. COTTEREAU (Marcel), sculpteur, rue du Clos-Margot, 3, au Mans.

CORBIN (l'abbé), professeur au collège Sainte-Croix, rue Sainte-Hélène, 9, au Mans.

CORMAILLE (Victor), à Fresnay-sur-Sarthe (Sarthe).

Mme De COURCIVAL (la marquise), rue de Bellechasse, 46, Paris, 7e A., et château de Courcival, par Bonnétable (Sarthe).

M. De COURDOUX (André), ancien conseiller municipal, rue Champgarreau, 10, au Mans, et au château de la Bretonnière, par Domfront-en-Champagne (Sarthe).

Mme De COURTILLOLES, au château de Courtilloles (Sarthe), par Alençon.

MM. DEGOULET (Paul), rue Berthelot, 22, au Mans.

DELAUNAY (le docteur), ancien interne des hôpitaux de Paris, rue de la Préfecture, 14, au Mans.

DENIS (l'abbé), curé de Saint-Pierre-de-Chevillé, par Château-du-Loir.

Mgr DESHAYES, prélat de la Maison de Sa Sainteté, vicaire général honoraire, sous-supérieur de l'Ecole de théologie, avenue de Paris, 158, au Mans.

MM. DESVIGNES (l'abbé), curé-doyen de La Suze (Sarthe).

DEVAUX (l'abbé), curé de Pirmil, par Noyen (Sarthe).

DUGUÉ (Albert), ancien conseiller général, rue du Bourg-d'Anguy, 24 *bis*, au Mans.

DUTREIL, ancien officier, député de la Mayenne, rue de Marignan, 27, à Paris, 8e A.

DUVAL (Ambroise), propriétaire-expert, à Sillé-le-Guillaume (Sarthe).

D'ELVA (le comte Olivier), au château de Coulans (Sarthe).

ERARD (Denis), ancien sous-officier au 33e Mobiles, rue des Maillets, 36, au Mans.

MM. EYNAUD (Pierre), au château de Coudreuse, à Chantenay (Sarthe).

De FARCY (Paul), vice-président de la Commission historique de la Mayenne, rue de l'Emulation, 5, à Alençon (Orne).

FOUCHÉ (Ernest), ingénieur des Arts et Manufactures, maire de Saint-Saturnin, ancien député et conseiller général de la Sarthe, aux Roches, par Le Mans, et rue de la Pompe, 85, à Paris.

FRANÇOIS (Pierre), architecte diplômé, rue de la Mariette, 4, au Mans.

FROGER (le chanoine), aumônier des Marianites, rue Jeanne d'Arc, 17, au Mans.

De FROMONT de BOUAILLES (André), rue Chanzy, 74, au Mans.

GALPIN (Gaston), député et conseiller général de la Sarthe, au château de Fontaine, par Fresnay (Sarthe), et 61, rue la Boétie, Paris, 8e A.

GARNIER (Louis), architecte des monuments historiques, rue de Nantes, 35, à Laval.

GASNOS (Xavier), docteur en droit, rue de l'Herberie, 1, au Mans.

GASSELIN (Robert), O ✻, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, château de Courtangis, par Lamnay (Sarthe), et rue de Paris, 13, au Mans.

De GASTINES (le comte Charles), maire de Chaufour, château de la Denisière, par Coulans (Sarthe).

De GASTINES (Jean), rue des Ursulines, 2, au Mans.

GAUDINEAU (Léon), ancien maire de La Flèche, rue des Capucins, 4, La Flèche (Sarthe).

GIRARD (l'abbé), professeur d'histoire à l'École Supérieure de théologie, avenue de Paris, 158, au Mans.

GIRAUD (Pierre), avenue de Paris, 70, au Mans.

GOUVRION (Émile), rue Volney, 21, à Mayenne (Mayenne).

Mgr GRAFFIN, ✻, ✠, professeur à l'Institut catholique de Paris, rue d'Assas, 47, Paris, 6e A.

MM. De GRANDVAL (Georges), maire de Trangé, au château de la Groirie, et rue du Cirque, 2, au Mans.

GROSSE-DUPERON, ✪ I, juge de paix, vice-président de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, à Mayenne.

GUERRIER (Louis), architecte, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts, rue Berthelot, 20, au Mans.

GUERRIER (M.), ancien professeur au collège Saint-Louis, rue du Père-Mersenne, 10, au Mans, (et Mme GUERRIER, née FOUQUÉ).

GUILLOREAU (le R. P. dom), prieur de l'abbaye Saint-Maurice de Clervaux (Grand Duché de Luxembourg).

HÉRY (Paul), ✪, ancien président du Conseil des Prud'hommes, membre de la Commission du Musée, rue Saint-Vincent, 35, au Mans.

MM. HEURTEBIZE (le R.-P. dom Benjamin), bénédictin de Solesmes, Quarr'Abbey, Ryde, Ile de Wight (Angleterre).

De JUIGNÉ (le marquis), député, conseiller général, au château de Juigné (Sarthe), et 137, faubourg Saint-Honoré, Paris.

De LA BARRE de NANTEUIL (le vicomte), château de Moire, par Fresnay (Sarthe), et rue de l'Asile, à Alençon (Orne).

Mme De LA BARRE de NANTEUIL (la baronne), château de la Chevallerie-Hautéclair, par Alençon (Orne).

MM. LABICHE (colonel), O ✻, colonel d'artillerie en retraite, président de la Société des officiers en retraite, rue des Fontaines, 80, au Mans.

De LA PESCHARDIÈRE (André), rue Champgarreau, 14, au Mans.

MM. De LA TOUANNE (le vicomte), directeur général de la Compagnie d'Assurance mutuelle immobilière, rue Gougeard, au Mans.

LAURAIN (Ernest), ✪, archiviste de la Mayenne, rue du Lycée, 7, à Laval (Mayenne).

Mme LEBLANC (Edmond), à Mayenne (Mayenne).

MM. LE COINTRE (Georges), rue Jullien, Alençon (Orne), et au château de l'Isle, par Alençon.

L'ELEU (André), avocat, docteur en droit, président de l'Association républicaine, rue Berthelot, 31, au Mans.

LEGROS (l'abbé), curé d'Arçonnay (Sarthe), par Alençon.

LEMERCIER (l'abbé), curé de Noyen (Sarthe).

LERET D'AUBIGNY (le baron), ancien député et conseiller général de la Sarthe, château de Rivesarthe, par Malicorne (Sarthe).

LERET D'AUBIGNY (le baron), château de Boisdoublet, par Torcé (Sarthe).

LEROUX (l'abbé), docteur en droit, vicaire à N.-D. de la Couture, rue Berthelot, 14, Le Mans.

LE SASSIER-BOISAUNÉ (le commandant), ✻, au château de la Roche, par Brûlon (Sarthe).

De LINIÈRE (Raoul), ancien officier, capitaine au 28e régiment territorial, secrétaire de la Société d'Histoire, Lettres et Sciences de La Flèche, château du Maurier, par Foulletourte (Sarthe), et rue de Tascher, 23, au Mans.

De LORIÈRE (Édouard), ancien capitaine de cavalerie, maire d'Asnières, au château de Moulin-Vieux, par Avoise, et rue Saint-André, 10, au Mans.

LOUDIÈRE (l'abbé), ancien élève de l'École St-Aubin, vicaire à Notre-Dame de la Couture, rue de la Scierie, 7, au Mans.

MM. LOUVEL (Albert), quai Louis Blanc, 138, au Mans.

LUZU (Roger), archiviste-paléographe, rue de Commaille, 8, à Paris, 7e A.

Mme MAIGNAN (Albert), rue La Bruyère, 1, Paris, 9e A., et à Saint-Prix (Seine-et-Oise).

MM. De MAISONNEUVE (le marquis Ed.), ancien inspecteur des Forêts, rue de Lorraine, 40, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) et au château de la Jaille, à Chahaignes (Sarthe).

MALLET (Dominique), ancien élève de l'École normale supérieure, ancien officier au 33e Mobiles, ancien rédacteur en chef de *la Sarthe*, villa Poirier, 9, Paris, 15e A., et à Ribarbeau, à Beaufay (Sarthe).

MAUTOUCHET (Albert), villa Belle-Montée, rue Rébecca, au Mans.

MENJOT D'ELBENNE (le vicomte), ✪, ✠, ✠, secrétaire d'ambassade, ancien sous-chef du bureau historique aux Affaires Étrangères, vice-président de la Société des Archives du Maine, ancien conseiller d'arrondissement, au château de Couléon, par Tuffé (Sarthe).

De MONHOUDOU (le vicomte), chef d'escadron de cavalerie territoriale, conseiller d'arrondissement, château de Monhoudou, par Marolles-les-Braults (Sarthe).

MONNOYER (Charles), imprimeur, 12, place des Jacobins, au Mans.

De MONTESSON (le marquis René), ancien capitaine de cavalerie, ancien conseiller général de la Sarthe, rue Pierre-Belon, 11, au Mans, et au château de Maquillé, par Louplande (Sarthe).

De MONTESSON (le vicomte Charles), ✱, chef de bataillon en retraite, rue Sainte-Croix, 8, au Mans, et au château de Montauban, par Le Mans.

MM. MORANCÉ (le chanoine), ✠, ✠, ✠, ✠, ancien aumônier du 4[e] Corps d'armée, curé de Saint-Louis du Prytanée, à La Flèche (Sarthe).

MORANCÉ (Joseph), ✠ I, président de la Société d'Horticulture, conservateur du Musée archéologique, rue des Fontaines, 32, au Mans.

MOREAU (Émile), ✠, ✠, président de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, rue du Lieutenant, 8, à Laval.

MOULLÉ (Amédée), à Saint-Rémy-de-Sillé, par Sillé-le-Guillaume (Sarthe).

De NICOLAY (le comte), ✠, ancien conseiller général, au château de Montfort-le-Rotrou (Sarthe).

NIVERT (Henri), notaire, place de l'Éperon, 24, au Mans.

De NOAILLES (le vicomte), ancien capitaine au 8[e] bataillon de chasseurs à pied, chef de bataillon au 26[e] régiment territorial d'infanterie, au château de Saint-Aubin-de-Locquenay, par Fresnay-s-Sarthe (Sarthe), et 43, rue de l'Université, Paris, 7[e] A.

NOUTON (le colonel), O ✠, colonel d'artillerie en retraite, rue de l'Étoile, 19, au Mans.

NUTT (David), 57, Long Acre, Londres, *Maison Hachette*, boulevard Saint-Germain, Paris, 5[e] A.

PATARD (l'abbé), curé de Villaines-sous-Malicorne, (Sarthe).

POIX (le docteur), rue Chanzy, 36, au Mans.

PRALON (l'abbé), chanoine titulaire, archiprêtre de la Cathédrale, rue Saint-Vincent, 21, au Mans.

PURNOT (Paul), juge au tribunal civil, rue Sainte-Marie, 5, au Mans.

REBUT (Didier), ✠ I, ancien professeur agrégé de l'Université, rue des Châlets, 15, au Mans.

REICHERT (Charles), C ✠, intendant militaire du cadre de réserve, président de la Société de géographie, avenue de Paris, 54, au Mans.

MM. RICORDEAU (Auguste), architecte, place du Château, 18, au Mans.

ROMET (Adrien), rue du Mail, 1, au Mans.

ROMET (Paul), négociant, conseiller général de l'Orne, rue du Pont-Neuf, 24, Alençon, et château de Saint-Denis-sur-Sarthon (Orne).

ROMMÉ (Édouard), villa Jeanne d'Arc, à Sougé-le-Ganelon (Sarthe).

ROQUET (Henri), ✪, à Laigné, par Saint-Gervais-en-Belin (Sarthe).

De ROUGÉ (le vicomte Jacques), lauréat de l'Institut, ancien auditeur au Conseil d'État, au château de Bois-Dauphin, par Précigné (Sarthe), et rue de l'Université, 35, à Paris, 7e A.

De SAINT-DENIS (Albert), libraire-éditeur, rue Saint-Jacques, 1, au Mans.

De SAINT-LAURENT (le baron), ✱, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, rue Édouard-Charton, 13, à Versailles, et château de la Bouverie, à Saint-Mars-la-Bruyère (Sarthe).

SAVARE (Joseph), O ✱, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, boulevard François Ier, 25, au Hâvre (Seine-Inférieure), et au château de la Ménarderie, par Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe).

SÉGUIN (Léon), O ✱, ✪ I, directeur de la Compagnie du gaz, rue Franklin, 2, au Mans.

SENART (Émile), ✱, membre de l'Institut, conseiller général de la Sarthe, au château de la Pelice, par La Ferté-Bernard (Sarthe), et rue François Ier, 18, à Paris, 8e A.

SINGHER (Gustave), ✪, directeur des Assurances Mutuelles mobilières, président de la Société de Tir, rue Chanzy, 37, au Mans.

De SOUANCÉ (le comte), château de Mondoucet, par Souancé (Eure-et-Loir).

MM. SURMONT (Armand), C ✠, avocat, ancien conseiller municipal, rue Robert-Garnier, 15, au Mans.

De TALHOUET (le marquis), C ✠, ancien conseiller général, maire du Lude, au château du Lude (Sarthe), et 2, avenue Bosquet, à Paris, 7e A.

TOUCHARD (Léon), O ✱, rue Nicolo, 67, Paris, 16e A., (et Mme Léon TOUCHARD, née DOBREMER).

TOURNOUER (Henri), 🟅, ✠, président de la Société historique et archéologique de l'Orne, conseiller général, château de Saint-Hilaire, par Nocé, (Orne), et 5, boulevard Raspail, à Paris, 7e A.

TRENTESAUX (Paul), ancien vice-président du tribunal, avenue de Paris, 8, au Mans.

URSEAU (le chanoine), 🟅 I, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rue du parvis Saint-Maurice, 4, Angers.

De VAUBLANC (Adrien), rue du Mail, 2, au Mans et au château des Trocheries, par Saint-Jean-de-la-Motte (Sarthe).

VAVASSEUR (l'abbé Joseph), curé de Crannes-en-Champagne, par Vallon (Sarthe).

De VERCLY (Xavier), ancien inspecteur des Forêts, place Girard, 5, au Mans.

VERDIER (Paul), ancien élève de l'École des Beaux-Arts, rue Mozart, 9, à Paris, 16e A., et au château de la Coussaye, par Bressuire (Deux-Sèvres).

De VERDIÈRE (le général de division, baron), G. O ✱, ✠, place de la République, 33, au Mans.

VÉRITÉ (Pierre), architecte des Monuments historiques, rue des Bas-Fossés, 15, au Mans.

De VÉZINS (le marquis), conseiller d'arrondissement, au château de Malicorne (Sarthe).

De VIENNAY (le comte), au château de Saint-Christophe, par Ségrie (Sarthe).

MM. VINCENT (le docteur), ancien président de la Société de Médecine, rue Sainte-Croix, 45, au Mans.

YZEUX (Octave), rue d'Hauteville, 8, au Mans, et au château de la Blanchardière, à Sargé, près Le Mans.

BIBLIOTHÈQUE de la ville du Mans.

CERCLE DE L'UNION, place de l'Étoile, au Mans.

Membres Associés

MM. ASHER, Unter der Linden, à Berlin.

AUBURTIN (Georges), ingénieur civil, place Girard, 8, au Mans.

AVICE (Gustave), chef de bataillon au 28e régiment territorial, rue Scribe, 13, à Paris, 9e A., et au château de la Forêtrie, à Allonnes, près Le Mans.

Mmes BACHELIER (René), rue Sainte-Croix, 2, au Mans.

BARRIER, au château de Chantenay (Sarthe).

De BEAUREPOS (la comtesse), au château de Cerisay, à Assé-le-Boisne, par Fresnay-sur-Sarthe (Sarthe).

MM. BELLANGER (l'abbé), curé de Saint-Antoine-de-Rochefort, à La Ferté-Bernard (Sarthe).

BERTHELOT (Eugène), architecte, 7, rue Andrieux, à Paris, 8e A.

BESNARD (l'abbé), curé-doyen de Beaumont-sur-Sarthe.

BESZARD (Alexandre), rue Clos Olry, 18, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

BLANC (Maurice), entrepreneur, juge au Tribunal de Commerce, Quai de l'Amiral-Lalande, 30, au Mans.

Mme BLANCHARD (Jacques), rue de Courcelles, 45, Paris, 8e A.

M. BLÉTRY (René), au château de la Freslonnière, (Sarthe), à Souligné-sous-Ballon, et rue Chanzy, 13, au Mans.

MM. BLOUÈRE (Raphaël), docteur en droit, ancien magistrat, à Ecommoy (Sarthe).

BONY (Henri), ✿, professeur d'histoire au Lycée, boulevard Négrier, 72, au Mans.

BORDEAUX (Albert), maire de Rouessé-Fontaine, château de Brestels, par Bourg-le-Roi, (Sarthe).

Mme BOUCHET, château de la Boisardière, à Bazouges (Sarthe).

MM. BOUDET (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Pontlieue, au Mans.

BOUVERET (Joseph), ✿, rue Dumas, 11, au Mans.

BOUVIER (l'abbé), rue de Tascher, 12, au Mans.

Mme De BREUIL (la comtesse), au château de Pescheseul, par Parcé (Sarthe).

MM. BRIANCHON (Henri), négociant, vice-président de la 111e section des Vétérans, à Fresnay (Sarthe).

CAMBUZAT (le commandant), ✱, chef d'escadron d'artillerie en retraite, au château des Epichelières, par Louplande (Sarthe).

CARTEREAU (Emile), agent-voyer cantonal à Montfort-le-Rotrou (Sarthe).

CHAPPE D'AUTEROCHE (le baron François), quai d'Orsay, 11, Paris, et château de Vert, par Brûlon (Sarthe).

CHARDON (Charles), avocat à la Cour d'Appel de Paris, capitaine au 25e régiment territorial, rue de Villersexel, 6, Paris, 7e A., et à Fresnay-sur-Sarthe.

De CHASTEIGNER (le comte), maire de Rouillon, au château de Rouillon, par Le Mans.

De CHAUVIGNY (René), ✿, 32, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, à Paris, 7e A., et au château de la Massuère, par Bessé (Sarthe).

CHAUVIN (Henri), ✱, ✿, ingénieur des Arts et Manufactures, président de la Chambre de Commerce, à Poncé (Sarthe), et rue de la Planche, 11 bis, Paris.

Mme CORNU (Henri), à Joué-en-Charnie (Sarthe), et rue Montauban, 4, au Mans.

MM. CROSNIER (Joseph), rue Desportes, 1, au Mans.

De CUMONT (le comte), conseiller général, au château de l'Hôpitau, par Crissé (Sarthe).

DAVID (Félix), place Girard, 6, au Mans.

DAVID (l'abbé), curé de Vallon-sur-Gée (Sarthe).

DEROME (le capitaine), ✠, adjudant-major au 115e régiment d'Infanterie, à Mamers (Sarthe).

DESCARS (Amédée), rue Pierre-Belon, 8, au Mans.

DESCHAMPS LA RIVIÈRE (Robert), avocat, rue Pierre Belon, 47, au Mans, et à Dollon (Sarthe).

DIDION (l'abbé), curé-doyen de Fresnay (Sarthe).

DULAU, 3, Soho Square, à Londres, chez M. Le Soudier, 174-176, boulevard Saint-Germain, Paris, 6e A.

DUMAINE (l'abbé), vicaire général honoraire, vice-président de la Société historique de l'Orne, à Séez (Orne).

DUPONT (l'abbé), inspecteur de l'enseignement chrétien libre, place Saint-Michel, 2, au Mans.

DURAND (Georges), secrétaire général de l'Automobile-Club de la Sarthe et de l'Ouest, rue de Fleurus, 1, au Mans.

ECHIVARD (Albert), peintre verrier, rue de Courthardy, 23, au Mans.

De L'ESTOILE (le baron), ✠, officier supérieur en retraite, château de Corbobay, à Conflans (Sarthe), et rue Dubignon, 25, au Mans.

De FOLLIN (le vicomte), château de l'Épine, au Mans.

Mme FOUCHARD (Marcel), place de la Préfecture, 12, au Mans.

M. FOUCHARD (Emile), notaire honoraire, rue Chanzy, 25, au Mans.

MM. FRAIN DE LA GAULAIRIE (Édouard), conservateur adjoint de la bibliothèque de Vitré (Ille-et-Vilaine).

De FRESNAY (le marquis), château de Montcorbeau, par Ambrières (Mayenne).

De GASTINES (le vicomte Emmanuel), maire d'Ardenay, par Le Breil (Sarthe).

GAULIER (Robert), sculpteur, rue de Flore, 112, au Mans.

De GAYFFIER, 5, rue Bruyère, au Mans.

GIRAUD (l'abbé), rue Gougeard, 6, au Mans.

GOUGAUD (le docteur), ancien médecin de la Marine, avenue de Paris, 36, au Mans.

GOUIN (l'abbé), vicaire-général honoraire, chanoine titulaire, place du Château, 23, au Mans.

GOUPIL (Albert), licencié ès-lettres, libraire-imprimeur, quai Jehan Fouquet, 2, à Laval.

GRAFFIN (Roger), au château de Belval, par Nouart (Ardennes).

Des GRAVIERS (Albert), notaire honoraire, rue Champgarreau, 7, au Mans, et rue du Four, 46, à Paris.

GREVEL, King-Street, 33, Covent garden, Londres (Angleterre).

GRIFFATON, (Julien), rue Béclard, 14, à Angers (Maine-et-Loire).

GUILLOTIN (V.), négociant, rue de Prémartine, 57, au Mans.

HAMEL (le docteur), ancien interne des hôpitaux de Paris, rue Robert-Garnier, 8, au Mans.

HARDOUIN DU PARC (André), rue Robert-Garnier, 21, au Mans, et au château de Chemouteau, par Mauprevoir, (Vienne).

De LA HAUGRENIÈRE, au château de Marigné, par Bazouges (Sarthe).

HÉBERT (Georges), avoué, rue de Paris, 21, au Mans.

MM. HUPIER (Charles), ancien maire d'Ancinnes (Sarthe).

JANVIER (Anatole), industriel, au Val-de-l'Huisne, à Pontlieue, au Mans.

JAUNEAU (Maurice), rue Saint-Bertrand, 1, au Mans.

JOUIN (le docteur), ✱, cité Trévise, 11 *bis*, Paris, 9e A., et aux Tilleuls, à Bourg-le-Roi (Sarthe).

JOUSSELIN de SAINT-HILAIRE (Maurice), ingénieur des Constructions civiles, rue de Rennes, 148, à Paris, 6e A., et rue de Bretagne, à Alençon.

LACROIX (l'abbé), curé de Coulaines, près Le Mans.

De LA CROIX (Auguste), rue Guichard, 3, à Paris, 16e A.

LAINÉ (Marcel), ancien notaire, avenue Thiers, 63, au Mans.

LA MACHE (Charles), avocat, docteur en droit, maire du Tronchet, au château du Tronchet, par Beaumont-sur-Sarthe, et rue Vanneau, à Paris, 7e A.

LAMOUREUX (l'abbé), curé d'Etival-lès-Le Mans, par Louplande (Sarthe).

De LANDEVOISIN (le baron Armand), château des Places, à Daon (Mayenne).

De LA SELLE (le comte Paul), au château de la Barbée, par Bazouges (Sarthe).

LE BRETON (Paul), sénateur de la Mayenne, à Saint-Mélaine, près Laval (Mayenne).

LE BRUN (Marcel), boulevard Lamartine, 45, au Mans.

LÉCUREUX (Lucien), archiviste-paléographe, professeur agrégé des Lettres au Lycée, Hôtel de Paris, avenue Thiers, au Mans.

LEFEBVRE (l'abbé), chanoine titulaire, vicaire général, place du Château, 4 *bis*, au Mans.

Mgr LEGENDRE, Prélat de la Maison de S. S., chanoine honoraire du Mans, professeur d'archéologie biblique et d'hébreu, doyen de la Faculté de théologie, rue Rabelais, 3, à Angers.

MM. LEGOUÉ (l'abbé), curé de Mareschė, par Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe).

LEGUY (René), expert, rue d'Hauteville, 18, au Mans.

LE MORE (le comte), au château de la Fougeraie, à Saint-Paterne (Indre-et-Loire).

LENOBLE (Albert), avenue Rapp, 12, Paris, 7e A.

LE PARC (le chanoine), ancien archiprêtre de Bonnétable, boulevard Négrier, 24, au Mans.

LE RÉVÉREND (l'abbé), curé de Saint-Christophe-du-Jambet, par Ségrie (Sarthe).

LEROUX (Joseph), architecte diplômé, rue Berthelot, 25, au Mans.

LUSSON (le colonel), O ✵, colonel d'artillerie en retraite, avenue de Paris, 29, au Mans.

MÉLISSON (Émile), expert, rue Jankowski, 17, au Mans.

MIGNON (l'abbé), chanoine honoraire, curé de la Couture, rue Berthelot, 14, au Mans.

Des MONSTIERS-MÉRINVILLE (Maxy), château de la Roche-Talbot, par Sablé (Sarthe).

Mme De MONTALEMBERT (la comtesse), au château du Coudray, par Meslay (Mayenne), et 122, rue de Grenelle, à Paris, 7e A.

MM. De MONTÉCLERC (le marquis), au château de Montéclerc, par Évron (Mayenne).

OLIVIER (l'abbé), ancien curé-doyen de Fresnay-sur-Sarthe, aumônier de Notre-Dame du Rancher, à Téloché (Sarthe).

ORY (Joseph), rue du Gué-de-Maulny, 20, au Mans.

PAIGNARD (Léopold), ancien conseiller général, maire de Savigné-l'Évêque (Sarthe).

PALLU DU BELLAY (Joseph), ancien officier, 2, rue du Pont-Neuf, à Poitiers (Vienne).

MM. PARKER (J.), 27, Broad Street, Oxford, (Angleterre).

PASSE (Maurice), à Évron (Mayenne), et rue Rosa-Bonheur, 2, à Paris.

PAVIE (René), avocat, rue Saint-Bertrand, 17, au Mans.

PICHEREAU (Louis), rue Colbert, 9, à Versailles.

POIRIER-BÉALU, ancien président du Tribunal de Commerce, à Mayenne.

POTTIER (l'abbé), membre de la Société française d'archéologie, aumônier de Béthanie-Fontenailles, par Écommoy (Sarthe).

QUERUAU-LAMERIE (E.), rue des Arènes, 6 *bis*, à Angers.

RAGUENET de SAINT-ALBIN (Olivier), au château des Arcis, par Meslay (Mayenne), et rue Étienne Dolet, 3, à Orléans (Loiret).

De RASILLY (le vicomte Raoul), château de la Porte, à Daon (Mayenne).

RENAULT (Georges), conservateur du Musée de Vendôme, Les Capucins, à Vendôme (Loir-et-Cher).

RÉVEILLANT (André), 6, rue de l'Ancien-Evêché, au Mans.

RICHARD (Jules-Marie), ✪, ancien archiviste du Pas-de-Calais, place du Gast, à Laval.

Du RIVAU, château de Brusson, à Soulitré, par le Breil (Sarthe), et rue de Tascher, 17, au Mans.

ROBVEILLE (l'abbé), rue du Château, 3, au Mans.

De ROMANET (le vicomte Olivier), rue Ste-Croix, 7, au Mans, et au château des Guillets, par Mortagne (Orne).

ROULLEAU (René), conservateur honoraire des Forêts, rue Champgarreau, 20, au Mans.

ROYER (Lionel), peintre, C ✠, rue Chézy, 24, Neuilly-sur-Seine.

Mmes De SAINT-RÉMY, rue de Tascher, 25, au Mans.
De SAINTE-PREUVE DE LA SICOTIÈRE (la baronne), château de Boisbulant, par Alençon (Orne).

MM. SALMON, architecte, rue Sieyès, 21, au Mans.
De SARRAUTON (Joseph), ancien conseiller d'arrondissement, Grande-Rue, 29, à Bonnétable (Sarthe), et à Neyran, par Soulac-sur-Mer (Gironde).
De SARS (le vicomte Albert), conseiller d'arrondissement, château de Bellebranche, par les Agets-Saint-Brice (Mayenne), et 31, avenue de Saxe, Paris, 7e A.
SAUVÉ (l'abbé Henri), chanoine honoraire, maître des cérémonies de l'église cathédrale, 26, rue du Lycée, à Laval.
De SEMALLÉ (le comte), au château de Frébourg, près Mamers, et 16 *bis*, avenue Bosquet, Paris, 7e A.
STECHERT (G. E.), 76, rue de Rennes, à Paris, 6e A.
SURMONT (Georges), ✻, ancien capitaine du génie, aux Hattonnières, par Saint-Gervais-en-Belin (Sarthe), et 7, rue d'Assas, à Paris, 6e A.
TABOUET, à La Palisse (Allier).

Mme THORÉ (Henri), rue des Plantes, 38, et aux Cerisiers, route de Bonnétable, au Mans.

MM. THORÉ (Stéphane), ingénieur des chemins de fer de l'État, impasse Le Roi, 6, à Nantes (Loire-Inférieure).
THORIN (Alphonse), rue Dubignon, 34, au Mans, et château de la Manouillère, à Pruillé-le-Chétif, par Le Mans.
TISON (Henri), licencié en droit, à Savigné-l'Évêque.
TOUBLET (l'abbé), curé d'Auvers-le-Hamon (Sarthe).
TRICONNET (Paul), à Coulongé, par Le Lude (Sarthe).
TUAL (Henri), ✻, ancien capitaine au 33e Mobiles, au château de la Futaye, par Le Mans, et rue de la Tour, 72, Paris, 16e A.
UZUREAU (l'abbé), directeur de l'*Anjou historique*, 103, faubourg Saint-Michel, Angers.

MM. De VAISSIÈRE (Georges), au château de Vassé, par Sillé-le-Guillaume (Sarthe), et 50, rue de l'Université, Paris, 7e A.

VALLÉE (Eugène), rue des Bergers, 6, Paris.

De VANNOISE (le vicomte), château de Saint-Mars-la-Bruyère (Sarthe).

VAVASSEUR (l'abbé Émile), curé-doyen de Pontvallain (Sarthe).

VÉTILLART (Henri), O ✻, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, rue Brémontier, 14, à Paris, 17e A., et 11, rue Montauban, au Mans.

Mme VÉTILLART (Joseph), Château-Lavallière (Indre-et-Loire).

MM. VICAIRE (Georges), directeur du *Bulletin des Bibliophiles*, 51, rue Scheffer, à Paris, 16e A

VIELLE (Ludovic), à Sablé-sur-Sarthe (Sarthe).

VOISIN, au bourg des Aulneaux, par La Fresnaye-sur-Chédouet (Sarthe).

ABBAYE BÉNÉDICTINE DE CLERVAUX, Grand Duché de Luxembourg.

ARCHIVES NATIONALES, rue des Francs-Bourgeois, à Paris.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA SARTHE, au Mans.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ORNE, à Alençon.

BIBLIOTHÈQUE de la ville d'Alençon.

— — d'Angers.

— — de Laval.

— — de Mayenne.

— de l'Institution Saint-Louis, rue Auvray, au Mans.

— de l'Institution Notre-Dame, à La Flèche (Sarthe).

BIBLIOTHÈQUE du Prytanée militaire, à La Flèche (Sarthe).

Sociétés et Revues correspondantes

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, *Paris.*
BIBLIOTHÈQUE DE LA SORBONNE, *Paris.*
ALENÇON, *Société historique et archéologique de l'Orne.*
AMIENS, *Société des Antiquaires de Picardie.*
ANGERS, *Société d'Agriculture, Sciences et Arts.*
— *Revue de l'Anjou, 83, rue Saint-Laud.*
— *L'Anjou historique.*
ANGOULÊME, *Société archéologique et historique de la Charente.*
ARRAS, *Académie d'Arras.*
AURILLAC, *Revue de la Haute Auvergne.*
AUTUN, *Société Éduenne des Lettres, Sciences et Arts.*
AUXERRE, *Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*
AVRANCHES, *Société d'Archéologie.*
BAR-LE-DUC, *Société des Lettres et Sciences de Bar-le-Duc.*
BAYEUX, *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*
BEAUVAIS, *Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise.*
BELFORT, *Société d'Émulation.*
BESANÇON, *Société d'Émulation du Doubs.*
BLOIS, *Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher.*
BORDEAUX, *Société archéologique de la Gironde.*
— *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.*
BOURGES, *Société des Antiquaires du Centre.*
— *Société historique du Cher.*
BREST, *Société académique de Brest.*
BRIVES, *Société archéologique de la Corrèze.*

CAEN, *Académie de Caen.*
— *Société des Antiquaires de Normandie.*
— *Société française d'Archéologie et Bulletin monumental.*
CAHORS, *Société des Études littéraires du Lot.*
CAMBRAI, *Société d'Émulation de Cambrai.*
CHALON-SUR-SAOSNE, *Société d'histoire et d'archéologie.*
CHAMBÉRY, *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie.*
— *Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.*
CHARTRES, *Société archéologique d'Eure-et-Loir.*
CHATEAUDUN, *Société Dunoise.*
CHATEAU-THIERRY, *Société historique et archéologique.*
CHERBOURG, *Société académique de Cherbourg.*
CLERMONT-FERRAND, *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.*
— *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.*
COMPIÈGNE, *Société historique de Compiègne.*
CONSTANTINE, *Société archéologique de Constantine.*
COUTANCES, *Société académique du Cotentin.*
DIJON, *Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*
DRAGUIGNAN, *Société d'Études archéologiques.*
FONTAINEBLEAU, *Société historique du Gastinais.*
GRANVILLE, *Société d'Études historiques et économiques.*
GRENOBLE, *Académie Delphinale.*
LA FLÈCHE, *Société d'Histoire, Lettres, Sciences et Arts.*
LANGRES, *Société historique et archéologique.*
LA ROCHELLE, *Académie de La Rochelle.*
LA ROCHE-SUR-YON, *Société d'Émulation de la Vendée.*
LAVAL, *Commission historique et archéologique de la Mayenne.*
LE HAVRE, *Société hâvraise d'Études diverses.*
LE MANS, *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.*
LIMOGES, *Société archéologique et historique du Limousin.*

LONS-LE-SAULNIER, *Société d'Émulation du Jura.*
LYON, *Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.*
— *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.*
LILLE, *Commission historique du département du Nord.*
MACON, *Académie de Mâcon.*
MARSEILLE, *Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille.*
MELUN, *Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne.*
MENDE, *Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère.*
MONTAUBAN, *Société archéologique de Tarn-et-Garonne.*
MONTBRISON, *La Diana, Société historique et archéologique du Forez.*
MONTPELLIER, *Société pour l'Étude des Langues Romanes.*
MORTAGNE, *Documents sur la province du Perche.*
MOULINS, *Société d'Émulation de l'Allier.*
NANCY, *Société d'Archéologie lorraine.*
— *Académie de Stanislas.*
NANTES, *Société archéologique de Nantes.*
NIMES, *Académie du Gard.*
NIORT, *Société historique et scientifique des Deux-Sèvres.*
NOYON, *Comité historique et archéologique.*
ORLÉANS, *Société archéologique et historique de l'Orléanais.*
PARIS, *Revue des Questions historiques*, 53, rue de Babylone.
— *Revue historique*, 108, boulevard Saint-Germain.
— *Société des Antiquaires de France.*
— *Société Bibliographique*, 5, rue Saint-Simon.
— *Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 16, place Vendôme.
PÉRIGUEUX, *Société historique et archéologique du Périgord.*
POITIERS, *Société des Antiquaires de l'Ouest.*
QUIMPER, *Société archéologique du Finistère.*
RAMBOUILLET, *Société archéologique.*

RENNES, *Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.*
SAINT-BRIEUC, *Société d'Émulation des Côtes-du-Nord.*
SAINT-OMER, *Société des Antiquaires de la Morinie.*
SAINT-QUENTIN, *Société académique de Saint-Quentin.*
SAINTES, *Société des Archives de la Saintonge et de l'Aunis.*
SENLIS, *Comité archéologique de Senlis.*
SENS, *Société archéologique de Sens.*
SOISSONS, *Société archéologique et scientifique.*
TOULON, *Société académique du Var.*
TOULOUSE, *Académie.... de Toulouse.*
— *Société archéologique du Midi de la France.*
— *Université de Toulouse.*
TOURS, *Société archéologique de Touraine.*
TROYES, *Société académique de l'Aube.*
VANNES, *Société polymatique du Morbihan.*
VENDOME, *Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.*
BRUXELLES, *Société royale d'Archéologie*, 11, rue Raveinstein.
— *Société des Bollandistes*, 14, rue des Ursulines.
LUXEMBOURG, *Institut royal, grand ducal.*
STOCKHOLM, *Académie royale d'Archéologie.*
WASHINGTON, *Institut Smithsonian.*

LE MARQUIS DE JUIGNÉ

AMBASSADEUR DE FRANCE EN RUSSIE

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XVI

Le canton de Sablé offre cette particularité assez remarquable d'avoir donné à la France à différentes époques, depuis le milieu du XVI[e] siècle jusqu'à la Révolution, trois de ses ambassadeurs auprès des puissances étrangères : Pierre de Ségusson, Urbain de Laval-Boisdauphin et Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné. Pierre de Ségusson, seigneur de Longlée-Renault, en la paroisse d'Asnières, dont la Société d'histoire diplomatique est en train de publier la correspondance, a en effet représenté de 1583 à 1591 les rois Henri III et Henri IV en Espagne à la cour de Philippe II. Au commencement du siècle suivant, le maréchal de Boisdauphin a été chargé deux fois de missions diplomatiques en Allemagne. Enfin, sous le règne de Louis XVI, le marquis de Juigné s'est vu confier la charge de ministre plénipotentiaire auprès de la célèbre impératrice de Russie Catherine II ; et il a rempli cette délicate mission avec succès pendant plus de deux ans, de juin 1775 à novembre 1777.

C'est de ce dernier que nous voulons entretenir aujourd'hui les membres de la Société historique et archéologique du Maine. Nous nous servirons pour celà de sa correspondance conservée aux Archives des Affaires étrangères, et restée

jusqu'ici inédite, et nous espérons pouvoir ainsi évoquer devant nos auditeurs la figure d'un de nos diplomates d'autrefois les plus sympathiques en même temps que les plus utiles à leur pays.

Mais d'abord, avant de montrer le marquis de Juigné dans son rôle d'ambassadeur, il convient de retracer en quelques mots sa vie antérieure. Fils de Samuel Jacques Le Clerc, marquis de Juigné, baron de Champagne-Hommet et autres lieux, et de Marie-Gabrielle Le Cirier de Neufchèze, l'ambassadeur dont il s'agit ici n'était pas un diplomate de profession. Il avait longtemps suivi la carrière des armes, se conformant en celà au noble exemple que lui avait donné son père, tué glorieusement en 1734 à la bataille de Guastalla, où il commandait le régiment d'Orléans infanterie. Pour lui, entré au service en 1742 en qualité de mousquetaire du roi à la première compagnie (il n'avait alors guère plus de quinze ans), il était devenu successivement capitaine de cavalerie au régiment d'Egmont (1743) ; colonel du régiment de Blaisois infanterie (1748) ; colonel à la suite des grenadiers de France (1749) ; colonel du régiment de Forez infanterie (1756) ; colonel du régiment de Champagne (1758) ; brigadier des armées du roi (1759), enfin maréchal de camp (1762). Il avait du reste pris une part active aux campagnes de 1743 à 1748 ainsi qu'à celles de 1757 et 1758, ce qui lui avait valu d'être promu chevalier dans l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Tel était le respectable passé militaire du marquis de Juigné, qu'attendait encore en 1780 le grade de lieutenant-général. Il avait épousé en 1760 une riche héritière, Charlotte Thiroux de Chammeville, fille de Philibert Thiroux, seigneur de Chammeville, l'un des administrateurs généraux des postes, et de Geneviève-Thérèse de Colateau. Celle-ci avait apporté en mariage au marquis de Juigné, outre sa grande fortune, le magnifique hôtel Le Camus, situé dans la rue de Thorigny au Marais, connu aujourd'hui sous le nom d'hôtel Juigné, et

qui, malgré son appropriation actuelle en maison de commerce, conserve encore, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, de remarquables restes de sa splendeur d'autrefois. C'est là qu'à partir de 1763, nous voyons habiter, pendant ses séjours à Paris, le futur ambassadeur qui préludait sans doute à son avenir diplomatique en recevant dans son bel hôtel du Marais l'élite de la société aristocratique de l'époque.

C'est vers la fin de l'année 1774 que le marquis de Juigné fut nommé ministre plénipotentiaire de France en Russie. Dans son numéro du 30 décembre, la *Gazette de France* nous apprend en effet que « le 25, jour de Noël, ... le marquis de Juigné, maréchal de camp, fut présenté au roi Louis XVI par le comte de Vergennes, ministre et secrétaire d'État au département des Affaires étrangères, et fit ses remerciements à S. M. en qualité de son ministre plénipotentiaire à la cour de Russie ».

Charles Gravier, comte de Vergennes, avait succédé le 8 juin précédent au duc d'Aiguillon comme ministre des Affaires étrangères, et, d'autant qu'il était un peu parent du marquis de Juigné par la femme de celui-ci, nul doute qu'il n'eût songé dès cette époque à lui confier une mission diplomatique, sachant d'ailleurs combien la dignité de sa vie passée, non moins que sa grande fortune, le rendait digne d'un poste de cette nature. Ce qui est certain, c'est que le nouveau ministre était lié avec le futur ambassadeur par les relations les plus affectueuses. N'était-ce pas, comme le relate la *Gazette de France*, la marquise de Juigné qui, le 20 novembre 1774, avait présenté la comtesse de Vergennes au roi Louis XVI, à la reine Marie-Antoinette, et à la famille royale ?

Quel était au juste l'objet de la mission que le marquis de Juigné allait avoir à remplir à la cour de Catherine II ? C'est ce que nous allons essayer de préciser au moyen de quelques rapides considérations, empruntées à l'ouvrage bien connu, intitulé : *Instructions données aux ambassadeurs.*

L'avènement de Louis XVI annonçait une détente dans les relations des cours de France et de Russie. Le jeune roi congédiait les ministres de son grand-père et liquidait les affaires embrouillées de la Correspondance secrète ; il inaugurait une période de rapports plus amicaux entre les deux cours. Pour une politique nouvelle, il fallait un représentant nouveau. M. Durand, ambassadeur de France en Russie au moment de la mort de Louis XV, avait été trop engagé dans la politique de lutte à outrance contre la Russie ; Louis XVI et M. de Vergennes attendaient autre chose du marquis de Juigné, maréchal des camps et armées du roi, envoyé par eux comme ministre plénipotentiaire à Saint-Pétersbourg. Dans le mémoire qu'ils rédigèrent à son intention, il n'est pas encore question de nouer des relations politiques, mais de dissiper les malentendus et les préjugés, de travailler à rapprocher les deux cours et les deux peuples, et de préparer les conclusions d'un traité de commerce. »

Parti de Paris le jeudi 22 juin, le marquis de Juigné ne se rendit pas en Russie d'une seule traite. Il s'arrêta pendant quelques jours à Châlons pour faire ses adieux à son frère cadet, Antoine-Éléonor-Léon Le Clerc de Juigné, le futur archevêque de Paris, qui occupait alors le siège épiscopal de cette ville. C'est là que la marquise de Juigné, après avoir accompagné son mari jusqu'à cette première étape de son long voyage, eut le chagrin d'être obligée de se séparer de lui. C'est là aussi que le nouvel ambassadeur fut rejoint par les membres de sa maison diplomatique qui étaient le chevalier Bourée de Corberon, MM. de Combes et du Rosoy, le marquis de Puységur, capitaine de cavalerie à la suite de l'ambassade, un aumônier, l'abbé Desforges, enfin un secrétaire allemand, nommé Saint-Paul. Le chevalier de Corberon, que nous retrouverons souvent dans la suite de ce récit, était destiné à remplir parmi ses collègues le rôle de premier secrétaire d'ambassade, comme on dirait aujourd'hui ; parent à la fois par les Thiroux et du ministre et de l'ambassadeur,

ayant déjà une certaine expérience des affaires diplomatiques, il avait été adjoint par Vergennes au marquis de Juigné afin de l'aider et de le suppléer au besoin, et, de fait, nous le verrons remplacer provisoirement son chef hiérarchique pendant une maladie de celui-ci, puis lui succéder définitivement quand le mauvais état persistant de sa santé, éprouvée par le climat, le forcera à demander son rappel en France. Ce diplomate intelligent, mais très léger de caractère, laissera plus tard sur son séjour prolongé en Russie un Journal intime empreint trop souvent d'une malveillance systématique à l'égard de l'ambassadeur qu'il était chargé de seconder, précieux toutefois à cause des renseignements variés et intéressants que nous y trouvons tant sur la vie qu'on menait à l'ambassade que sur la société russe en général.

Voilà quels étaient, sans parler des serviteurs attachés à la personne de chacun des membres de la mission, les compagnons de voyage du marquis de Juigné quand le 2 juillet il quitta Châlons pour se mettre en route vers la Russie. On passa par Strasbourg, Worms, Oppenheim, et on arriva le 7 de bonne heure à Francfort. Ce n'était pas assurément le plus court chemin pour se rendre de Strasbourg à Moscou où on devait trouver Catherine II avec sa cour, et, à la suite de l'impératrice, les divers ambassadeurs accrédités auprès de cette souveraine. Mais dans une lettre datée de Francfort, et la première de sa correspondance, le marquis de Juigné explique à son ministre pourquoi il avait cru devoir faire ce détour : « Vous m'avez permis, Monsieur, de vous donner de mes nouvelles en route ; j'ai en conséquence l'honneur de vous faire part de mon arrivée à Francfort ce matin et que j'en partirai ce soir. J'ai été obligé de prendre par ici, et pour quelques arrangemens de finance, et parce que c'est le meilleur chemin. Il est cependant plus long de vingt lieues que par Nuremberg. Je saisis avec empressement cette première occasion depuis mon départ de

vous renouveler les assurances de ma vive reconnaissance et de mon inviolable attachement ».

Cependant le ministre plénipotentiaire avait, comme il l'annonçait dans cette lettre, quitté Francfort dès le 7 au soir, et, poursuivant son voyage par Hanau, Fulda, Eisenach, Leipzig, il était parvenu le 12 à Dresde. Pendant les deux jours qu'il passa dans la capitale de la Saxe, il ne put pas y voir, comme il l'eût désiré, l'électeur Frédéric-Auguste, parce que, comme il l'écrira plus tard à Vergennes, celà l'eût forcé d'y prolonger son séjour ; et le 14 il se remit en route pour Varsovie, où il arriva seulement le 20 après un voyage pénible dont le Journal intime de Corberon nous raconte les péripéties. Il séjourna jusqu'au 26 dans cette dernière ville, puis, s'acheminant vers la frontière russe, il passa successivement par Bialystock, où la comtesse Branicka, veuve du grand général de Pologne, lui donna l'hospitalité dans son château ; par Grodno, où il dîna chez le comte de Tysenhaus, trésorier de Lithuanie et gouverneur de la province ; par Novogrodeck, Korelieze, Mir, Stolbze, Kodjanow et Minsk. La première ville russe où il s'arrêta, après avoir franchi la frontière, fut Tolodsin. C'était le 6 août. Le 8 il était à Smolensk, où on lui avait fait préparer un logement, à la porte duquel il trouva une garde d'honneur qui l'attendait ; il y reçut la visite du gouverneur et du major. Le lendemain il repartait de Smolensk à cinq heures du matin, au bruit du canon, honneur réservé aux ambassadeurs. Il lui fallut encore trois jours et deux nuits de voyage sans arrêt pour atteindre Moscou, et ce fut le 11 août, assez tard dans la soirée, qu'il fit son entrée dans la ville qui devait être le terme de son long voyage.

Le marquis de Juigné s'installa aussitôt avec ses compagnons dans une maison voisine de celle de l'ambassade française, ne pouvant naturellement occuper celle-ci qu'après le départ de son prédécesseur M. Durand. Or ce dernier ne devait quitter Moscou que le 31 août. La cause de ce retard

était l'absence, précisément en ces jours-là, de Catherine II qui était allée à sa résidence de Tzarskoie Zelo, près de Saint-Pétersbourg, où elle prenait, paraît-il, les eaux de Spa, et il fallait que les deux ambassadeurs français, l'ancien et le nouveau, attendissent son retour, l'un pour prendre congé d'elle, l'autre pour lui présenter ses lettres de créance. Enfin le 28 août, l'Impératrice étant de retour à Moscou, M. Durand et le marquis de Juigné avaient pu être reçus par elle en audience particulière, et, tandis que le premier prenait congé de S. M. I., le second lui présentait ses lettres de créance. C'est ce que, dans une lettre datée du 31 août, celui-ci écrivait à Vergennes :

« Moscow, 31 août 1775.

Monsieur, ainsi que M. Durand vous l'a mandé par sa dépêche du 28 de ce mois, j'ai présenté mes lettres de créance à l'Impératrice le même jour et lui ai fait le compliment dont voici la copie (cette copie malheureusement n'existe pas sur le registre des Affaires étrangères d'où nous avons extrait la lettre y faisant allusion). S. M. a répondu qu'elle me prioit de dire au Roi que ses sentimens pour lui étoient absolument les mêmes. J'ai beaucoup à me louer de la manière dont elle m'a reçu. Je n'ai pas vu leurs Altesses impériales, la santé de la Grande Duchesse l'aiant empêché de venir à Moscow. J'espère que ce sera pour le 3 du mois prochain . . . . . »

Le marquis de Juigné avait donc pu voir de près, dans une audience particulière, cette célèbre souveraine qui attirait alors l'attention de toute l'Europe et dont tous les littérateurs et les philosophes de son temps vantaient les lumières en même temps que le génie politique. D'un autre côté celle-ci lui avait fait un excellent accueil. Cet accueil s'adressait sans doute avant tout à l'envoyé du roi de France ;

mais il s'adressait aussi à l'homme sous l'ambassadeur. En effet elle avait vu arriver le marquis de Juigné avec autant de plaisir qu'elle avait eu peu de sympathie pour ses prédécesseurs. Dès le lendemain de l'audience qu'elle lui avait accordée et où elle avait pu se former un jugement à son égard, elle écrivait à Grimm, un de ses confidents, comme l'on sait, des plus intimes :

« Votre marquis de Juigné est arrivé. Je l'ai vu hier. Sti-là n'a pas l'air d'un étourdi. Je prie Dieu qu'il lui élève l'esprit au-dessus des rêves creux, des fièvres chaudes, des grosses et lourdes calomnies, des bêtises et des transports au cerveau politiques de ses prédécesseurs, et surtout qu'il le préserve du radotage sur toutes les matières du dernier, et du fiel bile et hypocondrie noire et atrabilaire de la petite canaille ministérielle qui les a devancés tous les deux. Amen. »

Comme on le voit, ce qui dans le nouvel ambassadeur français plaisait le plus à Catherine II, c'était qu'il n'avait pas l'air d'un étourdi. Et c'était bien là le côté dominant du caractère du marquis de Juigné ; c'était une qualité, rare sans doute à cette époque, que ne songeaient pas à lui dénier même ceux qui, comme le chevalier de Corberon, se faisaient ses détracteurs. N'est-ce pas ce dernier qui, au début de son Journal intime, après avoir raconté sa première entrevue avec son futur chef d'ambassade, le jugeait ainsi : « Son caractère froid gagne sûrement à être approfondi, et sa réputation acquise de probité et de droiture est une prévention favorable pour le juger ».

Le nouvel ambassadeur de France en Russie était donc tout-à-fait l'homme de la situation. Sans se départir de sa gravité et de sa réserve naturelles, ou plutôt par l'effet même de cette gravité et de cette réserve, le marquis de Juigné n'allait pas tarder à conquérir la confiance de Catherine II et à remplir ainsi l'objet de sa mission qui était, on l'a vu, d'achever de détendre les rapports entre les deux nations. Sa correspondance d'ailleurs, pour nous qui la lisons aujourd'hui à un

point de vue plus désintéressé que le ministre à qui elle était adressée, est pleine des renseignements les plus curieux. Nous y voyons apparaître tour à tour l'impératrice elle-même, son fils et héritier, le grand duc Paul, et successivement les deux femmes de celui-ci, les favoris de Catherine II, ses ministres et les autres principaux personnages de sa cour, les divers ambassadeurs accrédités en Russie par les puissances étrangères, les souverains de passage à Moscou ou à Saint-Pétersbourg, et les littérateurs de marque, hôtes de la Sémiramis du Nord, comme Grimm ; puis cette correspondance nous fait connaître, d'après les rapports d'un témoin oculaire, aussi judicieux que sincère, l'état de l'armée, de la flotte et même du commerce russes, sans parler de mille détails qui, sous la plume de l'ambassadeur, nous peignent au vif la vie ordinaire du peuple qu'il avait sous les yeux.

Il va sans dire que c'est Catherine II qui tient la première place dans la correspondance du marquis de Juigné avec Vergennes. Ce qu'elle fait, ce qu'elle dit, ce qu'elle paraît penser, est naturellement ce qui préoccupe surtout notre ambassadeur, et il n'a garde de manquer les occasions où il peut approcher de son auguste personne. Et ces occasions ne sont pas rares, ou sont faciles à faire naître. Ainsi, dès le 9 septembre, huit jours après le départ de Durand, le marquis de Juigné obtenait de l'Impératrice une seconde audience pour lui remettre une lettre qu'il venait de recevoir de France et où le roi Louis XVI annonçait à cette dernière la naissance du duc d'Anjou, le premier enfant mâle que Marie-Antoinette lui eût donné. En rendant compte de cette audience le surlendemain à son ministre, « J'ai remis », disait-il, « avant-hier à l'Impératrice la lettre par laquelle le Roi lui mande la naissance de M. le duc d'Anjou ; cette princesse m'a prié de mander à S. M. qu'elle prenoit toute la part possible à sa satisfaction. J'ai aussi vu le même jour leurs

Altesses impériales pour la première fois ; je joins la copie des complimens que je leur ai faits ».

Trois jours après, nouvelle lettre du marquis de Juigné à Vergennes, où il lui raconte comment, le 11 septembre, Catherine II l'avait mené, ainsi que les autres ambassadeurs, à sa nouvelle résidence de Tzarino Zelo, près de Moscou, et comment il avait profité de cette occasion pour remettre à l'Impératrice une autre lettre de Louis XVI au sujet, cette fois, du mariage de sa sœur Clothilde avec le prince de Piémont :

« Moscow, 14 septembre.

« . . . . . Lundi dernier, S. M. I. a mené dans sa nouvelle maison de Tzarino Zelo les ministres de France, d'Espagne, de Suède, de Prusse, de Saxe, d'Angleterre et le chevalier de Sacromire. Elle les y a reçus avec autant de bonté que de grâce. J'ai, en mon particulier, à me louer infiniment de la manière dont elle a bien voulu me traiter. La situation de cette maison est tout-à-fait heureuse. La vue très champêtre, même agreste, est infiniment variée. La nature y est belle et n'y est altérée par aucune apparence de l'art . . . . .

J'ai remis à l'Impératrice, Monsieur, la lettre du Roi par laquelle S. M. lui fait part du mariage de Madame Clothilde avec le Prince de Piémont. Elle m'a répondu qu'elle désiroit que j'eusse toujours de semblables nouvelles à lui annoncer, et qu'elle me chargeoit de dire à S. M. qu'elle y prenoit toute la part possible . . . . . »

La bienveillance que Catherine II montrait ainsi à l'envoyé du roi de France avait d'autant plus de prix qu'elle savait parfaitement, quand ses hôtes, même princiers, n'avaient pas sa sympathie, le leur faire comprendre par un véritable manque d'égards. C'est ainsi que, d'après le correspondant de Vergennes, (lettre du 15 septembre), elle en avait agi avec le prince de Darmstadt, frère cependant de sa belle-fille,

la grande duchesse. « Le Prince de Darmstadt qui part demain ou après demain, ayant ces jours derniers fait part de son projet à l'Impératrice, elle lui a demandé quel jour ce serait ; il s'est embarrassé dans sa réponse, et il lui a dit : « dans trois mois », au lieu de « dans trois jours », ce qui a fourni à cette Princesse un sujet de plaisanterie qui a duré une grande partie de son dîner ; elle a aussi plaisanté vis-à-vis de Madame la Grande Duchesse qui a rougi. Il paroit, comme vous le voyez, Monsieur, que l'Impératrice n'a pas beaucoup d'égards pour ce Prince ». Il convient d'ajouter avec le marquis de Juigné que si Catherine II semblait si mal disposée pour le prince de Darmstadt, c'est que celui-ci s'était « lâché en propos sur son compte et sur celui de son favori (Potemkin) avec trop d'indiscrétion ». C'était là en effet le côté faible de l'Impératrice ; elle n'aimait pas qu'on fit allusion à sa conduite privée, et on avait, en vérité, trop beau jeu ! Le chevalier de Corberon, pour n'avoir pas imité la discrétion de son chef hiérarchique, en saura quelque chose !

Ce dernier faisait alors dans l'ambassade française les fonctions de premier secrétaire et, en cette qualité, il écrivait quelquefois directement au ministre Vergennes. C'est ainsi que, dans une lettre écrite par lui à ce dernier à la date du 16 septembre, il dépeignait de la façon suivante les difficultés inhérentes à la mission que son chef et lui avaient acceptées :

« Plus j'examine cette cour et ce pays-ci en général, et moins j'espère, Monsieur le Comte, y apprendre à juger les hommes qui y sont partout les mêmes sans doute, également mus par les mêmes intérêts personnels ; il ne s'agit que de découvrir sous quelle forme ils les marquent. En Russie, ils y sont si multipliés, et la société y est si décousue qu'il me paroît impossible d'en réunir les fils pour en composer quelques objets principaux d'examen et d'observation. Peu à la cour, moins dans leurs maisons encore, c'est à leurs spectacles qu'il faudroit les suivre ; c'est à travers un tour-

billon mobile de dissipation et de plaisir, où les porte leur génie, que l'on pourroit habilement saisir leurs faibles et rendre inutile leur dissimulation naturelle. Mais vous sentez bien, M. le Comte, que la position où je me trouve est peu propre à ce genre d'étude; M. de Juigné n'est point un homme de plaisir; sa maison ne sera pas le rendez-vous des amusemens; et, quant à moi, il me seroit impossible de mener au dehors une vie qui m'entraineroit dans des dépenses bien disproportionnées à ma fortune. D'ailleurs, il y a ici tant d'ennuis à dévorer, que je ne connois que la solitude et le travail qui en dédommagent.

Les ministres étrangers composent seuls avec un petit nombre de personnes ma société. Celui d'Espagne, le comte de Lascy, qui a le plus de considération ici, et qui le mérite par sa tournure et par ses qualités, le comte de Lascy et le baron de Nolken m'offriront deux maisons dont je profiterai; et si je puis, aidé de leurs lumières et de celles que je chercherai parmi les négociants, me composer un corps de connaissances fixes sur ce qui est ici, j'aurai, je crois, rempli toute la tâche que ma position me permet de me prescrire. La correspondance de la cour passe toujours par mes mains, et, quoique ce travail soit purement mécanique de ma part, j'y saisirai, quand l'occasion s'en présentera, les moiens d'ajouter à mon instruction. »

Est-il besoin d'insister sur l'intérêt que présente cette lettre non seulement au point de vue des difficultés que pouvait rencontrer à Moscou la mission française, mais encore pour le tableau qu'elle nous présente de la société russe à cette époque, et aussi pour ce qui y est dit du caractère de l'ambassadeur? Evidemment le frère du futur archevêque de Paris ne devait pas être un de ces hommes légers et frivoles comme il n'y en avait que trop dans la haute société française du XVIIIe siècle, et ce n'était probablement pas là le moindre des motifs qui avaient contribué à lui valoir la faveur du vertueux Louis XVI. Sa maison ne

devait donc pas, celà est facile à concevoir, offrir l'attrait malsain des grossiers amusements si en honneur à la cour de Catherine II. Et pourtant l'Impératrice, comme on le verra, sera loin de lui tenir rigueur de cette censure tacite et involontaire de sa propre vie.

C'était le temps où commençait la guerre de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, et pour porter aide à ceux-ci, la France se disposait à entrer en lutte avec l'Angleterre. Dans ces délicates conjonctures, quelle allait être l'attitude de la Russie ? N'était-il pas à craindre pour nous qu'après avoir pris à sa solde les troupes du Hanovre, de l'électeur de Hesse et d'autres princes allemands, le gouvernement de la Grande Bretagne ne réussît à obtenir le concours des troupes russes ? Celles-ci eussent d'ailleurs retrouvé, de l'autre côté de l'Atlantique, quelques-uns de leurs adversaires polonais, Kosciusko et tant d'autres volontaires de cette nation, combattant alors dans les rangs américains. Cette préoccupation se manifestait vivement dans quelques-unes des lettres que Vergennes adressait au marquis de Juigné, notamment dans celle du 21 septembre. Après lui avoir bien recommandé de la part du roi de se rendre un compte exact de ce que faisaient alors les Russes pour les Anglais, et s'ils n'envoyaient pas de troupes en Amérique, il ajoutait : « Le Roi s'attend, Monsieur, que vous lui donnerez dans cette occasion si importante les premières preuves de votre zèle, de votre activité et de votre dextérité. J'ai répondu à S. M. de votre ardeur à le servir ainsi que de votre circonspection. Il s'agit de pénétrer quel est en effet l'objet et le but de la négociation dont il s'agit et du traité qu'on suppose conclu où prêt à conclure . . . » En terminant cette lettre, Vergennes recommandait à notre représentant à Moscou de se concerter avec l'ambassadeur d'Espagne, le comte de Lascy.

Disons tout de suite que les craintes de notre gouvernement n'étaient heureusement pas fondées. Catherine, si

mal disposée qu'elle eût été jusques-là pour la France, se garda bien, au cours de la guerre d'Amérique, de suivre l'exemple des princes marchands d'hommes d'Allemagne ; elle avait trop à cœur sa popularité, l'honneur de son règne, et, s'il n'y eut pas d'envoi de soldats russes en Amérique, l'influence du ministre plénipotentiaire de Louis XVI n'eut même pas besoin pour celà de se faire sentir.

Nous avons dit que, lors de l'audience que le marquis de Juigné avait obtenue le 9 septembre précédent de Catherine II, il s'était trouvé à même de voir pour la première fois le Grand Duc Paul et sa femme, la Grande Duchesse, née princesse de Hesse Darmstadt. Dans la première quinzaine d'octobre, ayant été invité par le feld maréchal Czernichew à sa maison de campagne d'Hiéropolis, il se trouva de nouveau avec ces Altesses impériales, mais cette fois il eut tout le loisir de les connaître davantage, et, dans une lettre qu'il écrivit le 16 du même mois à Vergennes, il put lui donner ses impressions en connaissance de cause sur l'héritier du trône de Russie et sur sa compagne, destinée hélas ! comme nous le verrons, à une fin presque tragique et en tous cas prématurée :

« Moscow, 16 octobre.

« J'arrive de Hiéropolis, maison de campagne de M. le feld maréchal Czernichew, à 120 verstes de Moscow, où j'avois été invité ainsi que MM. de Lascy, le comte de Solms et Nolken, à l'occasion d'un petit voyage qu'y ont fait le Grand Duc et la Grande Duchesse. J'ai été bien aise d'avoir cette occasion de les connaître davantage.

Le Grand Duc m'a paru n'avoir pas encore le caractère formé (il avait alors 21 ans), de manière que l'Impératrice n'a rien à en craindre, ce me semble, d'ici à quelque temps, à moins qu'il ne soit fortement appuyé ; au surplus, il a de l'intelligence et montre qu'il connoit assez bien l'état actuel de la Russie à plusieurs égards.

Madame la Grande Duchesse est bien plus faite, plus réfléchie et plus réservée, mais l'un et l'autre laissent trop voir qu'ils n'aiment point les Russes et n'en font pas de cas, ce qui aliène les esprits qui précédemment étoient disposés en faveur du Grand Duc, car, pour la Grande Duchesse, n'ayant jamais montré que de l'indifférence aux Russes, pour ne pas dire plus, elle n'en a jamais été aimée..... »

Quelques jours après, eut lieu à Moscou l'entrée de l'ambassadeur envoyé à Catherine II par le sultan Abdul Hamid I. Le marquis de Juigné cite à cette occasion dans sa correspondance une anecdote suggestive, prouvant l'indépendance relative du Grand Duc Paul vis-à-vis de l'Impératrice sa mère :

« A l'entrée de l'Ambassadeur Turc en cette capitale, il est arrivé une particularité que je ne veux pas vous laisser ignorer. Elle vous fera connaître que Catherine II n'a pas toujours la force qu'on lui suppose et que le Grand Duc a quelquefois une volonté décidée qui peut sans doute causer quelques inquiétudes à l'Impératrice, mais elles sont, je pense, très prématurées. Voici le fait : toutes les troupes qui sont à Moscow et aux environs devoient border la haie sur le passage de l'ambassadeur. Le régiment du Grand Duc étoit du nombre ; le lieutenant général Galitzin devoit le commander. Le jour même, à 4 heures du matin, sans en prévenir et sans en avoir rien fait dire à M. Potemkin, le Prince a fait défendre à son régiment de prendre les armes, disant qu'il ne vouloit pas qu'il fût aux ordres d'un général qui avoit un procès deshonorant et qui n'étoit pas jugé. Le régiment n'a pas pris les armes, et l'Impératrice n'a rien dit à son fils. »

A la fin de cette même lettre, le correspondant de Vergennes le met au courant d'un petit voyage que Catherine II venait de faire à Calonna, petite ville située au confluent de l'Oka et de la Moscowa et qui venait d'être éprouvée par une terrible inondation.

« L'Impératrice est arrivée hier au soir de Calonna un peu fatiguée et incommodée, ce qui fait qu'on ne l'a pas vue aujourd'hui, quoique ce soit un jour de cour, mais elle n'est pas bien ce soir. Elle avoit été voir cette petite ville, ses environs et le confluent de l'Oka et de la Moskowa qui n'est qu'à demie lieue de cette ville. Elle a eu le désagrément, en y arrivant, de trouver qu'une partie venoit d'être inondée. L'Oka est une rivière assez forte qui est intéressante parce qu'elle apporte une grande partie des provisions qui se consomment à Moscow . . . . . »

Cependant, tandis que le marquis de Juigné était retenu en Russie par sa situation de ministre plénipotentiaire, la marquise de Juigné, qui était restée en France, n'était pas sans souffrir de cette séparation et sans s'inquiéter de la santé de son mari, surtout à l'approche de l'hiver. Elle n'avait pu s'empêcher de faire part de ses vives préoccupations à cet égard au comte de Vergennes, leur parent et ami, comme on le voit dans une lettre particulière, adressée au ministre le 13 novembre par l'ambassadeur :

« Madame de Juigné, Monsieur, ne m'a pas laissé ignorer toutes les marques d'amitié que vous voulez bien nous donner à l'un et à l'autre. Recevez en, je vous prie, mes remerciements les plus sincères ; je sçay aussi qu'elle vous a beaucoup parlé de mes affaires ; s'il arrivait qu'elle le fit trop souvent, je me trouve très bien de l'air de Russie, quoiqu'il y fasse déjà un froid de 15 degrés et demi, qui n'est, dit-on, que la moitié de celui auquel il faut s'attendre. Vous l'avez vous même, Monsieur, éprouvé à Stockolm ; vous savez ce que c'est. . . . . »

Une des choses qui devait forcément, en sa qualité de maréchal de camp français intéresser le plus en Russie le ministre plénipotentiaire de Louis XVI, c'était l'état de l'armée russe. Aussi, dès les premiers jours de son arrivée à Moscou, avait-il, si nous nous reportons à sa lettre du 31 août, profité d'une occasion qui s'était offerte pour assis-

ter à la revue d'un régiment de cavalerie : « . . . . . Il y a quelques jours, » disait-il dans cette lettre, « M. Potemkin me fit inviter par le comte Branicki à aller voir un régiment de hussards dont il faisoit la revue avec M. de Romanzow (le ministre de la guerre) ; nous y arrivâmes un peu tard, et il eut l'honnêteté de faire recommencer les manœuvres. » Et il ajoutait sous forme de jugement : « Elles ne m'ont pas paru savantes ; mais j'y ai remarqué un grand silence dans la troupe, et beaucoup d'attention de la part des officiers. . . . . » Or, vers le milieu de novembre, le marquis de Juigné eut une nouvelle occasion de voir de près l'armée russe. Il s'agissait cette fois d'un régiment d'artillerie. « M. Potemkin », écrivait-il à la date du 24, « M. Potemkin m'a fait voir, il y a quelques jours, un exercice de l'artillerie dont j'ai été fort content. Il faisoit très vilain ; malgré celà, le canon fut bien servi et les évolutions s'exécutèrent avec beaucoup d'ordre et de silence. Nous vîmes ensuite combien une pièce pouvait tirer par minute, et, malgré la neige, qui tombait, elle tira, dit-on, vingt neuf coups. Je n'en ai compté que vingt sept, et c'est beaucoup plus qu'il ne faut. Celà prouve que cette artillerie est très bien exercée ; les pièces sont, à la vérité, très courtes. . . . . »

Ainsi, à cette date du 24 novembre, la neige était déjà tombée autour de Moscou, ce qui n'est pas fait pour nous surprendre. C'était d'ailleurs le moment où Catherine II et son entourage commençaient à se préparer à regagner Saint-Pétersbourg. De leur côté, les ambassadeurs étrangers s'occupaient également à se mettre en mesure de pouvoir suivre l'Impératrice dans son prochain déplacement. Aussi le 7 décembre le marquis de Juigné écrivait-il à Vergennes : « . . . . . le dégel arrivé ces jours passés avoit causé beaucoup de chagrin à toutes les personnes qui retournent à Saint-Pétersbourg ; mais la gelée qui a repris hier au soir, et la neige qui a tombé cette nuit et ce matin confirment tous les arrangemens. Il n'y a rien de changé au départ de Madame

la Grande Duchesse ; il est toujours fixé au 18 de ce mois, et celui de l'Impératrice sera probablement du 26 au 28. Le comte de Lascy partira dimanche, s'il le peut. Pour moi, je ne sçay pas encore le moment où je pourrai partir ; je tâcherai que ce soit entre Madame la Grande Duchesse et l'Impératrice, si je peux avoir des chevaux. . . . . »

En attendant que le moment fût venu pour lui de se mettre en route vers le nord de l'empire russe, l'ambassadeur français alla visiter au sud de Moscou la manufacture d'armes de Toula où l'Impératrice devait, elle aussi, aller faire ces jours là un voyage d'inspection. Voici comment le 14 décembre il rend compte à son ministre de cette excursion : « . . . . . L'Impératrice doit faire un voyage à Toula avant de s'en retourner à Saint-Pétersbourg. C'est le lieu où se forme pour son compte la plus grande partie des armes de son armée, tant en armes à feu qu'en armes blanches. J'ai été voir cette manufacture qui est en bon état ; il y a une grande quantité de forgerons qui travaillent bien et diligemment. On y fait les épreuves des armes avec beaucoup de scrupule, et le fer qui, m'a-t-on dit, est du fer de Sibérie, est très liant et m'a paru de très bonne qualité. Il se fait aussi dans cette ville des épées en acier poli à l'imitation de celles d'Angleterre et de France qui sont fort bien faites. On a surtout dans cette manufacture l'art de donner à l'acier poli un émail bleu qui est tout à fait beau. . . . . » On reconnaît ici, n'est-il pas vrai ? l'ancien officier supérieur qui, toujours épris de ce qui lui rappelle son métier d'autrefois, transparaît sous le diplomate.

Nous avons déjà vu le premier secrétaire de l'ambassade française, le chevalier de Corberon, écrire directement à Vergennes pour se plaindre à lui des difficultés de la situation. Nous le voyons de nouveau, à la date du 21 décembre, écrire à ce même ministre pour solliciter une augmentation de ses appointements. De sa lettre nous croyons devoir détacher le passage suivant, si justement élogieux pour le

chef de l'ambassade : « . . . . . cette étude d'observation que vous me recommandez est celle qui me plaît davantage ; c'est la plus intéressante, c'est celle que je me propose de faire d'après les conseils de M. de Juigné dont le caractère de droiture et d'honnêteté, connu déjà ici, lui donnera, je crois, plus d'ouverture qu'à beaucoup d'autres. Il veut bien m'associer quelquefois à ses réflexions, et cette marque de confiance m'est on ne peut plus précieuse et agréable. . . . . »

Cependant le départ du Grand Duc et de la Grande Duchesse pour Saint-Pétersbourg avait déjà eu lieu, et celui de l'Impératrice n'allait pas tarder. Voici ce que dit à ce sujet le marquis de Juigné au comte de Vergennes dans une lettre datée, comme celle de son secrétaire, du 21 décembre : « . . . . . Le Grand Duc et la Grande Duchesse sont partis lundi, comme ils l'avaient toujours projeté ; ils ne feront que deux stations par jour, l'une avant, et l'autre après dîner. Il y en a vingt-cinq. C'est pour douze jours et demi. Ils séjourneront à Twer, à Novogorod ; aussi ils mettront quinze jours dans leur voiage. L'on ne sait pas si les différentes marches de l'Impératrice sont décidément fixées ; on croyoit que ce seroit pour demain. Je n'en suis pas sûr : elle ira à Toula et de Toula à Calonga, d'où elle reviendra à Moscow pour donner les audiences de congé tant à l'ambassadeur turc qu'à toute la ville. Enfin, elle doit être rendue à Tsarkoie Zelo pour Noel (v. st.) et à Pétersbourg pour les premiers jours de l'an (russe). Je tâcherai de partir avant elle afin de me trouver à Pétersbourg à son arrivée. . . . . »

Parti de Moscou avec toute sa maison diplomatique le 26 décembre, le marquis de Juigné arriva à Saint-Pétersbourg le 30. Le 5 janvier il écrivit à Vergennes pour lui annoncer son arrivée dans la nouvelle capitale de la Russie, et en même temps lui donner des nouvelles de l'Impératrice et de la Grande Duchesse : « Je reçois à Saint-Pétersbourg, où je suis arrivé samedi dernier, la lettre que vous m'avez fait

l'honneur de m'écrire. Madame la Grande Duchesse est à Tzarskoie Zelo en très bonne santé depuis trois jours, et l'Impératrice y est arrivée hier au soir. . . . . »

Un des principaux objets de la mission du marquis de Juigné en Russie était assurément de se faire une idée exacte de la valeur de l'armée que Catherine pouvait à un moment donné jeter sur la balance des intérêts européens ; c'était évidemment pour celà, sans parler de ce qui pouvait l'y intéresser personnellement, que nous l'avons vu ne négliger aucune occasion de se renseigner sur l'armée russe, en assistant à ses revues ou à ses exercices, ou en visitant les manufactures d'où elle tirait ses armes. A l'époque où nous sommes arrivés, il croyait connaître suffisamment cette armée pour porter sur elle un jugement définitif, et c'est ce jugement qu'il exprimait dans une lettre écrite par lui à Vergennes à la date du 20 février :

« . . . . . Le militaire russe, Monsieur, comme celui de tous les païs, est fort bon à certains égards ; à d'autres il est médiocre. Le soldat supporte facilement les intempéries des saisons, et surtout le froid, mais il est bien couvert ; il est obéissant et sobre, facile à nourrir en campagne ; il ne manque pas d'intelligence ; il est assez bien armé, mais, chaque individu ayant peu d'ardeur, il n'agit plus quand l'ordre est rompu, et il est bien difficile de le rétablir.

« L'officier n'est pas si bon ; les subalternes n'ont point d'émulation, point d'élévation, peu d'instruction ; leur paye est très faible, mais ils sont accoutumés aux nourritures communes du païs qui ne sont pas chères ; les officiers généraux accoutumés au contraire à une grande abondance, vivans dans le luxe, n'aiment ni le service ni la guerre et les font mollement ; pour la plupart, ils sont très ignorans, et, s'ils montrent un peu plus d'élevation que d'autres, c'est plutôt chez eux la suite de leur vanité, qui est grande, que l'effet d'une véritable élevation. Catherine a été fort heureuse de n'avoir à faire qu'à des troupes asiatiques ; je ne crois

pas les siennes en état de se mesurer avec celles de l'Europe, à moins de changemens dont elles sont très susceptibles. Voilà pourquoi on veut y travailler. Mais, malheureusement pour la Russie, et heureusement peut-être pour ses voisins, ce ne sont point des ordonnances ni des exercices qui changent dans le militaire ce qui tient au caractère de la nation et du gouvernement. Il faut qu'ils s'améliorent l'un et l'autre. C'est l'affaire du temps. »

Tel était le jugement porté en 1776 par notre ambassadeur sur l'armée russe. Ce jugement était sans nul doute basé sur une connaissance approfondie des troupes auxquelles il s'appliquait. Aujourd'hui encore, au lendemain de la guerre Russo-Japonaise, l'armée russe nous apparaît-elle si différente de celle que dépeignait le marquis de Juigné dans sa correspondance avec Vergennes ? Et ce que disait celui-ci des soldats, des officiers subalternes et des officiers généraux qu'il avait pu voir pendant ses six mois de séjour à Moscou ou à saint-Pétersbourg, ne pourrait-on pas le redire des soldats, officiers et généraux qui, malgré leur incontestable bravoure, se sont laissé battre par les Japonais il y a quelques années ? Et n'était-ce pas une phrase en quelque sorte prophétique que celle où il déclarait Catherine II fort heureuse de n'avoir eu jusques alors affaire qu'à des troupes asiatiques et doutait que les siennes fussent en état de se mesurer avec celles de l'Europe ? N'étaient-ce pas en effet des soldats armés absolument à l'Européenne ces Japonais contre lesquels s'est brisée de nos jours la vieille réputation militaire de nos alliés moscovites ?

Au point de vue des événements de la cour de Russie, la correspondance du marquis de Juigné ne nous signale rien de particulièrement intéressant pendant les premiers mois de l'année 1776. Mais, à partir du mois d'avril, il n'en est plus de même. C'est d'abord l'arrivée à Saint-Pétersbourg du Prince Henri de Prusse qui apporte l'ordre prussien au Prince Potemkin et au maréchal de Romanzoff; l'ambas-

sadeur de Louis XVI a été le saluer dès le 18, comme il l'écrit le lendemain à Vergennes. C'est ensuite la disgrâce imminente du premier de ces deux derniers personnages, lequel « malgré les marques inouies de la plus haute faveur », serait « près de sa chute », et même « auroit eu l'ordre de se retirer dans son gouvernement ». C'est encore le bruit qui circule en Russie d'une prochaine guerre avec la Suède ; mais c'est surtout la mort inopinée et tragique de la Grande Duchesse. Déjà, dans sa lettre du 18 mars, le marquis de Juigné avait annoncé à son ministre, pour une date peu éloignée, les couches de l'infortunée princesse. Et le 23 avril il ajoutait, sous forme de post-scriptum, à la lettre datée de ce jour-là : « Madame la Grande Duchesse est en travail, mais il est excessivement lent, ce qui peut causer quelqu'inquiétude sur l'état de l'enfant..... » Or ce n'était pas seulement la vie de l'enfant qui était en jeu, mais celle de la mère, comme va le prouver la lettre suivante de notre ambassadeur, écrite trois jours après la précédente :

« Madame la Grande Duchesse, après avoir souffert toute espèce de tourmens, est probablement morte au moment où j'ai l'honneur de vous écrire. La gangrène est établie depuis hier, l'enfant étant mort sans pouvoir sortir. On a voulu le tirer par morceau, on en a eu quelques parties en la faisant tant souffrir qu'elle n'a pas permis qu'on continuât. C'est une perte affreuse pour la Russie, parce qu'elle avoit de l'esprit et de la sagesse ; c'est une perte irréparable pour le Grand Duc qui l'aimait infiniment avec grande raison. L'Impératrice va, je crois, partir pour Tzarskoie Zelo avec le Grand Duc et le Prince Henri qu'elle a prié de se joindre à elle pour en prendre soin et lui tenir compagnie ; toutes choses sont prêtes pour ce départ..... »

« P. S. Madame la Grande Duchesse est morte ce soir à 10 heures 42 minutes. La douleur est extrême et générale. »

Tel était le tragique événement qui, dans les derniers jours d'avril 1776, avait, comme un coup de foudre, atterré

la cour et la haute société de Saint-Pétersbourg. Quelle fut, dans les terribles heures qui suivirent cet événement, l'attitude de Catherine II et de son fils? C'est ce que, dans une autre lettre du 30 avril, le marquis de Juigné écrit à Vergennes :

« ..... L'Impératrice ayant été occupée uniquement de Madame la Grande Duchesse, il est à croire qu'elle n'a pas encore parlé d'affaires avec le Prince Henri, du moins je n'en ai rien appris. Leur séjour à Tzarskoie Zelo y sera favorable ; elle s'y est rendue le jour même de la mort de Madame la Grande Duchesse avec le Grand Duc, le Prince Orlow et le Prince Potemkim. M. Savadowski s'y est rendu le même soir, le Prince Henri le lendemain. Il paroit que le Prince Orlow a abandonné ses projets de voiage et que l'Impératrice a désiré qu'il restât auprès d'elle. Le comte Alexis, son frère, qui est venu de Moscow pour le voir, reste toujours ici, mais en particulier, et sans porter d'uniforme, ayant quitté le service.....

On s'occupe, comme vous l'imaginez bien, Monsieur, de remarier le Grand Duc, et, dans le nombre des princesses, on nomme la Princesse de Suède, une princesse de Darmstadt, cousine de la feue Grande Duchesse.

Je n'ai pas aujourd'hui de nouvelles de Tzarskoie Zelo ; hier elles étaient assez bonnes ; cependant le Grand Duc avoit eu de la fièvre avant hier ; jusqu'ici l'excès de sa douleur ne lui avoit pas permis de la démontrer ; il commence à la sentir ..... »

Comme on a pu en juger, la correspondance du marquis de Juigné en avril 1776 offre un intérêt exceptionnel. Dans ses lettres du mois suivant, il en est deux qui méritent d'être citées au moins en partie. Dans celle du 7 mai, par exemple, qui est intéressante à plus d'un point de vue, nous remarquons surtout le passage où il est question du Grand Duc : « ..... Le Prince Henri rend des soins très assidus au Grand Duc qui paroit prendre confiance en lui ; ce jeune

prince a eu quelque mouvement de fièvre dans les premiers moments de son arrivée à Tzarskoie Zelo, mais il paroit entièrement rétabli ».

Mais, plus encore que la lettre du 7 mai, celle que le marquis de Juigné adresse le 10 à son ministre mérite de nous arrêter. Il est d'abord longuement question du commerce de la Russie ; c'était un sujet dont l'ambassadeur français avait dû particulièrement s'occuper, puisque, comme nous l'avons dit au commencement de cette étude, un des principaux résultats de sa mission auprès de Catherine II allait être la conclusion d'un traité de commerce entre les deux nations. Puis, vers la fin de cette même lettre, le correspondant de Vergennes lui donne une preuve assez curieuse des bonnes dispositions de l'Impératrice à l'égard de Louis XVI, malgré la grande différence de leurs principes moraux : « Il y a quelques jours, — c'étoit avant la mort de la Grande Duchesse, — que l'Impératrice me parla du Roi et de son conseil avec tous les éloges qui lui sont dûs. Je répondis qu'il seroit flatté de son suffrage, quoiqu'il fût très mérité. Elle ajouta : « Je puis mal m'exprimer, n'ayant peut-être pas la connoissance parfaite de votre langue ; mais ce que je vous dis est sincère. . . . . »

Ainsi le ministre plénipotentiaire français pouvait se rendre à lui-même ce témoignage que, grâce à la confiance pleine d'estime que la droiture de son caractère inspirait à la souveraine de toutes les Russies, celle-ci était plus que jamais en voie de se rapprocher de la France et de son gouvernement. Et pourtant, depuis l'installation de la cour à Tzarskoie Zelo, il n'allait plus avoir les mêmes facilités pour remplir sa mission auprès de Catherine II. C'est le regret qu'il exprimait à la fin de cette même lettre du 10 mai : « . . . . . Le séjour de la cour à Tzarskoie Zelo m'est tout-à-fait incommode ; les personnes qui pourroient me dire ce qui s'y passe n'y vont que rarement, de manière que je

ne suis instruit que très tard dans un moment où je voudrois l'être le plus promptement. . . . . »

Catherine II, il est vrai, quittait parfois sa résidence de Tzarskoie Zelo pour venir faire de petits séjours à Saint-Pétersbourg ; c'est ainsi que le marquis de Juigné écrivait à Vergennes à la date du 18 juin : « . . . . . L'Impératrice doit venir aujourd'hui à Pétersbourg avec le Grand Duc et le Prince Henri ; ils dineront dans une maison qui tient à son palais et qu'on appelle l'Hermitage, que sa position sur la Newa rend tout-à-fait agréable ».

Dans les derniers jours du mois, le marquis de Juigné, ainsi que nous l'apprend le Journal intime de Corberon, alla passer deux jours chez la comtesse Czernichef, femme du comte Yvan Czernichef, président du collège de l'amirauté, avec lequel il s'était lié particulièrement, si nous en croyons Corberon. La maison de campagne des Czernichef était située à treize verstes de Saint-Pétersbourg, sur le chemin de Péterhof. C'était, d'après le secrétaire du marquis de Juigné, un séjour agréable ; voici d'ailleurs la description qu'en faisait ce dernier : « Le bâtiment est d'une tournure galante et commode ; c'est une espèce de croisée éclairée par le haut. La pièce du milieu, qui reçoit ainsi sa lumière d'en haut, ressemble beaucoup au salon de Marly. La distribution des appartemens est bonne ; il en résulte plus de logement qu'on ne croiroit d'abord. Il n'y a point de jardin, mais les dehors champêtres sont fort agréables. Vis-à-vis le château, on trouve un canal qui conduit à une pièce d'eau assez large, sur la droite de laquelle on voit une île ; dans cette île est un petit bâtiment délicieux. . . . . »

Après cette visite aux Czernichef, le marquis de Juigné revint à Saint-Pétersbourg, d'où il écrivait le 2 juillet à Vergennes : « L'Impératrice va à Péterhof samedi prochain ; j'irai la voir dans dix à douze jours ; elle invitera, je crois, les ministres étrangers à aller avec elle . . . . . » Péterhof, où Catherine II allait en effet s'installer pour une quinzaine,

était, d'après Corberon, « une maison fort belle de l'Impératrice, sur le bord de la mer, avec des jardins agréables et de fort beaux dehors ». Le secrétaire de notre ambassadeur raconte dans son Journal que le 7 juillet il se rendit à cette résidence de la cour, et qu'il y eut ce jour-là beaucoup de présentations de Français, tant marins venus avec la gabare *La Tamponne*, commandée par M. de Verdun, que d'autres venus par terre, tels que MM. de Mesmes, Vassé, d'Attilly et La Jamaique, espagnol. Le marquis de Juigné assistait-il à cette réception ? Nous avons tout lieu de le penser. En tout cas il assista le 18, à Péterhof, à la revue de la flotte russe et à la distribution des grâces à tous les marins qui avaient été employés contre les Turcs. Ce fut, au dire de Corberon, « une cérémonie belle et surtout bruyante, car il y eut une canonnade considérable ». Catherine II donna à l'amiral Greig le cordon de Saint-Alexandre et « distribua pour trois cent soixante-quinze mille roubles de grâces pécuniaires ». Ce fut naturellement pour notre ambassadeur une nouvelle occasion de se rendre compte de la force de l'armée russe sur mer comme sur terre. Il s'empressa donc, une fois de retour à Saint-Pétersbourg, de transmettre à Vergennes ses impressions sur le spectacle auquel il venait d'assister :

« Nous avons été, écrivait-il le 23 juillet, avec l'Impératrice voir sa flotte composée de quinze vaisseaux, depuis 66 jusqu'à 74 canons, et de sept frégates . . . . . ce qui faisoit un très bel effet, dont la vanité de Catherine II a sûrement été flattée. M. de Verdun a pu examiner les vaisseaux avec quelque détail. Il rendra un compte plus circonstancié à M. de Sartines (alors notre ministre de la marine). Pour moi, je me bornerai, Monsieur, à vous dire qu'il n'a pas trouvé leur construction fort bonne, tant à cause de la qualité des bois, parmi lesquels il y a beaucoup de sapin, que pour la forme qu'il trouve trop pesante. Au surplus, il a été content de l'obéissance des matelots, de leur tenue, et de la propreté

des vaisseaux ; mais, à cet égard, il faut observer que la constitution de la marine russe est très favorable à l'ordre et à la subordination, puisque les matelots sont payés et entretenus toute l'année comme des soldats, au moyen de quoi S. M. I. peut armer beaucoup de vaisseaux en un instant. Ces matelots, habituellement entretenus dans les ports et dans les magasins, fournissent une grande quantité de travailleurs qui mettent de la célérité dans les travaux et qui dédommagent ainsi de leur entretien. Ne faisant que des évolutions dans la mer Baltique, et pas même tous les ans, je ne peux pas croire qu'ils soient aussi bons que les nôtres qui, employés sur des vaisseaux marchands, font des voyages de long cours et tiennent la mer toute l'année. Mais n'y auroit-il pas quelques avantages à tirer de cet exemple pour avoir toujours dans nos ports une plus grande quantité de matelots bien choisis et plus disciplinés, qui d'ailleurs par leur travail dédommageroient de leur entretien ? »

Le grand événement de l'automne fut, à la fin de septembre et au commencement d'octobre, les fêtes données à la cour à l'occasion du second mariage du Grand Duc avec la princesse Dorothée-Sophie-Augusta de Wurtemberg. Il est beaucoup question de ces diverses fêtes dans le journal de Corberon, car naturellement le corps diplomatique tout entier y était convié, et, en ce qui concerne notre ambassadeur, il semble bien qu'il n'en ait manqué aucune. Nous savons en tout cas qu'il assistait le 9 septembre à la cérémonie de la présentation à la Grande Duchesse. « Nous avons été, » dit Corberon, « dans une grande salle où la landgrave de Darmstadt tenoit sa cour. C'est là que le corps diplomatique et plusieurs personnes de la cour se sont assemblés. Vers les cinq heures et demie, la princesse de Wurtemberg est sortie avec le Grand Duc, précédés de la maréchale de Romanzof, qui nous a tous présentés. On s'approchoit de Son Altesse Sérénissime, et l'on faisoit

une révérence sans baiser la main ; Madame de Romanzof vous nommoit, la Princesse vous rendoit votre révérence, et l'on se retiroit. On a passé de là dans la galerie, où l'on a dansé. M. de Juigné, dont ce n'étoit pas le jour de jouer avec l'Impératrice, est resté debout. On est venu le prier de danser avec Son Altesse Sérénissime ; mais, comme c'étoit après avoir fait danser les généraux en chef, il a dit qu'il étoit bien fâché de ne pouvoir pas danser. L'Impératrice l'a remarqué sans doute, car elle lui en a parlé ; il lui a fait la même réponse, qui est sage, prudente et honnête. »

Une autre cérémonie, où nous savons que notre ambassadeur était présent, c'est celle de l'abjuration de la future Grande Duchesse, laquelle eut lieu le 25 du même mois. Ecoutons encore Corberon : « C'est ce matin (25), » dit-il, « que la Princesse de Wurtemberg a fait abjuration du luthéranisme pour embrasser la religion grecque. L'heure étoit donnée pour dix heures, que nous nous sommes rendus à la cour, M. de Juigné et moi. Au bout d'une heure, l'Impératrice a passé à la chapelle, suivie du Grand Duc, qui donnoit le bras à Madame de Wurtemberg. Elle étoit vêtue de blanc. Sa physionomie étoit assez triste, et, sans rouge, elle a paru fort pâle. Nous sommes arrivés dans la chapelle avec toute la cour, et, comme il y avait un monde prodigieux, je n'ai rien vu de la cérémonie, qui s'est très bien passée. La princesse a dit son « Credo » en russe, et l'a, dit-on, bien prononcé. On a abrégé de la formule ancienne tout ce qu'il y a d'humiliant, comme de renier ses parens, d'entrer avec un cierge éteint à la chapelle comme pénitente, etc. L'Impératrice lui a montré comme se font les adorations d'images, en se prosternant elle-même plusieurs fois. La princesse nouvellement confirmée et communiée a pris le nom de Marie-Féodorowna, au lieu de Sophie-Dorothée. . . . »

Il va sans dire que la plus importante de toutes les cérémonies auxquelles le plénipotentiaire français assista en ces jours-là fut la bénédiction nuptiale qui eut lieu le 7 octobre.

C'est toujours au journal de Corberon que nous avons recours : « Le signal des cinq coups de canon commençoit, lorsque nous arrivions à la cour, le marquis de Juigné et moi ; nous étions des premiers. Successivement les femmes arrivèrent, parées comme des châsses et couvertes de diamans..... Au bout d'une demie heure, l'Impératrice arrive, suivie de leurs Altesses Impériales..... Le clergé a été au devant pour les recevoir, et quand ils ont été vers le sanctuaire, l'Impératrice a pris la main du Grand Duc et celle de la Grande Duchesse, pour les conduire à l'autel.... Les deux époux se sont approchés de l'autel, où l'on a fait des prières. Le prince Orlof a tenu au dessus de la tête du Grand Duc la couronne, et M. Betzky au dessus de la tête de la Grande Duchesse. Les deux époux ont fait trois fois le tour de l'autel dans cette position et suivis d'Orlof et de Betzky..... »

A cette époque, le célèbre littérateur Frédéric Melchior, baron de Grimm, qui était déjà venu en Russie en 1773, et avec qui, depuis lors, Catherine II avait entretenu une correspondance suivie, était revenu à Saint-Pétersbourg où il allait faire un assez long séjour. Voici ce que disait déjà de ce personnage Corberon dans son journal intime à la date du 20 septembre : « Nous avons ici un nouvel arrivé : M. Grimm. Les opinions sont diverses sur lui ; les uns lui donnent beaucoup d'esprit et plus de finesse ; les autres l'accusent de bavardage et sa tournure y prête..... » Quant au marquis de Juigné, il parle également dans sa correspondance avec Vergennes de l'arrivée de Grimm, mais seulement à la date du 11 octobre : « ..... M. Grimm est arrivé, il y a dix ou douze jours, avec les deux fils cadets du maréchal de Romanzow. L'Impératrice le traite fort bien et le reçoit dans son intérieur..... » Puis notre ambassadeur ajoute : « Je ne crois pas qu'il veuille entretenir chez cette princesse l'éloignement qu'elle a pour nous. La manière dont il est reçu en France doit l'y rattacher, et je crois qu'il

l'est. Malgré cela, il m'est revenu d'assez bonne part qu'il acquiesce bien facilement aux opinions de S. M. I. sur notre compte. Je sçays que c'est plutôt pour lui faire sa cour que dans l'intention de nous nuire, et que d'ailleurs il peut réparer les petits maux qu'il nous a faits par cette complaisance pour Catherine..... A l'extérieur, je ne puis que me louer de sa conduite, tant à mon égard que vis-à-vis du public. Je ne voudrois donc pas lui nuire dans votre esprit, parce que je ne lui suppose pas de mauvaises intentions, et peut-être il n'est pas ami des personnes qui m'ont parlé de lui ; mais je me suis cru obligé de vous en rendre compte..... »

Ainsi, à en juger par cette lettre du marquis de Juigné, il semble bien que Vergennes redoutât l'influence de Grimm sur Catherine II. Mais on voit aussi que l'ambassadeur français, qui avait d'ailleurs, si l'on en croit Corberon, un certain faible pour le favori de l'Impératrice, cherchait à plaider en sa faveur les circonstances atténuantes. Et, quelques jours après, dans une autre lettre du 15 octobre, revenant sur le cas de Grimm, il insiste encore davantage sur les motifs qui, selon lui, doivent faire pardonner à celui-ci son attitude : « J'ai d'autant mieux fait..... de suspendre mon jugement sur M. Grimm et de vous prier de suspendre le vôtre, que, le surlendemain que j'ai eu l'honneur de vous écrire à son sujet, j'ai eu des raisons de croire que, dans les rapports que j'avois reçus, les faits avoient été augmentés. Il se peut, comme je vous l'ai observé, Monsieur, qu'il soit quelquefois obligé d'acquiescer aux opinions de Catherine II ; les souverains n'aiment pas à être contredits ; mais je dois penser qu'il n'a pas envie de nous déplaire. Je sçays qu'il étoit ami du prince Henri de Prusse. Il ne s'en cache pas, et l'est encore, à ce que je crois. Au surplus, vous croyez bien, Monsieur, que je ne ferai point d'indiscrétion ; elle seroit d'autant moins naturelle que mes ordres sont d'augmenter

autant que je le pourrai l'union qui seroit désirable entre les deux puissances..... »

Cette union était plus que jamais près de se faire. Dans une des dernières dépêches qu'en cette année 1776 il envoyait à son ministre, notre ambassadeur constatait cet heureux changement. « Je ne pense pas du tout, » disait-il, « que les préventions de Catherine contre la France soient indestructibles. Je crois même qu'elles sont diminuées relativement au gouvernement et sur les points essentiels. Elle se permet volontiers des plaisanteries sur la nation, en quoi elle est sans doute autorisée par la conduite de la plupart des Français qu'il y a dans ce pays-ci, et par le ton déplacé de ceux qu'elle a vus à Saint-Pétersbourg. » Il ajoutait, il est vrai : « A cet égard, je dois rendre justice à ceux qui sont venus cette année ; ils se sont conduits à merveille. M. le vicomte de Laval et le prince de Chimay se sont acquis plus personnellement les suffrages du public et les bonnes grâces de l'Impératrice..... »

Il y avait toutefois, à cette même époque, dans l'entourage même du marquis de Juigné, un français qui avait trouvé moyen d'exciter gravement contre lui l'animosité de Catherine II. C'était le premier secrétaire de l'ambassade française, le chevalier de Corberon. Voici ce qui s'était passé, ainsi que le raconte l'ambassadeur lui-même à Vergennes dans sa dépêche du 6 décembre :

« Un M. Rabasomi, piémontois, qui étoit au service de la Russie pendant la dernière guerre contre les Turcs, et qui s'y est probablement bien conduit, puisqu'il a obtenu la croix de Saint-Georges, a eu le malheur de tuer en duel M. de Byland, hollandois, qui avoit aussi servi dans la marine de Russie. Le soir même de cet accident, il s'est réfugié chez moi dans l'appartement du chevalier de Corberon, qui l'y a trouvé en rentrant à minuit, car nous n'y étions ni l'un ni l'autre quand il est arrivé. Le lendemain au matin, aussitôt que M. le chevalier de Corberon a été éveillé, il m'a

averti que M. Rabasomi étoit chez moi, et que même il vouloit me parler ; je lui ai répondu que je désirois de ne le point voir et que je le priois de lui dire qu'il falloit qu'il sortît de chez moi, ne m'étant pas possible de l'y garder, ce qu'il a fait dans l'après-midi. Sur le compte rendu à S. M. I., elle a ordonné qu'on réclamât vis-à-vis de moi M. Rabasomi ; mais il n'étoit plus dans ma maison. Je vous fais grâce, Monsieur, de beaucoup de circonstances et de raisonnemens qui ont accompagné cet événement, parce que j'imagine qu'il ne deviendra pas nécessaire que je vous en ennuie. Le fait est simple. M. Rabasomi s'est retiré chez moi après avoir tué M. de Byland ; je l'en ai fait sortir aussitôt que je l'ai su, et avant qu'il eut été réclamé par ordre de S. M. I. ; l'on ne peut donc me faire aucun reproche. »

Notre ambassadeur croyait dans cette délicate et embarrassante circonstance, avoir agi pour le mieux ; mais, comme il le redoutait du reste, l'affaire Rabasomi eut de la part de l'Impératrice, pour lui et surtout pour son secrétaire Corberon, des suites assez désagréables. C'est ce dont il informe Vergennes dans sa dépêche du 11 décembre :

« Ce que j'avois craint est arrivé ; et il faut que, par le compte rendu à S. M. de l'affaire de M. Rabasomi, elle se soit imaginée que je voulois le soustraire à sa justice, puisqu'elle me montre, ainsi qu'à M. le chevalier de Corberon, beaucoup de mécontentement. M. le chevalier de Corberon n'a, je puis vous en assurer, Monsieur, aucun tort ; c'est un homme qui a autant de sagesse que d'esprit ; et, si l'on pouvoit se reprocher quelque chose quand on s'est conduit avec honnêteté, il pourroit être fâché d'avoir mis dans cette affaire trop de vérité. J'ai représenté vivement et à M. le comte Panin et à M. le comte Ostermann combien j'étois peiné 1° de ce que l'Impératrice avoit pu penser que j'étois capable de lui manquer ; 2° combien M. de Corberon méritoit peu ces désagrémens qu'elle lui faisoit éprouver, et je les ai priés de le faire connoître à S. M. I., ce qu'ils m'ont

promis. J'espère donc qu'ils la feront revenir des impressions qu'elle a prises trop promptement et sur le compte de M. de Corberon et sur le mien, si toutefois ces Messieurs peuvent, comme ils le croient, lui dire exactement les choses comme elles se sont passées, quoiqu'elles ne s'accordent pas avec les premiers comptes qui lui ont été rendus. »

Et, à la fin de la même lettre, le marquis de Juigné ajoutait en post-scriptum :

« L'Impératrice a fait dire au chevalier de Corberon qu'il n'allât pas à sa cour, désagrément qu'il ne mérite pas. J'espère qu'il ne l'éprouvera pas longtemps. »

Telles étaient les suites fort désagréables on le voit, que l'affaire Rabasomi avait eues pour le ministre plénipotentiaire de Louis XVI et son premier secrétaire. Le marquis de Juigné en fut très peiné, mais il avait pour le réconforter la conscience d'avoir fait son devoir, en attendant qu'il eût l'approbation de son ministre. Vergennes en effet ne pouvait que l'approuver, et c'est ce qu'il fit en répondant le 9 janvier aux deux dépêches qui lui apprenaient l'incident en question :

« J'ai vu avec surprise, Monsieur, que la sagesse de votre conduite relativement au sieur Rabasomi ne vous ait pas mis à l'abri des rapports, sans doute inexacts, qui ont été faits à l'Impératrice de Russie, et que le chevalier de Corberon ait ressenti les effets de son mécontentement. Je partage bien sincèrement la peine que vous a causée un incident dont votre respect pour S. M. I., le désir que vous avez de lui plaire, et l'exactitude de vos procédés sembloient devoir vous garantir. Mais je me persuade, Monsieur, que vous aurez su rétablir la vérité des faits, et l'Impératrice de Russie est trop juste pour ne pas reconnoître la bonté de votre cause. Il ne nous est pas possible de blâmer votre conduite dans cette occasion. »

Quand le marquis de Juigné reçut cette réponse réconfortante de son ministre, c'est-à-dire au commencement de

février, il y avait longtemps qu'il était rentré en grâce auprès de l'Impératrice, mais il n'en était pas de même de Corberon, qui ne devait obtenir que le 16 février l'autorisation de retourner à la cour. Si Catherine II lui avait tenu à ce point rigueur, c'est qu'elle avait contre lui d'autres griefs plus sérieux que sa conduite dans l'affaire dont il vient d'être question. Elle lui en voulait surtout de sa légèreté et des propos inconsidérés qu'elle lui attribuait à son égard. Comme il le disait lui-même dans son Journal intime, cette princesse lui reprochait la part qu'il avait prise dans les étourderies indécentes que les Français voyageurs avaient fait l'été précédent à Péterhof. Mais ce n'était pas tout encore. Elle se défiait de ses idées politiques, et, comme le dit encore Corberon dans son Journal, elle le croyait dangereux, ayant appris qu'il était lié avec tous les gens mécontents de son gouvernement. Avait-elle si tort en celà ? Il est certain que le premier secrétaire de l'ambassade française ne partageait les idées conservatrices de son chef hiérarchique ni en religion ni en politique. Son Journal en fait foi en plus d'un passage. N'était-il pas, après tout, un des adeptes de la Franc-Maçonnerie qui travaillait dès cette époque, de l'aveu de ses historiens les plus sérieux, à saper l'ancien ordre social dans toute l'Europe ? Si l'on eût pu en douter, nous recommandons, ne fût-ce qu'à titre de curiosité, la lettre qu'il avait écrite le 3 janvier de cette année-là à son frère :

« Nous avons eu hier une grande assemblée de Maçonnerie en mémoire de ce pauvre Bachman qui était membre. La loge étoit tendue de noir, comme celle de maître ; il y a eu une musique funèbre, une représentation du corps qu'on a porté en pompe dans une autre chambre, où il y avait un tombeau décoré, dans lequel on a placé le cercueil. La cérémonie étoit assez belle. . . . . »

Catherine II ignorait sans doute cette participation du premier secrétaire de l'ambassade française aux réunions maçonniques qui se tenaient dans la capitale de son empire,

mais cette princesse qui, à défaut de sens moral, avait une grande clairvoyance politique, devinait évidemment dans ce « rêve creux », pour employer une de ses expressions, un des précurseurs francs-maçons de ces nihilistes qui, un siècle plus tard, commenceront à se rendre si redoutables pour la dynastie des Romanof.

Mais revenons à la correspondance du marquis de Juigné. Dans une lettre écrite par lui le 7 mars 1777 au comte de Vergennes, il disait au sujet de Catherine II dont le caractère, il faut le reconnaître, lui était plutôt sympathique : « ..... L'Impératrice a permis hier soir aux ministres étrangers de lui faire leur cour à son Ermitage ; elle veut qu'on y soit parfaitement à son aise, et l'on y jouit effectivement d'une grande liberté, sans que sa dignité soit compromise ; ces qualités la mettront toujours à l'abri de cet inconvénient. . . » Comme on le voit, l'ambassadeur de Louis XVI se rencontrait d'avance dans son appréciation du caractère de l'Impératrice de Russie avec un des plus récents historiens de cette même princesse, M. Vasilewski, qui, dans son très intéressant ouvrage intitulé : *Le roman d'une Impératrice*, s'est efforcé de prouver que la trop grande liberté prise par Catherine II avec les lois de la morale ordinaire ne nuisaient en rien à son prestige de souveraine, et qu'en tous cas elle savait mettre beaucoup de simplicité et d'affabilité dans ses rapports avec ceux qui avaient l'honneur de l'approcher.

Nous arrivons au printemps de 1777. Dans la lettre qu'il écrivait le 18 avril à Vergennes, le marquis de Juigné lui disait : « Je vous ai annoncé le dégel, et l'on y croyoit ici ; mais l'on se trompoit beaucoup. On passe encore la Néwa en voiture. Il faut croire cependant que cela ne sera pas long. . . . . » Le dégel en effet, à l'époque du printemps, est à Saint-Pétersbourg un véritable événement ; il change à la fois l'aspect de la ville et les habitudes de la population. Aussi est-il impatiemment attendu, et le moment où il se produit a quelque chose de solennel. Il était alors d'usage

(cet usage a-t-il été conservé ?) qu'aussitôt la Newa rendue à la circulation des bateaux, le gouverneur de la citadelle, située de l'autre côté de cette rivière, fit mettre sa chaloupe à l'eau pour aller annoncer cette nouvelle à l'Impératrice. On tirait pendant ce temps le canon de la forteresse, et le message du gouverneur lui valait une forte récompense en roubles. Cette année là, l'événement espéré n'eut lieu que le 29 avril : « Enfin, » écrit Corberon dans son Journal à la date du 30, « la Newa est partie hier, à près de trois heures de l'après-midi, » et le secrétaire de l'ambassade française nous raconte ensuite la cérémonie traditionnelle. C'était d'ailleurs le moment qu'attendait Catherine II pour quitter son palais d'hiver de Saint-Pétersbourg et pour aller avec sa famille et son entourage passer la fin du printemps et le commencement de l'été à sa résidence de Tsarskoie Zelo. « L'Impératrice », écrit le 6 mai le correspondant de Vergennes, « est partie aujourd'hui pour Tzarskoie Zelo avec le Grand Duc et la Grande Duchesse. »

A cette époque, Grimm était toujours l'hôte de Catherine II. Corberon, dans son Journal, parle plus d'une fois de la faveur toute particulière dont ce personnage jouissait auprès de l'Impératrice. « Elle lui parle souvent, » dit-il, « et sa finesse l'a admis à son intimité. » Et encore : « L'Impératrice a fait des présens à tout l'Opéra italien, de fort belles boites aux hommes, et une aigrette de diamans à la Bonafini. M. Grimm a eu le même jour une boîte de S. M. I. à laquelle elle veut faire mettre son portrait. » Le moment approchait pourtant où le littérateur à l'humeur voyageuse allait quitter pour la seconde fois la Russie et retourner à Paris. Déjà, dans une lettre adressée par lui à Vergennes le 14 mars précédent, le marquis de Juigné lui avait écrit : « M. Grimm doit quitter ce pays au mois de mai ; mais ce ne sera que pour un moment. Il y reviendra l'hiver prochain, et y passera quelque temps. Comme il aura l'honneur de vous voir, il vous rendra compte sans doute des objets qui l'y ramè-

neront. Je serai fort aise de son retour, ayant lieu d'en être très content..... » Ainsi, comme le prouve ce passage de la correspondance de notre ambassadeur, ce dernier n'avait pas eu à se repentir d'avoir, dans ses lettres d'octobre 1776, si bien plaidé auprès de son ministre la cause du protégé de Catherine II. Ils étaient alors en très bons termes l'un avec l'autre et nous savons du reste par le Journal de Corberon que Grimm était venu, au moins une fois, pendant son second séjour en Russie, dîner chez le marquis.

Ce fut, il est vrai, non pas au mois de mai, comme le marquis de Juigné l'avait annoncé, mais seulement à la fin de juillet, que Grimm se décida à se mettre en route pour la France en passant par la Suède et le Danemark. « M. Grimm, » écrivait le 1er août notre ambassadeur à Vergennes, « est parti il y a deux jours et prend sa route par Stockolm, ce qui fait que vous ne le verrez pas encore de quelque tems. Il part comblé des bontés de l'Impératrice ; elle lui a donné, sans toutefois l'avoir consulté, une place dans son cabinet qui lui donne le rang de colonel. Elle y a joint 2.000 roubles d'appointement. Elle lui a fait payer une année d'avance et 1.000 roubles pour son voyage, quoiqu'elle lui ait payé son dernier voyage, comme je crois avoir eu l'honneur de vous le mander..... »

De son côté, Grimm, se trouvant le 30 août à Copenhague, crut devoir annoncer lui-même à Vergennes sa prochaine arrivée en France. Après avoir remercié le ministre de Louis XVI de ses bontés, il disait avoir quitté Saint-Pétersbourg accablé de bienfaits par l'Impératrice et de regrets de quitter cette grande princesse. Il parlait ensuite de notre ambassadeur et disait à son sujet : « L'état de santé de M. le marquis de Juigné m'a vraiment peiné lorsque je partis de Saint-Pétersbourg ; il était fatigué par une fièvre très opiniâtre. Le premier médecin de l'Impératrice m'assuroit bien qu'il n'y avoit point de danger, mais il craignoit que la fièvre ne continuât vers les approches de l'automne, ce qui

lui auroit beaucoup déplu. J'ai fort exhorté M. le marquis de Juigné de demander à V. E. à tout événement un congé pour retourner en France, sauf à ne pas s'en servir si sa santé se rétablissoit dans l'intervalle, les distances étant trop grandes pour attendre jusqu'à la dernière extrémité. Je ne sais s'il aura suivi mon conseil, mais je désire bien vivement recevoir chemin faisant de meilleures nouvelles de sa santé . . . . . »

Comme on le voit par la lettre de Grimm, les deux hivers consécutifs que le marquis de Juigné avait passés sous le rude climat de Saint-Pétersbourg n'avaient pas été sans porter une sérieuse atteinte à sa santé. Dès le 23 mai, il s'était plaint, dans sa correspondance avec Vergennes, d'un état de fièvre presque continuel, et cet état, avec des alternatives de mieux et de rechutes, devait, hélas ! se prolonger jusqu'à la fin de son séjour en Russie. Aussi n'avait-il pas tardé à suivre le conseil que lui avait donné Grimm avant son départ, et le 7 août il avait écrit au ministre pour obtenir, sinon son rappel définitif, du moins un congé. Cette faveur lui fut enfin accordée. Le 18 septembre le ministre écrivait à notre ambassadeur auprès de Catherine II : « . . . . . J'ai rendu compte au Roi des motifs qui vous font désirer un congé pour vous occuper du rétablissement de votre santé et de quelques affaires qui souffrent de votre absence. S. M. a daigné accueillir avec bonté votre demande, et elle vous permet de revenir ici aussitôt que vous le voudrez . . . . . »

Un mois après, cette réponse de Vergennes parvenait à Saint-Pétersbourg, et le marquis de Juigné était en possession de son congé. Il ne lui restait plus, avant de pouvoir regagner la France, qu'à prendre congé de l'Impératrice et à lui présenter comme son successeur provisoire le chevalier de Corberon, qui, à sa demande, avait été nommé par le gouvernement français chargé d'affaires tant que durerait l'absence de l'ambassadeur. Cette double formalité fut accomplie dans les premiers jours de novembre, et le 23 le

marquis de Juigné put enfin se mettre en route. Quelques jours après, dans sa dépêche du 28 du même mois, Corberon écrivait au ministre dont il était désormais le correspondant : « Vous aurez sans doute appris par la dernière lettre de M. le marquis de Juigné le jour de son départ. C'est dimanche dernier à quatre heures et demie, qu'il a quitté cette ville (Saint-Pétersbourg). Ses forces, quoique très affaiblies par l'opiniâtreté d'une fièvre qu'il a gardée huit mois, suffiront, je crois, à la longueur de la route, et j'espère que vous le reverrez en meilleure santé que nous ne l'avons vu partir. On le regrette beaucoup ici. Sa douceur et sa droiture lui avoient attiré des amis de la part de tous les gens honnêtes, et ce suffrage précieux étoit dû à sa droiture et à ses qualités . . . . . »

Le ministre plénipotentiaire de France en Russie (le marquis de Juigné devait conserver ce titre pendant plus d'un an encore) était de retour à Paris à la fin de décembre. Dans les premiers jours de janvier 1778, il sollicita et obtint du roi Louis XVI une audience pour lui rendre compte de sa mission ; cette audience eut lieu le 10 du même mois, ainsi que nous l'apprend la *Gazette de France* dans son numéro du 16 janvier :

« Le 10 . . . . . le Marquis de Juigné, ministre plénipotentiaire du Roi près l'Impératrice de Russie, de retour en cette cour par congé, a eu l'honneur, à son arrivée ici, d'être présenté à S. M. par le comte de Vergennes, ministre et secrétaire d'état, ayant le département des affaires étrangères. »

En somme, Louis XVI et son ministre n'avaient eu qu'à se louer d'avoir confié pendant plus de deux ans à celui que nous revendiquons aujourd'hui comme notre compatriote manceau la charge, à la fois si importante et si délicate, d'ambassadeur auprès de Catherine II. Le maréchal de camp, improvisé diplomate, avait su, tout en gardant une attitude pleine de réserve et de dignité, gagner la confiance de cette

souveraine, jusque-là assez mal disposée pour notre nation, et contribuer ainsi dans une large mesure à améliorer les rapports entre les deux peuples Français et Russe. On ne lui en demandait pas davantage : le but de sa mission était atteint.

M[is] DE BEAUCHESNE.

LE PRESBYTÈRE D'ASSÉ-LE-RIBOUL

AU XVe ET AU XVIe SIÈCLE

On s'est demandé qui était obligé, avant 1789, d'assurer un logement, le presbytère en la circonstance, au clerc chargé du service religieux dans une paroisse, et, sachant à qui incombait cette obligation, quel pouvoir était en mesure de contraindre à la respecter, celui-là ou ceux-là qui auraient tenté de s'y soustraire. La réponse ne saurait être douteuse pour le XVIIIe siècle. Les recherches qui ont porté sur cet objet dans les archives des Intendances nous montrent la communauté d'habitants, autrement dire la paroisse, mais considérée au point de vue de l'impôt, forcée légalement de fournir à l'ecclésiastique qui avait le titre de curé et en remplissait l'office, une habitation convenable, avec les dépendances dont, suivant les régions, toute maison de propriétaire était pourvue. Fréquemment, les paroissiens, sur la réclamation qui leur en était faite, ne manquaient pas d'en contester l'opportunité (1). Les bâtiments étaient en moins mauvais état que le réclamant ne le prétendait ; quelques réparations suffiraient, disaient-ils, pour rétablir tout en état convenable. Des enquêtes étaient-elles faites ; ils exigeaient une contre-enquête. De délai en délai, ils reculaient le quart d'heure de Rabelais, mais quand l'intendant, par son représentant, le subdélégué, s'était con-

(1) Cf. *Revue d'Histoire moderne*, n° de janvier 1911.

vaincu de la nécessité d'une réfection ou de réparations plus ou moins considérables, les paroissiens étaient obligés de se soumettre, quitte à rogner, ils n'y manquaient pas, sur le devis dont on finissait par convenir. L'intendant s'assurait ensuite si l'on n'avait pas triché dans l'exécution.

Mais, avant l'institution de ce mandataire du pouvoir royal, au XVI[e] siècle et antérieurement, qu'en advenait-il quand pareil cas se présentait. J'ai déjà dit, dans une petite étude sur le presbytère de La Ferté-Bernard (1), comment, les habitants de cette localité s'étaient, au XV[e] et au XVI[e] siècle, libéralement et galamment exécutés, et avaient, à deux reprises, assuré au pasteur de leur paroisse le logement qu'il leur avait réclamé. Leur mandataire, en l'occurence, avait été le procureur fabricien, et c'était sur les revenus de la fabrique paroissiale, par conséquent sur les ressources diverses dont cet organisme local avait la disposition, que l'on avait prélevé le montant des dépenses engagées. Tout s'était passé le plus tranquillement du monde et il n'y avait pas eu le moindre accroc.

On ne sera pas surpris si, parfois, il en allait autrement, et nous en pouvons donner la preuve à propos du presbytère d'Assé-le-Riboul. Il serait à souhaiter que les textes sur lesquels nous nous appuyons, fussent plus clairs et moins laconiques. Il n'y a pourtant pas à s'y méprendre, et nous ne ferons sortir de ces documents que les conclusions qui en dérivent directement.

C'est en 1459 que nous voyons les fabriciens se mettre en mouvement ; ils s'adressent à l'évêque du Mans pour obtenir de lui que le séquestre soit établi sur le domaine de la cure. Cela fait l'objet de deux voyages, l'un dans la ville épiscopale, l'autre, à Ségrie, près du doyen rural (2). Nous

(1) Cf. *Province du Maine*, t. X, p. 134-139.

(2) « Item, d'un voiaige de quant lesd. procureurs allèrent devers monsieur du Mans pour avoir une sequestre sur le presbitaire d'Assé, tant pour lad. sequestre que pour consailler icelle et pour aller à Ségrie

pensons être en droit d'en conclure que, à la date précitée, pour obliger celui à qui incombaient les réparations locatives du presbytère, en l'espèce, le curé, on mettait arrêt sur les revenus qui dépendaient de son bénéfice. On croira facilement qu'il essaya de s'y opposer, et, à plusieurs reprises, ceux qui se portaient réclamants, durent, tant devant le doyen que près du prélat, tenter des démarches dont témoignent leurs comptes (1).

Leurs efforts ne furent pas en pure perte, et le jour vint où pasteur et procureurs, mandés par l'évêque (2), durent s'en tenir à la décision qu'il leur dicta. Comme il n'y a pas trace dans les comptes-rendus par les administrateurs à leurs commettants de dépenses faites par eux pour l'amélioration du logement du curé, il y a lieu de croire que celui-ci dut se les imposer.

Il semble bien que peu d'années après, soit en 1465, la même question se soit posée. Nous sommes à même de constater que les biens de la cure furent de nouveau séques-

un voiaige pour ce que monsieur le doyen les avoit fait citter pour exiber leurs comptes et pour la présentacion de lad. sequestre et pour la despence d'iceulx voiaiges a este despendu la somme de vingt un soubz sept deniers ». Comptes rendus en 1461 par Jehan Angelier et Perrot Voysins, procureurs de fabrique d'Assé-le-Riboul.

(1) « Item, pour les journées des d. procureurs qui ont vacqué par plusieurs jours à lad. sequestre et devers led. doyen, pour ce, en depence, six soulx tournois.

Item, pour une autre voiaige de quant les d. procureurs allèrent à Ségrie devers le doyen pour savoir qu'il avoit fait de lad. sequestre, fut despendu, celuy jour, pour la somme de vingt un deniers.

Item, pour la journée de l'un desd. procureurs qui alla au dit lieu de Ségrie, pour ce, XVIII d. » Mêmes comptes.

(2) « Item, d'un autre voiaige de quant lesd. procureurs allèrent au Mans avesques le curé d'Assé à l'eure que mons[r] du Mans appoincta led. curé et lesd. procureurs, touchant le fait du presbitaire, fut despendu, celuy voiaige, la somme de six soulx tournois.

Item, pour les journées desd. procureurs qui y furent touz deux, celuy voiaige, trois soulx tournois. » Mêmes comptes.

trés, après une démarche faite près de l'official du diocèse du Mans par les procureurs (1).

Il faut croire que la solution à laquelle on s'arrêta en cette occasion n'avait pas tout tranché, car, en 1479, il est de nouveau question du presbytère (2).

Cette fois, c'est le curé qui assigne les paroissiens en la personne de leur fabricien (3), et très probablement devant la justice civile. En tout cas, c'est à Angers qu'ils eurent à se rendre pour défendre leurs intérêts (4). Rien ne nous indique qui obtint gain de cause.

En 1525, c'est après le décès de leur pasteur que ses ouailles s'avisent de mettre arrêt sur sa succession (5). Leur représentant exige une visite de montrée du presbytère et range parmi ses dépenses les frais qu'elle entraîna (6). Elle tourna à leur avantage et une transaction intervint qui mit à la charge des vicaires de l'ancien curé les réparations

(1) « Item, le mercredi de Quasimodo (1465), pour avoir esté devant mons^r l'oficial, pour avoir une quictance de .... Jehan Mesnaye, curé d'Assé, III s. IIII d.

Item, pour les biens du curé qui furent sequestrez, poié à mons^r le doien, VII s. VI d. » Comptes de Guillaume Boutevent.

(2) « Item en despens celuy jour, de moy et de mon cheval, quant je [allai] aud. jour pour parler à monsieur l'official, à monsieur le promoteur, pour le faict de nostre église et du presbitaire. » Comptes de Jehan Jahin.

(3) « Item, quand je fus au Mans pour me conseiller pour notre curé, qui nous avoit fait citer de privilège a Angers, pour la réparacion du presbitaire et extensilles ; à trois gens de conseil de court laye et trois de court d'église, pour conseiller lad. matière, baillé à chacun, XI d., qui est en somme, VI s. VI d. » Comptes de Jehan Jahin.

(4) « Item, baillé à Noël Picot, quant il alla à Angers contre notre dit curé. » Mêmes comptes.

(5) « Item. compte led. procureur, pour estre allé au conseil au Mans, pour faire arester les deniers du deffunct curé, pour les réparacions du presbitaire, XV d. » Comptes de François Bernier.

(6) « Item, compte led. procureur, pour sa peine et vacation d'avoir faict visiter le presbitaire et mené plusieurs tesmoins, comme appert par acte et coust d'icelle, V sols. » Mêmes comptes.

reconnues nécessaires (1). Voilà, ce me semble, qui tranche la question. Si la paroisse est tenue de donner au curé une habitation telle qu'elle convient à son état et un mobilier, appelé ustensile, par contre, l'usufruitier doit s'en servir en bon père de famille, et quand il vient à mourir, si quelque négligence est constatée, ses ayants cause sont contraints par l'autorité compétente, soit l'évêque du diocèse, à la réparer.

L. FROGER.

(1) « Item, et ne se charge en rien led. procureur de la somme de douze livres tournois que doibvent messires Richard Villart et Jehan Pouppin, p^tres^, ne autres choses plus applain contenues en l'appoinctement faict entre lesd. Villart et Pouppin, pour raison des reparacions et extencilles du prebitaire du dit lieu d'Assé, quel appoinctement a esté faict avecques le curé d'Assé ou procureur pour luy, parce qu'il n'a de la dicte somme aucune chose receue. » Mêmes comptes.



Marin Mersenne
de Lordre des peres Minimes

LE PÈRE MERSENNE [1]

ET LES SOUS-MARINS

Comme d'intéressants rapprochements l'ont déjà prouvé, le département de la Sarthe a l'enviable privilège de tenir une place particulièrement honorable dans l'histoire de plusieurs des grandes inventions modernes.

Dès le XVIe siècle, un manceau, Abel Foullon, né à Loué en 1513, inventait un chariot mécanique « roulant sans ayde de chevaux, qui lui a fait donner par un érudit parisien le titre flatteur de « précurseur de l'automobile ».

En 1678, un simple serrurier de Sablé, le sieur Besnier, expérimentait, au prix de sa vie, la première machine à voler, et méritait ainsi d'être signalé, dans le *Journal des Savants,* comme l'un des ancêtres de l'aviation !

A la fin du XVIIIe siècle, Claude Chappe, de Brûlon, créait la télégraphie aérienne.

De nos jours, la ville du Mans a vu l'industrie automobile accomplir, sous l'ingénieuse impulsion de M. Bollée, de très notables progrès, et elle est devenue, grâce aux célèbres expériences de Wilbur Wright, le berceau définitif de l'aviation.

A bon droit, certes, les Manceaux peuvent être fiers de ces souvenirs, mais, s'ils avaient contribué à la conquête

(1) Communication faite le 20 décembre 1911 à l'Assemblée générale des Membres de la Société.

de la terre et de l'air, la conquête des eaux semblait manquer à leur gloire ! Il est vrai qu'ils ne sauraient se targuer de grandes connaissances nautiques, n'ayant, pour la plupart, navigué que sur les eaux très douces et très calmes de la *Sarthe* ou de l'*Huisne !*

La Science, cependant, a ses surprises, parfois bien étonnantes, et le capricieux génie d'un de nos plus éminents savants nous autorise aujourd'hui à mettre le sceau à la gloire des Manceaux — en fait d'inventions — en présentant dans l'un d'eux, le Père Mersenne, l'un « des précurseurs des sous-marins ! ».

Un manceau, et qui plus est, un religieux « précurseur des sous-marins », n'est pas un fait banal : nous serions tenté de dire que c'est un défi à la logique des situations !

Dès le mois de juin de l'année dernière, un vulgaire entrefilet de journal nous mettait sur la trace de ce fait singulier, en piquant vivement notre curiosité.

La note était ainsi conçue :

« La catastrophe du *Pluviôse* a ramené dans les journaux « le nom de Jean Barrié qui fut le père de notre premier « bateau submersible. La chose se passait à la fin du règne « de Louis XIII. Or, il n'est pas sans intérêt de rappeler « que Barrié fit construire son bateau sous-marin sur les « données d'un religieux, le R. P. Marin Mersenne, fils « d'humbles paysans du Maine... »

Depuis longtemps, nous connaissions le Père Mersenne, né le 8 septembre 1588 au bourg d'Oysé, comme l'un des plus grands savants de son temps et l'une des illustrations scientifiques de notre province ; mais aucune des notices que lui consacre la bibliographie locale n'indiquait cette collaboration avec le père des bateaux submersibles.

Tout d'abord, nous ne pûmes découvrir qu'une indication bien vague sur le sous-marin de Jean Barrié. Nous parvînmes seulement à savoir, qu'en 1640, il fut délivré au dit Barrié dit de Pradine, une lettre-patente par laquelle

Sa Majesté lui accordait le privilège pendant douze années « de retirer et pescher au fond de la mer, avec son vaisseau ou *patache allant dans l'eau,* toutes les marchandises et autres qui s'y trouveront » et qu'au moyen de cette *patache,* « où l'on pouvait rester six heures sous l'eau avec une chandelle allumée », Barrié avait opéré le sauvetage du matériel d'un navire naufragé devant Dieppe.

Faute de renseignements plus précis, il ne restait qu'une ressource, rechercher dans les ouvrages du P. Mersenne ce qui pouvait se rapporter à la navigation sous-marine. Cette tâche, certes, n'était pas aisée : l'œuvre scientifique du Père Mersenne est considérable et d'autant plus difficile à dépouiller que ses traités sont écrits dans un latin hérissé de termes techniques parfois bien ardus à comprendre. Une très obligeante collaboration vint à notre aide dans la circonstance.

Une déception marqua le début des recherches. Un des ouvrages du P. Mersenne, conservé à la Bibliothèque du Mans sous le nº 3001, contient un traité intitulé *Ars navigandi super et sub Aquis,* où il semblait naturel au premier abord de retrouver toutes ses idées sur la navigation sous-marine. Or, contrairement à son titre, ce traité de *l'art de naviguer dessus et dessous les eaux* ne renferme que des définitions, des principes et des propositions ayant trait à l'hydrostatique, sans qu'il y soit question, de près ou de loin, du moindre sous-marin.

Notre savant et laborieux confrère, M. l'abbé Crosnier, que nous ne saurions trop remercier ici, ne se découragea cependant pas, et bientôt sa persévérance était récompensée par la découverte assez inattendue, au milieu du traité *De magnetis proprietatibus,* de l'exposé complet de la question.

D'après la très intéressante analyse que M. l'abbé Crosnier a bien voulu nous transmettre, cet exposé comprend sept grandes pages in-4º de texte compact, et a pour titre *Navis sub*

aquis natans. Le Père Mersenne y affirme, avec une parfaite assurance, la possibilité de construire des navires qui marcheraient sous l'eau. Il suppose même le problème facilement réalisable du moment qu'on aura un navire pouvant s'enfoncer. Qu'on le construise en bois ou en fer, la matière importe peu, selon lui, pourvu qu'il soit hermétiquement fermé. Qu'on le charge suffisamment d'un poids à peu près égal au volume d'eau déplacé et le bateau pourra se mouvoir, soit au fond de l'eau en marchant sur des roues comme un char, soit entre deux eaux, au moyen de rames, à une profondeur suffisante pour éviter le remous des tempêtes. La question d'aération se résoud, pour l'audacieux savant, par l'emploi de tuyaux de cuir imperméables, véritables ventilateurs débouchant à la surface de l'eau, et pouvant en outre servir de passages de communication.

Le P. Mersenne ajoute qu'il y aurait une autre façon de construire un bateau naviguant sous l'eau. Ce serait de le concevoir comme une grande cloche à plongeur vitrée, le fond restant ouvert pour laisser pénétrer l'eau jusqu'à une certaine hauteur et la partie supérieure comportant un plancher sur lequel on pourrait s'établir.

En tout cas, la navigation sous-marine paraît si aisée au P. Mersenne qu'il ne craint pas de considérer déjà comme fort possibles, sous les flots, des voyages de circum-navigation d'un pôle à l'autre, avec une habitation fort longue dans le bateau en plongée.

Assurément ces idées peuvent soulever de nombreuses objections. Elles sont surtout théoriques, trop étrangères à la pratique et méconnaissent notamment les énormes pressions qu'on rencontre aux grandes profondeurs. Les solutions proposées, vraiment trop simples, indiquent que le bon Minime n'a pas soupçonné toutes les difficultés de la navigation sous-marine.

Par contre, il est indéniable, ainsi que l'écrit M. Pesce dans une récente ***Histoire de la navigation sous-marine***, que

les idées du Père Mersenne sont originales, audacieuses pour l'époque, fort logiques et pleines de bon sens. Suivant le même auteur, qui nous apporte quelques détails nouveaux, le P. Mersenne aurait même le mérite d'avoir proposé, deux siècles avant leur adoption dans la marine, l'emploi de coques métalliques ayant la forme de poissons, symétriquement fuselées aux extrémités pour pouvoir se déplacer indifféremment en avant et en arrière. Il aurait également prévu l'emploi de canons et de vrilles pour percer les navires ennemis et les couler, comme cela a été depuis mis en partie à exécution par Bushnell et Fulton.

M. Pesce conclut en définitive « *que la plupart des idées de Mersenne ont été mises à exécution dans la suite avec succès* ».

Cela suffit, somme toute, en dépit de leurs navïetés pratiques, pour consacrer la valeur des aperçus du P. Mersenne, et inscrire son nom dans l'histoire de la navigation sous-marine dont il fut, au moins, un des premiers à affirmer la possibilité et à entrevoir l'avenir.

Peu s'en est fallu, il y a quelques mois, que cette nouvelle gloire nautique du savant religieux ne fut solennellement proclamée devant toute la population du Mans, à l'occasion de l'exposition régionale. Dans le premier projet de cavalcade « *Les arts et l'industrie à travers les âges* », la Commission avait compris « un char des inventeurs manceaux », et le P. Marin Mersenne y devait avoir sa place d'honneur, sur la coque fuselée d'un sous-marin archéologique !...

Les circonstances ont privé le P. Mersenne de cet excès d'honneur. Mais l'une des rues du Mans porte déjà son nom et il n'est point besoin de sous-marins pour faire vivre son souvenir. Le portrait que Baillet a tracé du célèbre Minime dans sa *Vie de Descartes* supplée avantageusement à toutes les cavalcades !

« Mersenne, dit Baillet, était le savant de son siècle qui avait le meilleur cœur : on ne pouvait l'aborder sans se laisser prendre à ses charmes. Jamais mortel ne fut plus curieux pour pénétrer les secrets de la nature et porter les sciences à leur perfection. Les relations qu'il entretenait avec tous les savants l'avaient rendu le centre de tous les gens de lettres. Dans sa cellule du couvent de l'Annonciade, près la place Royale, il recevait tous les érudits de l'Europe qui traversaient Paris. On peut dire qu'il a servi la science, non seulement par ses propres travaux, mais encore par l'émulation qu'il sut entretenir parmi ses plus illustres confrères lesquels le tenaient en haute estime et le consultaient souvent ».

... Mais, les destinées humaines ont parfois leur cruelle ironie.

Le Père Marin Mersenne, ce grand savant dont nous sommes heureux aujourd'hui encore de nous honorer, mourut à peine âgé de soixante ans, victime d'erreurs de la science !

Il était souffrant. Un médecin voulut le soigner et se trompa de veine. Un autre vint et donna de l'émétique. Enfin arriva le fameux Gassendi, grand ami du malade, qui le traita pour une pleurésie, qu'il n'avait pas !

Avec son remarquable bon sens, le Père Mersenne comprit que contre ces trois éminents représentants de la Faculté de l'époque, il ne pouvait rien... si ce n'est mourir le plus vite possible.

ROBERT TRIGER.

LE CAHIER

DE

LA CHAPELLE-CRAONNAISE

(1789)

La Chapelle-Craonnaise, aujourd'hui commune du canton de Cossé-le-Vivien, arrondissement de Château-Gontier, appartenait à la province d'Anjou avant la Révolution ; elle faisait partie de l'élection de Château-Gontier, du diocèse, du gouvernement militaire et de la sénéchaussée d'Angers.

Le 24 janvier 1789 parut la lettre royale pour la convocation des États Généraux. Le 14 février, une ordonnance du lieutenant particulier de robe longue, de la sénéchaussée d'Angers, enjoignit au procureur du roi de publier les instructions de Louis XVI dans tout le ressort de la sénéchaussée. Voici les dispositions relatives au Tiers-État.

Les officiers municipaux devaient être sommés par un huissier royal de faire lire et publier au prône de la messe paroissiale, et aussi à la porte de l'église, après la messe, au premier jour de dimanche qui suivrait cette notification, la lettre du roi, le règlement y annexé et l'ordonnance. Au plus tard huit jours après ces publications, tous les habitants du Tiers, âgés de vingt-cinq ans, domiciliés et compris aux rôles d'impositions, étaient tenus de s'assembler au lieu accoutumé. On y devait d'abord procéder à la rédaction

d'un cahier des plaintes, doléances et remontrances, qu'ils entendaient faire au roi. Puis, les membres du Tiers devaient élire, parmi les plus notables de la paroisse, un nombre de députés déterminés par l'article 31 du règlement (trois, au-dessus de 200 feux ; quatre, au-dessus de 300 feux).

En conséquence, par ordre du procureur du roi, des huissiers signifièrent leurs exploits à qui de droit, dans les derniers jours de février. La paroisse de La Chapelle-Craonnaise fit sa réunion le vendredi 6 mars « sous le chapiteau ou vestibule de l'église », avec l'assistance de Sébastien-François Basille, notaire à Craon. Voici les noms de tous les habitants de cette paroisse qui formèrent l'assemblée :

Charles Baumier, syndic, René Poupard, marchand, Rémi Jégu et Guillaume Jaquelin, marchands, membres de la municipalité, Julien Bertron, Michel Besnier, Mathurin Bertron, Pierre Brillet, Jean Bourcier, Jean Barais, Pierre Boisramé, René Chevallier, Jacques Cottereau, François Goisbault, Christophe Gueret, Joseph Gautier, Mathurin Gigon, Pierre Guais, Mathurin Guyon, François Halopeau, René Huet, René Houssin, Jacques Hubert, Louis Halopeau, Guillaume Jégu, Jean Jaquelin, François Jaquelin, René Jégu, Théodore Lemesle, Jean Lecot, François Lecot, Pierre Lemesle, Jean Lecot, Jean Lemesle, René Lecomte, François Lemasle, Jean Maigret, Claude Mauxion, Jean Moussu, René Madiot, Pierre Marchand, Pierre Portier, Pierre Planchard, Louis Paillard, Marin Portier, Pierre Portier, René Paillard, Jean Paillard, Jacques Paillard, René Paillard, Jacques Paillard, René Paillard, René Rousseau, Jean Robin, René Rouault, René Rousseau, Pierre Simon, Gabriel Sizé, René Chereau, François Fromentin, Jacques Simon, Michel Lefranc, marchand, et René Lebreton, greffier de la municipalité.

Voici le cahier de doléances accepté par l'assemblée,

d'après le manuscrit original qui vient d'être retrouvé aux Archives départementales de Maine-et-Loire (*Série B*).

« *CAHIER des doléances de la paroisse de la Chapelle-Craonnaise, bas Anjou, pour être présenté par ses députés à l'assemblée préliminaire d'Angers, le 9 de ce mois, et être réuni aux autres cahiers des paroisses de la sénéchaussée d'Angers, pour du tout n'en former qu'un seul cahier, pour être présenté aux États généraux du royaume qui doivent se tenir à Versailles le 27 avril prochain, le tout pour obéir aux ordres de Sa Majesté, portés par ses lettres données à Versailles le 24 janvier 1789, pour la convocation et tenue des États généraux du royaume, et satisfaire au Règlement y annexé, ainsi qu'à l'ordonnance de M. le lieutenant particulier de la sénéchaussée d'Angers, pour la vacance du sénéchal et lieutenant général, du 14 février 1789.*

« 1° Les paroissiens et communauté de La Chapelle-Craonnaise demandent que les députés aux États généraux y sollicitent le rétablissement des droits imprescriptibles de la nation, en conséquence, que nul impôt ne puisse être établi sans le consentement des États généraux assemblés ;

« 2° Qu'il soit statué que les États généraux auront lieu de droit, de cinq ans en cinq ans, sans pouvoir être retardés ni séparés par quelque autorité que ce soit ;

« 3° Que l'impôt ou les impôts qui seront établis ne le seront que pour cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à la prochaine tenue des États généraux, lequel impôt ou impôts cesseront d'être exigibles si lesdits États généraux périodiques n'ont pas lieu ;

« 4° Les mêmes députés solliciteront l'abolition entière de tous les privilèges des nobles, ecclésiastiques et gens en place ;

« 5° L'abolition de la gabelle, ce désastreux impôt, fléau surtout de ce canton voisin de la Bretagne ; également l'aboli-

tion à l'entier des tailles, capitations, vingtièmes, des droits de traite intérieure du royaume, aides et droits y réunis, francs-fiefs, centième denier des successions collatérales, contrôle ou modification des droits d'icelui, ventes exclusives des tabacs et généralement de tous droits dont la perception est dispendieuse et arme le citoyen contre le citoyen ;

« 6° Que pour remplacer ces impôts et droits, il soit établi par les États généraux une capitation personnelle, une taxe foncière et une d'exploitation, lesquels impôts frapperont indistinctement et sans aucun privilège ni immunité sur tous les citoyens des trois ordres, qui seront tous compris dans les mêmes rôles, lesquels seront faits et arrêtés par les municipalités de chaque ville et paroisse ;

« 7° Qu'il soit établi dans cette province des États provinciaux, et dans chaque ville et dans chaque paroisse des municipalités, de la manière qui sera jugée la plus utile par les États généraux ; que chaque municipalité soit chargée de collecter les impôts, qui seront versés à l'assemblée provinciale et ensuite directement au trésor royal ;

« 8° Que la corvée en nature soit totalement abolie ;

« 9° Les mêmes députés solliciteront aussi à l'entier l'abolition des justices et polices seigneuriales, des droits de chasse et de pêche exclusifs, droits de rachat, de banalité, des fresches seigneuriales ; l'établissement du pouvoir de franchir tous cens, rentes et devoirs seigneuriaux, féodaux et ecclésiastiques, savoir ceux en argent au denier vingt, et ceux en grain et autre nature au denier trente ; la réforme de la Coutume d'Anjou, surtout pour ce qui concerne les droits féodaux et le droit de tuer, au moins chacun dans son champ, les lapins et autres animaux nuisibles à l'agriculture ;

« 10° Demanderont aussi l'établissement de justices ou barres royales dans l'Anjou, surtout une à Craon, lesquelles ressortiront au présidial ou bailliage qui sera établi dans la

capitale de cette province, qui jugera en dernier ressort, jusqu'à 6.000 livres, et par provision jusqu'à 10.000 livres ;

« 11° Que les charges et offices cessent d'être vénaux, mais soient donnés pour récompense du mérite et de sa vertu ;

« 12° Que la noblesse ne puisse plus s'acquérir que par services réels rendus à l'État ;

« 13° Que la mendicité soit extirpée ; que dans chaque paroisse il soit établi un bureau de charité pour la subsistance des pauvres et infirmes, lesquels pourront en même temps être chargés de l'instruction de la jeunesse gratis ; que pour doter ces bureaux, il y soit réuni quelques bénéfices isolés ou des biens ecclésiastiques des monastères ou chapitres peu utiles qui seront supprimés ou réformés ;

« 14° Que chaque curé soit doté convenablement des mêmes biens et revenus, ou de toute autre manière que ce soit, de façon qu'on puisse abolir le casuel et les dîmes, ensemble les quêtes des vicaires ;

« 15° Que les emplois civils, militaires, ecclésiastiques soient possédés indistinctement de manière que la noblesse n'ait pas de préférence et le Tiers-État plus d'exclusion ;

« 16° Que les cours souveraines soient composées des trois Ordres de l'État, et que la moitié soit attribuée au Tiers-État.

« 17° Que lors de l'assemblée des États généraux, les suffrages soient pris par tête plutôt que par ordre ;

« 18° Que si, lors de l'assemblée préliminaire du 9 de ce mois, d'autres paroisses ont formé des doléances non prévues en ces présentes et qui tendent au bien de l'État, à la prospérité de la Nation et à la gloire de Sa Majesté, les députés de cette paroisse pourront consentir qu'elles soient ajoutées au cahier général et y adhérer.

« 19° Que si la dotation des curés par les moyens ci-dessus indiqués n'était pas admise aux États généraux, les mêmes députés demanderont que les dîmes, cette récom-

pense et subsistance des curés, rentrent dans leur ordre naturel ; en conséquence, qu'elles soient rendues aux curés à qui elles appartiennent de droit. Ce sera le moyen de les mettre dans le cas d'être plus utiles, de s'associer des coopérateurs, et de soulager leurs pauvres, qui sont multipliés dans ce canton et surtout dans cette paroisse à cause du fardeau énorme des impôts.

« Fait, clos et arrêté le présent cahier de doléances en l'assemblée générale de La Chapelle, tenue sous le chapiteau du vestibule de ladite église, le 6e jour de mars 1789. »

Restait à élire les députés qui représenteraient la paroisse à l'assemblée préliminaire du Tiers-État de la sénéchaussée. La Chapelle-Craonnaise ayant cent vingt feux avait droit à deux députés. Furent élus : Michel Lefranc et Guillaume Jaquelin, marchands.

Ces deux députés, munis du cahier et du procès verbal constatant leurs pouvoirs, se présentèrent le 9 mars à l'assemblée préliminaire du Tiers-État de la sénéchaussée, tenue dans l'église de Saint-Aubin d'Angers. Tous les cahiers des paroisses furent réduits à un seul. Puis l'assemblée se réduisit au quart, les nouveaux élus devant faire partie de l'assemblée générale des trois ordres. Michel Lefranc et Guillaume Jaquelin n'ayant point été nommés, s'empressèrent de quitter Angers pour revenir dans leurs foyers.

F. UZUREAU.

LA DATE EXACTE

DE LA

MORT D'UN ÉVÊQUE DU MANS

Le jour de la mort de l'évêque du Mans Louis de Lavergne Montenard de Tressan n'est pas toujours donné avec une précision suffisante, ni même sans erreurs par les divers historiens des évêques du Mans. L'année 1712 est bien mentionnée par tous, mais la date de la mort varie.

Les uns inscrivent la date du 12 janvier 1712. Ainsi dom Piolin a écrit : « Le 12 janvier 1712, il mourut subitement, sans avoir éprouvé ni fièvre, ni aucune maladie, ne ressentant qu'une légère oppression » (1). De même M. l'abbé A. Ledru répète : « Il mourut subitement le 12 janvier 1712, et fut inhumé à la cathédrale » (2).

D'autres écrivains ont donné la date du 26 janvier de la même année 1712 ; parmi ceux-ci nous citerons le P. Armand Jean dans son travail sur *les évêques et les archevêques de France depuis 1682 jusqu'à 1801* (3), et Desportes dans sa *Bibliographie du Maine* (4).

Une semblable diversité se remarque dans la fixation de l'âge du défunt ; dom Piolin, le P. Armand Jean, Desportes lui donnent soixante-quatorze ans à son décès, tandis que Le Pelletier de la Sarthe, dans son *Histoire de la Province du Maine* (5) le fait mourir « subitement en 1712, à l'âge de

(1) *Histoire de l'Eglise du Mans*, t. VI, page 423.

(2) *La Cathédrale Saint-Julien du Mans, ses évêques, son architecture, son mobilier*, p. 398.

(3) Page 429.

(4) Page 488.

(5) Tome II, p. 64.

quatre-vingt-trois ans, et sans que la vieillesse parut avoir notablement affaibli ses facultés. Il fut inhumé dans la cathédrale du Mans ».

Dernièrement j'ai rencontré dans les registres de l'Etat-Civil du Mans, paroisse Saint-Nicolas, un document qui permet de corriger ces variantes, de préciser la date de la mort de Louis de Lavergne Montenard de Tressan, évêque du Mans, et d'affirmer qu'elle s'est bien produite le 26 janvier 1712.

Voici cet intéressant document :

« Le 26 janvier vigile de St-Julien 1712 vénérable père en Dieu Guillaume Dalton évêque d'Ossory ville d'Irlande, chassé de son diocèse à cause de sa fermeté à soutenir la foy catholique apostolique et romaine, et appellé par Monseigneur l'Evesque du Mans cy-dessous, pour luy aider à faire les fonctions épiscopales de son diocèse attendu son grand aage et ses infirmités corporelles, est décédé à onze heures du matin dans le monastère de la Coulture et inhumé dans le cœur de l'église de la dite abbaye le 28 du même mois et an ».

« Le 26 janvier, vigile de St-Julien 1712, Vénérable père en Dieu Louis de Lavergne Montenard de Tressan evesque de cette ville du Mans, conseiller du Roy en tous ses conseils d'Etat et privé, premier aumosnier de son altesse royale Monsieur le duc d'Orléans, est décédé sur les onze heures du soir dans son palais épiscopal aagé de quatre-vingt-deux ans ou environ après avoir gouverné le diocèse depuis 1671, jusqu'à ce jour avec beaucoup de vigilance, de sagesse et de fermeté pour établir le bon ordre dans ce diocèse, a esté inhumé dans l'espace qui est entre le sanctuaire et le cœur de l'église cathédrale de St-Julien, c'est-à-dire au bas des marches du grand autel, par M. l'abbé Le Vayer grand doyen de la mesme église le 29e du mesme mois et an ».

« L'abbé Le Vayer. R. Barré ».

Cette date du 26 janvier 1712 n'était cependant pas inconnue de dom Piolin, puisqu'il la donne pour le jour du décès de Guillaume Dalton, évêque d'Ossory, qu'il déclare mort le même jour que l'évêque du Mans (1). L'inscription placée par les Bénédictins (2) sur la tombe de Guillaume Dalton indique aussi la même date du 26 janvier 1712, car on y lit : « Anno MDCCXII, aestat. LXVIII, VII cal. febr. ». Le septième jour des calendes de février en 1712 correspond bien au 26 janvier.

Le document que je viens de publier confirme en même temps la concordance du décès des deux évêques ; il s'accorde aussi avec le récit légendaire de ces deux morts, car dom Piolin rapporte ainsi les dernières heures de la vie de Louis de Lavergne Montenard de Tressan (3) : « .... Il ne comprit pas ..... le signe par lequel Dieu l'avertissait de sa fin prochaine et de celle de l'évêque d'Ossory ..... La veille de son trépas, il lui sembla voir deux flambeaux dont la flamme était très agitée, dans un moment et dans un lieu où il n'y avait aucune raison de tenir des flambeaux allumés. Il les désigna avec toutes les circonstances aux personnes qui se trouvaient près de lui, et leur demanda la raison de cette illumination. Ces personnes déclarèrent qu'elles n'apercevaient rien de semblable ; et le prélat leur dit que ces flambeaux venaient de s'éteindre tout d'un coup ..... ».

On voit dans les actes de décès cités plus haut que les deux évêques se sont bien éteints le même jour, l'un à onze heures du matin et l'autre à onze heures du soir, le 26 janvier 1712.

GABRIEL FLEURY.

(1) *Histoire de l'Eglise du Mans*, t. VI, p. 356.
(2) *Ibid.* p. 357.
(3) *Ibid.* p. 423.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 20 DÉCEMBRE 1911

Le mercredi 20 décembre 1911, à 2 heures de l'après-midi, a eu lieu à la Maison de la Reine Bérengère, au Mans, une assemblée générale de la Société historique et archéologique du Maine.

L'ordre du jour de la réunion comportait deux parties distinctes : 1° une séance littéraire offerte à tous les membres de la Société et à leurs familles ; 2° une assemblée spéciale des membres fondateurs et titulaires pour le renouvellement des membres du Bureau.

I.

Une brillante assistance, parmi laquelle on remarquait bon nombre de dames et de jeunes filles, avait bien voulu répondre à l'invitation de la Société et venir, malgré un temps défavorable, assister à la séance littéraire.

M. Robert Triger a ouvert cette première partie par une communication sur *le Père Mersenne et les sous-marins* (1).

M. le marquis de Beauchesne a donné ensuite lecture d'une importante étude d'histoire diplomatique : *Le marquis de Juigné, ambassadeur de France en Russie sous le règne de Louis XVI* (2).

Composé à l'aide de documents inédits, extraits des

(1) Publiée à part dans cette livraison page 77.
(2) Publiée également à part page 32.

archives du ministère des Affaires étrangères, ce travail relevait plus de l'histoire générale que de l'histoire du Maine. Beaucoup de grandes revues parisiennes l'eussent accueilli avec empressement, et c'était une bonne fortune, pour une Société locale, d'en avoir la primeur. M. de Beauchesne, comme toujours, avait fouillé son sujet en érudit et en littérateur d'égal mérite, et il avait su en tirer de curieux détails sur l'état de la Russie à la veille de la Révolution.

Aux applaudissements de l'auditoire, M. Robert Triger l'a remercié et félicité, s'estimant en outre heureux de la circonstance pour adresser l'hommage de la gratitude de la Société à la famille de Juigné, qui, aux glorieux services du passé, vient encore d'ajouter celui de soustraire aux spéculations néfastes les admirables sculptures de Solesmes.

Ainsi qu'il en avait le devoir avant le renouvellement du Bureau, le président a terminé cette séance littéraire par l'exposé suivant de la situation de la Société :

Messieurs et chers Confrères,

Comme les individualités, les Sociétés ont, à certaines époques, le devoir peu agréable en lui-même, mais toujours salutaire, de procéder à leur examen de conscience, de se rendre un compte exact de leur situation morale et matérielle. Ce regard, jeté tout à la fois sur le passé et sur l'avenir, est indispensable pour assurer le bon fonctionnement de toute œuvre sérieuse, pour permettre à chacun d'apprécier ou de contrôler au besoin la direction.

Soucieux de ses responsabilités et avant tout de répondre à votre confiance, votre Bureau, dont les pouvoirs expirent au 1er janvier 1912 ne peut se soustraire à l'obligation de vous présenter aujourd'hui un rapide exposé de la situation de la Société.

Je suis heureux de pouvoir vous dire, tout d'abord, que

pendant les quatre dernières années, aucune difficulté, aucun incident intérieur ou extérieur, n'est venu troubler notre paisible tâche.

Unis dans une absolue communauté de sentiments et de vues, j'ose ajouter dans une inaltérable réciprocité d'affection et d'estime, nous n'avons point rencontré, cette fois, les écueils qui avaient surgi au cours des périodes précédentes. Grâce à votre fidèle concours, le Bureau n'a pu même que se féliciter de plus en plus de l'entière indépendance que le Conseil général lui a rendue en 1904.

La plus dure épreuve qui ait frappé la Société — épreuve bien douloureuse, il est vrai — a été la mort de 45 confrères enlevés trop tôt à notre amitié et à notre gratitude.

L'une de ces pertes a été particulièrement cruelle : après bientôt deux années, elle jette toujours un voile de deuil sur l'histoire de la Société.

Le 15 janvier 1910, nous avons eu l'amer regret de voir disparaître le généreux ami qui, plus que tout autre, avait contribué au développement de la Société historique et archéologique du Maine, en l'installant dans ce charmant logis de la Reine Bérengère : M. Adolphe Singher.

Les expressions me manquent, Messieurs, pour rappeler tout ce que nous devons à M. Adolphe Singher. Nous lui devons tout au moins deux privilèges inappréciables : la flatteuse renommée acquise à la Société par ses mémorables réceptions de savants français ou étrangers, et la précieuse indépendance dont nous nous honorons, car son amical appui pouvait seul mettre la Société en état de supporter sans fléchir la suppression de la subvention départementale.

Non seulement, nous gardons à M. Adolphe Singher une inaltérable reconnaissance, que les années ne pourront affaiblir, mais avec le temps nous estimons plus que jamais l'honneur d'avoir été associés à l'œuvre artistique si généreusement entreprise par lui pour la gloire du Vieux-Mans.

La mort de M. Singher eut été pour notre Société un

désastre irréparable si nous n'avions retrouvé auprès de son fils, M. Gustave Singher, le même généreux et amical appui. Continuateur fidèle de l'œuvre de son père à notre égard, M. Gustave Singher a bien voulu nous conserver aux mêmes conditions la plus gracieuse hospitalité dans sa maison de la Reine Bérengère, nous témoigner les mêmes sympathiques encouragements.

C'est une grande joie pour moi, Messieurs, de pouvoir exprimer en ce moment à M. et Mme Gustave Singher et à leurs chers fils nos plus chaleureux remerciements ; de me faire devant vous l'interprète des historiens du Maine pour les assurer de nouveau que cette maison de la Reine Bérengère, qui recevait en 1908 la visite de S. M. la reine Marguerite d'Italie, et tout récemment celle du prince Georges de Grèce et de la princesse Marie, fera vivre à jamais le nom de Singher dans l'histoire de la ville du Mans.

Bien que nous leur conservions un souvenir non moins fidèle qu'à M. Adolphe Singher, je ne pourrais, sans vous présenter un obituaire vraiment trop long et trop douloureux, vous rappeler les noms des 44 autres confrères que la mort nous a enlevés. Je dois me borner à vous citer ceux des membres fondateurs et titulaires : MM. le duc de Doudeauville et Ernest Le Comte, membres fondateurs, auxquels la Société doit une gratitude toute spéciale : M. le contre-amiral Coulombeaud, qui représentait parmi nous avec un si haut prestige et une si chevaleresque courtoisie la marine française d'autrefois ; M. Albert Maignan, le grand artiste dont la Sarthe demeure justement fière ; Mgr Fouqué, le très distingué vicaire général d'Alger ; M. le chevalier d'Achon, le marquis d'Agoult, de la Beauluère, le marquis de Courcival, le chanoine Chanson, MM. Cornu et Desclés ; Mmes Le Fizelier et Dobremer ; MM. Liger, le baron Amaury de la Barre de Nanteuil, Gustave Triger et Pascal Vérité, membres titulaires d'une fidélité à toute épreuve.

A tous, comme à nos 26 autres confrères décédés, dont

j'ai le regret de ne pouvoir citer ici les noms — que vous retrouverez d'ailleurs dans la Revue — la Société adresse un suprême hommage et le réconfortant au revoir qu'autorise la foi nationale de la France de Tolbiac.

Vingt-et-une démissions, pour la plupart justifiées par des changements de résidence ou des motifs trop plausibles étant venues s'ajouter aux 45 décès, le total de nos pertes, qui n'avait été que de 58 au cours de la période précédente, s'est élevé pendant les quatre dernières années au chiffre encore supérieur de 66 !

Non sans peine, Messieurs, le Bureau est parvenu à compenserces pertes considérables par 62 admissions. Au nombre de ces nouveaux confrères, j'ai le devoir de remercier particulièrement M. le duç de Doudeauville, qui a bien voulu remplacer son très regretté père comme membre fondateur ; les dames et les excellents amis qui ont tenu à honneur de continuer parmi nous leurs chers disparus, répondant ainsi à notre légitime désir de voir la Société historique du Maine former, au nom des traditions provinciales, une grande famille où les survivants perpétuent pieusement le souvenir de ceux qui les ont précédés dans un monde meilleur.

En définitive, Messieurs, le total des membres de la Société qui était de 324 au 9 décembre 1903 et de 329 au 16 décembre 1907, dates de nos dernières assemblées générales, est aujourd'hui de 325.

Nous sommes dès lors en droit de vous dire que nos effectifs se maintiennent jusqu'ici à quelques unités près, que jusqu'ici notre Société, comme un vaillant régiment résiste victorieusement aux assauts de la mort et des événements.

Les effectifs s'étant ainsi soutenus, le Bureau a pu, tout en continuant à augmenter sagement le fond de réserve, conserver la même importance à la Revue et vous distribuer

chaque année, comme par le passé, en six livraisons, deux volumes de plus de 300 pages.

Il s'est appliqué de tous ses efforts à varier le plus possible ces volumes, à faire en sorte que chacun y trouve, s'il se peut, quelques pages dignes d'attention.

En tout cas, la Revue vous a apporté successivement : des travaux de haute érudition dus à trois de nos jeunes et brillants archivistes-paléographes, MM. Léonce Celier, A. Mousset, Paul Marichal, à M. l'abbé Angot et au R. P. dom Guilloreau, aujourd'hui prieur de l'abbaye de Clervaux ; un remarquable chapitre d'histoire générale militaire, signé de M. le vicomte de Noailles ; une note d'un des plus éminents archéologues anglais, M. John Bilson ; les impressions remportées du Mans par M. le vicomte de Ghellinck, de l'Académie royale de Belgique ; de savantes dissertations archéologiques de MM. Lefebvre-Pontalis et Gabriel Fleury sur la construction du chœur de la cathédrale du Mans ; de très intéressants articles littéraires de M. le marquis de Beauchesne, qui vient de se faire, en érudit et en littérateur d'égal mérite, l'historien d'Alfred de Musset ; une étude justement remarquée sur notre célèbre collège de l'Oratoire, par M. l'abbé Reeb, professeur au collège de Juilly ; des pages très nouvelles de M. le docteur Delaunay, l'historien de nos vieux médecins manceaux ; enfin tout un ensemble de monographies dues à M. le chanoine Froger, un maître dans le genre, dont les travaux sont toujours si hautement appréciés, et à nos autres collaborateurs habituels, que je ne saurais assez remercier de leur laborieuse fidélité : M. Ed. de Lorière, MM. les abbés Besnard, Calendini, Toublet, Uzureau et Vavasseur, le R. P. dom Heurtebize, MM. Passe et Henri Roquet.

Avec M. Pallu du Bellay, nous avons même abordé l'histoire de la Chouannerie, et avec M. Bezard celle de la guerre de 1870.

Bien que fermement résolus à maintenir le principe qui exclut l'histoire contemporaine du programme de la Société, le Bureau a pensé, en effet, qu'après plus d'un siècle, il pouvait, de temps à autre, accueillir prudemment quelques articles sur la Révolution, et qu'après quarante années, il avait déjà le devoir de rassembler en vue de l'avenir les souvenirs si tristement instructifs de l'invasion allemande dans la Sarthe et de la bataille du Mans.

Nous avons été entraînés dans cette voie nouvelle par la patriotique nécessité de raviver au milieu des jeunes générations le sentiment national ; un peu aussi, par le succès sans précédent du livre de notre sympathique confrère, M. Erard, *Souvenirs d'un Mobile de la Sarthe,* dont la troisième édition est dès maintenant presqu'épuisée et qui a fait tant d'honneur à notre sœur aînée, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.

Par contre, pour les motifs que j'ai eu l'honneur de vous exposer dans mon précédent rapport, nous n'avons présenté aucun ouvrage à vos souscriptions en dehors de la Revue. En présence des nombreuses demandes dont vous êtes sollicités chaque jour, nous tenions à honneur de ne pas abuser, sans motif exceptionnel, de la bonne volonté de nos membres titulaires ; nous tenions aussi à laisser le champ libre à l'important ouvrage de notre confrère M. Gabriel Fleury sur la *Révolution à Mamers,* l'un des meilleurs ouvrages publiés jusqu'ici sur la révolution dans la Sarthe et qui a sa place marquée dans toutes les bibliothèques.

Cependant, nous vous présentons aujourd'hui un nouvel instrument de travail bien utile dans son modeste genre, la table des 20 volumes de la Revue de 1897 à 1906, dressée par le R. P. dom Heurtebize, et, au cours de l'année prochaine, nous aurons enfin la bonne fortune de vous offrir cette table du *Cartulaire de Saint-Vincent* depuis trop longtemps attendue, mais dont la consciencieuse érudition

de M. le vicomte d'Elbenne a su faire un véritable monument scientifique.

Si de ce rapide aperçu sur les publications de la Société, nous passons maintenant à l'examen de son action extérieure, votre président, Messieurs et chers Confrères, vous doit tout d'abord des excuses personnelles.

Au regret de plusieurs d'entre vous, paraît-il, il lui a été impossible pendant les quatre dernières années d'organiser d'excursion, de vous faire revivre les heures charmantes jadis vécues sur les bords du Loir et les remparts de Sainte-Suzanne.

J'ai très sincèrement partagé, croyez-le bien, les regrets qui m'ont été exprimés à ce sujet ; toutefois un regard rétrospectif sur le calendrier me permettra peut-être d'invoquer auprès de vous quelques circonstances atténuantes.

L'année 1908, tout d'abord, s'est ouverte pour moi par un deuil infiniment douloureux auquel, tous, vous avez bien voulu prendre une part dont je vous garde une profonde reconnaissance. Ce fut, d'ailleurs, l'année du brillant congrès archéologique de La Flèche, et les très intéressantes journées auxquelles vous fûtes si aimablement conviés par notre excellent confrère et ami, M. l'abbé Calendini, président de la Société d'Histoire, Lettres, Sciences de La Flèche, n'eussent guère laissé place à une excursion spéciale de notre Société : elles y ont tout au moins avantageusement suppléé.

L'année suivante 1909 a été l'année de Jeanne d'Arc. J'ai le ferme espoir que vous me pardonnerez d'avoir rêvé alors la fondation d'une grande fête nationale, où tous les bons citoyens, tous les patriotes sans distinction d'opinions, se fussent unis pour fêter, dans la rue, la Sainte de la Patrie ; d'avoir exclusivement consacré à cette idée, et par suite à la gloire de Jeanne d'Arc, une année entière de ma vie, avec les derniers élans de mon ardeur de soldat. Quoi qu'il en

soit, les inoubliables sympathies que j'ai rencontrées à cette occasion dans la ville du Mans et dans les populations de notre département, m'autorisent à penser que cette année consacrée à Jeanne d'Arc n'a pas été tout à fait perdue pour la Société historique du Maine, en prouvant que lorsqu'il s'agissait d'honorer la plus chère de nos héroïnes nationales, on pouvait compter sur cette Société et sur son enthousiaste dévouement.

Avec l'année 1910, du reste, nous sommes vite revenus à l'archéologie.

Le 7 février, nous vous conviions à la brillante réunion de la Salle municipale des Concerts où un auditoire d'élite de 600 personnes, venait applaudir les superbes projections de M. Lefèvre-Pontalis et encourager notre premier appel en faveur du dégagement de l'enceinte gallo-romaine du Mans. A l'occasion de cette conférence, laissez-moi vous le rappeler incidemment, la Société tenait à honneur de rétablir l'absolue correction de ses rapports avec toutes les autorités. M. le Général commandant le 4e Corps, M. le Maire du Mans et M. le Président du Tribunal voulurent bien répondre en personnes à son invitation. M. Montigny, préfet de la Sarthe, et Mgr l'Evêque du Mans, n'ayant pu les imiter, s'excusèrent avec une égale courtoisie.

Le 18 juin suivant, nous avions la bonne fortune de recevoir au Mans le Congrès archéologique de France. Si cette journée ne put offrir à beaucoup d'entre vous l'attrait d'une excursion en pays inconnu, elle mérite en revanche de compter parmi les plus mémorables de nos modestes annales. Non seulement plus de 300 de nos concitoyens se joignirent à nous pour la visite des monuments de notre ville, mais au déjeuner de 180 couverts qui précéda cette visite, votre Bureau eut le grand honneur de pouvoir grouper autour du savant état-major de la Société française d'archéologie, avec M. Legué, maire du Mans, toute une élite d'archéologues français, belges, anglais, espagnols ; cette élite

remporta de notre Société des impressions flatteuses dont les échos se répercutèrent jusque dans les comptes-rendus officiels de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.

L'année 1911, enfin, a été celle de l'Exposition régionale du Mans. L'appel adressé par les organisateurs de cette exposition à tous nos concitoyens, sans distinction, répondait trop bien au sentiment de patriotisme local dont la Société historique du Maine s'honore pour qu'elle ne s'empressât pas d'y répondre. La Municipalité mit largement à contribution la bonne volonté personnelle de votre président. Nous la donnâmes sans compter, Messieurs, parce qu'il ne s'agissait pas d'une œuvre politique ; parce que la circonstance nous permettait, sans abdiquer la moindre parcelle de notre indépendance, de témoigner que l'amour du passé ne rend indifférent ni aux légitimes aspirations du présent, ni à la prospérité commerciale de nos villes modernes ; et de plus, parce que la circonstance nous semblait favorable pour vulgariser dans la population le projet de dégagement de l'enceinte romaine réclamé par vous depuis si longtemps, et y intéresser l'opinion publique.

Comme vous le savez, la Société historique et archéologique du Maine a été récompensée de sa participation à l'Exposition de 1911 par un grand prix : elle en a été récompensée, mieux encore, par les nouvelles sympathies qu'elle y a conquises et qu'elle espère bien faire servir à la protection plus efficace de nos anciens monuments.

D'autre part, l'exposition nous a procuré le grand plaisir de recevoir, le 20 juin, la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine ; le 2 juillet, la Société des Arts réunis de Laval ; le 6, la Société historique et archéologique de l'Orne. Ces visites n'ont pas seulement resserré nos liens de bonne confraternité avec de vieux amis : elles ont permis à notre Société de s'en créer de nouveaux et d'étendre davantage encore, ses relations régionales.

Je vous ai laissé entrevoir il y a quelques instants, Messieurs, notre ambition d'utiliser au profit de nos vieux monuments les sympathies qu'on voulait bien nous témoigner.

J'ai hâte d'ajouter que la défense des anciens monuments demeure l'une des principales préoccupations de notre Société, je pourrais même dire l'une de ses principales raisons d'être.

Au cours de la période qui s'achève, nos efforts en leur faveur n'ont point été infructueux.

Notre Société a eu, entre autres, la vive satisfaction de contribuer très directement au sauvetage archéologique de la Sainte Madeleine du Vieux Mans ; d'obtenir le dégagement de la première tour de l'enceinte gallo-romaine ; d'apporter l'appui de ses vœux les plus convaincus à la conservation de nos vieilles églises et tout récemment à celle de ce château de Ballon, si pittoresque d'aspect au sommet de sa colline.

Elle a, en outre, l'honneur de compter parmi ses membres titulaires M. le marquis de Juigné, qui vient d'acquérir des droits imprescriptibles à la reconnaissance des Manceaux en sauvant des spéculations néfastes les admirables sculptures de Solesmes. Pour ma part, si Dieu me prête vie, j'espère vous convier un jour, Messieurs, à une réception, tout à fait archéologique du coup...., dans la demeure de nos premiers parents, dans cette charmante Maison dite d'Adam et d'Ève, que la ville du Mans est dès maintenant assurée de conserver !

Mais, si nous avons pu faire ainsi quelque chose d'utile, au triple point de vue de la publication des travaux, de la protection des monuments et de l'action extérieure de la Société, c'est surtout, je ne saurais trop le répéter, grâce à l'union si complète, si fraternelle qui règne dans notre petit ministère.

Les membres de votre Bureau ne sont pas seulement les

uns pour les autres d'excellents confrères, animés d'un même amour de la Patrie locale : ce sont des amis sûrs et dévoués, qui ont su si bien s'apprécier qu'ils ne peuvent plus se séparer.

Mieux, certes, que par la solidarité politique, ils sont unis par une amitié et une estime réciproques. Jamais, en ce qui me concerne, je ne pourrai assez remercier notre cher vice-président, le marquis de Beauchesne, de son appui si affectueux, si flatteur, qui est pour moi le meilleur des encouragements ; M. Brindeau, dont les sages conseils et l'expérience nous sont si utiles à tous et qui incarne en lui les traditions les plus anciennes de la Société ; M. de Lorière, le secrétaire d'un dévouement sans limite, d'une activité infatigable et d'une modestie si scrupuleuse qu'il me faut profiter de son absence pour vous dire — tout bas — que son très curieux article sur *les Emigrants Manceaux* a fait connaître son nom jusque sur les rivages lointains du Canada ; M. Mautouchet, le modèle des trésoriers, la cheville ouvrière de la Société, auquel nous ne pouvons nous résigner à rendre encore cette fois une liberté cependant bien gagnée par 24 années de services, par 24 années du labeur le plus ingrat ; M. l'abbé Patard, le bibliophile passionné qui aime tant les livres et les connaît si bien ; M. Xavier Gasnos, enfin, qui a le très enviable privilège d'être le plus jeune d'entre nous et que nous choyons avec la plus amicale sollicitude comme l'un des espoirs de l'avenir.

Ceux d'entre vous, Messieurs, qui vont être appelés tout à l'heure à prendre part au vote ne seront donc point surpris si nous nous présentons à leurs suffrages en un bloc inséparable. Il y a bloc et bloc : le nôtre ne sera pas de nature, je l'espère, à soulever de graves discussions.

Notre cher vice-président persistant à repousser la présidence avec l'énergie désespérée qu'il apporterait à éviter la guillotine, je n'ai pu encore, hélas, faire admettre mes droits

à la retraite ; les seuls changements que nous vous proposerons auront donc pour but de décharger un peu deux de nos confrères et de nous renforcer d'un ami dont le concours nous sera infiniment précieux et nous apportera la joie la plus vive.

Nous proposerons au collège électoral de décerner à M. Brindeau, comme un hommage de reconnaissance mille fois mérité, le titre de secrétaire honoraire qui, en lui conservant, bien entendu, ses prérogatives de membre du Bureau, lui évitera la peine de rédiger aussi souvent de longs procès-verbaux ; puis d'adjoindre à M. de Lorière, comme nouveau secrétaire, M. Raoul de Linière, que le destin — parfois très juste — pourra bien condamner un jour, malgré lui, à un brillant avancement... Pour le moment, la Société aura ainsi l'honneur fort appréciable d'avoir comme aides de camp, deux anciens officiers, deux anciens élèves de notre grande Ecole militaire de Saint-Cyr, qui ont appris, dans leurs intéressantes explorations des horizons historiques d'Asnières, de Verdelles et de La Fontaine Saint-Martin, à manier la plume aussi bien qu'ils ont manié l'épée.

Avec un désintéressement dont nous lui devons le plus grand gré, M. Mautouchet veut bien encore garder le ministère des Finances, mais pour le décharger d'un travail vraiment trop ingrat, M. de Saint-Denis a eu la parfaite obligeance de se charger désormais du recouvrement des cotisations. Pour beaucoup d'entre nous, la combinaison sera avantageuse ; je ne doute pas, Messsieurs que vous ne joigniez vos remerciements à ceux que je tiens à adresser ici à M. de Saint-Denis.

Si la Société croit devoir renouveler ses pouvoirs au Bureau ainsi composé, l'exposé rigoureusement exact que je viens de vous présenter, lui permet d'espérer que, pendant quatre années encore, il sera en mesure d'assurer le bon fonctionnement de l'association.

Toutefois, Messieurs, il ne faut pas se faire d'illusions : la Société et son président vieillissent ; la mort frappe à coups précipités dans les rangs des amis de la première heure ; le recrutement devient de plus en plus difficile par suite des événements : bientôt, peut-être, nous ne parviendrons plus à combler nos vides. Déjà le remplacement des membres fondateurs devient presque impossible, et, dès 1912, la mort du généreux et très regretté M. Ernest Le Comte va faire subir à notre budget une diminution appréciable.

Permettez-moi donc, en terminant, de faire appel à vos sentiments de patriotisme local pour nous aider, au moins, à maintenir notre effectif actuel ; pour nous amener surtout des jeunes, des jeunes qui sont trop rares parmi nous et qui sont cependant indispensables pour assurer l'avenir de la Société.

Depuis longtemps soustrait, par l'expérience et les épreuves de la vie, à toute « ambition juvénile », je me suis demandé parfois, si, en face des charges écrasantes qui se multiplient chaque jour, en face surtout des grandes œuvres de défense sociale auxquelles nous nous intéressons tous également, il y avait vraiment lieu de réclamer de nouveaux dévouements en faveur d'une Société comme la nôtre.

Après y avoir mûrement réfléchi, je n'hésite pas, MM., à répondre en toute sincérité : oui, il y a un réel intérêt à maintenir la Société historique et archéologique du Maine.

Telle que nous l'avons toujours comprise, en effet, la Société n'est pas seulement une Société de publication ou d'édition, destinée à faciliter des travaux personnels, fort intéressants sans doute, mais parfois d'une érudition bien spéciale ou d'un intérêt limité.

Elle est une œuvre de patriotisme local, appelée à grouper, autant que possible, au-dessus de toutes les divergences de politique pure, tous les bons citoyens qui aiment la petite Patrie, tous ceux qui veulent en faire respecter en pleine indépendance les gloires, les souvenirs et les monu-

ments. Elle est une association qui, par la force même de l'association, possède son influence extérieure, son action sociale.

Emportée tantôt par la passion politique, tantôt par son enthousiasme pour les merveilleuses découvertes contemporoines, notre époque laisse quelquefois dénaturer l'histoire, oublie souvent les services rendus au pays, néglige trop les monuments du passé qui sont cependant, pour tous les patriotes éclairés, de véritables joyaux de famille.

Depuis vingt ans, il nous a fallu déjà, dans la Sarthe, bien des efforts pour sauver plusieurs de nos vieux châteaux, plusieurs des plus charmants spécimens de notre architecture provinciale. Demain, peut-être, il nous faudra empêcher la ruine de nos églises de campagne, et il nous reste à obtenir la réalisation complète de ce projet de dégagement de l'enceinte gallo-romaine du Mans dont nous nous sommes fait, dans l'intérêt et pour l'honneur de notre ville, l'apôtre convaincu.

Isolés ou confinés exclusivement dans des œuvres de pure érudition, les amis du passé ne pourraient rien. Associés et groupés dans une commune action locale, ils peuvent agir sur l'opinion, plus rapidement et plus sûrement qu'une Société dont le centre serait éloigné, encourager la bonne volonté chancelante de certaines administrations, obtenir bien des résultats pratiques.

La Société historique et archéologique du Maine, actuellement connue dans tout le département, en relations avec de nombreux correspondants français et étrangers, entourée d'incontestables sympathies, répond, croyons-nous, à ce besoin d'association pour la défense de la vérité historique et la protection des richesses artistiques de notre région.

Par cela même qu'elle se tient, conformément à ses statuts, en dehors de la politique militante, tout en revendiquant dans sa sphère spéciale une indépendance absolue ; par cela aussi qu'elle se refuse systématiquement à toute

discussion irritante, même dans les questions scientifiques, elle groupe dans divers milieux beaucoup de précieuses sympathies : à un moment donné, son action peut être d'une réelle efficacité, son influence, directe ou indirecte, d'une portée inattendue.

De tout cœur, Messieurs, je vous remercie donc du fidèle concours que vous apportez à la Société historique et archéologique du Maine, et, au nom des sentiments que nous partageons tous, je vous demande, sans hésitation, de nous aider à la faire vivre longtemps.

(Applaudissements répétés).

II.

Les membres associés et les invités s'étant retirés après la lecture de ce rapport, le président prie les membres fondateurs et titulaires de se grouper dans la salle et déclare constituée l'assemblée spéciale prévue par les statuts pour le renouvellement du Bureau.

Sont présents : MM. le marquis de Beauchesne, Gabriel Fleury, Robert Triger, *membres fondateurs ;* MM. Auburtin, Branchu, Brindeau, abbé Paul Calendini, abbé Louis Calendini, général comte de Cléric, de Courdoux, Degoulet, docteur Delaunay, abbé Devaux, Erard, Eynaud, François, chanoine Froger, colonel Gasselin, comte Charles de Gastines, Jean de Gastines, X. Gasnos, G. de Grandval, de Linière, A. Mautouchet, A. Moullé, colonel Nouton, abbé Patard, intendant militaire Reichert, A. Ricordeau, A. Romet, de Saint-Denis, G. Singher, abbé Vavasseur, docteur Vincent, *membres titulaires.*

Soit *trente-quatre présents.*

Sont excusés : S. G. Mgr de Bonfils, le général baron de Verdière ; MM. le comte Ch. de Beaumont, baron de la Bouillerie, A. Celier, Charoy, Cottereau, abbé Corbin, Dugué, P. de Farcy, L. Gaudineau, L. Guerrier, M. Guerrier,

P. Héry, marquis de Juigné, colonel Labiche, de la Peschardière, Laurain, L'Eleu, abbé Lemercier, de Lorière, Monnoyer, vicomte de Montesson, Nivert, vicomte de Noailles, chanoine Pralon, Purnot, Rebut, P. Romet, Ed. Rommé, Séguin, A. Surmont, marquis de Talhouët, Tournouer, de Vercly, Vérité et Yzeux, *membres titulaires,* qui ont bien voulu exprimer spécialement au Bureau leurs sympathies et leurs regrets de ne pouvoir assister à la réunion.

Sur la demande spontanée du général de Cléric, de M. de Grandval et de plusieurs autres membres, l'assemblée repousse à l'unanimité toute proposition de scrutin secret et décide de procéder au vote par acclamation.

En conséquence, sont élus par acclamation :

MM. Robert Triger, *président.*
Marquis de Beauchesne, *vice-président.*
Paul Brindeau, Dom B. Heurtebize, } *secrétaires honoraires.*
Edouard de Lorière, Raoul de Linière, } *secrétaires.*
A. Mautouchet, *trésorier.*
Abbé Patard, Xavier Gasnos, } *bibliothécaires-archivistes.*

La séance est levée à 4 heures.

Le Président,
Robert TRIGER.

Le Secrétaire,
Paul BRINDEAU.

CHRONIQUE

Le Bureau a admis comme membres de la Société pour 1912 :

Mme D'ANGÉLY-SÉRILLAC (la comtesse), au château de Sérillac, par Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe).

MM. CHAPPE D'AUTEROCHE (le baron François), quai d'Orsay, 11, Paris, et château de Vert, par Brûlon (Sarthe).

BESZARD (Alexandre), rue du Clos-Olry, 18, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

DUPONT (l'abbé), inspecteur de l'enseignement chrétien libre, place Saint-Michel, 2, au Mans.

ECHIVARD (Albert), peintre-verrier, rue de Courthardy, 23, au Mans.

De GASTINES (Jean), rue des Ursulines, 2, au Mans.

GIRAUD (l'abbé), rue Gougeard, 6, au Mans.

LECUREUX (Lucien), archiviste-paléographe, professeur agrégé des Lettres au Lycée, Hôtel de Paris, avenue Thiers, au Mans.

LEGROS (l'abbé), curé d'Arçonnay (Sarthe).

Des MONSTIERS-MÉRINVILLE (Maxy), château de la Roche-Talbot, par Sablé (Sarthe).

RÉVEILLANT (André), rue de l'Ancien-Evêché, 6, au Mans.

INSTITUTION SAINT-LOUIS, rue Auvray, au Mans.

Depuis quelques mois, notre Société a eu le vif regret d'éprouver quatre nouvelles pertes des plus sensibles.

M. Ernest Le Comte, ancien officier de marine, chevalier de la Légion d'honneur, ancien conseiller général de la Sarthe, maire de Montigny, est mort le 24 octobre 1911 en son château de Montigny, dans sa 74e année.

Attaché en 1870 à la flottille de la Seine, il avait pris part aux opérations du siège de Paris et y avait vaillamment gagné la croix de la Légion d'honneur, pendant que son frère était tué à Epernon à la tête d'un bataillon des mobiles d'Eure-et-Loir.

M. Ernest Le Comte était ensuite revenu à Montigny, et y exerçait depuis 1871 les fonctions de maire. Administrateur modèle, d'une inépuisable générosité, il avait doté sa commune d'une église neuve, très désirée par la population, et rendu aux habitants d'inappréciables services. Pendant dix ans, il avait défendu, avec non moins de dévouement, les intérêts du canton de La Fresnaye au Conseil général.

M. Ernest Le Comte, dont le sympathique et généreux concours était acquis à toutes les œuvres de patriotisme local, faisait partie de la Société historique du Maine depuis la formation, avec le titre, trop rare aujourd'hui, de membre *fondateur*. Sa disparition cause dans nos rangs un vide irréparable, et ce n'est pas, certes, un banal témoignage de condoléances, mais un hommage profondément reconnaissant et ému, que, pour notre part, nous déposons sur la tombe de celui qui fut, pendant trente-cinq ans, le bienfaiteur et l'ami fidèle de notre Société.

Bien sincères aussi sont les regrets que laissera parmi nous M. le chanoine Léon Chanson, vicaire général honoraire, doyen du Chapitre, décédé au Mans le 30 novembre, dans sa 81e année.

Théologien très distingué et l'un des plus anciens mem-

bres titulaires de la Société, M. le chanoine Chanson n'avait jamais cessé de s'intéresser à toutes les questions artistiques ou intellectuelles, à tous les efforts consacrés à l'histoire d'une province qu'il aimait d'une inaltérable affection. Après avoir contribué, d'accord avec son frère, à la magnifique restauration de la nef de la cathédrale du Mans, si justement appréciée des connaisseurs, M. Chanson avait acquis, aux heures difficiles de la Séparation, des droits imprescriptibles à la reconnaissance du diocèse en lui procurant, avec une libéralité sans égale, un nouvel évêché et un nouveau séminaire, que la plupart des autres diocèses lui envient. On peut même dire qu'il avait éprouvé une joie toute particulière à mettre à la disposition de son évêque l'un des plus importants hôtels historiques du Vieux-Mans.

Le souvenir de M. le chanoine Chanson vivra longtemps dans la gratitude des catholiques Manceaux.

M. le comte d'Angély-Sérillac, ancien conseiller général de la Sarthe, maire de Doucelles, décédé le 17 janvier 1912 en son château de Sérillac, dans sa 77e année, était lui aussi pour nótre Société un ami de la première heure et d'une fidélité à toute épreuve.

Membre titulaire dès la fondation et très attaché aux souvenirs du pays, M. le comte d'Angély avait toujours apporté aux études historiques le précieux concours de ses vives sympathies, parfois de sa dévouée collaboration, et, par la grande bonté qui était l'un des traits distinctifs de son caractère, avait conquis la profonde estime de tous, sans distinction d'opinions.

Comme l'a si bien dit avec sa haute autorité Mgr l'Evêque du Mans, tous aimaient « ce gentilhomme aux sentiments élevés, au langage délicat, aux manières exquises ; cet érudit qui vivait dans le commerce habituel de ses livres et dont la conversation était fort intéressante sur les sujets historiques en particulier... ; cet homme simple et modeste

qui se plaisait surtout dans son intérieur, mais qui ne reculait devant aucun devoir de la vie sociale.

« Maire de sa commune depuis plus de quarante ans, les habitants de Doucelles avaient vu avec quel soin, quel dévouement, il entendait remplir sa charge. Aucun détail, si petit qu'il fût, ne lui était indifférent. Aucun dérangement ne lui coûtait quand le bien de ses administrés était en cause. Jusqu'au bout, on peut dire que l'exercice de sa magistrature a été sa grande préoccupation.... »

La Société historique et archéologique du Maine, tout entière, s'associe à cet éloge si mérité et aux regrets unanimes que cause dans la Sarthe la mort de M. le comte d'Angély.

Elle prie Madame la comtesse d'Angély, née de Faudoas, qui, elle-même, a contribué à enrichir notre histoire d'une magnifique étude sur la *Maison de Faudoas,* et qui continuera à faire vivre avec tant de dévouement les traditions du regretté défunt, d'agréer l'hommage de ses très sincères et respectueuses condoléances.

Le même jour enfin, 17 janvier, mourait prématurément à Nancy, à l'âge de 30 ans, l'un de nos correspondants les plus érudits et les plus distingués, M. Lucien Beszard.

Lucien Beszard était né à Mamers, le 8 novembre 1881. Ancien élève de l'école primaire de Neuville-aux-Bois (Loiret), où son père était juge de paix, il avait commencé à la fin de 1894 ses études de latin, et, après moins de trois années, avait enlevé brillamment ses baccalauréats.

Pour se perfectionner dans la langue allemande, il était venu ensuite habiter Strasbourg avec sa famille et avait suivi successivement, à l'Université de cette ville, les cours de philologie germanique et de philologie romane. Elève de la Faculté des Lettres de Nancy, en 1900, il revenait, l'année suivante, à l'Université de Strasbourg, et, en 1903, y était reçu docteur en philosophie *magna cum laude.*

En novembre 1903, Lucien Beszard avait été incorporé à Nancy, au 79e régiment d'infanterie.

Réformé, *à son grand regret,* dès son arrivée au corps, il reprend, en 1904, ses études à l'Université de Strasbourg et y suit alors les cours d'archéologie grecque. Au mois de septembre, il entre comme professeur de langue et littérature françaises à l'Ecole normale supérieure de Budapest *(Eotvos collegium).* Peu après, l'Université royale de la même ville se l'attache comme maître de conférences, puis comme chargé de cours de littérature et de philologie françaises et membre de la commission des examens, enfin, en 1906, comme professeur suppléant.

Dispensé de la licence ès-lettres, par mesure spéciale et en considération de ses titres exceptionnels, Lucien Beszard soutient, en novembre 1910, ses thèses de doctorat ès-lettres devant la Faculté de Nancy : il y conquiert son diplôme avec la mention la plus élevée et les éloges du jury.

Presque aussitôt, hélas, il est atteint de la cruelle maladie qui vient de l'emporter et qu'il a supportée avec le plus grand courage, s'efforçant de consoler ses parents d'une mort qu'il savait inévitable, ne cessant, jusqu'à son dernier jour, de lire, d'étudier et de prendre des notes... destinées à d'autres !

Le recteur de l'Université de Nancy, le doyen et les professeurs de la Faculté des Lettres, se sont fait un devoir d'accompagner notre très regretté confrère jusqu'au cimetière, où M. Thiancourt, l'un de ses anciens maîtres, professeur de langue et de littérature latines, a prononcé le discours suivant :

« Je ne veux pas laisser refermer cette tombe sans adresser à M. Beszard quelques paroles d'adieu. C'est un de nos élèves, un des meilleurs, qui va disparaître.

« M. Lucien Beszard a passé son baccalauréat à Paris, au commencement de juillet 1898.

« Il y a dix ans, il est venu de l'Université de Strasbourg, où il allait conquérir le diplôme de docteur en philosophie, suivre à Nancy les conférences pour la licence, pendant le semestre d'hiver 1901-1902, et, il y a un an à peine, à la fin de novembre 1910, il soutenait ses thèses pour le doctorat, avec quelle distinction, ceux-là le savent qui ont assisté à ses érudites controverses, et je pense qu'il en est plus d'un ici.

« Dès lors, la porte était grande ouverte à M. Lucien Beszard. Il n'avait plus qu'à continuer. Dans sa grosse thèse, sur *la toponymie de la province du Maine,* son pays natal, il avait découvert, pour l'histoire géographique, un champ de recherches encore à peu près inexploré. Bientôt après, des Académies proposaient des sujets de travaux se rattachant à ces recherches. Nous nous réjouissions de voir ces questions traitées par le jeune docteur de l'Université de Nancy.

« Hélas ! Lucien Beszard n'est rentré chez son père inquiet que pour s'aliter et mourir, après une cruelle maladie qui l'a torturé un an tout entier et dont il savait bien qu'il ne guérirait pas.

« Nos regrets sont d'autant plus grands que nous voyions dans Lucien Beszard une excellente recrue. Quoique bien jeune il avait déjà fait ses preuves dans l'enseignement, d'abord au Collège *Eotvos,* l'Ecole normale supérieure de la Hongrie, puis dans une chaire de l'Université de Budapest.

« Nous avions été heureux de le voir revenir d'une Université étrangère à une Université française, lui surtout qui avait commencé par étudier à l'Université de Strasbourg.

« Son exemple était la confirmation éclatante de ce que, pour ma part, j'ai toujours pensé : il ne faut pas que la science française s'en laisse imposer par le panégyrique personnel de l'indigeste érudition germanique. C'était bon il y a un demi-siècle ; ce n'est plus vrai aujourd'hui.

« Lucien Beszard avait commencé la démonstration. Quel

malheur qu'il n'ait pas continué, pour la joie et l'orgueil de ses parents, aujourd'hui désespérés, pour la satisfaction de ses maîtres français, lorrains.

« Du moins sa vie de labeur et d'étude continuelle est un exemple que suivra l'Université de Nancy. Je vous le promets, mon cher et déjà vieil ami !

« Adieu, Lucien Beszard, au nom des professeurs de l'Université de Nancy, adieu ! »

Un strasbourgeois, M. Paul Schmid, a pris ensuite la parole pour apporter plus spécialement à Lucien Beszard les adieux attristés de ses amis d'Alsace et rappeler son attachement à la France qui lui avait fait renoncer à l'avantageuse carrière qu'il eut trouvée à l'étranger.

Ajoutons que Lucien Beszard parlait et écrivait également bien le français, l'allemand et l'italien. Il savait en outre l'anglais, le hollandais, l'espagnol, le portugais, le hongrois et l'arabe !

Ses travaux l'avaient déjà fait connaître du monde savant non seulement en France, mais plus encore à l'étranger. En apprenant sa mort, M. Matteo Bartoli, professeur de philologie romane à l'Université de Turin, écrivait : « On « ne sait pas tout le bien que les savants disaient de ses « études : elles étaient le miroir de son âme, belles et bon- « nes, lucides et profondes ». Et M. Meyer-Lubke, professeur à l'Université de Vienne : « C'est en ce moment que je « voudrais dire combien j'ai estimé ce jeune savant dont les « travaux se distinguaient, aussi bien par l'exactitude et la « richesse de l'information et l'intelligence du jugement, que « par la modestie. Je n'hésite pas à considérer sa dernière « étude (sur l'*Origine des noms de lieux habités du Maine*) « comme un travail modèle de toponymie scientifique. Le « nom de Lucien Beszard occupera pour toujours une place « honorable dans l'histoire de la science à laquelle il s'est « adonné avec tant de zèle ».

Au milieu de ses séjours et de ses succès à l'étranger, M. Beszard avait gardé une affection profonde à son pays natal. Dans les derniers jours de sa vie, nous écrit-on, il aimait à se rappeler les courtes villégiatures qu'étant enfant, il avait faites à Ruaudin, « dans sa belle et douce campagne du Maine ».

Ses compatriotes, certes, ne seront point ingrats : ils garderont un fidèle et reconnaissant souvenir au jeune et distingué savant qui a si brillamment soutenu au loin l'honneur de notre province : la *Revue historique du Maine*, pour sa part, s'associe de tout cœur aux regrets que cause sa mort prématurée et à la profonde douleur de M. et Mme Alexandre Beszard.

En outre de nombreux articles de revues, M. Lucien Beszard laisse comme principaux ouvrages : *Les Larmes dans l'Epopée française* (thèse de doctorat allemand), Niemeyer, Halle, 1903 ; *La Langue des Formules de Sens* (thèse de doctorat), Champion, Paris, 1910 ; *Etudes sur l'origine des noms de lieux habités du Maine*, Id. 1910 ; *Register zur Zeitschrift für romanische Philologie, Band I-XXX*, Niemeyer, Halle, 1910, un volume 374 pp.

La *Table des Volumes XLI à LX (1897-1906) de la Revue*, dressée comme la précédente par notre dévoué secrétaire honoraire, le R. P. dom Heurtebize, vient de paraître. Elle est dès maintenant en vente au siège de la Société et à la librairie Saint-Denis, au Mans, au prix très réduit de 0 fr. 75 pour les membres de la Société.

On vient de retrouver à Chartres, sous les placages modernes d'une maison située place de la Cathédrale, des restes très importants d'une façade du XIIIe siècle, qui

mérite par la perfection de ses sculptures et des détails de son architecture de compter désormais au nombre des plus intéressants spécimens de construction du moyen-âge. En attendant que nous puissions consacrer quelques lignes à cette découverte, qui fait bruit depuis quelque temps dans le monde des archéologues, nous ne voulons pas tarder à dire que cette curieuse maison appartient à l'un des membres de la Société historique et archéologique du Maine, M. Albert Lenoble. Elle est, par là même, en bonnes mains, et nous félicitons cordialement M. Albert Lenoble d'une découverte dont il sait apprécier toute la valeur artistique.

La Société historique et archéologique de l'Orne a commémoré d'une manière bien touchante, le samedi 3 février, le centenaire de l'éminent historien, son fondateur et le premier de ses présidents, Léon Duchesne de la Sicotière, né le 3 février 1812, au manoir de la Dormie, près d'Alençon.

Le matin, à 9 h. 1/2, une messe a été célébrée à la mémoire de M. de la Sicotière dans l'église Notre-Dame d'Alençon. Puis, après s'être rendue au cimetière pour saluer sa tombe et y déposer une superbe couronne, la Société s'est réunie à 2 heures de l'après-midi dans le salon même du manoir de la Dormie, où elle a été reçue avec la plus gracieuse amabilité par l'une des filles de M. de la Sicotière, Mme la baronne de Sainte-Preuve qui sait si bien faire revivre, en toutes circonstances, les traditions de son regretté père. Au cours de la séance, notre excellent confrère, M. Tournouër, président de la Société, a rendu un précieux et filial hommage au grand historien normand dont le souvenir nous demeure si cher à tous et dont il s'efforce avec tant de dévouement de continuer l'œuvre. Un lunch offert par le baron et la baronne de Sainte-Preuve à leur château de Boisbulant, voisin de la Dormie, a terminé cette charmante « journée de souve-

nirs », à laquelle nous avons été tout particulièrement heureux de nous associer au nom des nombreux amis que Léon de la Sicotière comptait dans notre pays du Maine.

Au cours de travaux récemment exécutés à l'Hôtel de Ville du Mans, pour l'agrandissement du poste de police, on vient de découvrir les restes d'une nouvelle tour gallo-romaine.

Le service de la Voirie ayant bien voulu nous avertir de la découverte, nous nous sommes empressé d'aller reconnaître cette tour qui se trouve exactement sous l'ancienne *Chambre du Conseil de l'Election*. (V. notre plan du Palais et de l'Hôtel de Ville du Mans, publié en 1898).

Charles-Raoul, comte de Montesson (1811-1869), fut l'auteur de *Chansons et Complaintes politiques* publiées au Mans de 1849 à 1851. Elles étaient distribuées dans les rues, ou insérées dans les journaux locaux : *L'Ordre*, *L'Union du Mans, Le Corsaire* et *Le Caricaturiste de Paris*. Les personnages qu'elles mettent en scène n'existent plus, mais ils ont laissé des traces dans l'histoire du Mans, et leurs doctrines, leurs théories, leurs utopies, sont encore ici en honneur. La reproduction de ces *Chansons* réunit le passé et le présent, et, on peut le dire, apporte une piquante contribution à l'histoire d'un temps mouvementé. M. le Vte de Montesson a été assurément bien inspiré en publiant ces complaintes dans un élégant petit volume de 150 pages (Le Mans, Monnoyer et de Saint-Denis, 1912, in-8), avec des notes claires et suffisamment détaillées pour expliquer les allusions. Il a rendu ainsi un juste hom-

mage de piété filiale à un auteur dont la muse légère et malicieuse revèle ici, une fois de plus, l'incontestable talent.

Notre confrère M. l'abbé Robveille vient de publier une intéressante monographie historique de *Montfort-le-Rotrou (Seigneurie et paroisse)*, accompagnée de curieuses vues de l'ancien château. Il a bien voulu offrir à la bibliothèque de notre Société un exemplaire de cette élégante brochure, extraite de la *Province du Maine*. Nous le prions d'agréer l'expression de nos sincères remerciements.

Nous donnerons dans la livraison suivante l'exposé de la très intéressante discussion que vient de soulever la récente étude de M. Alain de Goué sur la Croisade Mayennaise de 1158.

Contrairement à la solution qu'on nous avait indiquée il y a trois mois, le château de Ballon, avec tout le domaine dont il dépendait, a été adjugé, le 26 janvier dernier, par devant le tribunal du Mans, à des marchands de biens. Le voici, dès lors, exposé à tous les dangers de la spéculation. Cependant les restes du château étant loués séparément et leur démolition ne pouvant offrir qu'une opération fort peu avantageuse, on peut encore espérer qu'une des combinaisons que nous étudions permettra d'en assurer la conservation. En attendant, nous tenons à faire remarquer de nouveau combien l'occasion serait favorable pour la ville de Ballon qui, en suivant l'intelligent exemple de la municipalité de Fresnay et en sachant apprécier le charme exceptionnel du

site, pourrait se créer, dans son vieux château, une attraction susceptible de lui amener de nombreux touristes.

Au moment où nous terminons cette chronique, la nouvelle, lancée par plusieurs journaux parisiens, de la vente de la Maison de la Reine Bérengère à un amateur autrichien et du transfert de sa façade à l'étranger, cause dans le monde archéologique une émotion dont notre correspondance journalière nous apporte de multiples échos.

Nous sommes heureux d'annoncer que jusqu'ici (20 février), la nouvelle est inexacte. Comme il l'a toujours posé en principe depuis la mort de son père, pour des motifs très rationnels devant lesquels on ne peut que s'incliner, M. Gustave Singher se propose bien de vendre les collections qui représentent un capital trop considérable pour demeurer immobilisé, mais, en ce qui concerne l'immeuble, aucune décision n'est encore définitive. M. Singher et la municipalité étudient la question avec une égale bonne volonté : de part et d'autre, nous n'en doutons pas, de patriotiques efforts seront faits pour éviter à la ville du Mans l'humiliation de perdre l'une de ses curiosités artistiques les plus connues.

Ajoutons que M. Singher veut bien nous renouveler l'assurance formelle qu'en aucun cas la Société historique et archéologique du Maine n'aura à abandonner son logement.

R. T.

Depuis l'impression des lignes précédentes, nous apprenons, de source certaine, que, contrairement à toutes les assertions inexactes émises de divers côtés, M. Gustave Singher reste fidèle aux intentions qu'il nous avait fait connaître, à la mort de son père, et qu'il tient à honneur de garder, comme un précieux héritage de famille, la Maison de la Reine Bérengère, avec son intéressante façade.

Quant aux collections, il s'est fait un devoir d'en proposer tout d'abord l'acquisition à la Ville du Mans, à des conditions aussi avantageuses que possible. Malheureusement, la valeur de ces collections est si considérable, qu'en dépit de la meilleure bonne volonté, la Municipalité ne croit pas pouvoir engager la Ville dans une dépense de cette importance. Il peut se faire, dès lors, que les Maisons dites de la Reine Bérengère perdent bientôt les collections artistiques qui les meublent ; mais, dans ce cas, elles seront réoccupées par notre Société, comme en 1892, et par diverses autres Sociétés.

R. T.

26 février 1912.

REVUE
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU MAINE

TOME LXXI. — DEUXIÈME LIVRAISON

ANNÉE 1912. — PREMIER SEMESTRE



AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

MAISON DITE DE LA REINE BÉRENGÈRE, GRANDE-RUE, 11,
AU MANS

MAMERS
IMPRIMERIE FLEURY
28, Place de la République.

LE MANS
A. DE SAINT-DENIS
Libraire, Place Saint-Nicolas.

1912

SOMMAIRE

DE LA

DEUXIÈME LIVRAISON DE 1912

LA FAMILLE

DE COURTARVEL

Situé au Nord de Sillé-le-Guillaume, en la paroisse de Mont-Saint-Jean, le domaine de Courtarvel dépendait de la baronnie de Sillé.

Quelques lignes sur cette baronnie nous semblent dès lors indispensables au début d'une étude où elle occupera le premier rang dans la hiérarchie féodale.

D'origine très ancienne, la baronnie de Sillé remonte à l'établissement même de la féodalité et conserva une grande importance pendant tout le Moyen-Age. Elle relevait, pour quelques fiefs, de Touvoie ; pour la majeure partie, de Mayenne (1). Sa mouvance s'étendait sur 24 paroisses. Elle avait droit de haute, moyenne et basse justice et une cour composée d'un bailli, d'un lieutenant, d'un avocat-procureur fiscal et d'un greffier.

Depuis la fin du Xe siècle jusqu'au milieu du XVe, la baronnie de Sillé-le-Guillaume fut possédée par la famille

(1) La mouvance de Sillé comprise dans la juridiction de Mayenne s'étendait sur Sillé, Saint-Rémy, Crissé, le Grez, Orthe, Saint-Germain de Coulomer, Classé, Roufrançois, Maulny, Beaugency, à Saint-Georges-le-Gaultier, Douillet, Courtoussaint, la Droulinière, la Bouteveillère, Montreuil-le-Chétif et Mont-Saint-Jean en entier. Dans toute cette circonscription on suivait les usages de la Coutume de Mayenne.

de Sillé dont un des membres les plus connus, Robert II (1330-1361), épousa la Bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé, et dont la dernière représentante, Anne de Sillé, devint la femme de Jean I de Montjean (1).

En 1463, Jean II de Montjean, vendit Sillé à Bertrand de Beauvau, baron de Pressigny en Touraine, lequel fit rebâtir, tel que nous le voyons aujourd'hui, le château détruit par les Anglais en 1433.

Dans les siècles suivants, la baronnie de Sillé reste aux mains d'illustres familles, mais elle est abandonnée par ses propriétaires qui habitent au loin et la considèrent comme une simple terre de rapport, se bornant à faire valoir leurs droits par des hommes d'affaires.

De nos jours encore, la forêt demeure la propriété de la famille d'Uzès.

Au point de vue féodal, la paroisse de Mont-Saint-Jean, berceau de la famille de Courtarvel, relevait tout entière de Sillé : Les Mottes du Mesnil, de la Bermondière, de Courtarvel, la Motte Pichard, la Lucazière, la Cour de Cordé, Combran, directement à foi et hommage lige ou simple ; les seigneuries et domaines de Courtarvel, Mondan, Cordé, la Bermondière, Quincampoix, indirectement par les fiefs de Saint-Berthevin. Ces fiefs de Saint-Berthevin comprenaient dans leur ressort les domaines de Courtarvel, la Bermondière, Quinquempoix, la Bouteveillère, la Bouffayère, Mondan, la Vau, Corday, en Mont-Saint-Jean, la Bouguelière et Besche, en Douillet, Bures, en Montreuil, Louvigné et Louziers, en Assé-le-Boisne, et la Moussaye, en Saint-Pierre-sur-Orthe. Nous n'en connaissons pas l'origine ; nous savons seulement qu'ils appartenaient au seigneur de Sillé, qui les tenait du seigneur d'Orthe. Les seigneuries

(1) Voir pour la succession des seigneurs de Sillé, Pesche, *Dictionnaire*, t. VI, p. 135. — Hucher, *Etude sur les monuments de la Sarthe : Notice sur Sillé-le-Guillaume*, p. 175. Les origines féodales de la famille de Sillé ne sont pas, jusqu'ici, définitivement établies.

du Mesnil et de Timon relevaient du fief de Chauffour, à Crissé, qui reportait à Sillé.

Dans le cours des siècles, les seigneurs de Courtarvel parviendront peu à peu à acquérir tous ces fiefs et les annexeront à leur terre de la Lucazière.

LES SEIGNEURS DE COURTARVEL

Une tradition conservée dans la famille de Courtarvel fait remonter son origine à Rouel ou Ruellus, patrice romain qui commandait dans le Maine au nom des Romains. Le Paige, dans son *Dictionnaire*, en fait mention au XVIII[e] siècle. L'étymologie latine de Courtarvel, *Curia - Ruelli* prêtait une certaine vraisemblance aux inductions des généalogistes. La découverte des ruines de la villa gallo-romaine, près du lieu de Roullé, est venue donner une autorité nouvelle à cette tradition de famille. Le mot Roullé vient évidemment du latin et signifie domaine de Ruellus. *Curia-Ruelli*, comme il est constamment désigné dans les chartes de Champagne au XIII[e] siècle, a la même signification : *Curia* veut dire domaine rural, et a pour synonyme en basse latinité *Curtis*, d'où l'on a fait *court*. *Curia-Ruelli* s'est traduit en français par *Court-à-Rouel* et *Courtarvel*. L'ortographe de ce mot a varié avec les temps : on trouve *Cortarrevel*, *Courtarouvel*, *Courtarouel, Courtarvel* et *Courtalvert* (1).

La villa gallo-romaine de Roullé fut détruite à la fin du troisième siècle, ainsi que l'indiquent les médailles trouvées dans les ruines. Elle ne fut jamais rebâtie. Les descendants des premiers propriétaires allèrent-ils fixer leur demeure dans un endroit plus facile à défendre ? C'est une question à laquelle les documents n'apportent aucune solution.

(1) Voir : E. Hucher, *Notice sur la Mosaïque de Roullé (Monuments de la Sarthe*, p. 239).

Mais il est un fait significatif, c'est que le principal seigneur du pays choisit une position très forte pour y élever son manoir, à quatre kilomètres de Roullé, et lui donne le nom de *Curia-Ruelli*. Est-ce en souvenir de son ancêtre *Ruellus ?* Tout porte à le croire, puisque la tradition de famille se trouve corroborée par les découvertes récentes de l'archéologie.

Le château de Courtarvel fut sans doute bâti au XI[e] siècle, ruiné et rebâti à plusieurs reprises ; il était déjà abandonné au commencement du XV[e] siècle (1).

Il ne reste plus aujourd'hui que des ruines informes de l'ancien castel, au milieu des broussailles et des futaies, qui ne laissent apercevoir aucune trace de fossés et de murailles ; seuls quelques pans de murs indiquent la place du donjon. La position était admirablement choisie pour établir une forteresse. Assise sur un rocher à pic, elle dominait un ravin profond creusé par la rivière d'Orthe, en face des pentes abruptes et sombres du rocher de la Chalousière, dans un site où la nature semble avoir réuni les tableaux les plus pittoresques. Le château était fortifié de trois côtés par l'escarpement naturel de la colline : à l'est il avait fallu accumuler les moyens de défense pour protéger les trois enceintes par des fossés et des murs.

Du haut du donjon la vue se portait au sud sur la forêt et sur les bois de la Foutelaie, à l'Ouest du côté d'Orthe, au Nord sur la forêt de Pail, Saint-Léonard-des-Bois, et jusqu'aux Buttes-Chaumont, en Normandie, à l'Est sur la forêt de Perseigne à l'horizon, sur Fresnay et Montreuil.

Le seigneur qui habitait là était bien le maître du pays.

(1) Au commencement du XV[e] siècle, le château de Courtarvel était abandonné. Foulques dans son aveu de 1414 parle de son habergement de Courtarvel, nommé Landonnière, sis au-dessous de la Motte. Il avait sans doute fait construire une habitation au pied de la colline où était perchée la forteresse.

En 1473, il déclare « son manoir de Courtarvel sur lequel a une tour ancienne avec les douves fossés environ ».

L'antiquité de la famille de Courtarvel est incontestable ; mais il y a des limites que les investigations des historiens ne peuvent franchir : les seuls documents qui nous restent sont, à part quelques titres du chartrier de la Lucazière, les Cartulaires de la Couture, de Champagne et de Bellebranche, et ne nous offrent que des données peu explicites sur la filiation des premiers seigneurs.

Au XII[e] siècle, apparaît Gullielmus Suart, qualifié de Dominus de Courtarrevel, dans un acte de l'abbaye de Champagne (1). C'est le premier seigneur connu de Courtarvel.

Geoffroy de Courtarvel paraît vers 1160 dans une charte de la Couture où de concert avec Guillaume de Sillé il fait une transaction avec les moines de la Couture au sujet d'un moulin qu'ils avaient fait construire à Saint-Rémy. Aux termes de cet accord les deux chevaliers devaient sur cinq boisseaux de mouture en prendre trois et les moines deux. C'était sous l'abbatiat de Ursion (1142-1164) (2).

Plus tard, Jourdain de Courtarvel fit donation aux moines de la part qu'il avait sur le moulin de Saint-Rémy du consentement de Geoffroy, son fils et héritier : un des témoins est Suart de Courtarvel, son parent (3).

Jourdain de Courtarvel remplissait les fonctions de sénéchal de Sillé et nous le voyons figurer en cette qualité dans un grand nombre d'actes.

Le 23 janvier 1209, il donne au prieur du Grez le droit de prendre son bois de chauffage dans la partie de la forêt de Bercon qui lui appartenait, pour fonder son anniversaire et celui de son fils aîné Geoffroy, décédé avant lui (4).

(1) M. Hucher, dans ses *Monuments de la Sarthe*, p. 215, donne le sceau de Guillaume Suart, qui est d'azur au sautoir d'or : après l'alliance de la famille de Courtarvel avec celle de Pezé, on ajouta aux armes : cantonné de 16 losanges d'or.

(2) *Cartulaire de la Couture*, publié par les Bénédictins de Solesmes, 1881, in-4°, p. 76.

(3) *Cartulaire de la Couture*, p. 71.

(4) *Cartulaire de la Couture*, p. 155.

En 1215 il donne au prieur de Saint-Rémy le droit de pacage dans les bois de Bercon, du consentement de Raoul son petit-fils et héritier (1).

Le cartulaire de Champagne relate aussi plusieurs donations faites par la famille de Courtarvel (2).

Julienne, fille de Jourdain, vend aux religieux de Champagne une vigne au fief de Esses, à Sillé, 1203.

Jourdain leur donne une maison à Neuvy, 1210.

En 1215, il leur vend un pré sur le chemin de Tennie, et cette vente est ratifiée par son petit-fils Raoul, par sa sœur Pétronille et par ses enfants, Eudes, Foulques, Geoffroy, Guillaume, Guérin, Martine et Pétronille.

Jourdin de Courtarvel, sénéchal de Sillé, donne à l'abbaye de Bellebranche deux sommes de vin pur, net et sans eau à prendre chaque année sur la part qu'il possède au pressoir du Fossé, 1221 (3). C'est le dernier acte de Jourdain de Courtarvel, sénéchal de Sillé. Il avait épousé Macée, fille de Guérin d'Orthe.

De l'ensemble des renseignements fournis par ces actes il est certain que Jourdain de Courtarvel était père de Geoffroy, mort avant lui, et grand'père de Raoul désigné comme son petit-fils et héritier (4).

Une autre branche de la même famille était établie dans le pays environnant. En 1228, André de Courtarvel et ses frères, Guillaume, clerc, Foulques et Gilles, ratifient une donation faite par Jourdain d'un hébergement à Cures. Ils étaient apparemment les fils puînés de Jourdain.

(1) *Cartulaire de la Couture*, p. 182.

(2) Les pièces suivantes, à moins d'indication contraire, sont extraites d'un *Etat par inventaire des titres de la maison de Courtarvel produit pour en justifier la noblesse, le 31 mai 1780*. Cette analyse fut faite par Jacques-René Bachelier, bailli de Courtarvel. Plusieurs copies sont conservées au chartrier de la Lucazière.

(3) Archives de la Sarthe, H. 72/37.

(4) Un acte de donation de 1200 confirme positivement cette filiation. *(Inventaire des titres de noblesse).*

Le fils aîné de Raoul semble être Geoffroy I de Courtarvel qui continue les libéralités de la famille en faveur de l'abbaye de Champagne. En 1229 il donne un demi arpent de vignes au fief de Esses, du consentement de sa femme Sibille de Montfaucon. En 1238, l'évêque du Mans confirme les propriétés de l'abbaye de Champagne où se trouve la Hubaudière, donnée par Geoffroy de Courtarvel. En 1242 et en en 1253 Geoffroy fonde des rentes sur le moulin de Cohardy, à Rouez.

Nous n'avons plus ensuite pour nous guider dans la généalogie de la famille de Courtarvel que les documents donnés par Le Paige, dans son dictionnaire : nous avons pu vérifier leur exactitude à partir du XV[e] siècle ; ce qui nous autorise à croire que les renseignements qui lui avaient été fournis avaient été puisés à des sources certaines.

Geoffroy II de Courtarvel épousa en 1256 Anne d'Aulsi. En 1268, son frère Foulques amortissait une rente de deux sommes de vin constituée par Geoffroi son père au profit de Champagne.

Geoffroy III de Courtarvel épousa en 1278 Marie d'Assigné, dont il eut André et Guillaume. Ce dernier eut un fils Jean, qui en 1346 reconnut à Champagne un legs de 15 sous fait par son frère.

André de Courtarvel épousa en 1301, Yolande de la Vove, dont il eut Jean, Pierre, René, Bouchard et Renaud.

Jean, l'aîné, mourut sans héritiers, probablement à la bataille de Crécy, 1346.

Pierre de Courtarvel, puîné, devint le chef de la famille. Il épousa en premières noces Suzanne d'Angennes, dont il eut deux filles, et en secondes noces Antoinette du Bellay. De ce second mariage naquit Foulques I de Courtarvel, qui épousa en 1377 Jeanne de la Lucazière.

Ces alliances avec les plus nobles familles du Maine avaient notablement augmenté les richesses des seigneurs

de Courtarvel et leur donnaient le droit de figurer avec avantage parmi la noblesse de second rang.

Par un privilège assez rare la famille de Courtarvel s'est perpétuée depuis le XII[e] siècle jusqu'à la fin du XIX[e] siècle.

LES SEIGNEURS DE COURTARVEL ET DE LA LUCAZIÈRE

FOULQUES I DE COURTARVEL ET JEANNE DE LA LUCAZIÈRE

Le mariage de Foulques de Courtarvel avec Jeanne de la Lucazière réunit dans les mêmes mains les possessions des deux familles les plus importantes de la paroisse de Mont-Saint-Jean. C'était le premier pas dans la voie de la domination féodale suivie avec ténacité jusqu'au XVIII[e] siècle.

Une famille, nommée de la Lucazière, possédait de temps immémorial un hébergement ou château bâti sur les bords de l'Orthe et une seigneurie qui s'étendait sur une certaine quantité de terres aux environs. A ce domaine de la Lucazière était annexé le fief de la Motte-Pichart, relevant à foi et hommage lige de la baronnie de Sillé à charge de huit jours et de huit nuits de garde au château de Sillé.

Nous ne connaissons que très imparfaitement la succession des seigneurs de ce fief.

Le premier document où il soit fait mention de la Lucazière est tiré du cartulaire de l'abbaye d'Etival-en-Charnie.

L'abbesse Béatrix afferme par bail à dame Alix de la Lucazière toutes les dîmes que l'abbaye possédait à Mont-Saint-Jean dans le fief de la Lucazière pour une rente annuelle et perpétuelle de deux setiers de seigle, de deux setiers d'avoine et de 70 sols (octobre 1248) (1).

Cette rente fut payée jusqu'à la Révolution.

Jourdain de la Lucazière, clerc, est cité comme témoin

(1) Archives de la Sarthe, H. 84/1.

dans une charte concernant le prieuré d'Auvers-le-Hamon (1292) (1).

Au mois de janvier 1307, Jourdain de la Lucazière délivre à l'abbaye de Champagne une reconnaissance de dix sols de rente léguée par son père, nommé aussi Jourdain, sur le moulin de la Lucazière (2).

Jeanne de la Lucazière avait hérité de la seigneurie paroissiale de Saint-Germain de Coulamer échue à ses ancêtres à une époque qu'il ne nous a pas été possible de déterminer.

Foulques I de Courtarvel combattit avec les seigneurs Manceaux contre les Anglais sous les ordres du duc d'Alençon, et fut obligé de vendre plusieurs domaines pour payer les frais de ses campagnes.

En 1379, Foulques vend à Gervais Duclos, prêtre, une rente de deux setiers de froment, bon, sec et net, mesure de Fresnay, sur le domaine de la Chesnais, paroisse de Bethon. Il vend à Jean du Tronchet la terre de la Selle pour une rente de 60 livres tournois au capital de 650 livres avec faculté de rachat.

Foulques I de Courtarvel mourut vers 1401. Sa veuve, Jeanne de la Lucazière, garda l'administration de ses biens propres jusqu'à sa mort en 1416.

En 1402, elle conclut un accord avec Guillaume de Classé au sujet de l'étang de Classé qui était mitoyen entre eux ; elle possédait sur le moulin de Classé une rente de 128 boisseaux de blé, 2 boisseaux de gruau et 5 livres d'argent.

(1) *Cartulaire de la Couture*, p. 312.

(2) Chartrier de la Lucazière, titre latin sur parchemin.

Toutes les pièces que nous citerons dans le cours de cette étude sont ou analysées dans l'Inventaire, ou en original dans le chartrier de la Lucazière, que M. le vicomte de Dreux-Brézé a mis gracieusement à notre disposition. Nous le prions d'agréer ici l'hommage de notre plus sincère reconnaissance.

En 1415, elle achète de l'abbé de Perseigne les dîmes que celui-ci possédait en Saint-Germain de Coulamer et Saint-Pierre-la-Cour en échange d'une rente de 38 sols sur une maison de la ville d'Alençon (1).

Le 14 février 1413 (v. s.) Jeanne de la Lucazière rendait aveu de foi et hommage simple à Me Jean de Montjean, baron de Sillé par sa femme Anne de Sillé, pour son habergement de la Lucasière, son domaine, son moulin, sa métairie de la Chatellière, et pour les fiefs qui en relevaient (2).

En 1416, elle chargea son fils Jean de Courtarvel, prêtre, de faire en son nom aveu de foi et hommage pour sa métairie de la Bouffayère, dont une partie relevait des fiefs de Saint-Berthevin. Le 13 juin 1416 elle fit don à Jean de Courtarvel du féage de la Couperie que tenait Jean Ferquin, seigneur de Roufrançois (3).

Jeanne de la Lucazière mourut peu de temps après, laissant au moins quatre enfants :

1° Foulques II de Courtarvel, l'aîné ;

2° Jean de Courtarvel, prêtre ;

3° Guillaume de Courtarvel, écuyer (4) ;

4° Jeanne de Courtarvel, épouse de Jean de Velles.

En 1417, les enfants faisaient le partage de la succession.

Jean, qui avait eu la Couprie, eut une part à vie seulement dans le lot de son frère Guillaume, qui eut les terres de Puiguyon, de la Mouardière et le revenu du Moulin de Combran.

Jeanne de Courtarvel qui avait reçu en dot la Métairie des Alleus, reçut 120 livres et une rente de cent sols sur le sieur de Champs.

(1) *Cartulaire de Perseigne*, publié par M. Fleury, p. 108.

(2) Voir aux Pièces justificatives l'aveu complet de la Lucazière.

(3) Chartrier de la Lucazière.

(4) Guillaume de Courtarvel servait comme écuyer dans la compagnie commandée par son frère Foulques, à Rouen, le 23 septembre 1415. *Le château de Sourches*, p. 90.

FOULQUES II DE COURTARVEL

Foulques II épousa Jeanne de Boiscornu, fille de Jean de Boiscornu, écuyer, seigneur de Sacé ; le contrat fut signé le 27 janvier 1406 (v. s.). La dot était de 1250 livres qui devaient servir à payer les dettes de Foulques, moyennant un remploi (1).

En 1403, il avait fait le retrait de la terre de la Selle sur Jean du Tronchet, paroissien de Chenay, à qui son père l'avait engagée précédemment.

En 1407, il maintint son droit d'épave mobilière et foncière dans sa seigneurie de Courtarvel.

Le 22 juin 1414 il faisait aveu à Sillé pour son fief de Courtarvel, relevant des fiefs de Saint-Berthevin : il cite son habergement de Courtarvel au-dessous de la Motte, son domaine de Courtarvel, appelé Landonnière, ses métairies de la Voye, de Gaudefras, la Buglère, la Chalousière ; les bois du Breil-Aubert, de la Foutelaye, des Layées, son moulin de Courtarvel, son moulin foulleret de la Bouffayère, son moulin à scier carreaux, les hommages et les cens qui lui sont dus. « Item mes droits de chasser, tendre, tésurer et faire hayes, courre et parcourre de jour et de nuit à toutes manières de bestes rouges, rousses et noires, et les poursuivre jusqu'à une pierre appelée la pierre de Monte-putain, sise en la forêt de Bercon, ou chemin tendant de Mont-Saint-Jean à Sillé, par toute mad. terre et ailleurs et quand il me plaît, excepté seulement que au jour où vous et vos veneurs et vos gens chaceriez ou feriez chacer, en vostre forêt de Bercon, je ne puis chacer, tendre, tésurer en mad. terre et bois que j'ai environ vostre forêt, et si de fait je chaçais, tendais, tésurais et prenais bestes sauvaiges, moy ne scavant pas que vous y chaciez, je suis tenu de

(1) Chartrier de la Lucazière.

vous rendre les bestes par moy prinses, sans amende » (1).

Foulques II de Courtarvel servit de bonne heure dans les armées du roi de France : en 1392, il était déjà écuyer dans la compagnie de Jean de Neuville. En 1415, lors de la bataille d'Azincourt, il commandait une compagnie de neuf écuyers, recrutés dans le pays : Jean de Lespinay, Thomas Gébert, Jean Picherel, Pierre du Chastel, Jean du Boiscornu, Guillaume Guillier, Guillaume de Courtarrevel, Guillaume de Vauguenin, Fouquet de Halay. Ses exploits lui valurent le titre de chevalier. Le 4 août 1418 il fut nommé capitaine du château de Beaumont-le-Vicomte qui venait d'être repris sur les Anglais, grâce au courage d'Ambroise de Loré.

Marie de Bretagne, duchesse d'Alençon, tutrice de son fils Jean II d'Alençon, sur l'avis de Foulques donna des ordres pour construire un moulin à blé à Beaumont, le 1er avril 1419, et délivra plusieurs mandats à son gouverneur pour le paiement des dépenses de la garnison.

Pendant l'année 1420 la guerre ensanglantait le Maine. Foulques de Courtarvel alla avec sa compagnie à la rencontre des Anglais et dans une escarmouche près de Durtal il fut fait prisonnier au mois d'août. Il fut délivré par l'entremise du duc de Berry. Le Dauphin lui accorda le 26 octobre 1420 une sauvegarde « en considération de ses services dans les guerres contre les Anglais, contre lesquels il avait fait plusieurs beaux faits d'armes et desquels il avait été fait prisonnier à Durtal en Anjou, ayant perdu ses chevaux et équipages, étant parti du château de Beaumont dont il était capitaine » (2).

La guerre recommença au printemps de l'année 1421. Foulques fut convoqué pour se rendre avec sa troupe en

(1) Voir aux Pièces justificatives le premier aveu complet de Courtarvel.

(2) *Le château de Sourches et ses seigneurs*, par le duc des Cars et l'abbé A. Ledru, p. 89.

Anjou : mais auparavant il mit ordre à ses affaires, en ajoutant un codicille à son testament.

« Messire Fouquet de Courtarrevel, chevalier, seigneur du dit lieu de Courtarrevel, sain de pensée et entendement, sans aucune infirmité corporelle, prétendant aller suivre Monseigneur le Régent Daulphin à l'encontre de ses adversaires et ennemis, rordonne, loue, rattiffie, confirme du tout au tout le testament derrainement passé devant Jehan Chastel, tabellion, ajoutant ce qui dessoubs ». Suivent des recommandations pour payer ses dettes.

Exécuteurs testamentaires : Jeanne de Bois-Cornu, sa femme, Me Jehan de Courtarevel, Me Guillaume de Courtarevel, ses frères, Guillaume Bouchart et Jehan des Mezerettes (18 mars 1421) (1).

Quatre jours après, le 22 mars, il trouvait une mort glorieuse à la bataille de Baugé.

Il laissait deux enfants mineurs sous la tutelle de sa femme et de son frère Jean : Foulques III et Jeanne de Courtarvel.

La veuve de Foulques s'empressa de régler avec le duc d'Alençon les comptes de son mari pour le gouvernement du château de Beaumont. Le seigneur de Sillé fut assez généreux pour lui faire remise des droits de vente et rachat qui lui étaient dus pour la succession de Foulques I et de Jeanne de la Lucazière. Elle s'appliqua à réparer les brèches faites à sa fortune par la captivité et par les campagnes de son mari.

Elle maria en 1442 sa fille Jeanne de Courtarvel avec Jean II Grognet de Vassé, fils de Jean I et de Jeanne le Cornu, seigneur et dame de Sourches et de Vassé. La dot était de 200 sous royaux d'or. Son frère Foulques lui donna comme part de la succession de leur frère la terre de la Celle, en la paroisse de la Milesse, et cent sous de rente sur

(1) Chartrier de la Lucazière.

le seigneur de Champs. Jeanne de Boiscornu ratifia cet acte le 20 octobre 1443.

Jeanne de Courtarvel fut très malheureuse avec son mari, Jean Grognet de Vassé, qui était un dissipateur et un débauché comme nous l'apprennent les démêlés qui bouleversèrent la famille (1).

A l'époque de la mort de Foulques II de Courtarvel, la province du Maine était envahie par les Anglais : les forteresses de Saint-Cénery, Fresnay, Beaumont, Sillé et Sainte-Suzanne tombaient aux mains tantôt des Français, tantôt des Anglais. Sillé en particulier fut repris sur les Anglais par le connétable Arthus de Richemont qui amenait des troupes pour guerroyer contre le duc de Bourgogne, en 1412. Jean de Montjean et Anne de Sillé profitèrent de cette accalmie pour exiger les obéissances féodales des sujets de leur baronnie. Jean de Montjean mourut en 1418. Anne de Sillé se remaria avec Jean de Craon, seigneur de la Suze et Chantocé, qui mourut en 1432.

Sillé eut beaucoup à souffrir pendant une quinzaine d'années. Il était sans cesse pris et repris par les belligérants.

Après la trêve de 1417, les Anglais s'emparèrent du château de Sillé et grâce aux représentations de la comtesse du Maine, ils le rendirent.

En 1419 Gilbert de Hallsaff, bailli anglais d'Evreux, s'en empare et établit Robert Brout gouverneur. Les Français le reprennent ensuite : le comte de Salisbury en fait le siège au mois de septembre 1425 et s'en empare grâce à la connivence d'un traître, nommé Olivier le Forestier.

Ambroise de Loré s'en ressaisit peu de temps après.

C'est en 1433 que le château de Sillé fut ruiné par les Anglais après des péripéties très curieuses racontées par les chroniqueurs du temps.

Le comte d'Arondel, général de l'armée anglaise, après la

(1) Voir pour les détails *Le château de Sourches*, p. 91.

destruction de la forteresse de Saint-Cénery vint à la tête de 7 ou 8.000 hommes mettre le siège devant le château de Sillé, mais il est obligé de se retirer devant Gilles de Laval qui se porte à son secours.

Peu de temps après les Anglais de la garnison de Sainte-Suzanne font tomber une partie de la garnison de Sillé dans une embuscade et la font prisonnière. Ambroise de Loré livre le combat aux Anglais et délivre les prisonniers. Il établit Emery d'Anthenaise capitaine du château de Sillé.

Le comte d'Arondel, informé du départ d'Ambroise de Loré, vient de nouveau assiéger la place. Emery d'Anthenaise entre alors en composition avec le général anglais, et s'engage de lui livrer la place si avant six semaines les Français ne sont pas venus à son secours ; il donne des otages, et il est convenu que si les Anglais sont vainqueurs, il leur remettra le château de Sillé, que si au contraire les Français sont vainqueurs, Arondel rendra les otages et cessera toute attaque contre cette place.

L'armée française, au nombre de 6.000 hommes, commandée par le duc d'Alençon, Charles d'Anjou comte du Maine, le comte de Richemont, connétable de France, les maréchaux de Raiz et de Rieux, les seigneurs de Lohéac, de Chaumont, de Brissac, Jean de Bueil, comte de Sancerre, gendre d'Anne de Sillé, Ambroise de Loré, se range en bataille dans la plaine de l'Ormeau de l'Escament et provoque les Anglais à la bataille. Le comte d'Arondel, qui s'était retiré à Neuvillalais, s'avance pour observer la position des Français, et la trouvant trop avantageuse, se retire du côté de Neuvillalais derrière un ruisseau.

Les Français à leur tour n'osent pas l'attaquer dans la forte position qu'il occupait. Ils le firent sommer par un héraut de venir combattre à l'Ormeau de l'Escament ou de rendre les otages de Sillé. D'Arondel aima mieux prendre ce dernier parti que de risquer la bataille.

Les Français se retirèrent alors du côté de Sablé.

Le comte d'Arondel trahissant la foi jurée, vient au milieu de la nuit investir Sillé. A la pointe du jour il donne l'assaut au château de Sillé et l'emporte de vive force. Les tours et les fortifications furent complètement rasées.

Tel fut la fin du manoir de Sillé.

Anne de Sillé, veuve pour la deuxième fois, fut obligée de se retirer dans ses terres d'Anjou et ne reparut à Sillé qu'après la pacification.

Dans son dernier aveu au comte du Maine elle demande à être traitée sans amende pour n'avoir pas fait ses déclarations, parce que Sillé a été occupé par les Anglais pendant 30 années au moins.

Elle reprenait possession de son domaine vers 1450 et exigeait alors ses droits seigneuriaux.

Les manoirs de Mont-Saint-Jean furent aussi complètement ruinés à cette époque, s'ils ne l'étaient déjà.

FOULQUES III DE COURTARVEL

Foulques III épousa Catherine d'Arquenay, fille de Pierre, seigneur d'Arquenay et de Jeanne de Montgeroul, vers 1450 (1).

En 1457, Hugues d'Arquenay et sa sœur Catherine partagent la succession de leur père, de Jean leur frère et de Jeanne d'Arquenay, dame de Baubigné. La terre de la Paillerie ou Peillerie, à Evron, échut en partage à Catherine d'Arquenay (2).

Le 17 octobre 1459, Foulques III de Courtarvel rendait aveu à Sillé pour son fief de la Motte-Pichart.

La Motte-Pichart était un fief volant annexé à la Luca-

(1) Pierre d'Arquenay, fils de Jean d'Arquenay, tué à la bataille de Verneuil (1414), avait épousé Jeanne de Montgeroul, veuve de Jean de Logé, seigneur de Bois-Thibault. Il était mort en 1440.

(2) Voir pour la seigneurie de la Peillerie, A. Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*, t. IV, p. 709.

zière et qui avait pour attribut féodal la Motte qui se trouve encore près du lieu du Breil : ce fief s'étendait sur le Breil, la Curelière en Saint-Rémy, sur les Bois de la Lucazière ou du Débat, enclavés dans la forêt de Bercon, et sur plusieurs maisons de la ville de Sillé qui devaient des cens et une chandelle de cire ardente au jour de Saint-Rémy.

« De vous noble et puissante dame Anne de Sillé, je Fouquet de Courtarevel, seigneur dud. lieu de Courtarevel, cognois être homme de foy lige au regard de votre baronnie de Sillé-le-Guillaume pour les choses héritaulx tant en fief que domaine desquelles la déclaration s'ensuyt :

Premièrement ma Motte-Pichart, qui est de mes appartenances de la Lucasière, avec les fossés d'environ.

Item mes boys de la Lucasière, qui sont en Bercon, contenant cent journaux de terre ou environ, esquels bois vous avez le tiers et le dangier toutes fois qu'ils sont vendus, et si je en avais à faire tant à mon chauffaige comme à faire charpenter les maisons de mes domaines et métairies de la Lucasière et les moulins d'icelle terre, j'en pourrois prendre et faire merc sans monstrée.

Sensuit les fois et hommages qui me sont dus au féage de la Motte-Pichart :

Etienne d'Aligny, pour son domaine de la Curelière.

Item Gervaise Hubert pour une maison et courtil, au Breil.

Item Gillet de Juillet, pour le Breil me doit 7 sols, 2 poules et deux cloches de gingembre pendant au cou de ses poules.

Item 14 maisons en la ville de Sillé, tenues censivement à charge d'une chandelle de cire ardente au jour de Saint-Rémy.

Esquelles choses susdites j'avoue avoir basse justice et mon ferme droict, et par raison desd. choses je vous suis tenu faire en la ville de Sillé-le-Guillaume, huit jours et huit nuits de garde par un chevalier ou un écuyer armé et appa-

reillé suffisamment une fois en ma vie o avenant semonce à mes propres coûts et despens » (1).

Le 26 janvier suivant Foulques faisait aveu à Sillé pour le fief de Quincampoix, réuni à Courtarvel. Ce fief volant s'étendait sur Quincampoix, la Courveaulerie, les Rogeries, la Couperie, la Beudinière, Hautary, les Après, Yvré.

« De vous très-noble et puissante Dame Madame Anne de Sillé je Fouquet de Courtarvel, seigneur dud. lieu, tiens et avoue à tenir à foi et hommage-lige, au regard de vostre baronnie de Sillé-le-Guillaume, les choses héritaulx tant en fief que domaine dont la déclaration sensuit :

C'est ascavoir la place du Moulin de Quiquempoist et ses appartenances, lequel moulin fut anciennement baillé par mes prédécesseurs à cinq setiers de seigle, mesure de Sillé, à Guillaume Asselin, payable chacun an à la Toussaint ».

Suivent les censitaires.

Foulques de Courtarvel entreprit de revendiquer le droit de patronage de l'église de Mont-Saint-Jean. Ses droits étaient sujets à contestation, car le prieuré de Mont-Saint-Jean avait été fondé par le seigneur de Sillé en faveur de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers et le prieur, qui était vassal de Sillé pour son fief, ne reconnaissait d'autre fondateur que le baron de Sillé. En 1690 Nicolas Parfait, prieur, maintenait dans sa déclaration à la princesse de Conti le droit de fondation à l'encontre des seigneurs de Courtarvel :

« Mon prieuré de Mont-Saint-Jean, maisons, jardins, vergers, garennes, dîmes, appartenances et dépendances, desquelles choses vous êtes ma vraie fondatrice tant en fondation ancienne que augmentation ainsi que je l'ai appris par anciens enseignements et vous appartiennent toutes les prérogatives et prééminences de l'église de Mont-Saint-Jean » (2).

(1) Chartrier de la Lucazière.
(2) Archives de la Fabrique de Mont-Saint-Jean.

Foulques avait donc à lutter contre le prieur et le baron de Sillé. Il mit dans son jeu le curé de Mont-Saint-Jean qui ne put pas résister aux désirs du puissant seigneur. Me Robert Bouhenot, curé, avait reçu donation d'une maison et d'un jardin pour l'usage du presbytère de la part de la Desvronne, veuve de Habert de Guelton : cette donation ne pouvait être valable qu'avec l'agrément du seigneur du lieu : Foulques ajouta à la donation le pré de la Cure et le champ du Cormier, et exigea que le curé le reconnut comme fondateur de l'église et de la cure. Le 8 novembre 1466 il conclut avec le curé une transaction aux termes de laquelle Foulques de Courtarvel, comme seigneur de la Lucazière, fut reconnu seigneur fondateur de l'église de Mont-Saint-Jean, avoir droit de prière nominale, de sépulture et de faire mettre ses armoiries et épitaphes dans la dite église.

Ces droits étaient rappelés dans les déclarations du curé de Mont-Saint-Jean au fief de la Lucazière. Citons celui de Me François Maulny, en 1599 :

« Je m'avoue votre sujet pour l'ancienne fondation de mad. cure de Mont-Saint-Jean, laquelle je tiens de vous en garde et ressort, et à la charge du service divin et je suis tenu vous recommander et messieurs vos prédécesseurs au prone de la Grande Messe chaque dimanche avant tous les autres comme mon fondeur principal.

Item je m'avoue votre sujet à cause de ma maison où est de présent le presbytère, jardins et prés.

Lesquelles choses furent japiécza baillées par vous ou messieurs vos prédécesseurs à défunt maître Robert Bouhenot, prêtre, pour lors curé de Mont-Saint-Jean, à la charge de quatre anniversaires à chaque Quatre Temps, et de dix deniers de reconnaissance chaque année au jour de la Nativité Saint-Jean-Baptiste que je dois vous présenter avant les oblations, lesquels deniers vous devez ensuite porter à

l'Offertoire ; et en cas de défaut par moi suis tenu de vous payer 7 sols 6 deniers d'amende » (1).

A l'occasion de la sépulture d'un membre de la famille de Courtarvel, probablement de Catherine d'Arquenay, femme de Foulques en 1466, l'église fut le théâtre de violences scandaleuses. Ambroise de Loré, seigneur de Cordé, de concert avec son ami Robert de Fontenelle, voulut s'opposer à l'inhumation du corps dans le chanceau, et brisa la litre et les armoiries qu'on avait posées autour de l'église. Le seigneur de Cordé agissait-il pour son propre compte par jalousie, ou bien à l'instigation du baron de Sillé ? Il est certain que tous les deux avisaient à déposséder Foulques du privilège auquel il tenait par dessus tout.

Foulques actionna immédiatement devant la Cour de Sillé Ambroise de Loré et Robert de Fontenelle pour rupture des litres et armoiries, le 25 janvier 1467.

L'affaire se termina par un compromis entre le baron de Sillé et Foulques de Courtarvel, qui convinrent de nommer six experts chargés d'en nommer un septième pour juger du droit de fondation de l'église de Mont-Saint-Jean. Nous ne connaissons pas la sentence de l'expert : la querelle fut assoupie pour le moment et devait se réveiller plus forte à la mort de Foulques.

Les droits de chasse étaient souvent l'objet de vives contestations. Le seigneur de Courtarvel avait établi dans ses bois de la Foutelaye une haie destinée à la capture des bêtes. sauvages : les officiers de la baronnie de Sillé saisirent cette haie en 1457 et la détruisirent. Foulques entama immédiatement un procès qui ne fut terminé que le 13 mars 1485 par une sentence du bailli de Sillé qui le maintenait dans la jouissance de haie à prendre grosses bêtes dans la Foutelaye (2).

(1) Archives de la Fabrique de Mont-Saint-Jean.

(2) La haye à prendre grosses bêtes, partait de l'étang du Sénéchal se rendant du ruissel qui vient du moulin des Defais, jusque à la Tasse

Le 22 juin 1490, Louis de Beauvau, baron de Sillé, reconnut formellement à Foulques de Courtarvel le droit de chasser dans ses bois de Courtarvel et de la Lucazière toutes les fois qu'il lui plairait, de jour et de nuit, même quand les officiers de la baronnie chasseraient en la forêt de Sillé.

Les bois de la Lucazière, appelés aussi Bois du Débat, adjacents à la forêt et à la Foutelaye, appartenaient au seigneur de Courtarvel, qui avait droit d'y prendre son bois de chauffage et de charpente ; mais le seigneur de Sillé y avait le tiers et le danger, c'est-à-dire le tiers du prix de vente lorsqu'ils étaient exploités. Les ségraiers de la forêt suscitèrent de nombreuses chicanes à ce sujet et se livrèrent à des voies de fait contre les hommes du seigneur de Courtarvel.

Foulques prit part à toutes les guerres qui se succédèrent à cette époque et servit sous les ordres du duc d'Alençon qui lui délivrait des lettres d'écuyer de ses écuries, le 19 décembre 1468.

En 1473, il rendit aveu pour ses fiefs de Courtarvel, la Lucazière, la Motte-Pichart, Quincampoix à M[e] Antoine de Beauvau, chevalier, baron de Pressigny en Touraine et de Sillé, conseiller et chambellan du roy notre sire et président en sa chambre des comptes, bailly et concierge de son palais royal à Paris.

Après la mort de celui-ci, il renouvela ses aveux le 9 juin 1490 à son fils Louis de Beauvau, baron de Sillé (1).

de bois qu'on appelle le Defays de Sillé. Joignant les bois de la Foutelaye, elle fut démolie, rompue et abattue le 11 octobre 1457 par Jehan Champion, Pierre Marginet, Geffroy Daugeon, Ambroys Chemin, Jehan Gaillerie, gardes, qui furent condamnés à la remettre en état. (Archives de la Lucazière).

(1) Aveu à Louis de Beauvau, chevalier, baron de Précigné et Sillé, par Foulques de Courtarrevel, écuyer, seigneur de Courtarrevel, la

Foulques de Courtarvel mourut en 1502 dans un âge très avancé.

Il laissait un grand nombre d'enfants :

1° Ambroise de Courtarvel, l'aîné ;

2° Etienne de Courtarvel, prêtre, chanoine de l'église de Sillé ;

3° Jean de Courtarvel, écuyer, seigneur de Boisvinet, mari de Catherine de la Tour ;

4° Guillaume de Courtarvel, écuyer, s. de Courveaulle.

5° Guillemette, femme de Pierre Rabinart ;

6° Jeanne, religieuse d'Etival ;

7° Ysabeau, religieuse d'Etival ;

8° Françoise, religieuse du Pré.

E. TOUBLET.

(A suivre).

Lucazière, Saint-Germain par procuration donnée à ses fils Ambroise, s. de la Paillerie et Guillaume de Courtarvel :

1° Foi et hommage lige pour ma Motte ancienne sise aud. lieu de Courtarvel, sur laquelle a une tour ancienne.

2° Foi et hommage lige à cause de ma Motte nommée la Motte-Pichart, mes bois et féages de la Lucazière.

3° Foi et hommage lige pour le Moulin de Quinquempoix.

4° Foi et hommage simple pour mon hébergement dud. lieu de Courtarvel sis au-dessous de la Motte ci-dessus déclarée et pour toute ma terre de Courtarvel.

5° Foi et hommage simple pour mon habergement de la Lucazière en fief et domaine. (Chartrier de la Lucazière).

UN ÉDILE FERTOIS

LE

DOCTEUR VERDIER DU CLOS

§ I. — Th.-D. Verdier étudie la chirurgie à Paris. — Son retour à la Ferté-Bernard. — Sa vocation médicale : il suit les cours de la Faculté de Paris (1782-85) et se fait graduer à Nancy. — Une opération rare : la symphyséotomie. — Verdier entre à l'hôpital de la Ferté.
§ II. — Rôle politique de Verdier au début de la Révolution. — Verdier épidémiologiste. — Verdier philanthrope : l'assistance aux enfants trouvés. — Verdier jurisconsulte. — Quelques réformes hospitalières.
§ III. — Verdier devient agent municipal de la Ferté (an IV). Son éclipse. Désarroi de l'administration locale. — Le coup d'État de Fructidor. — Verdier nommé président du canton (an VI). — Les fêtes civiques. — La chouannerie. — La fin d'un régime (10 messidor an VIII).
§ IV. — Retraite et derniers jours du Dr Verdier.

I.

Thomas-Denis Verdier, dit Verdier du Clos, naquit à la Ferté-Bernard le 30 septembre 1744 (1) ; fils de Jean Ver-

(1) A consulter : Rabbe, Vieilh de Boisjolin, Ste Preuve, *Biographie universelle et portative des contemporains*, Paris 1836, t. IV, pp. 172-174, art. *Verdier du Clos* (par Pesche). — Desportes, *Bibliographie du Maine*, Le Mans 1844, p. 499.
« Thomas Denis fils né du Légitime mariage du sr Jean Verdier

dier, maître en chirurgie, et de Marie-Thérèse Paulus, il était, de plusieurs années le cadet du médecin pédagogue Jean Verdier. Reçu maître ès-arts en l'Université de Paris le 20 août 1766, il se mit sur les bancs des Ecoles de chirurgie, fréquenta l'Hôtel-Dieu, et reçut, dit un de ses biographes, des leçons de son frère Jean, et du célèbre Antoine Petit. Un certificat de Mertrud, conseiller de l'Académie de chirurgie, démonstrateur au Jardin du Roi, attesta sa fidélité au cours public de maladies osseuses, d'opérations chirurgicales et d'anatomie, pendant l'année 1767. Il suivit également, d'octobre 1770 à mars 1771, l'enseignement de Portal, professeur au Collège royal, « sur le siège et les causes des maladies. »

Il servit quelque temps en Corse comme chirurgien militaire, et revint exercer, à l'exemple de son père, l'art chirurgical à la Ferté-Bernard (1). Nous le voyons assister à Courgenard, en 1777, à l'inhumation de Messire Pierre de la Goupillère, sieur de Charbonneau, et s'y laisser qualifier de « maître ès arts et en syrurgerie de l'Université de Paris (2) ». Le 20 février 1779, il est parrain de la jeune Denise Rosalie, fille de son frère l'apothicaire. L'histoire ne nous a point laissé sur son compte, de renseignements plus sensationnels

Me Chirurgien et de dlle Marie Thérèse Paulus le trente septembre 1744 a été baptisé le lendemain 1er octobre par nous vic. et a eu pour parrein Me Pierre Thomas Veron prestre et pour mareine Jeanne Michelle Barré femme de Gabriel Denis Verdier marchand cirier tous de cette paroisse et signés avec nous.

M. Barré P. J. Veron ptre
Jean Verdier Barré vic. »

(Etat civil de la Ferté-Bernard, *Naissances*, 30 sept. 1744, fo 21, ro et vo).

(1) Peut-être fit-il un stage à Mamers. Il me semble le reconnaître, en dépit d'une faute d'impression, comme destinataire de la « *Seconde lettre de M. Verdier, docteur en médecine à Paris, etc., à M. Verdier, maître ès-art et en chirurgie à Meners (sic) sur l'art de figurer et de rectifier les os du corps humain...* » *in* Mercure de France de janvier 1773, 2e vol. pp. 196 et suiv.

(2) Etat-civil de Courgenard. 16 mars 1777.

que les événements gais ou tristes de la vie familiale, et les incidents journaliers d'une existence de chirurgien de campagne : saignées et clystères, plaies, bosses et apostèmes, qui sont le traditionnel apanage des gens de Saint-Côme. Il déploya cependant lors de l'épidémie de dysenterie de 1779 un zèle auquel M. Caille rendit un public hommage l'année suivante, à la séance solennelle de la Société Royale de Médecine (1).

Encouragé sans doute, par un témoignage si honorable, M. du Clos visa plus haut et prétendit au privilège de guérir les affections internes, que la loi et la coutume réservent aux docteurs de la Faculté. Il retourna à Paris, et fréquenta, quatre années durant, les cours publics : il entendit, au Collège de France, la parole de Portal (1783-84), de Raulin (1783-84-85) et du chimiste Darcet (1783-84-85). Il apprit, aux Ecoles de Médecine, la matière médicale sous Goubelly (1782-83), la pharmacie sous Bourru (1782-83), la physiologie sous Langlois (1782-83). D'autres certificats des docteurs Doublet, professeur de pathologie, Guillotin, professeur de physiologie, Baget, professeur de chirurgie, Berthollet, professeur de pharmacie, Simonnet, professeur de matière médicale, témoignent de son assiduité « *a Remigialibus anni 1784 ad festum S. S. Petri et Pauli anni 1785.* » (Cette dernière date marquait la clôture des leçons publiques) (2).

Une fois en règle avec le stage scolaire, et ses attestations en poche, Verdier du Clos fit choix, pour l'obtention de ses grades, d'une Université de province, plus accommodante sur les programmes, et moins coûteuse en la dispensation de

(1) Caille, *Récis hist. de l'épidémie dyssentérique qui a régné pendant l'automne de l'année 1779 dans la plupart des provinces du royaume*, Hist. de la Société Royale de Médecine, année 1779, Mémoires, p. 33. (Lu à la séance pub. du 15 février 1780).

(2) Tout le dossier scolaire de Verdier du Clos figure au registre de la Faculté de Médecine de Nancy (Arch. de Meurthe-et-Moselle, D 83, derniers feuillets du Reg. (non paginés).

ses diplômes, que la Faculté de Paris. Il se décida pour Nancy, et moins de vingt jours après la clôture de son dernier cours à Paris, il conquérait en Lorraine le grade de bachelier en médecine : il soutint le 18 juillet 1785 un *Tentamen physiologicum « De sympathia et synergia organorum* (1) ». Dès le 21 juillet, il était nommé licencié avec une dissertation « *de fluxu hepatico* » (2), et le 26 juillet il recevait le bonnet doctoral ! Ainsi l'Université de Nancy avait fait en moins de quinze jours ce que pendant quatre ans celle de Paris n'avait pu faire (3).

M. Verdier du Clos regagna la Ferté-Bernard, le front ceint du laurier doctoral. La Société royale de Médecine le

(1) *Deo opt. max. Tentamen physiologicum, De Sympathiâ et Synergiâ organorum, quod discutiendum in Scholis Facultatis Medicæ Nanceianæ, Die Lunæ 18ª Julii 1785, horâ post meridiem sesquisecundâ, Præside Nobili Viro D. Nicolas Jadelot.... pro baccalaureatu medico consequendo.* Proponit D. Thomas Dyonisius Verdier Duclos, ex la Ferté-Bernard, Diœcesis Caenomanensis, AA. LL. et Philosophiæ Magister. Nancy, impr. veuve Bachot, 4 pp. in-4° (Bibl. munic. de Nancy, *Theses Nanceianæ*, t. IV).

(2) *Dissertatio medico practica, De Fluxu hepatico, Discutienda in Aula Facultatis Medicæ Nanceianæ, Die Jovis 21 Julii 1785, horâ nonâ matutinâ. Præside Clarissimo Consultissimoque Viro D. D. Nicolao Guillemin.....* — A la fin *Proponebat Nanceii D. Thomas Dyonisius Verdier Duclos..... Pro licenciatu medico.* Nancy, impr. veuve Bachot, 4 pp. in-4° *(Ibid)*.

(3) Sa thèse de doctorat est intitulée : *Deo opt. max. quæstio medica, eaque therapeutica, Discutienda in Aula Facultatis Medicæ Nanceianæ, Die Martis 26 Julii 1785, horâ nonâ matutinâ, Præside Clarissimo Consultissimoque Viro D. D. Joanne Andrea Tournay..... An vertigini emeticum ?* — A la fin : *Ergo vertigini emeticum. Proponebat Nanceii D. Thomas Dyonisius Verdier Duclos..... Pro Doctoratu medico.* (Nancy, impr. veuve Bachot, 4 pp. in-4°). Verdier n'en était pas l'auteur : cette thèse avait déjà été soutenue à Nancy le 11 décembre 1782 par J.-B. Brocard, du diocèse de Langres, à qui l'on doit en rapporter la paternité. Il faut dire qu'à cette époque, la thèse était moins un ouvrage original qu'une épreuve de dialectique : et bien souvent, à Paris comme à Nancy, les mêmes propositions furent défendues à plusieurs reprises par des candidats étrangers à leur rédaction, et que l'on ne jugeait que sur l'argumentation. (Comm. de M. le Dr Pillement, de Nancy).

mit au nombre de ses correspondants en décembre 1785. M. du Clos entendit mériter cet honneur. L'opération de la symphyséotomie, dont la découverte avait illustré le docteur Sigault, provoquait alors d'ardentes polémiques, et les cas nouveaux observés çà et là trouvaient immédiatement dans les gazettes, et dans les compagnies savantes, un écho d'actualité. Or il advint qu'une femme de Saint-Antoine-de-Rochefort, de petite taille et rachitique, était en mal d'enfant depuis 74 heures. Le 23 janvier 1786, Duclos décida de lui sectionner la symphyse pubienne ; et il y procéda le même jour, à 11 heures du matin, assisté d'une sage-femme, du sieur Bouquet, restaurateur, et de quatre commères. L'écart obtenu, la malheureuse accoucha spontanément, et à grands cris, d'un enfant encore vivant, mais qui mourut peu après (1).

M. Verdier ne se sentit pas de joie, et partout clama la nouvelle d'un si glorieux succès. La femme guérit et put marcher : le 26 mars, elle alla « également de son pied s'acquitter des devoirs de la reconnaissance envers M. Verdier du Clos, distant de chez elle au moins d'un mille. » Les *Affiches du Maine* annoncèrent l'événement ; l'observation détaillée parut avec approbation et privilège de la Société Royale de Médecine (2), après un rapport favorable de

(1) L'observation de Verdier a été sévèrement critiquée par Baudelocque, adversaire, il est vrai, de la symphyséotomie. (Baudelocque, *L'Art des accouchemens*, 7e éd., Paris 1833, in-8o, t. II, pp. 367-368).

(2) Cfr. *Symphyséotomie ou section de la symphyse du pubis* pratiquée par M. Verdier Duclos, docteur en médecine de l'Université de Nancy, demeurant ville de la Ferté-Bernard. (*Affiches du Maine, annonces, etc.* no 6, 6 février 1786). — *Avis sur la symphyséotomie pratiquée à la Ferté-Bernard, paroisse de Saint-Antoine-de-Rochefort, le 23 janvier dernier, sur la nommée Magdelaine-Françoise d'Avril* par M. Verdier du Clos, docteur en médecine, correspondant de la Société Royale de Médecine de Paris. (*Aff. du Maine*, 24 avril 1786). — *Histoire d'une symphyséotomie pratiquée avec succès pour la mère et pour l'enfant le 23 janvier 1786* par M. Verdier du Clos, docteur en médecine, de l'Université de Nancy, correspondant de la Soc. Rle de Paris, broch. in-8o, Le Mans, Monnoyer ; Paris, Didot jne et Méquignon, 1787.

MM. Poulletier, Chambon et Thouret (1). Le ***Journal de Médecine*** de mai 1788 fut moins enthousiaste (2) : les chirurgiens peu favorables à une opération inventée et prônée par un suppôt de la Faculté leur ennemie, s'empressèrent de déprécier le cas de Verdier, comme ils avaient fait des autres (3). Ainsi notre Fertois connut que la gloire est chose périssable et pâtit, même en sa patrie, de quelques détracteurs. Ses anciens confrères en Saint-Côme ne lui pardonnaient pas d'avoir passé dans le camp adverse, je veux dire à la médecine, et de conserver néanmoins, par un cumul à eux préjudiciable, des prétentions chirurgicales.

Le médecin de l'Hôtel-Dieu de la Ferté ayant quitté ce bas monde, M. Verdier sollicita sa succession ; à cette nouvelle, les chirurgiens Fertois déclarèrent qu'ils n'obéiraient point à un transfuge, et l'on dut convoquer, en cette occurrence, le général des habitants : ce qui eut lieu le 18 mai 1788, à l'issue des vêpres, en présence de MM. les Administrateurs de l'hôpital. On mit donc « en délibération s'il étoit nécessaire de remplacer M. de la Croix médecin de cet Hôtel-Dieu au moyen de ce que les chirurgiens attachés aud. Hôtel-Dieu refusoient de travailler avec et sous les ordres du sieur Verdier seul docteur en médecine en cette ville suivant qu'ils l'ont écrit par une lettre du six du courant, en quoy que ce soit, le s[r] Laurent l'un d'eux (4) à

(1) La lettre de remerciements écrite par Verdier à Thouret est à la Bibl. de la Faculté de Médecine de Paris, Mss., n° 148, Dossier Thouret-Sigault. Le cachet de Verdier représente le buste d'un Bacchus joufflu, couronné de fleurs, et le verre en main.

(2) Desgranges, *Suite et fin de l'examen de trois faits touchant la symphyséotomie*, Journal de médecine, chirurgie, pharmacie, mai 1788, pp. 256-278.

(3) Voy. Paul Delaunay, *Le monde médical parisien au XVIII[e] siècle*, Paris 1906, Chap. XIII, L'obstétrique, querelles d'accoucheurs. — Baudelocque, *loc. cit.*

(4) Le sieur Laurent avait eu pour cliente une femme hydropique, qui avait déjà subi 43 paracentèses, et qu'il reponctionnait tous les 15 jours. Ce cas extraordinaire fut publié dans les *Affiches du Maine* du

laquelle lettre avoit été par led. s[r] Verdier sous son seing répondu et offert dans le cas où les chirurgiens ne voudroient pas travailler avec luy aud. Hôtel-Dieu de faire et faire savoir la haute chirurgie par luymême ou en cas d'absence par une personne de l'art et la petite chirurgie par un élève. Led. général a observé qu'il étoit d'usage que cet Hôtel-Dieu fut pourvu d'un médecin, que d'ailleurs il le regardoit comme nécessaire, pour quoy il auroit à la pluralité de voye nommé led. s[r] Verdier pour médecin dud. Hôtel-Dieu au lieu et place de feu led. s[r] de la Croix aux charges par luy de suppléer comme dessus toutes les fonctions chirurgicales dans le cas où lesd. chirurgiens refuseroient de continuer d'être attachés aud. Hôtel-Dieu et d'y exercer leurs fonctions ainsy qu'ils y sont tenus (1). »

II.

Homme considérable et considéré dans la Ferté-Bernard, M. Verdier signa en 1789 le cahier de doléances de cette ville, qu'il avait d'ailleurs presqu'entièrement rédigé. Et il salua avec transport à l'avènement de l'Assemblée nationale, le retour de l'âge d'or sur la terre, laquelle en avait grand besoin. Afin d'y collaborer lui-même dans la mesure de ses forces et de ses fonctions, il rédigea laborieusement un plan d'organisation sanitaire, et traça d'une plume philanthropique le bréviaire du parfait médecin des épidémies. Il débuta par cet exorde :

« Les maladies sont filles de l'humanité ou l'effet malheureux de la Société : celles-là sont en bien petit nombre ; celles-ci au contraire sont très nombreuses (2) ».

4 décembre 1775 : « Le nombre des ponctions que l'on a fait à cette femme, écrivait le rédacteur, fait l'éloge de M. Laurent son chirurgien ».

(1) *Registre pour les Bureaux ordinaires et extraordinaires*..... Mns. in-f°, commencé le 16 novembre 1751, terminé le 24 avril 1793, conservé aux Archives de l'Hôtel-Dieu de la Ferté-Bernard, f[os] 265 v° et 266 r°.

(2) Ce manuscrit, de 12 pp., est conservé aux Archives de la Sarthe,

On voit que M. Verdier avait lu Jean-Jacques. Il avait également pratiqué l'immortel *Traité des airs, des eaux et des lieux,* et se révèle, en ses préceptes, imbu de la pure doctrine hippocratique.

Il termine son mémoire par un plan d'organisation sanitaire : il propose d'établir, au chef-lieu du département, un médecin en chef en relation constante avec le Directoire, et chargé de la direction générale du service. Au-dessous, des médecins de district, en rapport avec leur supérieur hiérarchique et avec les directoires de district, vaquent aux soins nécessaires, et choisissent au besoin des collaborateurs parmi les officiers de santé des paroisses. A la fin de l'épidémie, ils adressent à leur chef l'état détaillé des malades suivis, et le relevé des fournitures pharmaceutiques visé par le district. Une copie de cet état demeure au greffe des municipalités et des districts, afin d'édifier les médecins, dans les épidémies ultérieures, sur les symptômes observés et les modes de traitement jugés les plus efficaces.

Le médecin en chef correspond d'autre part avec ses collègues des départements limitrophes et avec la Société Royale de Médecine. Des observations recueillies dans son ressort, il publie les plus dignes d'intérêt ; il fait également remplir par les médecins de district et d'hôpitaux des tables météorologiques mensuelles, qui lui permettent de déterminer la constitution nosologique de chaque arrondissement pour les quatre saisons, et de rédiger un rapport annuel sur la constitution nosologique du département, à l'adresse de la Société Royale. Par le même procédé, il arrivera également à déterminer la topographie médicale du département.

sous la cote M 114/1. Il est intitulé « *Mémoire sur le traitement des maladies épidémiques présenté à Messieurs les Officiers du département de la Sarthe* par M. Thomas Verdier, docteur en médecine de l'Université de Nancy, correspondant de la Société Royale de Médecine de Paris ; médecin de l'hôpital et des épidémies de la Ferté-Bernard ».

Tout cela n'est en somme que l'adaptation des plans de nosographie, depuis longtemps élaborés par la Société Royale, aux nouvelles divisions administratives (1).

Mais M. Verdier entendait bien fournir un champ plus vaste à son activité : la municipalité, le district, l'administration centrale peut-être, telles étaient alors les étapes des ambitions : dès le mois de mars 1790, M. Verdier était premier officier municipal de la Ferté-Bernard, et, de Verdier du Clos devenu Verdier-Duclos, il résolut de donner à l'esprit nouveau des gages plus catégoriques : le 5 juillet 1790, il consignait de sa main sur le registre du Conseil la déclaration suivante :

« Je soussigné, considérant qu'ayant toujours porté, ainsi que mes pères, avec mon nom propre celui de Duclos par lequel je le distinguois de celui de quatre chefs de famille de cette ville qui portent le même nom, déclare ne plus prendre celui de Duclos et que désormais mes noms de baptême, Thomas-Denis ajoutés à mon nom de famille serviront à me désigner individuellement. En foi de quoi j'ai signé le présent le 5 juillet 1790. Th.-D. Verdier. »

Ainsi M. Verdier s'attachait à bannir du nom de ses pères l'apparence même d'un vestige aristocratique, et manifestait en toute occasion un sincère amour de l'égalité. Le 24 juillet 1790, précédés des gardes de la ville, MM. de Simiane, maire, et Pleuvry, officier municipal, s'étaient rendus, le premier en uniforme militaire, et tous deux en écharpe, au devant de la députation de la commune du Mans et de la bannière de la Sarthe. Verdier crut devoir stigmatiser au Conseil du 26 juillet une conduite qui paraissait reporter sur deux individus l'honneur d'une représentation qui appartenait au corps municipal tout entier. Il demanda que désormais les dignitaires de la cité ne pûssent se faire

(1) Cf. *Hist. de la Société Royale de Médecine*, année 1776. Paris 1779, in-8° Préface, p. XI et sqq.

escorter des gardes de ville qu'en vertu d'une délibération *ad hoc* de l'assemblée, et, qu'il fût interdit aux officiers municipaux d'arborer l'insigne de leur fonction sur un uniforme étranger.

Des deux coupables, Pleuvry était seul présent, et se retira. Le Conseil ajourna son vote jusqu'à plus amples explications : le 29, le maire n'eut pas de peine à se justifier : l'impromptu de la cérémonie n'avait pas permis d'assembler les représentants de la commune ; les gardes de ville étaient indispensables pour le maintien du bon ordre dans le cortège ; et l'uniforme revêtu par M. de Simiane était celui du régiment auquel il avait l'honneur d'appartenir : quant à M. Verdier, s'il n'avait pas été convoqué, c'était par oubli du mandataire chargé de l'avertir.

Ces explications devaient suffire : Pleuvry, trop susceptible, y ajouta une démission qu'il motiva longuement sur le registre, en accusant Verdier d'avoir voulu le « molester » par des « vivacités et des sarcasmes très offensants ». Et le docteur de riposter, deux pages plus loin, contre les noires intentions de M. Pleuvry, déclarant à nouveau que la majesté du corps municipal est une et indivisible, que l'autorité réside dans la représentation communale tout entière et non dans les individus ; que ceux qui prétendent s'élever au-dessus de leurs pairs « donnent atteinte à la Constitution, sont parjures et rebelles à la Nation, à la Loi et au Roi » ; que tout citoyen imbu de semblables maximes doit être tenu par avance pour inhabile aux fonctions publiques, et que lui, Verdier, s'engage d'ores et déjà à le dénoncer (1).

En novembre 1790, devait avoir lieu le renouvellement partiel des édiles fertois : déclaré déchu par la voie du sort, le 8 novembre, Verdier résigna aussitôt son mandat d'offi-

(1) *Registre des arrestés du Conseil et du Bureau munic. de la Ferté-Bernard*, (16 fév. 1790-17 sept. 1791). F[os] 48, 52, 54, Arch. munic. de La Ferté-Bernard.

cier municipal. Mais il continua de jouer un rôle et présida le 21 décembre l'assemblée électorale pour les fonctions de juge de paix. Le 24 décembre, M. de Simiane, maire, ayant donné sa démission, M. Verdier ne crut point enfreindre les lois de l'égalité en acceptant sa succession le 4 janvier 1791. Il garda son écharpe jusqu'au 27 septembre 1791, et la conserva provisoirement, à la prière de ses collègues, jusqu'au scrutin du 13 novembre 1791 qui confia à Launay les destinées de la commune.

M. Verdier était alors débordé : député par son district à l'assemblée électorale de la Sarthe séant au Mans du 1er au 10 septembre 1791 (1), et nommé le 21 septembre administrateur du district de la Ferté, il avait cru devoir renoncer au mandat municipal, pour se consacrer exclusivement à son nouvel office. Encore y fit-il preuve de modestie : il n'accepta que les fonctions de scrutateur de la session, refusa « pour des raisons particulières », la présidence du Directoire que lui offraient 11 voix sur 12, et cédant cette place à Crosnier, il se tint pour satisfait du titre de deuxième membre suppléant du district de la Ferté (18 octobre 1791). Son zèle l'attirait surtout vers les questions d'assistance et de philanthropie ; et je crois le reconnaître dans l'orateur anonyme qui porta le 19 octobre 1791 l'attention de ses collègues sur l'effroyable mortalité des enfants trouvés. Les décrets incohérents de l'Assemblée constituante (29 novembre 1790, 29 mars 1791) ayant mis provisoirement ces malheureux êtres à la charge de la nation, l'hôpital de la Ferté-Bernard, institution communale, leur était désormais fermé, et il fallait les diriger sur le chef-lieu du département, où la Trésorerie nationale devait pourvoir à leur entretien. Or, les frais de transport, qui incombaient en droit au

(1) Le 8 sept. 1791, Verdier fut nommé, par le district de la Ferté, membre de la Commission de 9 députés chargés de rédiger une adresse de félicitations et de remerciements au Corps législatif. (A. S., L 199).

budget national, étaient encore à la charge du district, et, qui pis est, gaspillés en pure perte : car dans ce voyage, dix-neuf nouveau-nés sur vingt trouvaient la mort. Verdier fut chargé d'élaborer une adresse demandant au département l'emploi et la distribution sur place des fonds alloués par la Trésorerie nationale pour les enfants de la Patrie, à charge par le district de réglementer la distribution des secours et de contrôler les soins donnés aux nourrissons ainsi placés sous sa tutelle (1).

Verdier prit encore part aux délibérations du district lors

(1) A. S., L 456. — C'est probablement le rapport de Verdier qui a inspiré les conclusions tout à fait analogues proposées à l'Assemblée du département le 6 déc. 1791 par le Comité du Bien public. Le Comité déplore également l'énorme mortalité qui sévit sur les orphelins, et particulièrement lors du transport à l'hôpital du Mans de tous les points de la province : sur les 126 enfants trouvés recueillis à l'hôpital du Mans en 1790, il en restait alors 66. Le Comité conseillait de les confier aux hôpitaux les plus proches du lieu de leur naissance. (*Procès-verbal de l'Assemblée administrative du département de la Sarthe, session du 15 nov. 1791, l'an 3e de la Liberté,* Le Mans, Pivron, s. d.)

Cette résolution fut sans doute adoptée, car les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de la Ferté-Bernard adjugèrent au sieur Jean Poussin, tisserand, demeurant faubourg Saint-Julien, la direction d'une sorte de crèche pour « recevoir, nourir et gouverner les enfans exposés dans cet hôpital jusqu'à ce qu'on leur ait fourni des nourices ». Poussin demandait et obtint une rétribution de 10 sols par tête et par jour, y compris les jours d'entrée et de sortie. (*Registre pour les bureaux ordinaires...* etc., 6 déc. 1792, f° 361, v°).

En l'an III, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu avaient la surveillance des nourrices des enfants naturels de la Patrie : appuyés par le district, ils demandèrent au département l'autorisation de donner 30 l. par mois à chaque nourrice : le 3 thermidor an III, l'administration leur répondit que sa permission était inutile, et qu'ils pouvaient disposer des fonds, à charge d'en rendre compte à la Commission des secours.

Ces nourrices étaient soumises à une inspection périodique : le 1er août 1793, le Conseil général de la commune, réuni à l'Hôtel-Dieu, avait décidé de proposer au Département le chirurgien Laurent, aux appointements annuels provisoires de 350 l., pour visiter tous les deux mois les enfants naturels de la Patrie et en faire le rapport.

de la session du 27 octobre 1792, an 1er de la République ; mais sans esprit de retour. Il esquissait depuis quelques mois un prudent mouvement de retraite des institutions politiques vers les institutions judiciaires : l'assemblée communale du 14 février 1792 l'avait élu juge de paix, et le 16 février, il avait prêté devant le Conseil général de la commune le serment de fidélité à la Constitution nationale, à la Loi, au Roi, jurant de « remplir avec zèle et impartialité les fonctions de son office ». Le 19 novembre 1792 l'assemblée électorale l'envoya siéger comme troisième juge au Tribunal du district aux côtés des citoyens Martin, Ménager, Payen et Lesassier.

En outre Verdier fut juge au Tribunal criminel de la Sarthe, et en même temps directeur du « juré d'accusation » près ce Tribunal (1). Il ne ménagea point à ses collègues les conseils de la raison : « Un jury d'accusation, leur disait-il, formé au moment du besoin, dont les membres épars sont rassemblés sans se connaître, qui par conséquent n'ont pu se concerter ou être prévenus, et dont l'opinion et le jugement ne peuvent être influencés par l'amitié ou la haine, doit avoir la confiance de la société et de l'inculpé, et tranquilliser les esprits sur la sûreté de l'un et la liberté de l'autre. Si l'on pouvait trouver d'autres règles de conduite au jury d'accusation que celles de suivre les mouvemens de sa persuasion intime, on pourrait dire qu'il devrait tendre à la sévérité de même que celui de jugement doit toujours tendre à la douceur afin de concilier ce que l'on doit à la sûreté publique avec les sentimens d'humanité qui veulent qu'il faille plutôt innocenter plusieurs coupables que de punir un innocent. Pour fixer toute votre attention sur l'objet qui vous rassemble, au nom de la liberté d'un homme et de la sûreté de tous, je vais vous faire lecture des pièces, vous entendrez les témoins et la partie plaignante ; mais

(1) A. S., L 199.

n'entendez point les dépositions écrites. Après quoi, dans la crainte religieuse d'influencer votre opinion en aucune manière, et pour obéir à la loi, je vous laisserai seuls, ... vous prévenant encore que ni l'acte d'accusation par moi rédigé, ni les conclusions du commissaire national, ne doivent avoir aucune influence sur votre décision, mais seulement le sentiment intime et impartial de votre propre conscience (1) ».

On voit que M. Verdier avait le plus scrupuleux respect de la vie de ses semblables, du moins comme magistrat : car il n'avait pas renoncé à la médecine et continuait à traiter ses clients et les malades de l'hôpital de la Ferté. Son zèle l'intéressait assez vivement à la prospérité de cette maison, et il avait interpellé la municipalité, le 24 août 1790, sur le défaut de direction de l'Hôtel-Dieu, alors dépourvu d'administrateurs (2). Le 17 janvier 1793, le Conseil général de la commune reçut encore du docteur un volumineux mémoire dénonçant quelques abus dans la gestion de l'établissement : admission, dans les salles, d'un habitant de Cherreau ; encombrement des lits par des vieillards et impotents, au détriment des vrais malades, etc. Le Conseil convoqua le 20 janvier le médecin et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, pour en délibérer : l'examen des prétentions de la commune de Cherreau à faire hospitaliser ses malades à la Ferté en montra l'inanité, et il fut décidé que ce village paierait la pension de son concitoyen (3). On statua aussi vu le défaut d' « assiduité » du « citoyen chargé de la partie chirurgicale » qu'il serait tenu registre des jours et heures des visites des officiers de santé, avec une retenue d'honoraires proportionnelle aux

(1) *Biographie univ.... des Contemporains.*

(2) *Reg. des Arrestés du Conseil et du Bureau municipal...*, f° 50. (Arch. mun. de la Ferté-Bernard).

(3) Une délibération analogue fut prise le 19 février 1793 à l'égard de la commune de Cherré.

absences ; et que médecin et chirurgien se réuniraient les mardis et samedis à heure fixe, pour conférer du traitement et de la sortie des malades. Enfin on mit à l'étude la question d'un local destiné à héberger les vieillards « isolés et abandonnés », dont l'admission fut réglementée dans une nouvelle réunion tenue le 27 janvier 1793 (1). Verdier, qui signa au procès-verbal, en profita pour demander une augmentation de traitement : le médecin de l'hôpital ne touchait que 100 l. d'honoraires annuels, et les temps étaient durs. Cette requête fut ajournée jusqu'à la prochaine reddition des comptes des receveurs, et ce jour-là, 1er août 1793, le docteur Verdier reçut, avec un complément d'honoraires de cinquante livres, une leçon de concorde (2).

(1) *Registre pour les Bureaux ordinaires*.... de l'Hôtel-Dieu, Arch. de l'H.-D. de la Ferté-Bernard, fos 366-372. — Cf. *Délibérations municipales*, du 14 déc. 1792 au 22 mars 1793, reg. non paginé, Délib. du 17 janvier 1793. — Au fo 370 du Registre de l'Hôtel-Dieu, je relève parmi les dispositions prises à cette occasion les deux suivantes : (27 janvier).

« Le Conseil général accepte la proposition de la citoyenne Bellenfant maintenant logée dans cette maison à raison de son âge et qui dessirant y terminer ses jours offre à l'administration en pur don un lit garni et différens effets composant son mobilier, se réservant cependant de les reprendre dans le cas où pour quelques causes que ce fut elle sortirait de cette maison ».

« Le Conseil général informé que plusieurs pauvres requierrent l'hôpital pour s'y faire guérir d'engelures arrête que cette maladie ne peut être un motif d'admission ».

(2) Le Conseil général ayant nommé ce jour-là l'ancien adversaire de Verdier, le sr Laurent, chirurgien de l'Hôtel-Dieu en remplacement de Hachard, démissionnaire, porta son traitement au même taux que celui de Verdier (150 l. par an) et fit inscrire au Registre la délibération suivante :

« Le Conseil général considérant qu'il est singulièrement intéressant pour le bon gouvernement des malades et pour leur prompt rétablissement que les deux officiers de santé y concourent également et assiduement, considérant que dans l'opinion publique les citoyens Verdier et Laurent sont sur la même ligne comme officiers de santé quoique le premier ait le titre de médecin et que le second s'en tienne à celui de chirurgien, et rentrant dans son arrêté du 20 janvier dernier arrête que quoique le cit. Laurent soit spécialement chargé de la partie chirurgicale, les deux officiers de santé travailleront de concert et se porte-

III.

En l'an II, en l'an III, Verdier se contenta de distribuer des potions et des sentences, confiné dans son rôle juridique par le décret du 24 vend. an III (15 octobre 1794) qui promulguait l'incompatibilité des mandats administratifs et judiciaires. On vivait d'ailleurs de solutions provisoires, les élections municipales étant indéfiniment ajournées depuis le décret du 5 brumaire an II.

Enfin la Constitution de l'an III, dernier legs de la Convention, vint inaugurer le régime du Directoire, et bouleverser, par la suppression des districts et la formation des municipalités de canton, toute la hiérarchie administrative. Aux élections du 15 brumaire an IV (6 novembre 1795), Verdier est nommé président du canton ; il refuse (1). On propose Avenant, sans succès, puis Linguet, qui acquiesce. Verdier accepta seulement les fonctions subalternes d'agent municipal de la Ferté, avec Bernard pour adjoint. La nouvelle municipalité, assistée de Chauvel comme commissaire du Directoire exécutif, se constitua le 20 brumaire. Tout alla bien jusqu'au 22 pluviôse (2) : mais à la suite d'incidents sans doute graves, sur lesquels ni la correspondance du

ront indistinctement à soulager et secourir tous les malades qui entreront dans la maison, principalement dans le cas d'absence de l'un d'eux. Le Conseil général leur a manifesté son extrême désir de voir la bonne intelligence et le plus parfait accord régner entre eux pour le bien des malades et les invite au nom de l'humanité d'oublier toutes les circonstances antérieures dont le souvenir pourrait y préjudicier et à faire à cet égard tous les sacrifices que commande la philantropie. »

(Registre grand in-f°, sans titre et non paginé, contenant les délib. du 24 avril 1793 au 14 frimaire an XI. Arch. de l'H.-D. de la Ferté-Bern.)

(1) A. S. L 205.

(2) Verdier figure encore sur le Registre municipal à la séance extraordinaire du 22 pluviôse ; il n'y est plus à celle du 25. — (*Registre des délib. de l'adm. mun. du canton de la Ferté-Bernard*, 20 brum. an IV-30 fructidor an V, Arch. mun. de la Ferté-Bernard). — Cf. A. S., L 158, f° 16, v°.

commissaire directorial ni les registres municipaux ne nous renseignent, Verdier s'éclipsa, abandonnant le souci de la chose publique pour celui de ses propres affaires, où il ne fut pas plus heureux : car il se vit soustraire par décision du pouvoir central un verger fructueux, ci-devant bien national, dont il comptait tirer bon parti. *Sic vos non vobis !* (1).

Comme propriétaire, M. Verdier avait pu faire des envieux : comme maire, il n'avait éveillé aucune convoitise. Personne n'accepta sa succession. Le 21 ventôse an IV (11 mars 1796) le commissaire du pouvoir exécutif écrit qu' « il n'y a plus d'agent, et [que] personne ne veut l'être ». En vain, le 5 floréal, le 5 prairial, l'administration brandit ses foudres, parle de désignations d'office, et menace d'appliquer les articles les plus coercitifs de la Constitution : le 17 floréal, l'ancien district n'a pas encore déménagé, et l'administration du canton se trouve sans domicile. Aux coups de force du pouvoir, aux abus, à l'insurrection qui couve dans les campagnes, l'opinion publique, affaissée, n'oppose plus que l'inertie. Le désarroi, l'incurie règnent dans les bureaux de la mairie ; l'adjoint Poirier, demeuré à son poste et qui n'en peut mais, menace à chaque instant de démissionner, démissionne en effet à la fin de floréal à la grande fureur du commissaire du Directoire incapable de suffire à tout. Il consent néanmoins le 15 prairial à assurer ses fonctions à titre provisoire et finalement s'en débarrasse en acceptant le poste de commissaire du P. E. à Nogent-le-Bernard (thermidor). La Ferté n'a plus de municipalité

(1) « L'administration a arrêté que le Domaine national soumissionné le 27 floréal d^{er} n° 315 par le c. Thomas-Denis Verdier consistant en un verger clos à part dépendant des cydevant religieuses de la Ferté-Bernard ne serait point aliéné attendu que par sa proximité de la rivière d'Huisne il doit être conservé pour être joint à la maison et jardin des religieuses destinée pour un établissement public, attendu que ce serait faire un tort considérable à cette maison qui n'a d'autre endroit que celui-là pour se procurer de l'eau, etc. » (Séance de l'Admin. Centrale du Dép., 18 prairial an IV, A. S., L 115, f° 82).

organisée ; à grand peine on reforme une liste : le ministre refuse de la ratifier, et le 27 thermidor l'administration centrale ordonne de reconvoquer l'assemblée électorale. Faute de mieux, le 15 thermidor, la commune a pris le parti de payer 100 l. par mois au citoyen Gigant, agent de Cherré, pour remplir provisoirement les fonctions d'agent de la Ferté : nouvelle qui fait bondir l'administration centrale, laquelle réprouve à grand bruit cette inconstitutionnelle combinaison le 2 fructidor. Gigant fait le mort, et reçoit de nouveau, le 18 fructidor, l'ordre d'opter entre les deux mandats (1). En brumaire an V, la ville est encore sans direction : et le président du canton, Linguet, d'ailleurs prêtre défroqué, de civisme suspect, signalé dès le 15 germinal an IV à toute la vigilance du commissaire directorial, Linguet habite à Saint-Aubin-des-Coudrais d'où il ne bouge. C'est la conspiration des bras croisés. Les fêtes nationales sont désertées, hantées seulement par les gens en place. Le 5 messidor an V la municipalité fertoise déclare qu'elle n'a pas d'argent pour célébrer la fête de l'Agriculture et la supprime. Le décadi est observé d'une façon « indécente et dérisoire » ; mais on chôme les ci-devant « fêtes du fanatisme » et l'on continue çà et là à sonner les cloches pour faire enrager le représentant du Directoire. A la Ferté, le nouveau maire nommé par adjonction le 20 thermidor an V signe « De Lamustière » au registre communal (2).

Verdier, pendant ce temps, se tient coi et n'a pas tort. Après le coup d'Etat du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) la tyrannie jacobine s'appesantit de nouveau ; le pouvoir central fait dresser la liste détaillée de tous les corps administratifs, proscrit, épure, destitue (3). L'administration de la Ferté s'étant « particulièrement fait remarquer par l'oubli

(1) Voy. sur toute cette période A. S., L 158, f°s 14, 16, 119, 120, 131.

(2) Il ne figure sur le registre que dans les séances du 23 thermidor au 15 fructidor inclusivement.

(3) A. S., L 80, L 204, L 226.

le plus absolu de ses premiers devoirs », l'agent La Mustière est frappé, en qualité de royaliste, par la loi du 19 fructidor. Bientôt c'est le tour du président cantonal : son autorité est ébranlée : véhémentement injurié, après la séance du 15 fructidor, par le citoyen Moulinneuf, il a fait fourrer son interrupteur, pour 24 heures, au violon municipal : dernier effet de son pouvoir. Le 23 fructidor, le département, qui le tient pour « fanatisant, électeur de l'an V » et « fonctionnaire astucieux », suspend provisoirement le malheureux Linguet comme « l'ennemi le plus dangereux du gouvernement, tantôt comme serviteur assidu du royalisme, tantôt comme *machine entravante* dans les opérations administratives ». Le 30, le commissaire du Directoire lui signifie cette sentence en pleine séance cantonale. Linguet se retire ; mais l'assemblée manifeste sa mauvaise humeur et réélit La Mustière agent municipal, avec, sur le refus de Martineau, Pleuvry pour adjoint (1). Le 13 vendémiaire an VI le département riposte, et considérant que les dignitaires de la Ferté sont « des hommes connus par leur fanatisme et leur immoralité » les casse, met à la tête du canton le jacobin à poigne Moulinneuf, remplace La Mustière par son ancien adjoint Martineau « patriote énergique et prononcé », et Martineau par Pasquinot comme adjoint. De Verdier, point ; trop tiède pour les jacobins, trop républicain pour les ci-devant, il ne figure même pas sur la liste des électeurs de l'an V et de l'an VI. Enfin, le vent tourne : le Directoire de 1798 s'appuie sur la droite pour se tirer des griffes des terroristes, et respecte au 22 floréal an VI les élections de germinal qui ont fait de Thomas-Denis Verdier le président de l'administration municipale du canton de la Ferté-Bernard. Verdier entré en fonctions le 1er floréal, prêta le

(1) *Reg. des délib. de l'adm. mun. du canton de la Ferté-Bernard* (20 brum. an IV-1 vend. an VI, f° 209, v°. Arch. mun. de la Ferté-Bernard). — Le registre des délibérations du début de l'an VI est malheureusement perdu.

serment de haine à la royauté et à l'anarchie, et chez ses concitoyens « fatigués et ennuyés de l'état des choses » il chercha, à louable intention, à raviver l'esprit civique « presque totalement perdu ».

M. Verdier avait fait choix de deux principaux moyens de conversion : l'éclat des cérémonies publiques et celui de sa propre éloquence. Il y déploya le plus grand zèle. On le vit imprimer à la fête des Epoux, selon les sages paroles du ministre de l'Intérieur, un « caractère auguste et touchant » ; il s'inspira en ses propos de l'exemple des « sages Romains » et sut montrer que « les magistrats du peuple » peuvent et doivent être aussi des « prédicateurs de morale (1) ». Le 10 floréal an VI (29 avril 1798) un long cortège composé des fonctionnaires, des commandants de la force armée, des écoliers avec leurs instituteurs, des groupes d'époux, de vieillards, et les parents des défenseurs de la Patrie, s'ébranlèrent, au son de la musique et d'hymnes « analogues à la circonstance ». On se rendit au temple décadaire où le président donna lecture des lois, entre deux chœurs patriotiques. Il prononça ensuite un discours « ayant pour épigraphe : *Il n'est pas bon que l'homme soit seul ;* et pour division : *Il n'est pas bon pour la Société que l'homme soit seul,* d'où il a conclu que le mariage fait la prospérité des nations. *Il n'est pas bon pour l'individu que l'homme soit seul,* d'où il a également conclu que le mariage fait la félicité des deux individus qui le contractent ». Après quoi M. Verdier — qui était, je crois, célibataire — distribua, non pas sa bénédiction, mais des couronnes civiques aux meilleurs conjoints de la Ferté-Bernard (2).

La fête du 10 prairial, consacrée à la Reconnaissance, se para d'un lustre plus guerrier : les chasseurs à cheval

(1) Voy. la lettre du ministre de l'Intérieur aux adm. centrales, l'*Abeille* [de la Sarthe], 6 floréal an VI, pp. 5-6.
(2) A. S., L 226.

ouvraient la marche, avec les canonniers, la garde nationale, « huit citoyens militaires en uniforme portant les trophées des principales armées de la République et le tableau de la déclaration des Droits de l'homme » ; puis la musique et les tambours, les délégations scolaires et les chasseurs à pied, précédaient les autorités constituées que deux thuriféraires enveloppaient d'un nuage parfumé ; devant le président Verdier, des enfants portaient des palmes et des couronnes destinées aux soldats ; des gardes nationaux et les gendarmes fermaient le défilé. On processionna ainsi jusqu' « au bourg d'Antoine » où des cantates retentirent au pied de l'arbre de la Liberté. Puis les assistants qui tenaient à la main une branche de chêne regagnèrent le temple décadaire de la Ferté pour y moduler de nouveaux chants. Verdier, dans une allocution « analogue à la fête » célébra les vertus militaires : au détachement de chasseurs à pied, il rappela les victoires de la 30e demi-brigade aux Pyrénées-Orientales sous Dugommier, en Vendée sous le général Hoche ; et il salua les représentants du 4e régiment de chasseurs à cheval, qui avait triomphé en Italie sous « l'immortel Bonaparte ». Les élèves de l'institution Leroy proférèrent des odes et des hymnes appropriés avec le refrain : *Tremblez, tirans, et vous perfides.* Enfin on se groupa sur le Mail où le président, appuyé à l'autel de la Patrie, salua les mânes des soldats morts au champ d'honneur, ceignit d'une couronne de chêne le front d'un vétéran blessé, et lui donna l'accolade. Tout finit par des chansons et par des fanfares : on dansa sous les ormes du Mail, et un repas public fut offert à la garnison (1).

Le 10 messidor enfin, on célébrait l'Agriculture, et M. Verdier, au son du canon, pérora sur les biens de la terre et les plaisirs des champs. Les enfants des écoles

(1) A. S., L 226. — *Reg. des délib. de la mun. de la Ferté-Bernard.*, dernier sem. an VI, fos 27 vo, 28 ro et vo, 29. (Arch. mun. de la Ferté-Bernard).

arboraient « des faisceaux de pampre et de différents végétaux graminée et médicinaux » [*sic*]. Le président harangua, embrassa même un cultivateur modèle « bon fils, bon mary, bon père, bon ami.... et bon citoyen » ; mais un fâcheux oubli le contraignit de faire un léger accroc au rituel républicain ; et il s'excusa, au procès-verbal, de n'avoir pu « faire avec la charüe ce que prescrit l'art. 10 de l'arrêté du Directoire exécutif en datte du 20 prairial an 4, parce que le Cen Allère, adjoint de la commune de Cherreau qui avoit été chargé d'en faire fournir une toute équipée ne l'a point fait (1) ».

L'anniversaire de la mort du dernier tyran, fut encore pour M. Verdier l'occasion d'un triomphe oratoire ; et il en prit occasion pour épancher dans le sein de l'administration centrale ses idées sur le symbolisme des fêtes publiques et leur rôle moralisateur :

« Citoyens administrateurs, écrivait-il, je vous fais passer ci-joint le programme de la fête du 21 janv. et le discours que j'y ai prononcé. Par la 1re pièce vous verrez que j'ai désiré que cette fête fut établie sur un ton de sévérité qui y attirât le respect et qui y maintint la décence. Les décorations et la musique ont répondu à cette idée.

La 2e pièce vous fera connaître que j'ai eu l'intention de baser cette fête nationale et vraiment républicaine sur les principes austères de la bonne morale, parce que toutes nos institutions, si nous voulons qu'elles ayent leur effet et qu'elles durent doivent reposer sur les principes les plus purs de la meilleure moralité.

Vous y verrez aussi que j'y parle de Dieu parce que j'ai la bonhommie de croire qu'il faut porter dans l'esprit du public l'idée d'un Dieu qui punit et qui récompense : qu'il est nécessaire à tous que le public ait cette idée.

(1) A. S., L 226.

C'est encore là un de mes défauts : plusieurs beaux esprits, même pris dans l'administration, me font ce reproche : *Le président nous parle toujours de Dieu ; nous n'aimons pas que l'on nous parle de ce que nous ne connaissons pas !*... Et alors les orateurs du peuple ont beau jeu.

Une autre attention que j'ai est de frapper l'esprit d'une idée républicaine qui soit saillante et pour que le public la saisisse plus aisément et la retienne plus longtems, je la choisis autant que possible dans le chant. C'est pour cela que j'ai coupé mon discours par le chant : *De Brutus éveillons la cendre*... dont le refrain chanté en chœur par les élèves du cit. Le Roi a fait une telle sensation sur les esprits qu'il est maintenant chanté par toute la jeunesse dans tous les quartiers et à tout moment.

Avant mon entrée à l'administration en l'an 6 j'ai vu des fêtes nationales conduites d'une manière dérisoire et qui ne pouvoient que faire mépriser la République et par conséquent faire bien plaisir à ses ennemis ; j'y ai entendu chanter des chansons moitié grivoises, moitié républicaines.... bravo, bravo,... Vive la République !... et les polissons et les filles de joie d'y affluer et y faire tapage.

Je ne suis point musicien et j'ai fait venir beaucoup de musique de Paris (à mes frais) pour la fête nationale et pour les fêtes décadaires ; j'ai fait plus, j'ai fait faire une musique exprès pour les quatrains de François de Neufchâteau. Et avec les élèves de la maison Le Roi et le zèle de cet instituteur, j'espère en tirer un grand parti si les méchans m'en empêchent pas ; mais pour réussir j'ai besoin d'aide et j'éprouve des contrariétés.

Salut et fraternité.

Th. Verdier (1) ».

Quelque éloquence que mît M. Verdier à célébrer les bien-

(1) Verdier à l'Adm. centrale, 27 pluviôse an VII. (A. S., L 226).

faits du régime, la misère criait encore plus haut ; l'esprit public « presque disparu en entier » était détruit, au dire du Commissaire directorial, par « les manœuvres des prêtres ». L'administration cantonale avait beau élaborer, le 9 vendémiaire an VII, un minutieux règlement sur le repos et les cérémonies décadaires (1), le public y demeurait indifférent ; le cortège officiel n'était suivi que par les gamins de la ville, et quelques curieux en habit de travail ; la routine restait attachée au chômage dominical, et Chauvel déplorait que « les usages religieux, superstitieux et fanatiques [eussent] la préférence sur ceux républicains ». Le bon M. Verdier y perdait son éloquence, et il semble qu'en messidor an VII sa belle ardeur était tombée : « Le 10 messidor, écrit le commissaire Chauvel, la fête de l'Agriculture a été célébrée sans que les citoyens de la campagne soient venus y prendre part excepté cinq à six quoique leurs agents m^aux^ les y eussent expressément invités. Le 23, celle du 14 juillet eut lieu, et comme elle se trouva un ci-devant dimanche on y vit beaucoup plus de monde qu'à la première. L'adm^on^ m^alle^ a donné à ces deux fêtes autant d'éclat et de gaieté qu'elle l'a pu (2) ».

L'opposition n'était pas seulement muette et passive : à la réaction terroriste de prairial an VII répondaient les excès de la chouannerie : les gendarmes étaient attaqués sur les routes, les patriotes notoires massacrés çà et là, les acquéreurs de biens nationaux menacés, rançonnés ; le 19 thermidor an VII les brigands arrêtaient entre la Ferté-Bernard et Nogent la diligence du Mans à Paris. L'administration impuissante n'osait compter sur la garde nationale, faisait de vains efforts en vendémiaire pour organiser une colonne mobile (3), et même après que la journée de Brumaire eut

(1) *Reg. des délib. de la mun. de la Ferté-Bernard,* 1er sem. an VII, f°s 4 v°, 5 et 6 r° et v°.

(2) A. S., L 226.

(3) A. S., L 226.

confié à Bonaparte l'œuvre nécessaire d'une police un peu rude, le brigandage continua de désoler le département.

M. Verdier s'en attristait, et son pessimisme paraissait, au commissaire du gouvernement près l'administration cantonale, l'expression d'un esprit réactionnaire. Le 24 nivôse an VIII, écrivait cet observateur, « le citoyen Verdier a lu à la séance un projet de lettre qu'il avait fait pour le ministre de la Police générale auquel il peint la situation du païs sous des couleurs non seulement tristes, mais alarmantes au point que je n'ai pu m'empêcher de lui observer que cette peinture n'était pas fidelle à moins qu'elle ne regardât d'autres cantons que celui de la Ferté.... Il n'y a que quelques bandes de brigands dont on ignore le domicile et que l'on présume être des cantons voisins qui y ayent commis des incursions de jour et de nuit ».

Les observations du commissaire Chauvel déplurent à Verdier, qui lui reprocha à son tour de ne pas communiquer à l'administration municipale ses rapports à l'administration centrale : à quoi Chauvel répondit que cela ne le regardait pas et qu'il n'avait pas de compte à lui en rendre (1) ». Et M. Verdier fut signalé au chef-lieu comme coupable de ne point trouver que tout fût pour le mieux dans la plus inhabitable des républiques. Heureusement pour lui les temps avaient changé où les délits d'opinion étaient punis sinon de la guillotine, à tout le moins de la prison. La loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), en supprimant les municipalités de canton, vint d'ailleurs arracher M. Verdier au périlleux honneur de gouverner ses semblables. L'administration cantonale de la Ferté-Bernard tint sa dernière séance le 10 messidor an VIII (29 juin 1800), le président Verdier

(1) « Tout le monde sait, dit aigrement Chauvel dans son rappport sur l'incident, combien ce fonctionnaire qui n'est que le *Primus inter pares* a de prétentions pour paraître et vouloir tout faire et tout être dans l'Administration, ce qui lui a attiré maintes et maintes altercations avec différents administrateurs. »

étant au fauteuil ; et les membres présents « décid[èrent] qu'ils ne se quitte[raient] pas sans consigner l'expression de la joie que leur a fait éprouver la lecture du bultin qui a été adressé à cette administration par le preffet sur les avantages que l'armée d'Italie a remportée sur les ennemis de la Grande Nation par ce qu'ils espèrent que ses succès et la sagesse de Bonnaparte premier consul procureront à la République une paix solide et durable source de toute prospérité nationale (1) ».

IV.

C'est ainsi que Verdier termina sa carrière politique au lendemain de la victoire de Marengo. Après quoi, il renonça définitivement à la vie publique pour se consacrer entièrement aux exercices de la philanthropie et aux progrès de la médecine. Encore rencontrait-il, dans la pratique, des rivaux dont il ne s'accommodait point (2). A la faveur de l'anarchie révolutionnaire, les empiriques avaient effroyablement pullulé ; en vain, par de sages mesures, le préfet Auvray avait-il tenté d'apporter à l'art médical une police

(1) *Reg. des délib. de l'adm. mun. du cant. de la Ferté-Bernard,* « 1er semestre an VIII » dit la couverture (en réalité ce registre contient les délibérations du 4 vend. au 10 mess. an VIII). — Dernier f° du registre, 85 r°. — Délibération signée Th. Verdier président, Champion agent municipal, Bonenfant adjoint, etc. — (Arch. mun. de la Ferté-Bernard).

(2) Verdier à Auvray, 10 germinal an XI. (A. S., M 108). Cette curieuse lettre se termine par le tableau suivant :

Etat de l'atmosphère médicale de la Ferté-Bernard
Brumaire an XI

Charlatans, faux guérisseurs, empoisonneurs publics.	*Sollicitude administrative de la part du maire pour en détruire ou diminuer l'engeance embulante ou sédentaire.*
Maximum, ou aussi nombreux qu'avant la Révolution.	Minimum, ou aussi indifférente qu'avant la Révolution.

plus exacte (1). La loi de ventôse an XI, plus récemment promulguée, n'avait opposé à tant d'abus qu'une trop faible répression. Cependant Auvray fit tout son possible pour l'appliquer rigoureusement, et dresser un état officiel des Esculapes autorisés. C'est pourquoi M. Verdier, avec force citations du grand Hippocrate, le loua de protéger enfin ses administrés contre les « coups meurtriers que leur portent depuis longtems dans le silence de la loi et l'insoussiance des autorités publiques, les charlatans, les faux guérisseurs et les faux médecins dont le nombre est trop grand ». Le mois suivant, le préfet reçut encore un mémoire de notre docteur sur les épidémies de l'hiver passé (2) et lui rendit grâces de tant de zèle. Ainsi Verdier s'attachait-il à mériter le titre d'associé national que la Société de médecine de Paris, ralliant les membres épars de l'ancienne Société Royale, lui avait décerné en brumaire an V (3).

Dans le même temps, il entretenait la municipalité fertoise et le préfet de la Sarthe d'un projet de Société de Secours aux noyés et asphyxiés, devenant ainsi le précurseur de nos actuels *Secouristes*. L'administration en déclara le dessein fort louable, et l'exécution malaisée (4).

(1) Auvray, ayant pris le 10 nivôse an XI un arrêté contre l'exercice illégal de la médecine et de la pharmacie, nomma une commission de santé chargée d'examiner les citoyens adonnés à l'art de guérir et qui n'avaient pu, jusque là, subir les formalités officielles de réception. Elle commença ses travaux le 16 ventôse an XI. (A. S., M 108). — On trouvera le texte de l'arrêté du 10 nivôse dans les *Affiches du Mans* du 20 nivôse an XI, pp. 86-87.

(2) *Mémoire | sur la constitution catarrhale | de l'hiver de l'an onze | observée et traitée | à la Ferté-Bernard | par le cit. Thomas Verdier docteur en médecine | de Nancy, associé de la Société de Médecine de Paris | médecin de l'hôpital civil de la Ferté-Bernard | et | présenté par lui | au citoyen préfet du département | de la Sarthe.* (A. S. M 108). Mémoire de 4 f°s 1/2, daté du 8 germinal an XI, et adressé à Auvray le 1er floréal an XI.

(3) Voy. *Société de Médecine de Paris, 1796-1896. Centenaire, 22 mars 1896.* Paris, Masson, 1896, 192 pp. in-4°, p. 54.

(4) Voy. *Etablissement | pour secourir les noyés | ou | Règlement pour*

M. Verdier exerçait encore son art à la Ferté en 1811 (1). Il mourut le 9 février 1813 (2).

Dr Paul DELAUNAY.

porter aux noyés | les secours les plus convenables avec le plus d'ordre | et de célérité possibles | dans la commune de la Ferté-Bernard | présenté à l'administration municipale | par le cit. Th. Verdier docteur en médecine | associé de la Société de Médecine de Paris | médecin de l'hôpital de la Ferté-Bernard | *L'incertitude la plus cruelle est encore répandue | sur les signes de la mort.* Encyclopédie méthod. (A. S. M 109, mns. de 8 fos). — Dans un règlement en 11 articles, Verdier demande que 12 personnes de bonne volonté soient désignées dans la commune pour porter secours aux noyés : tout accident sera signalé par un glas spécial ; 3 des citoyens précités seront chargés de porter aussitôt la boîte de secours sur les lieux, et 4 autres d'aller administrer les premiers soins. 2 gendarmes seront envoyés pour maintenir l'ordre et verbaliser. Tous les ans, en germinal, un officier de santé de l'hôpital fera un cours public et gratuit, annoncé par affiches, sur les secours à donner aux noyés et asphyxiés. Les 12 philanthropes « auront, comme bienfaiteurs de l'humanité, une place distinguée dans les cérémonies et fêtes publiques avec les administrateurs de l'hôpital ».

Le préfet applaudit, le 23 floréal, à ces vues, tout en jugeant peu pratique une réglementation si minutieuse. La « boîte entrepôt » de Pia, déposée à la Mairie, devait suffire à toutes les exigences.

(1) Il est encore médecin de l'Hôtel-Dieu à la date du 28 oct. 1807.

(2) D'après la *Biographie universelle des contemporains.* Son acte de décès n'est inscrit à l'état civil ni à la Ferté-Bernard, ni à Saint-Antoine-de-Rochefort, ni au Mans, et je ne sais dans quelle ville il alla finir ses jours. — En avril 1811, le trésorier de la R.·. L.·. St-Jean, ouverte sous le titre distinctif de l'Age d'Or, O.·. de la Ferté-Bernard, remet au F.·. Verdier, du Mans, 150 f. pour les constitutions à payer au G.·. O.·. de France. S'agit-il de notre docteur ?

Outre les travaux signalés au cours de cette étude, Verdier a donné plusieurs mémoires que nous n'avons pu retrouver tant à la Société Royale de Médecine qu'au Comité de santé de l'Assemblée nationale et à l'Administration départementale de la Sarthe : Vues générales sur l'établissement d'un hôpital civil dans chaque district pour les malades, les vieillards infirmes, les femmes en couches et les enfants naturels. — Etablissement de bureaux de district pour la réception des enfants naturels, et projet de règlement pour ces fondations.

La Biographie universelle lui attribue encore un *Brevarium medici clinici, seu fasciculus quarumdam notionum ad medicum clinicum utilium, ex diversis auctoribus selectarum.*

LE

GÉNÉRAL COUIN DE GRANCHAMP

Le numéro d'octobre 1911 du *Bulletin paroissial* de Beaumont-sur-Sarthe contient une note biographique sur le général Couin, baron de Granchamp (1). La *Province du Maine* (novembre 1911) nous apprend que l'auteur de cette note est M. l'abbé Besnard, doyen de Beaumont, qui aurait « ressuscité la mémoire d'un illustre enfant de Beaumont tombé dans le plus complet oubli ». Cet oubli n'a pas été aussi complet qu'on le suppose.

M. le curé de Beaumont, racontant la vie du général Couin de Granchamp, le représente comme « obligé de bonne heure à un travail pénible pour gagner sa vie », comme « blessé d'un coup de feu à la bataille d'Arcole » alors que cette blessure est de 1797, comme ayant fait à Marengo « des prodiges de valeur » alors que le rôle particulier de l'artillerie de la Garde consulaire à cette bataille est peu connu (2), comme ayant donné, en 1808, en Portugal où

(1) C'est l'orthographe des états de services du général. Révérend, dans l'*Armorial du premier Empire,* Paris, 1894, t. I, p. 255, écrit « Grandchamp ».

(2) L'artillerie de la Garde consulaire ne comprenait à son origine qu'une section de 30 canonniers à cheval organisée dans le corps des Guides du général en chef de l'armée d'Italie le 30 mai 1797. En 1800 elle constituait une compagnie forte de 5 officiers et 105 hommes qui prit part à la bataille de Marengo. (*Carnet de la Sabretache,* t. XIV, p. 449). Marco de Saint-Hilaire indique un effectif de 6 officiers et 95 hommes (*Histoire de la Garde Impériale*, p. 56). Pascal, dans son *Histoire de l'armée et de tous les régiments*, t. III, p. 30, donne l'état de

il n'était pas d'ailleurs (1), « de nouvelles preuves d'habileté et de bravoure », comme « accablé d'infirmités à la fin de son existence » sans nous dire où il est mort. Ces détails demeureront contestables tant qu'on n'aura pas fait connaître les sources où on les a puisés, et il n'est pas sans intérêt d'y ajouter quelques renseignements précis.

Le père du général Couin est mort en 1774. Maître-tisserand à Beaumont, il était originaire de Saint-Cosme-de-Vair. Son frère, Julien Couin, y était maître-chirurgien. Si l'on doit faire des hypothèses, il n'est pas impossible que le jeune Joseph-Christophe qui n'avait que onze ans à la mort de son père, ait trouvé les moyens de s'instruire auprès de son oncle, jusqu'à son enrôlement. Le fils de ce dernier, Pierre-Gabriel Couin, né à Saint-Cosme le 4 août 1773, a suivi la même carrière que son cousin. En 1805, il est lieutenant en second d'artillerie légère de la Garde, sous les ordres de son cousin alors colonel ; en 1808 il est capitaine commandant et en 1813 chef de bataillon de l'artillerie à pied de la Garde (2). Après avoir été fait chevalier de l'Empire par lettres patentes du 19 juin 1813, il a été retraité comme lieutenant-colonel d'artillerie.

S'il n'a rien été spécialement publié, du moins à ma connaissance, sur le général Couin de Granchamp (3), son nom se trouve cité, ainsi qu'on le verra plus loin, dans

situation de l'armée de réserve à Marengo. La compagnie d'artillerie de la Garde consulaire n'y est pas spécialement mentionnée ; on doit supposer que son effectif se trouve compris dans les 700 artilleurs français en ligne à cette bataille.

(1) Voir les campagnes aux états de services.

(2) Voir Marco Saint-Hilaire, Etats nominatifs dans l'*Histoire de la Garde Impériale*. Le colonel Pierre-Gabriel Couin a par conséquent porté, pendant presque toute sa carrière, la sévère tenue de l'artillerie à pied de la garde : habit à la française bleu-foncé et bonnet à poil à visière.

(3) On ne trouve rien, de 1840 à 1899 dans le *Catalogue général de la librairie française*, par Lorenz. Le nom du général Couin de Granchamp ne figure ni dans la *Biographie universelle* Michaud, ni dans le Larousse ni dans la *Grande encyclopédie*.

différents recueils ou ouvrages d'histoire militaire. C'est après l'y avoir rencontré, il y a longtemps déjà, que j'ai cherché, sans résultat qui me satisfasse, à me renseigner plus complètement sur la vie de ce général et sur ses brillants états de services.

Voici son acte de baptême :

Extrait des registres de baptême de la paroisse de Beaumont-le-Vicomte (1).

Le quatorze (2) juin mil sept cent soixante trois a été baptisé par nous prestre vicaire soussigné, un garçon né d'hyer du légitime mariage de Pierre Couin maître tisseran baptısé à Notre Dame de Verd en Mainne il y a environ quarante cinq ans et de Marie Louvel baptisée en cette église il y a environ trente ans, épousés aussi en cette église il y a environ six ans, lequel a été nommé Joseph Christophe par Pierre Louveau notre sacriste et par Marie Froudiève de Noier Ménard diocèze de Lizieux, femme de Christophe Louvel, marchand de cette ville, oncle de l'enfant, soussignés avec le père et nous.

P. LOUVEAU, P. COUIN, Maris FROUDIÈVE, LORAIN, vic.

Voici maintenant les états de services (3) :

NOTICE DES SERVICES

de M. Couin, baron de Granchamp (Joseph-Christophe), fils de Pierre et de Marie Louvel, né le 13 juin 1763, à Beaumont-le-Vicomte (Sarthe).

Enrôlé au régiment d'artillerie d'Auxonne (6e régiment à pied en 1791), le	15 mai 1780.
1er canonnier, le.	15 décembre 1787.
Caporal-fourrier, le.	1er avril 1791.

(1) Relevé en 1910, sur la demande du président de la Société du Maine et à mon intention, par M. l'abbé Besnard.

(2) Sur ses états de services Joseph-Christophe Couin est indiqué comme étant né le 13 juin.

(3) Cette notice des services a été délivrée au ministère de la guerre le 10 janvier 1911.

Sergent, le.	1er octobre 1791.
Lieutenant dans l'artillerie à cheval attachée à la légion du Nord. . .	28 juillet 1792.
Capitaine en 2e, le.	28 octobre 1792.
Capitaine en 1er, au 7e régiment d'artillerie à cheval, le.	11 juin 1794.
Passé au 5e régiment d'artillerie à cheval, le.	19 juin 1796.
Passé dans l'artillerie des Guides de l'armée d'Orient, le.	1er juillet 1799.
Passé dans l'artillerie légère de la Garde des Consuls (devenue Garde Impériale), le.	3 janvier 1800.
Chef d'escadron commandant, le. . .	26 octobre 1800.
Colonel, le.	29 octobre 1803.
Général de brigade, le.	9 mars 1806.
Commandant l'artillerie du corps d'observation des côtes de l'Océan (devenu 3e corps de l'armée d'Espagne), le	12 janvier 1808.
Passé en cette qualité dans l'artillerie de la ligne, le.	1er janvier 1809.
Employé à l'armée d'Allemagne, le. .	20 mars 1809.
Commandant l'artillerie de la réserve de cavalerie de la dite armée, le. .	15 juin 1809.
Chef d'État-Major de l'artillerie de l'armée d'Allemagne, le.	15 mars 1810.
Inspecteur général d'artillerie, le. . .	22 août 1810.
Commandant l'artillerie du 9e corps de l'armée d'Espagne, le.	3 septembre 1810.
En congé de convalescence, le. . .	29 mai 1811.
Commandant l'artillerie du corps d'observation d'Italie (devenu 4e corps de la Grande Armée), le.	23 janvier 1812.
Disponible, le.	21 janvier 1813.
Commandant l'artillerie du 5e corps de cavalerie à la Grande Armée, le. .	1er septembre 1813.
Mis en non activité, le.	6 août 1814.
A obtenu une solde de retraite, le. .	24 décembre 1814.

Relevé de la retraite et admis dans le cadre de réserve de l'Etat-Major général, le . . . . 22 mars 1831.
Rétabli dans la jouissance de sa pension, le . . . . 1er mai 1832.

Campagnes

1782, expédition de Genève ; 1790, affaire de Nancy ; 1792 et 1793, armée du Nord et de Vendée ; 1794 et 1795, armée des Pyrénées-Occidentales ; 1796, 1797, 1798 et 1799, armées d'Italie et d'Orient ; 1800, armée de réserve ; 1804, armée des côtes de l'Océan ; Vendémiaire an 14, 1805, 1806 et 1807, Grande Armée ; 1808, Espagne ; 1809, armée d'Allemagne ; 1810 et 1811, Espagne et Portugal ; 1812, Russie ; 1813, Saxe ; 1814, France.

Blessures

Coup de feu à la joue gauche, à l'affaire de Nancy ;
Coup de feu au bras gauche à l'armée d'Italie en 1797.

Décorations

Membre de la Légion d'honneur, le 11 novembre 1803 ;
Commandant de la Légion d'honneur, le 14 juin 1804 ;
Chevalier de Saint-Louis, le 13 août 1814 ;
Chevalier de la Couronne de fer.

Titres

Baron de l'Empire, sous la dénomination de baron de Granchamp (lettres patentes du 15 juin 1808).

Dotations

30,000 francs de rente annuelle sur les biens réservés en Westphalie par décret du 19 mars 1808.

Dans un article signé de M. Cottreau et paru dans le *Carnet de la Sabretache* (1) sous le titre *Officiers d'artillerie à cheval de la Garde des Consuls,* l'auteur fait un rapide

(1) T. XIV, *loc. cit.*

historique de ce corps. Il rappelle que l'artillerie des Guides de l'armée d'Orient que commanda, comme capitaine, Joseph-Christophe Couin, fut prélevée sur celle de la Garde consulaire. En Egypte, cette artillerie s'organisa en une demi compagnie de 60 hommes servant trois pièces légères (1). A son retour d'Egypte, Bonaparte ramena 280 guides des trois armes dont les artilleurs formèrent, avec ceux restés en Italie, une compagnie d'artillerie sous les ordres du capitaine Couin. Ce fut celle de Marengo.

M. Cottreau ajoute que le 17 ventôse an X, l'artillerie de la Garde se composait d'un état-major, d'une compagnie d'artillerie légère de 65 hommes, d'une escouade d'ouvriers et d'une compagnie du train, le tout sous la haute direction du général Sougis et sous les ordres directs du chef d'escadron Couin.

M. Cottreau a joint à son article la reproduction en couleurs d'une gouache de Hoffmann (2) représentant un chef d'escadron d'artillerie à cheval de la Garde consulaire (3).

Dans l'*Histoire de la Garde Impériale* de Marco Saint-Hilaire on peut suivre les différentes étapes de la carrière du général Couin pendant qu'il appartient à la Garde. En 1806, on l'y voit figurer une dernière fois comme « général

(1) La tenue de cette demi compagnie était la même que celle des guides à cheval.

(2) Nicolas Hoffmann, de Darmstadt, a résidé à Paris de 1775 à 1808 ; il y a dessiné les uniformes français pour les envoyer au Landgrave de Hesse-Damstadt, grand amateur de costumes militaires.

(3) Il est tout probable que cette gouache représente le chef d'escadron Couin. On ne peut cependant l'affirmer sûrement car Hoffmann a pu faire cette peinture entre la date du 29 octobre 1803 à laquelle le chef d'escadron Couin a été nommé colonel et juillet 1804 époque à laquelle la Garde consulaire est devenue Garde Impériale. La tenue représentée par Hoffmann est la suivante : dolman et pelisse bleu foncé avec tresses et ornements or (la pelisse fourrée d'hermine) ; ceinture rouge et or ; culotte bleu foncé galonnée or ; colback en fourrure noire avec plumet (sur le côté) et flamme rouges, cordon or. Sabretache presque rectangulaire à fond rouge, à grenade, galons et glands or. Tapis de selle en peau de tigre à galon or et bordure bleu foncé. Harnachement noir et or.

de brigade colonel », il est alors sous les ordres de Lariboisière, général de division commandant le régiment d'artillerie à cheval de la Garde Impériale (1).

L'*Histoire de l'Artillerie française* du général Susane mentionne seulement le général Couin au nombre des officiers généraux d'artillerie.

Les *Victoires, conquêtes, etc. des Français* (2) donnent une biographie du général Couin de Granchamp avec plusieurs inexactitudes dont la plus grave est celle qui lui fait prendre part à l'expédition de Saint-Domingue en qualité de colonel.

Au cours du même ouvrage son nom est cité deux fois :

« Lannes, dans son rapport à l'empereur sur la bataille de Tudela (23 novembre 1808), fit une mention particulière du général Couin ».

Dans le récit du combat de Vauchamps (14 février 1814), l'auteur des *Victoires, conquêtes, etc.* rapporte le fait suivant :

« Au jour tombant et au moment où Blücher s'y attendait le moins, les divisions des généraux Doumerc, Bordesoulle et Saint-Germain, ayant à leur tête le comte Grouchy, se précipitent sur ses derrières ; ses carrés sont enfoncés et écrasés sous les pieds des chevaux ; sa destruction est achevée par la cavalerie de la garde, et il n'aurait pas sauvé un seul homme si le général Couin, qui avait ordre de suivre le comte de Grouchy, avait pu arriver assez tôt avec deux batteries d'artillerie légère ; des chemins presque impraticables l'en empêchèrent (3) ».

Le général est décédé le 9 septembre 1834. Où est-il

(1) MM. Detaille et Richard, dans l'*Armée française*, t. II, p. 35, indiquent, pour 1806 : le général de division Lariboisière, commandant en premier, et le général de brigade Couin, commandant en second.

(2) *Victoires, conquêtes, désastres, revers et guerres civiles des Français*, Paris, Panckouke, 1821.

(3) T. XXIII, p. 97. V. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XVII, p. 566.

mort ? M. Saillant (1) indique Ecorpain. On ne trouve pas mention de ce décès, en 1834, à l'état-civil de la commune d'Ecorpain (2).

De son mariage avec mademoiselle Lhopital le général Couin n'eut qu'un fils : Joseph-Edouard Couin de Granchamp, auditeur au Conseil d'État, conseiller général d'Eure-et-Loir, né le 6 novembre 1806, décédé le 20 février 1861. La veuve de celui-ci, madame Louise-Laure Tirlet, sœur du général Tirlet, baron de l'Empire, est décédée le 29 juin 1868. De leur mariage sont issues deux filles : 1° Louise, né le 22 octobre 1833, mariée le 11 février 1857 à M. Alfred Firmin Didot ; 2° Sophie-Charlotte, mariée en avril 1862 à M. Benoît-Emile Chauchat (3).

Le général Couin a dû laisser des papiers, des correspondances ; les recherches que j'ai faites ne m'ont pas permis d'en trouver trace. On ne sait rien de lui ni à Ecorpain ni à Grandchamp (Sarthe) ; son nom était oublié à Beaumont lorsque je l'y ai rappelé.

Les renseignements que l'on pourrait recueillir ne serviraient pas seulement à mettre en lumière l'étonnante carrière d'un soldat sorti du peuple, à honorer la mémoire d'un héros sarthois et son pays (4), mais encore à contribuer à l'histoire de l'Artillerie de la Révolution et du premier Empire moins connue que celle des autres armes.

Alexandre BESZARD.

(1) *Au pays du Maine*, p. 347.

(2) D'après un renseignement transmis par M. le Secrétaire de la mairie d'Ecorpain.

(3) Révérend, *Armorial du premier Empire*, *loc. cit.*

(4) La caserne d'infanterie de Mamers a été nommée « Caserne Gaulois » (?). Puisqu'un général qui a longtemps commandé l'artillerie de la Garde à la grande époque est né dans l'arrondissement n'aurait-il pas été préférable de nommer cette caserne « Caserne Granchamp » ?

A PROPOS

D'UNE

FONDATION DE CHAPELLES A PARCÉ

EN 1428

(Fragment des Chroniques de Parcé)

Parler de Parcé aux érudits du Maine, n'est-ce pas évoquer dans leur esprit les fameuses chroniques de ce bourg et faire naître chez eux d'ardents désirs, en même temps que d'amers regrets ?

Pourquoi les Chroniques de Parcé ne sont-elles pas encore étudiées, commentées, publiées ? Quel est donc l'obstacle qui en retarde la venue au jour ? Il n'y a, ce me semble, qu'une seule réponse : elles sont trop intéressantes ! Elles renferment tellement de faits de premier ordre, elles touchent à tant de questions, elles citent tant de hauts personnages, de noms illustres, d'alliances princières, qu'indépendamment de l'histoire du Maine, c'est l'histoire militaire et diplomatique de la France, de l'Europe même, qu'il faudrait fouiller, pour les présenter convenablement au public.

La chronique de Parcé, c'est l'histoire de l'illustre famille de Champagne. Alors, c'est en Anjou qu'il faut se transporter, puisque les seigneurs, princes de Pescheseul, en étaient sénéchaux ; c'est en Provence, où ils ont accompagné leurs ducs suzerains ; mais surtout, c'est à Naples,

dont ils ont été si longtemps vice-rois, qu'ils ont conquis de leur vaillante épée, et gouverné avec leur entrain et leur bon sens français. Parler des Champagne, c'est presque faire l'histoire de toutes les croisades, où ils ont conquis de haute lutte leur écusson symbolique, ce lion de gueules issant d'un écusson fretté de sable, qui représente les prisons sarrasines d'où ils retirèrent le comte de Blois ; parler des Champagne, c'est évoquer la lutte des princes angevins, rois de Sicile et de Jérusalem, contre les rois d'Aragon, au XVme siècle ; c'est raconter tous les châteaux emportés d'assaut, les sièges soutenus, les expéditions glorieuses des Jean, des Pierre, des René de Champagne, c'est raconter l'origine de leur fier cri de guerre : «*Sta ferme, Champagne*» ; c'est raconter l'épopée de la *furia francese* ; parler des Champagne, c'est refaire l'histoire et la généalogie des plus illustres familles du royaume de France ; parler des Champagne, en un mot, c'est un travail considérable, mais combien beau, captivant et français ! Le sujet a tout ce qu'il faut pour séduire un jeune talent, libre de ses loisirs, et désireux d'attacher son nom à une étude réellement intéressante, aussi glorieuse pour la grande que pour la petite patrie.

Notre rôle aujourd'hui est infiniment plus modeste : il consiste simplement à présenter l'acte de fondation de chapelles, faite dans l'église de Parcé, le 4 décembre 1428, par Jean de Champagne et Ambroise de Crénon, sa femme. Cette pièce, extrait vidimé du testament de Jean, provient de la bibliothèque d'Angers, d'où elle a été extraite par un aimable correspondant, M. L. Vielle, qui a bien voulu en envoyer une copie à la *Société historique et archéologique du Maine*. Nous lui adressons ici l'expression de nos sentiments reconnaissants.

L'intérêt qui s'y rattache, quoique très réel, n'est cependant que relatif, à cause de l'objet même de l'acte : la famille de Champagne, en effet, fortement attachée à la religion catholique, a émis une foule d'actes similaires pour des

donations, des dotations, des constructions pieuses et autres bonnes œuvres. Ce sera cependant le clou auquel nous accrocherons un fragment des chroniques de Parcé, en transcrivant *sans commentaires* le passage relatif à Jean de Champagne et à sa femme. Le lecteur pourra ainsi faire connaissance avec ces deux personnages, par un récit presque contemporain de leur vie ; il pourra en plus se rendre compte par lui-même de l'intérêt puissant qui se dégagerait de l'ensemble.

Voici d'abord l'acte de fondation des Chapelles :

« Saichent tous présents et à venir que en notre court de » Châteauneuf-sur-Sarthe, nous avons aujourd'huy veu et » diligemment regardé et leu de mot à mot le testament de » feu noble et puissant seigneur, Jean de Champagne, che- » valier, et dame Ambroise de Crenon, son espouse, sain et » entier, tant en sings qu'en écriture, auquel testament » sont contenues plusieurs clauses et entre autres sont « contenues les clauses cy-après déclarées, desquelles la » teneur s'ensuit :

» Item et après qu'il aura plu à N. S. de sa grâce faire » commandement de nos âmes, voulant nos corps estre » baillés et livrés à la sépulture de Sainte Église, laquelle » nous élisons au chœur et chanceau de l'église de Saint- » Martin de Parcé, et voulons que, quelque part que nous » aillions de vie à trépassement, et quelque opression de » guerre qu'il soit pour lors, y estre menés et en icel chancel » ensépulturés. Lequel chancel nous voulons qu'il soit fait » et édiffié bien et honorablement de plus grand et hono- » rable édiffice que celuy de présent y est (1), garny de

(1) Depuis au moins sept générations, la plupart des membres de la famille de Champagne étaient inhumés à Parcé, où ils avaient fait construire un enfeu. (Manuscrit 4950 de la Bibl. de l'Arsenal).

Nous profitons de cette première citation pour adresser tous nos

» sièges et l'étát de ceux d'église collégiale doit estre ès
» iceluy, estre garny de sièges ou chaises ainsy que on a
» accoutumé de faire ès églises collégiales, et voulons qu'en
» iceluy chœur ou chancel soit dit et célébré dorénavant à
» toujours mais par chacune sepmaine de l'an neuf messes
» par trois chapelains, c'est à savoir sept à nottes et deux
» basses, qu'ils entendent estre dites et célébrées en la ma-
» nière que s'en suit.

» Premier au lundy, de l'office de Monsieur Saint Michel
» l'archange ; au mardy, de l'office du S[t] Esprit ; au mer-
» credy, et jeudy, de l'office des morts ; au vendredy, de
» l'office de la croix ; au samedy, de l'office de la S[te] Vierge
» Marie, et au dimanche, de celui qui échera à celuy jour ;
» et outre seront tenus iceux trois chapelains dire et
» célébrer par chacun jour de l'an au dit chœur ou chancel,
» matines, primes, vespres et complies à nottes, et vespres
» et vigiles des morts les jours de mercredy et jeudy, qu'ils
» doivent faire leurs messes de l'office des morts, au salut et
» remède à la charge de nous et de nos enfants, de nos
» père et mère et généralement de tous nos autres amys et
» parents trespassés, et pour tous nos prédécesseurs et
» successeurs, et pour ce faire, donnons à iceux trois chape-
» lains dès maintenant à présent à toujours mais perpé-
» tuellement à leurs successeurs servant au chœur, disant
» le dit service divin, notre terre de Précigné appelée la
» *Petite Royauté*, ainsy comme elle se poursuit et comporte
» tant en fief que en domaine, tant en cens, debvoir et
» féages, hommages, serments, vignes, terres, comme
» toutes autres choses quelconques. A icelle terre réservée
» à nous une foy et hommage que nous doit et est tenu faire
» M[re] Thibault Le Roy, docteur, à cause de ses choses
» de... qui n'est point compris à ce présent don ; et outre

remerciements à D. Guilloreau, de l'abbaye de S[t]-Maurice de Clairvaux, de l'extrême obligeance avec laquelle il nous a donné toute autorisation pour utiliser ce manuscrit intéressant qu'il a découvert.

» donnons à iceux trois chapelains nos dixmes que nous
» avons en la dite paroisse de Précigné et icelles percevoir,
» lesquelles nous avons eues par manière de retrait de
» l'abbé et couvent de Bellebranche, lesquelles ils avaient
» acquises et traitées et eues de feu messire Jean Madubin,
» chevalier et dame... sa femme, ainsy que nous et nos
» prédécesseurs avons accoutumé lever les dites dixmes,
» lesquels revenus des dits fiefs et dixmes baillons pour
» fondation et en dotation de trois chapelles, que nous
» élisons et d'iceux trois chapelains en la dite église de
» Parcé, ainsy et en la manière que dit est dessus, et au cas
» que les dits chapelains soient contraints par les seigneurs
» de fiefs, desquels la dite terre de la Petite Royauté est
» tenue, en mettre hors de leurs mains, que nos héritiers
» soient tenus leur en assigner autant et valant en fonds et
» domaines en lieu ou ils le puissent gouverner. Lesquels
» trois chapelains seront tenus de faire résidence au lieu de
» Parcé pour estre et obéir à chacun jour aux messes et
» services dessus dits, et le revenu des dites choses ainsy
» par nous données pour la dotation des dits trois chapelains
» a trois parties, et en avoir chacun d'iceux trois chapelains
» la tierce partie, sauf que un des dits trois chapelains
» qui se dira chevecier ou maître chapelain des dits trois
» chapelains, aura par chacun an la somme de 100 sols le
» premier levé sur le revenu des susdits, pour faire rester
» les deux autres chapelains à faire le dit service, et en cas
» que l'un d'iceux trois chapelains ferait deffaut de dire ou
» obéir audit service et réellement tenir résidence au lieu de
» Parcé, que nous, nos héritiers ou successeurs, ne pourront
» oter ni dégrader la dite chapelle du revenu d'icelle, et en
» pourront mettre et instituer un autre tel que bon semblera
» à nous, à nos héritiers et successeurs, suffisant et idoine,
» pour faire et obéir audit service : desquelles trois chapelles
» nous réservons à nous et à nos héritiers portant notre nom
» et armes, et à notre principal héritier en cas de deffaut

» d'héritiers portant notre nom et armes, la présentation,
» provision, et institution, en requérant à Révérend Père
» en Dieu l'Evêque d'Angers, qu'il luy plaise être collateur
» des dites trois chapelles, et d'en pourvoir et instituer
» ceux qui par nous ou nos hoirs luy seront présentés, et
» aussy qu'il luy plaise conserver lesdites trois chapelles,
» desquels chapelains dessus dits nommés, nos héritiers
» pourront prendre et avoir le serment solennel de juste-
» ment dire et faire les services dessus dits, et en cas que
» l'un d'iceux chapelains contreviendrait ou ferait deffaut de
» faire le dit service, et ne se voudrait relever et tenir dudit
» maître chapelain ou chevecier, qu'il sera tenu relever à
» nous ou à nos héritiers, afin qu'il y soit mis provision
» nécessaire et raisonnable, qui sera par la prise et déten-
» tion de son dit bénéfice sans luy en faire délivrance
» jusqu'à pleine satisfaction dudit service avoir été fait, ou
» d'y en commander un autre, tel qu'il plaira à nous et à
» nos héritiers ; et pour ornements à faire le dit service,
» nous voulons qu'il soit fait trois chasubles, dont il y aura
» une de velours noir, l'autre de drap d'or, et l'autre telle
» qu'il plaira à nos héritiers, exécuteurs, et une chape de
» damas vermeil, qui sera faite d'une des houppelandes de
» nous Ambroise sus-dite, et ce qui ne pourra servir de la dite
» houppelande à faire la dite chappe, nous voulons que le
» reste en soit mis en parements pour les aubes ou amics.
» En outre, voulons que nos exécuteurs cy-après nommés
» garnissent les trois chapelles pour une fois seulement de
» deux daumoises pour messes, ordonne deux calices, voille,
» corporaux, étolles, fannons bons et nécessaires pour dire
» et célébrer le divin office. Ainsy et comme il appartient,
» lesquels dits chapelains dessus dits seront tenus venir dire
» et célébrer deux desdites messes qui se doivent dire, en
» autant devant nous et nos héritiers, en cas que nous de-
» meurions en paroisse de Parcé ou d'Avoise : et le tout
» faisant savoir le soir devant ou plus tôt, s'il plait à nous et

» à nos héritiers. Et fut donné le dit testament à Angers le
» 4me jour de décembre de l'an de notre salus 1428, auquel
» testament sont signés pour notaires d'Angers : Menot,
» M. Pottier et Collas Ragot. »

Le caveau fut construit, ainsi que l'avaient demandé Jean de Champagne et Ambroise de Crénon, et même voûté ainsi que nous le verrons tout à l'heure. L'église St Martin de Parcé fut détruite, à l'exception du clocher, aussi ne reste-t-il plus rien de cette sépulture somptueuse.

Quant aux chapelles, elles ne furent décrétées que beaucoup plus tard, en 1485 (1), par l'officialité d'Angers. Nous jugeons inutile de donner ici le décret d'érection, qui n'apporterait aucun détail nouveau. Leur dotation paraît avoir été établie au moyen des biens de la mère de Jean de Champagne, qui était de Précigné et s'appelait Jeanne de la Réaulté. Ce nom, rapproché de celui de Petite Royauté, qui figure dans l'extrait vidimé cité plus haut, pourrait bien, à notre avis, se confondre en un seul et même nom, et s'appliquer à une portion de biens, qui portait le nom de la famille possesseur. Il n'en reste plus trace actuellement à Précigné, où se conserve seulement le souvenir de maisons ayant appartenu à la maison de Champagne, mais sans noms particuliers.

(1) « Et ont esté servies et tenues leurs dictes chappelles par l'espace
« de plus de quarante et cinq ans avant que d'être décrétées, et en pour-
« voyait le seigneur de Champagne à tels chappelains qui luy plaisait,
« jousques a ce que elles fussent décrétées qui fut le XXVIIIme jour du
« mois de juing, l'an mil quatre cent quatre vingt et cinq.

« Et avoient en leurs coffres monseigneur Pierre de Champagne et
« damoyselle Marie de Laval, son espouse, quand les dictes chappelles
« furent décrétées, troys calices d'argent, lesquels devoient estre
« pour bailles aux troys chappelains desdites troys chappelles..... ».
Bibl. Nationale, F. F., manus. 18668, fo 7 vo et 8 ro.

Nous adressons à M. le Mis de Beauchesne nos plus sincères remerciements, pour avoir bien voulu nous permettre d'utiliser ici ce précieux manuscrit qu'il a découvert, et dont il nous a permis de prendre de larges extraits.

Arrivons maintenant aux donateurs eux-mêmes. Ils ne tranchent en rien sur leurs prédécesseurs ni sur leurs successeurs, et s'ils n'ont pas obtenu les plus hautes situations qu'aient occupées les membres de cette remarquable race, ils ne sont ni les moins connus, ni les moins marquants par leur courage, leurs vertus, mais sont célèbres par leurs deuils de famille.

Jean de Champagne naquit à Angers au mois de mai 1350 de Brandelis de Champagne, et de Jeanne de la Réaulté, son épouse, qui avaient contracté mariage en juin 1347. Brandelis, conseiller et chambellan du roi Charles VI, alla, en 1401, s'enfermer avec 600 lances dans la cité de Bourges qu'assiégeaient les Anglais ; il y fut fait prisonnier, après avoir reçu des blessures tellement graves, qu'elles déterminèrent la mort. Il fut inhumé à Bourges dans la chapelle de N. D. de Pitié, du couvent des Augustins ; depuis lors, cette chapelle porta le nom de Chapelle de Champagne.

Jean avait eu un frère et une sœur.

Le premier, nommé Antoine, (aliàs Jean), vint au monde le 2 avril 1351, et eut pour parrains Antoine de Craon et Guillaume Pointeau, sieur de Bois-Dauphin ; pour marraine, Marie de Craon, femme d'Hervé de Maulny. Il épousa N. de Montalays.

La seconde, nommée Jeanne, naquit le 4 avril 13.... fut baptisée à Parcé ; elle eut pour parrain Hardouin de Maillé, et pour marraines Jeanne de Laval, et Marie de Montalays.

Laissons maintenant le chroniqueur narrer la vie de Jean de Champagne : (1)

« ...... Ou mois de janvier l'an mil trois cens quatre-vingt » et troisiesme, Jehan de Champaigne, sire de Pescheseul,

(1) Pour ce texte de la chronique de Parcé, nous avons suivi la copie qui se trouve aux Archives de la Sarthe, Fonds municipal, n° 151. — L'autre copie que nous possédons, a été faite en 1862, par M. Gustave

» estans à la cité d'Angers, fut conjoinct par loial mariaige
» o tout la noble fille du noble séneschal de la Touraine,
» Baudouin de Crenon, seigneur de Crenon, de Vaslon, et
» de Brouassin et de la noble dame Marie de Bueil, icelle
» fille desnommée Ambroise de Crenon, de l'assentiment
» de leurs moult nobles parens.

» En l'an mil trois cent quatre-vingt et troisième, monsei-
» gnor Jehan de Champaigne, sire et prince de Pescheseul,
» seignor de Parecé fut o tout mille lances au pais de Naples
» Sicile, en la moult belle compaignie de nostre bon duc
» d'Anjou et Roy de Hierusalem et de Sicile, qui son ost
» mena en icel pais à la conqueste du royaulme sien par sus
» ses ennemis, si qu'icel Roy ayans prins illec à force d'armes
» la cité d'Aquila, en fit comte mon susdesnommé seignor
» Jehan de Champaigne et ses moult nobles successors, ainsy
» que jà piéçà ses nobles ayeux en estoient comtes.

» L'an de salus mil trois cent quatre-vingt et quatre, ou
» mois d'avril des jors le penultième, naquit à Angers le fix
» aisné de monseignor Jehan de Champaigne et d'Ambroise
» de Crenon, fille du seignor de Brouassin, et fut nommé
» Jehan ou Saint Baptême par le moult noble Jehan de Bueil,
» son oncle maternel, et Jehan de la Haye, ses parains, et
» Ysabeau de Beauvau, sa maraine.

» L'an mil CCC quatre-vingt et cinq, le derrain des jors de
» septembre, à la cité d'Angers, le deuxième fix de Monsei-
» gnor de Champaigne et de noble Ambroise de Crenon ou
» Saint Baptême est nommé Pierre, par le moult noble
» Pierre, baron de Mathefelon, de Durestal seignor, et Simon,

de Lorière, « sur un manuscrit petit in-4°, ancien, relié, couvert en veau, appartenant à la fabrique de Parcé ». Nous avons tout lieu de croire qu'il s'y trouve encore.

Quant à l'origine, à l'auteur de cette chronique, primitivement écrite sur les marges d'un ancien missel, et aux quelques copies qui ont été faites, et qui diffèrent quelque peu entre elles, nous laissons la question entière pour celui qui voudra en entreprendre la publication intégrale.

» sire d'Espinay, ses parains, et Jehanne de Mathefelon, sa
» maraine.

» Guillaume de Champaigne nommé est au Saint-Baptême
» à la cité d'Angers, le dix-huit des jors de décembre, de
» l'an de nostre salut mil trois cens quatre-vingt et sep-
» tiesme, par moult noble Guillaume de Craon, vicomte
» de Chateaudun, sire et prince de Maurillac, le tiers fix de
» Monseignor Jehan de Champaigne et de dame Ambroise
» de Crenon.

» Anne de Champaigne, née de Monseignor Jehan de
» Champaigne et de dame Ambroise de Crénon nommée est
» au Saint Baptême, par noble dame Anne de Sillé, femme
» de moult noble Jehan de Craon, seignor de Sablé, de la
» Suze et maintes seignories, estans à la cité d'Angers ou
» mois de novembre de l'an du salus mil trois cent quatre-
» vingt et neufviesme.

» Loys de Champaigne nommé est au Saint Baptême ou
» mois d'octobre de l'an de salus mil trois cens nonante et
» ung, par moult noble Loys Chabot, qui seignor fut de
» Montsoreau, de Jarnac, Montcontour et de maintes sei-
» gnories, estans à la cité d'Angers, et par Guillaume Oudard,
» seignor de Verrières, ses parains, et Marie de Montalays,
» espouse de Briand de Montejean, maraine d'icel Loys de
» Champaigne, fix de Monseignor Jehan de Champaigne et
» de la noble dame Ambroise de Crenon.

» Beaudoin de Champaigne, fix de Monseignor Jehan de
» Champaigne et de noble dame Ambroise de Crenon,
» né est à Brouassin et nommé à l'église de Mansigné
» ou Saint Baptême par moult noble seignor Baudoin de
» Crenon, sénéchal de Touraine, ayeul d'icel enfant, et
» Jehan sire de Bueil ses parains, et Béatrix de Maulevrier,
» femme de Péan de Chaources, au mois d'aoust de l'an mil
» trois cens nonante et deuxiesme.

» Hardouin de Champaigne nommé est au Saint Baptême
» par Hardouin de Bueil, chevalier, estans à l'église de

» Mansigné de Brouassin, l'an de nostre salus mil trois cens
» nonante et quatriesme, au mois d'octobre, fix estans à
» Monseignor Jehan de Champagne et à moult noble dame
» Ambroise, dame de Crenon.

» Jehanne de Champaigne nommée fut au Saint Baptême
» à la cité d'Angers par noble Jehanne de Maillé, femme
» estans au moult noble Thibaud de Laval, seignor de
» St-Aubin, au mois de septembre de l'an de nostre salus
» mil trois cens nonante et cinquiesme, estans fille à Mon-
» seigneur Jehan de Champaigne et à noble dame Ambroise
» de Crenon.

» Thibaud de Champaigne nommé fut au Saint Baptême
» à la cité d'Angers, par noble Thibaud de Laval, seignor
» de St Aubin et de Loué, le trois des jors du mois d'aoust
» de l'an de nostre salus mil trois cens nonante et sixiesme,
» estans fix à Monseigneur Jehan de Champaigne et à noble
» dame Ambroise de Crenon.

» Marguerite de Champaigne, nommée fut au Saint Baptê-
» me à la cité d'Angers au mois de may mil trois cens
» nonante et septiesme par Marguerite, dame de la Jaille et
» de Pordic, espouse ou noble seignor..... Hardouin de la
» Porte, desnommée estans fille à Monseignor Jehan de
» Champaigne et à noble dame Ambroise de Crenon.

» Brandelis de Champaigne desnommé est au Saint Baptê-
» me à la cité d'Angers en l'an de salus mil trois cens
» nonante et huict ou mois d'apvril, estans fix de Monsei-
» gnor Jehan de Champaigne et de noble dame Ambroise de
» Crenon.

» Anthoine de Champaigne, né à Brouassin, desnommé
» est ou Saint Baptême à l'église de Mansigné le tiers jors
» de juing de l'an mil trois cens nonante et neufviesme,
» estans fix de Monseignor Jehan de Champaigne et de la
» noble dame de Crenon, de Vaslon, et de Brouassin, Am-
» broise dénommée.

» Ce qui s'ensuyt icy est translaté des remembrances de

» l'église de Vaslon o tout celles de Mansigné, des moult » nobles seignors de Crenon et de Brouassin ou pais du » Maine, ainsin que des antiques chartes de l'abbaye de » Château-l'Ermitage. — En l'an de salus mil deux cens » vingt et deuxiesme Geouffroy, fix estans de Guillaume de » Thouars, baron de Condé et d'Elisabeth qu'engendra Guil- » laume, seignor de la Gueierche et de Pouancé, print à » loial mariaige de l'assentiment de ses moult nobles parens, » Elisabeth de Crenon, qui fille estoit et moult héritée ou » moult preux et saige Baudouin, sire de Crenon, de Vaslon, » de Brouassin, ou Maine, et de la femme d'icel Baudouin, » Elisabeth, qui fille estoit ou moult noble sire de Montso- » reau, si que d'icelle Elisabeth de Crenon, icel Geouffroy de » Thouars engendra son fix et héritier principal, Baudouin » de Crenon desnommé, et sont gisans les corps d'icel » Geouffroy o tout cil de Elisabeth de Crenon à l'église de » Vaslon. Beaudoin de Crenon sire estoit de Crenon amprès » Geouffroy de Thouars, son genitor, et amprès Elisabeth » de Crenon, sa mère, et fut en guerre o tout le moult noble » Roy monsieur Sainct Loys, noustre sire, dont eut pour » souvenance de ses prouesses l'escu azur o tous les fleurs » de lys sans nombre d'argent, et pour les descendans de » son lignaige à toujors mais. Il engendra de Macée de » Tucé, dont père estoit le noble sire de Tucé ou pais du » Maine, son fix Baudoin de Crenon desnommé. Le corps » d'icel Baudouin et de Macée de Tucé sont gisans à l'église » de Mansigné de Brouassin.

» Beaudouin, sire de Crenon, de Vaslon, de Brouassin, » séneschal de la province de la Touraine, moult noble » chevalier, print à loial mariaige la noble Marie de Bueil » estans à la cité de Tours, fille estans au moult noble che- » valier Jehan, sire de Bueil, et a la moult noble Margue- » rite, qu'engendra le moult noble Beraud, prince dauphin » d'Auvergne, comte de Clermont, ou pais d'Auvergne, et » de la moult noble Marguerite, comtesse de Sancerre

» amprès le comte Jehan, son genitor, et d'icelle, Macée de
» Bueil, icel Baudouin sire de Crenon, séneschal de Tou-
» raine engendra son fix Baudouin qui mourut sans hoirs
» de son corps, et sa fille Ambroise de Crenon que print à
» loial mariaige Monseignor Jehan de Champaigne, sire de
» Pescheseul, comme ainsin parsus est devisé en icelles
» remembrances, et engendra d'icelle dame de Crenon et de
» Brouassin moult noble et grande lignée.

» Le moult noble Baudouin, derrain sire de Crenon, séné-
» chal de Touraine, alla de vie à trépassement, estans à son
» châtel de Brouassin, l'an de nostre salus mil ccc quatre-
» vingt et treize, des jors d'octobre le huit, et son corps
» repouse à son tombeau à l'église de Mansigné de Brouas-
» sin, dont seignor estoit et fondateur, quand vescut icel sire
» Baudouin de Crenon.

» S'ensuyt le moult noble lignaige des comtes de Sancerre,
» dont fut, quand vescut, de par sa mère, la moult noble
» Marie de Bueil, espouse au moult noble Baudouin sire de
» Crenon, séneschal de Touraine, et ce fut prins et translaté
» de moult anciennes chartes et remembrances, si que en
» icelle estoit dict que le comte Thibaud de Champaigne et
» de Blois, le grand desnommé, eut moult noble et grande
» lignée quand vescut, si que d'icel comte Thibaud le tiers
» fix, Estienne dénommé, fut comte de Sancerre en Berry,
» et engendra de la fille de Geouffroy de Gien, son fix Guil-
» laume, comte de Sancerre : icel engendra Loys, comte de
» Sancerre : icel engendra de la fille de Robert de Courte-
» nay, boutillier de France, son fix, Jehan, comte de San-
» cerre : icel engendra de Macé de Mathefelon, du pais
» d'Anjou, fille au moult noble sire de Durestal, son fix,
» Jehan, comte de Sancerre : icel engendra de la fille à
» Robert, sire de Baumes et qui fust chatelain de Bapeau-
» mes, son fix Loys, comte de Sancerre : icel engendra de
» Béatrix, fille à Jehan comte de Roucy et à Marguerite de
» Baumes, son fix Jehan, comte de Sancerre : icel engendra

» de Marguerite, fille au noble sire de Mermande, ou pais
» d'Anjou, ses filles, Marguerite, comtesse de Sancerre, et
» Jehanne de Sancerre. Le moult noble prince dauphin
» d'Auvergne, Béraud, qui comte était de Clermont en icel
» pais d'Auvergne, engendra d'icelle Marguerite, comtesse
» de Sancerre, sa femme, ses filles : Jehanne, dauphine
» d'Auvergne, Marie dauphine d'Auvergne, Marguerite dau-
» phine d'Auvergne. Jehanne, dauphine d'Auvergne, avoit à
» son mari, quand vescut, le moult noble vicomte de Poli-
» gnac, Rendonnet desnommé, et alla de vie à trépassement
» sans hoirs ; Marie, dauphine d'Auvergne, avoit à mari,
» quand vescut, le moult noble sire de Vienne, dont eut son
» fix Guillaume, sire de Vienne ; icel engendra d'Alix de
» Châlons, sa fille, Marie de Vienne ; Marguerite, dauphine
» d'Auvergne avoit à mari, quand vescut, Jean, sire de
» Bueil ou pais d'Anjou, dont eut ses fix et sa fille : Jehan
» de Bueil, qui de France fut admiral, quand vescut, et de
» Sancerre le comte ; Hardouin de Bueil, qui d'Angers
» évesque estoit quand mourut ; Marie de Bueil, qui avait à
» mari, quand vivait, le moult noble séneschal de Tou-
» raine, Baudouin, sire de Crenon, ainsin que parsus est
» devisé en icelles remembrances.

» L'an de nostre salus mil cccc et quinsiesme, le moult
» noble prince de royal sang de France, Jacques de Bour-
» bon, de la Marche le comte, alla par mer ou royaulme de
» Sicile o tout maintes nobles barons et chevalliers du
» royaulme de France, si qu'en moult bel et roial arroy
» admiré fust à l'entrée de la royale cité de Naples, puis
» amprès illec d'icelle entrée, l'archevesque fit la solennité
» du mariaige d'icel prince o tout la Royne de Sicile, Jehanne
» nommée, emprès le trépassement du Roy Ladislas, son
» frère germain. D'icel moult noble prince et d'icelle Royne,
» son épouse, Monseignor Jehan de Champaigne, sire de
» Parecé, illec venu du pais d'Anjou, estans leur grand
» escuier, fust d'icel Roy et d'icelle Royne de Sicile, Jehanne,

» faict duc de Barry, et faict seignor d'icel pais de Barry,
» por le soutenement du roial povoir d'icel prince. — Ainsin
» en oultre firent icel Roy Jacques et icelle Royne Jehanne
» leur duc et seignor de la duché de Dixmille ou dict
» Royaulme de Sicile, Jehan, sire du Puy-du-Fou, estans
» ja pièça leur grand chambellan, por lui succéder au dict
» duché ses hoirs en loial mariaige, estans illec venu o tout
» icel Roy Jacques du pais sien de France, de Poictou
» dénommé. Ainsin firent icel Roy et icelle Royne moult
» grande donaison de leurs seignories ous chevalliers et
» barons illec venus du pais et Royaulme de France por le
» soutenement du roial estat d'icel moult noble Roy Jacques,
» ainsin que plus au long devisé est ès patentes d'icel Roy et
» » d'icelle Royne, Jehanne de Sicile, épouse sienne.

» En l'an de salus mil cccc seiziesme, nostre bon duc
» d'Anjou, Loys, et de Sicile le Roy, estans dans la cité
» d'Angers, fit son grand mareschal monseignor Jehan de
» Champaigne, nostre seignor de Parecé et de moult nobles
» seignories aultres. Le moult excellent Roy Loys d'Anjou,
» duc nostre, estans dans la cité d'Arles print à loial mariaige
» la noble infante d'Aragon, Yolande desnommée, dont le
» roy Jehan d'Aragon estoit genitor. Et les deux fix premiers
» de Monseignor Jehan de Champaigne et de la noble dame
» Ambroise de Crenon, furent paiges d'honneur à icel
» moult noble Roy Loys et sont dénommés iceux nobles
» damoiseaux, Jehan de Champaigne et Pierre de Champai-
» gne. Guillaume de Champaigne, le tiers fix de Monseignor
» Jehan de Champaigne et de noble dame Ambroise de
» Crenon, était paige d'honneur de moult noble prince Mon-
» seignor Loys, duc d'Orléans. Si qu'au temps qu'icel duc
» fit deffi au Roy Henry d'Angleterre, en l'an que se compte
» mil quatre cens et troisiesme, d'icel duc estoit escuier; or
» est-il que sept chevaliers d'icel Henry, Roy d'Angleterre
» firent deffi à sept nobles chevaliers d'icel duc Loys d'Or-
» léans, estant ou pais de Saintonge, et icel duc en voulist le

» combat ; des siens, Guillem de Barbazan, gascon, estoit
» le chief, et des Angloys, le chevalier Descalles desnommé
» le chief estoit, or est-il qu'icel Guillaume de Champaigne
» estoit rebuté du nombre des champions françois par sa
» grande jeunesse, n'ayant pas plus d'aage que dix-sept ans,
» mais icel duc le retint pour ung de ses champions par son
» grand couraige, et les sept champions français ayant eu
» rude estif contre les sept champions angloys et bataille
» moult sanglante, à la parfin, les François eurent la victoire
» des Angloys amprès que Guillaume de Champaigne eut
» occis son ennemi Lescalle, dont fut demeuré grande
» liesse.

» En l'an de salus mil quatre cent et seiziesme le bon Roy
» Loys de Hierusalem et de Sicile, duc d'Anjou fit grans
» mareschal d'Anjou Monseigneur Jehan de Champaigne,
» sire de Pescheseul, par sa moult saige vaillantise. Monsei-
» gneur Jehan de Champaigne étant à la cité d'Angers l'an
» de salus mil quatre cens vingt ou temps de Caresme fust
» o tout mille combattans à la bataille ou Viel Baugé o tout
» maints chevaliers d'Anjou contre l'ost des Angloys illec
» venue et d'iceulx Angloys fut faict moult grande occision :
» si que d'iceulx eust la victoire icel seignor Jehan de
» Champaigne, et occit de sa lance le chief d'iceulx, des-
» nommé de Clarence le duc.

» En l'an de salus mil cccc vingt et quatriesme Monsei-
» gnor Jehan de Champaigne, sire de Pescheseul, grand
» Mareschal d'Anjou, estoit en la moult belle compaignie
» du moult noble duc d'Alençon, lorsque print la cité de
» Verneuil ou pais du Perche sur les Angloys, ennemis de
» notre bon Roy Charles très-chrétien. Puis amprès Monsei-
» gnor Jehan de Champaigne fut illec à la bataille o tous ses
» fix et six cents lances, à l'encontre d'iceulx Angloys, o
» tous les moult nobles capitaines de notre bon Roy de
» France, Charles dénommé ; si qu'en icel pais d'icelle cité
» de Verneuil fust bataille donnée, et fust faict illec moult

» grande occision de Francoys par imprudente faczon d'aul-
» cuns chiefs. Si qu'en icelle bataille, Monseignor Jehan de
» Champaigne eust maintes blessures : Monseignor Jehan
» de Champaigne, son fix, y fust navré de flèches : Monsei-
» gnor Pierre de Champaigne, son fix deuxiesme, y fut
» navré de flèches : Monseignor Guillaume de Champaigne
» son tiers fix fust occis à icelle bataille de Verneuil : Mon-
» seignor Loys de Champaigne, le quart de ses fix, fut occis
» à icelle bataille de Verneuil : Monsignor Baudouin de
» Champaigne fut occis à icelle bataille de Verneuil : Mon-
» seignor Hardouin de Champaigne, le six de ses fix, fut
» occis à icelle bataille de Verneuil : Monseignor Brandelis
» de Champaigne, le huit de ses fix, fut occis à icelle bataille
» de Verneuil : Monseignor Anthoine de Champaigne, le
» derrain de ses fix, fut occis à icelle bataille de Verneuil.
» Et leurs corps sont gisans à l'église Monsieur Saint Martin
» du vieil Bellesme où furent illec apportés. Prions Dieu
» qu'à tous leur doint paradis.

» Ou mois d'apvril de l'an de nostre salus mil cccc trente,
» Monseignor Jehan de Champaigne, fix aisné de Monsei-
» gnor Jehan de Champaigne, grans mareschal d'Anjou, et
» de la noble dame Ambroise de Crenon, espousa au chatel
» de Sillé-le-Guillaume la noble Marie de Sillé, fille aînée de
» Monseignor de Sillé-le-Guillaume, de l'assentiment de ses
» moult nobles parens. Anne de Champaigne est née au
» châtel de Sillé-le-Guillaume au mois d'octobre de l'an mil
» quatre cens trente et trois : fille est à moult noble seignor
» Jehan de Champaigne et à moult noble dame Marie de
» Sillé.

» Le premier du mois d'apvril, indiction uniesme, de l'an
» de salus mil quatre cens trente et troisièsme, le bon roy
» Loys de Hierusalem, Sicile, duc d'Anjou nostre, estans à
» son châtel de Buzancé, fit don de nouvel de la comté
» d'Aquila à messire Jehan de Champaigne, chevalier, fix
» aisné de Monseignor Jehan de Champaigne, grans mares-

» chal d'Anjou et de la noble dame Ambroise, dame de
» Crenon, o toutes les dépendances d'icelle comté qu'avoient
» jà pièça possédée ses nobles ayeulx ou dict pais de Sicile,
» o tout une provision annuelle de cent onces de Karlins
» d'argent sur la baronnye d'Auboyne, ainsin que plus en
» plus est devisé par les patentes d'icel Roy, signées de son
» seing manuel, et de son conseiller et secrétaire, Charles
» de Chastillon, et d'icel bon Roy Messire Jehan de Cham-
» paigne estoit conseiller et chambellan ou temps du trépas-
» sement d'icel prince, nostre bon duc d'Anjou.

» Le XXVI des jors d'apvril, l'an de salus mil CCCCXXXI
» trépassa la noble dame Ambroise de Crenon à la cité
» d'Angers estans, dame de Crenon, de Vaslon, de Brouas-
» sin et mainctes aultres seignories. Monseignor Jehan de
» Champaigne, grans mareschal d'Anjou, son espoux, fit
» faire sa derraine volonté et son corps d'illec fut apporté
» au chœur de nostre église, Monsieur Sainct Martin de
» Parecé, que fit construire icel seignor et voulter soubs
» terre por la sépulture de ses descendans et successors à
» la seignorie du chastel de Pescheseul, seignor estans et
» fondateur d'icelle eglise, Monsieur S[t] Martin de Parecé,
» en iceluy evesché d'Anjou. Vénérable Martin Le Mazier,
» prebtre et d'icelle noble dame Ambroise de Crenon l'au-
» mônier, quand vescût, fit le convoy de son corps de la cité
» d'Angers à nostre eglise Monsieur Sainct Martin de Parecé,
» et tantôt après icel Martin Le Mazier trépassa, estans cha-
» pelain de la chapelle Saincte Marguerite du châtel de
» Parecé (1) ; si que d'icelle chapelle Monseignor Jehan de
» Champaigne donna ses lettres de présentation à vénérable
» Guillaume Fouquet, prebtre, son ausmônier, pour icelle

(1) Cette chapelle de S[te] Marguerite avait été fondée par Guillaume de la Mérie, seigneur du dit lieu à Parcé, confirmée par sa fille, Marguerite, épouse de Guillaume de la Saugère. (Bibl. Nationale, F. F., manus. 18668, f[o] 39, r[o] et suivants).

» chapelle desservir jornellement en sa présence en son
» chastel.

» En cet an mil CCCCXXX et deux, le chœur de nostre
» eglise, Monsieur Sainct Martin de Parecé, fut parachevé,
» ayans esté faict construire par Monseignor Jehan de Cham-
» paigne et la noble dame Ambroise de Crenon, quand vescut.

» Le XIIIme des jors de janvier de l'an de nostre salus
» mil CCCCXXXVI trépassa Monseignor messire Jehan de
» Champaigne, grans mareschal d'Anjou, sire estans de
» Pescheseul, de Parecé, et de mainctes nobles seignories,
» estans à la cité d'Angers, d'où son corps fut apporté et
» mins en sépulture au chœur voulté de nostre eglise, Mon-
» sieur Sainct Martin, que construire avoit faict sur sa sei-
» gnorie de Pescheseul, de laquelle eglise seignor estoit et
» fondateur, et amprès lui seignor est monseignor Pierre de
» Champaigne, son deuxièsme fix et de feue noble dame
» Ambroise de Crenon, dame de Brouassin, de Crenon, de
» Vaslon et de Maigné.

» Icel moult noble seigneur et icelle noble dame son
» espouse fondèrent en leur vivant trois chapelles por estre
» desservies au chœur d'icelle eglise, Monsieur Sainct Martin
» de Parecé, à neuf messes par sepmaine, c'est assavoir...... »

Nous connaissons maintenant cette fondation.

Après cette glorieuse hécatombe des Champagne à la funeste bataille de Verneuil, il nous reste à donner rapidement ce que devinrent les survivants.

Mais d'abord, au dire d'un autre chroniqueur que celui de Parcé, Jean et Ambroise de Crénon auraient eu six filles : l'aînée fut abbesse à Angers (1) ; la seconde fut mariée au seigneur de Chemiré ; la troisième au seigneur d'Ingrandes ; la quatrième au sieur de la Mousse ; la cinquième au

(1) Aliénor de Champagne, abbesse de l'abbaye du Ronceray d'Angers, 1455-1476. — Célestin Port, *Dictionnaire historique, géographique et bibliographique de Maine-et-Loire*, tome I, p. 70.

seigneur de Varennes-Lenfant ; la dernière au seigneur de Villiers.

Jean, le fils aîné, qui avait été « navré de flèches », se rétablit de ses blessures puisqu'il mourut à Naples, avant ses parents. De son union avec Marie de Sillé, il ne laissa qu'une fille, Anne, qui épousa René de Retz, seigneur du dit lieu, dont le fils, André de Chauvigny épousa Louise de Bourbon, sœur germaine de « Monseigneur de Bourbon », le connétable.

Pierre fut nommé gouverneur de la baronnie, ville et château de Sablé en 1432, puis en 1433, grand maréchal du royaume de Sicile, et investi de la principauté de Montorio : il épousa le 14 juillet 1441 Marie de Laval, fille de Thibaud de Laval, et de Jeanne de Maillé. Vers cette époque, Louis III d'Anjou, retenu prisonnier à Dijon ne put aller prendre possession de sa couronne de Naples, mais sa femme Ysabeau de Bavière y alla avec ses deux fils, emmenant Pierre de Champagne, qui batailla si bien qu'il finit par remettre tout le pays sous l'autorité de ses suzerains. En récompense de ces éminents services, Louis, sorti de prison, nomma Pierre son vice-roi, le fit gouverneur du Château-neuf de Naples, et de ce château de l'Œuf, dans lequel cet intrépide Champagne soutint un siège de 18 mois sans être ravitaillé, et d'où il sortit avec 16 hommes seulement, la lance sur la cuisse, après avoir obtenu les honneurs de la guerre. Il gagna la Provence, rejoignit Louis d'Anjou, et mourut à l'âge de 101 ans, chargé d'honneurs et de gloire.

Thibaud, l'autre survivant de la bataille de Verneuil, n'a pas laissé d'histoire.

Le testament (1) de Jean de Champagne et d'Ambroise de

(1) Parmi les chroniqueurs, les uns font périr Thibaud, les autres Beaudoin à la bataille de Verneuil. La question est de peu d'importance, puisque le défunt n'était pas marié et ne laissait pas d'héritiers. Cette remarque était nécessaire pour expliquer le passage suivant, tiré d'un auteur qui n'a pas connu la chronique de Parcé.

« ...... et quand le dit messire Jehan de Champaigne et Ambroyse de

Crénon paraît avoir suscité de nombreuses difficultés entre Anne, représentant Jean, son père, décédé avant ses parents, et ses deux oncles, Pierre et Thibaud. La fortune de la famille de Champagne semble avoir reçu de graves atteintes par suite des procès.

Enfin, pour terminer, nous donnerons la généalogie des ascendants de Jean de Champagne ; sans vouloir en garantir l'absolue exactitude, surtout dans les premiers degrés, elle nous inspire cependant, par les détails qui l'accompagnent, mais que nous ne pouvons transcrire pour ne pas sortir des limites que nous nous sommes imposées, par les synchronismes des noms cités, et rigoureusement vérifiés,

Crenon, son espouze, virent que leur fils aisné et aultres ses frères avoient esté tuéz aux journées de Verneuil et Guicourt, firent partaiges a ladite Anne de Champaigne et audit messire Baudouyn et à messire Pierre de Champaigne qui pour lors estoit à Naples. et furent faiz les dizs partaiges l'an mil quatre cens trente troys. Et ladite Anne de Champaigne fut maryée avecques Messire René de Retz, seigneur dudit lieu, et en emporta de la maison de Champaigne dix mille livres de rente, et demeura audit messire Baudouyn les terres et seigneuries de Brouassin, La Jariaye, Bouessay, Gué-Morny, La Roussière, et aultres terres et mourut sans héritiers de sa chair. Et à Messire Pierre de Champagne demeura par son partaige, les terres de Parcé, de Champaigne, Avoise, le Bailleul, Longé, Champ-Lesigné, Baracé, St-Léonard, Tacé-la-Vaucelle, Le Hay, et Behart, et aultres terres et seignories...... Item estoit dict par la lectre de partaige faicte à ladite Anne de Champaigne, elle venue à son aage, que si elle ne voulloit tenir les partaiges ainsy faicts, quand elle seroit maryée, que ledit Messire Jehan de Champaigne et Ambroise de Crenon, son espouse, donnoient à leurs puynez ce que ils leur povoient donner tant de droit que de coustume et que succederaient les ungs aux aultres ce que a esté faict. Et ledit Pierre de Champaigne fut maryé avecques Marye de Laval, sœur germaine de messire Guy de Laval, seigneur de Loué, et séneschal d'Anjou, et d'eulx deux issyt René de Champaigne, fils aisné...... lequel René de C. fust maryé...... à Julienne de Beaumanoir, ... et avoit esté promis audit René de Ch. ledit mariaige, faisant beaucoup d'argent et de rentes, de laquelle promesse n'est rien venu à la maison de Champaigne de la valeur de troys deniers tournois, mest est venu en ladite maison de perte pour le mariaige faisant la valeur de trente mille livres, sans les aultres pertes qui adviennent en ladite maison de jour en jour...... ». Bibl. Nationale, F. F., ms. 18668, f° 4, r° et v°.

une confiance qui nous permet de la présenter, pour servir au moins de canevas à une étude plus complète. L'auteur (1) dans un avertissement nous avertit : « Je m'appuie particulièrement en cette recherche sur l'ancienneté d'un manuscrit de l'histoire ou chronique des comtes d'Anjou, par la confirmité que j'y trouve à l'histoire de France en beaucoup de lieus et mesme encore à ce que nous font connaître les plus anciens titres des abbayes de St-Aubin et de St-Serge, touchant ces seigneurs icy de la Maison de Champaigne : voilà pourquoy j'en feray la principale preuve des plus considérables remarques de cette table généalogique ». L'auteur suit presque complètement la chronique de Parcé, s'appuie sur la chronique des ducs d'Anjou et réfute « l'auteur des additions aux mémoires de Castelnau ».

1er Degré

Hubert, seigneur d'Orné, d'un pays ignoré, mais éloigné d'Anjou, est retenu par le comte d'Anjou, Foulques Nerra, qui pour le fixer, lui donne la terre de Viers, près Saumur, celle du Lion d'Angers, et enfin la main de sa nièce Aremberge. Devenue veuve, celle-ci se remarie avec Hervé de Sablé, surnommé Rosarius. (Titres anciens de l'abbaye de St-Aubin.) D'où :

2e Degré

Hubert, appelé Rosarius, du surnom de son beau-père,

(1) Ce manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal est un volume en papier de 58 feuillets numérotés. — Reliure ancienne en parchemin. Sur le plat extérieur on lit en écriture contemporaine. « Mémoires de la maison de Champagne, S. et P. de Pescheseul, seigneurs de Parcé, ès deux provinces d'Anjou et du Maine, escrits en l'année 1663 ». Sur le plat intérieur, les titres de Caumartin avec ses armes.

épouse Hildeburge, fille d'Isambart, seigneur de Beaufort et du Lude et de Godehilde de Vendosme. Dans la lutte qui eut lieu vers la fin du règne de Robert, roi de France, entre le comte d'Anjou et Estienne, comte de Chartres et de Blois, Hubert soutient son suzerain, prend une part décisive à la bataille de Pontlevoy et y est tué. D'où :

3e Degré

Hubert, 3e du nom, surnommé de Champagne, nom qui va rester à ses descendants. Il naquit après la mort de son père, et fut mis sous la tutelle de sa mère jusqu'en 1040, époque à laquelle cette dame trépassa. Il passa alors sous la tutelle de son frère aîné, Hugues, seigneur de Beaufort. Il reçut de Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, en récompense du dévouement de son père, la ville, le château et toute la seigneurie de Durtal, puis fut mis à la tête des milices du comté. Il épousa Agnès, dame de Clairvaux en Anjou, fille d'Hugues le Bourguignon, des comtes de Nevers, de la maison de Bourgogne, surnommé Mange-Breton, et d'Hersende de Vendosme : il mourut à Angers en 1090. Agnès, veuve, se remaria avec Renaud, seigneur de Maulevrier : elle avait eu deux frères décédés sans alliances avant elle, et recueillit ainsi la totalité de l'héritage paternel, entre autres seigneuries, la plus grande partie de celle de Mathefelon ; tous ces biens allèrent aux enfants du 1er lit. D'où :

4e Degré

Geoffroy de Clairvaux, seigneur de Durtal et de Mathefelon, recueillit l'héritage de son frère aîné Hubert mort sans postérité. Il épousa Mathilde, fille de Foulques de Mathefelon, et de Mathilde de Mayenne. Or Foulques était héritier par sa femme, fille unique, des biens des seigneurs de Parcé, dont l'auteur, Ravadun, est connu, et a laissé son

nom à l'emplacement actuel de la Motte féodale. D'où :

5e Degré

Geoffroy, seigneur de Clairvaux, Durtal et Champagne, recueillit l'héritage de Payen, son aîné, disparu sans postérité. Il épousa Elisabeth de Château-Gontier, fille d'Adélard et d'Elisabeth de Mathefelon. L'auteur ici déclare ne pas s'y reconnaître dans la généalogie des Mathefelon à cause des multiples alliances, mais suppose qu'il y avait de nombreuses branches, puisque les mariages ne pouvaient se faire aux degrés prohibés.

Geoffroy se croisa, commanda un corps de combattants dans l'armée chrétienne, tua de sa main un chef sarrazin, délivra Estienne, comte de Blois, retenu prisonnier, ce qui lui valut l'octroi de ses armoiries, et reçut, au retour de ce comte en France, le commandement des troupes qu'il laissait. D'où :

6e Degré

Hubert de Champagne, seigneur de Clairvaux, Durtal et Mathefelon, épousa Hadvise, fille du comte Estienne de Bretagne et d'Hadvise de Guingamp. Il obtint en 1123, à la mort de son beau-père, un acte de ratification de ses deux beaux-frères pour reconnaître la donation des biens que sa femme avait reçu en mariage. Il alla en terre sainte avec Foulques, comte d'Anjou, qui succéda à Beaudoin de Jérusalem ; ce prince l'institua grand maître de son palais. Après la mort de Foulques, il revint en France, et décéda au château de Durtal en 1147. D'où :

7e Degré

Geoffroy de Champagne n'était que le cadet. Son frère aîné, Hugues, conserva Durtal, Mathefelon, et lui abandonna

en partage la châtellenie de Parcé, avec la ville et le château, appelé Ravadun, les seigneuries du Bailleul, de Lézigné, St-Léonard, Bazouges, pour les tenir en parage avec lui. Il épousa Emmette, fille d'Hamon de Laval, et d'Elisabeth, dont le père était Guillaume Goët, du pays du Perche. Il accompagna Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, en Palestine, en qualité de vassal de ce souverain, qui était alors comte d'Anjou et du Maine. Puis, à son retour, il fut chargé par ce même roi de réprimer une révolte, qui entraîna la destruction des châteaux de St-Brice et de St-Loup auprès de Sablé. Il mourut à une date inconnue, mais pendant la guerre qui suivit la mort de Richard, et qui mit aux prises Jean sans Terre et Arthur de Bretagne. D'où :

8e Degré

Geoffroy de Champagne, seigneur de Parcé, Le Bailleul, Bazouges, Lézigné, en Anjou, fut nommé par Jean sans Terre grand maître de son palais et gouverneur d'Angers, à cette époque où la ville fut dotée d'une nouvelle enceinte. Il épousa Elisabeth, deuxième fille de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou et du Maine, maréchal de France, sous Philippe-Auguste, et de Marguerite de Sablé. (La fille aînée, Jeanne, avait épousé Amaury de Craon). En faveur de ce mariage, Guillaume des Roches donna à sa fille la seigneurie de Pescheseul, la châtellenie d'Avoise, qui furent démembrées de la seigneurie de Château-du-Loir, la seigneurie de Mayet, celle de la Perrine-au-Jau, en Avoise, et de nombreux droits de chasse sur toutes ses autres terres. Geoffroy mourut en novembre 1242, et fut inhumé à Parcé ; sa femme décédée en 1267, fut inhumée dans l'abbaye du Perray-Neuf qu'avaient fondée ses parents. D'où :

9e Degré

Guillaume de Champagne accompagna le roi St-Louis

dans sa croisade d'Egypte, et y mourut sans postérité. Geoffroy, son frère cadet, fut donc seigneur de Parcé et Pescheseul. Il épousa à une date inconnue Marguerite de Rohan, fille du vicomte Alain de Rohan. On connait cette union par une donation que firent les deux époux à l'abbé de St-Jacques et à celui de St-Michel de St-Malo en 1239. Geoffroy passa au royaume de Naples, dont Charles, duc d'Anjou et comte du Maine venait de faire la conquête, et avait ceint la couronne. Il y remplaça d'ailleurs son plus jeune frère, Brandelis, qui avait accompagné le roi Charles dès le début, et avait puissamment aidé au succès de l'expédition. Le roi de Naples l'avait créé son maréchal, et lui avait donné le comté d'Aquila. A la mort de Brandelis, Geoffroy succéda aux charges et titres de son frère, et mourut à Naples en 1283. Marguerite de Rohan mourut au château de Parcé et y fut inhumé en 1293. D'où :

10e Degré

Foulques de Champagne, seigneur de Parcé, sire et prince de Pescheseul, comte d'Aquila au royaume de Naples, épousa Jeanne de Suilly (Sully), fille d'Henry de Suilly, de la lignée des comtes palatins de Champagne, et de Marguerite de Romes. Leur union est connue par un échange de seigneuries entre les deux époux et le roi de France Philippe en 1301. Geoffroy mourut à une date inconnue « pendant la guerre que Jean, prince de sang, fils de Philippe de Valois, faisait aux Anglais par ordre du Roi Charles-le-Bel, au pais de Vermondois ». Il fut inhumé à Parcé, et sa femme, décédée en 1353, repose auprès de lui. D'où :

11e Degré

Brandelis de Champagne, seigneur de Parcé et de Pescheseul épousa Jeanne de Beaumont, fille de Jean, vicomte

de Beaumont, seigneur de la Flèche, et de Jeanne de la Guierche, dame de Pouancé. La jeune femme était de la famille des Beaumont-Brienne qui furent roi de Jérusalem. Brandelis décéda avant ses parents. Jeanne, sa veuve, se remaria avec « un noble chevalier, seigneur d'une terre appelée Montegerollo ». D'où :

12e Degré

Jean de Champagne, sire et prince de Pescheseul, seigneur de Parcé, comte d'Aquila, succéda à son aïeul. Il épousa en 1300 Mathilde de Craon, fille de Maurice de Craon, sire de Sablé, et de Mahaud de Malines. Jean fut le premier à rendre hommage et aveu pour la châtellenie de Parcé au château de Durtal en 1338, à cause « du parage failly », puisqu'il y avait plus de quatre générations que Geoffroy de Champagne avait reçu Parcé de son frère aîné. Ce premier aveu porte que Jean de Champagne « rendait sa ville, son château et sa châtellenie de Parcé à Thibaud de Mathefelon (de son mesme lignaige) avec les mesmes droits et justice dont il jouissait par sa baronnie de Durestal où il avait ville et chasteau ». Jean mourut à Angers en 1335, et fut inhumé à l'abbaye St-Serge ; sa femme décéda le 7 novembre 1355 au château de Sablé, et fut inhumée à l'abbaye du Perray-neuf. D'où :

13e Degré

Jean de Champagne naquit le 2 novembre 1301 : il épousa à Mayenne en décembre 1324, Ysabeau de Bazeilles, fille unique de Foulques, sire de Bazeilles au Maine, et de Jeanne de Mathefelon. Il servit Philippe roi de France, et fut fait chevalier de sa main à Abbeville en 1346, avec permission de lever bannière. Il était absent du Maine quand les Anglais, commandés par Robin Canoles (sic), ruinèrent de fond en

comble les châteaux de Pescheseul, de Parcé, les églises et tout ce qu'ils purent saccager, en 1370. Il obtint en 1385 au Mans, l'autorisation de tenir à franc alleu noble du roi de Jérusalem et de Sicile, Louis, duc d'Anjou, et comte du Maine, la sirerie et principauté de Pescheseul. Il mourut en 1389, et fut inhumé à Parcé. D'où :

14e Degré

Brandelis de Champagne, sire et prince de Pescheseul, seigneur de Parcé, Bazeilles et autres seigneuries, naquit à Angers le 7 mai 1326 ; il épousa en 1347, Jeanne de la Réaullé, fille de René et de Jeanne de Maimbier. D'où :

15e Degré

Jean de Champagne qui épouse Ambroise de Crénon.

E. L.

CHRONIQUE

Nous sommes heureux de compléter aujourd'hui les renseignements donnés dans la dernière livraison, en dissipant définitivement les craintes au sujet de la *Maison dite de la reine Bérengère.*

M. G. Singher garde l'immeuble intact, avec ses intéressants pans de bois, et, comme nous l'avons dit, se propose d'y maintenir notre Société.

Seules, les collections vont être vendues, en partie à Paris, à l'hôtel Drouot, les 20 mai et jours suivants ; en partie au Mans, le lundi de la Pentecôte, 27 mai, (objets non transportables).

Dès maintenant, nous avons relevé la liste spéciale des objets d'art provenant du Maine, et nous publierons ultérieurement cette liste avec des indications qui permettront au moins de conserver un souvenir précis des objets d'intérêt local.

Dans quelques semaines, le dimanche 2 juin, nous dit-on, sera solennellement érigée à Laval, sur la place Hardy de Levaré, une statue de Jeanne d'Arc due au remarquable talent d'un artiste lavallois, M. R. de Préville.

Les patriotes et les catholiques de Laval organisent à cette occasion une grande fête historique et religieuse, à laquelle la Société historique et archéologique du Maine a le devoir de s'associer tout particulièrement.

Nous espérons donc que bon nombre de nos confrères voudront bien se joindre à nous et venir représenter la

Société à cette fête patriotique qui fait grand honneur à la ville de Laval en procurant à la Libératrice de la France, sur notre terre du Maine, l'hommage public et solennel que nous eussions tant désiré lui voir décerner par l'ancienne capitale de la province.

Bien que nous en ayons déjà le manuscrit en mains, nous ne pourrons donner que dans la prochaine livraison l'étude architecturale de M. E. Berthelot sur le château de Verdelles, qui doit depuis longtemps compléter l'étude historique de M. de Lorière, et paraître simultanément dans cette revue et dans le volume du Congrès archéologique d'Angers. Nous tenons, en effet, à ajouter aux illustrations comprises dans ce volume, plusieurs nouveaux plans et dessins qui augmenteront l'intérêt de notre édition.

Notre confrère, M. E. Cartereau, agent-voyer à Montfort-le-Rotrou, a communiqué au sixième Congrès préhistorique de France une note très intéressante, avec plans et croquis, sur le Mégalithe de Vouvray-sur-Huisne.

Après un rapide exposé de la topographie préhistorique et gallo-romaine de la région, cette note nous apporte la description détaillée et précise du dolmen de Vouvray et y signale, pour la première fois, une particularité des plus curieuses : l'existence, sur la face intérieure du support nord, d'un *polissoir* antérieur à l'édification du monument. Ce cas, fort rare, d'antériorité du polissoir sur le dolmen, n'avait pas encore été mis en relief et présente un incontestable intérêt : nous félicitons d'autant plus sincèrement M. E. Cartereau de cette découverte et de cette excellente notice, que, jusqu'ici, à notre regret, les études préhistoriques demeuraient trop négligées parmi nous.

La discussion soulevée par la récente étude historique et critique de M. Alain de Goué « *La Croisade mayennaise de 1158* » (Mayenne, Poirier frères, 1911, in-8°) a pris de tels développements que pour y intervenir avec quelque autorité il faudrait un long travail personnel qu'il nous est impossible d'entreprendre.

Soucieux de conserver une impartialité absolue dans cette délicate discussion, et plus encore, d'éviter tout froissement à l'égard de confrères et d'amis, également convaincus, le Bureau de la Société a donc résolu de signaler simplement, avec le même empressement, les deux principales études contradictoires, celle de M. Alain de Goué, citée plus haut et celle de M. l'abbé Angot « *Les deux faussaires et le pseudo-trésor de Goué* » (Laval, Goupil, 1912), en laissant à chacun de nos confrères le soin de se faire une opinion.

Toutefois, comme nous ne pouvions demeurer indifférent à une question historique de cet intérêt, nous avons cru devoir demander une courte appréciation technique à l'un de nos collaborateurs les plus érudits, les plus pondérés, les plus respectés, M. le chanoine Froger, et nous ne pouvons nous dispenser de publier ici, en le remerciant de son bon concours, la note qu'il a bien voulu nous envoyer :

« Il n'y a pas de questions, si anciennes soient-elles, qui ne passionnent ceux-là qui les étudient. On s'en aperçoit, quand on lit les travaux où l'on s'occupe des Croisés de Mayenne, en 1158. On n'a pas à rappeler ici comment M. l'abbé Angot, pris de doutes sur la réelle authenticité d'un document dont on s'autorisait pour établir quels étaient les seigneurs du Bas-Maine qui seraient alors allés en Terre-Sainte, après avoir procédé à une minutieuse enquête, avait conclu que la pièce qui nous en a conservé les noms, avait été fabriquée au XVIIe siècle. Ne la connaissant d'ailleurs que par le texte dont M. l'abbé Pointeau avait fait état dans une étude antérieure, il n'avait pu nous dire quel en était l'état paléographique. Il vient de l'établir dans sa

plus récente brochure, et, en dépit de l'habile plaidoyer que M. Alain de Goué vient de faire entendre à ceux que ces recherches intéressent, je ne crois pas, après avoir examiné les deux épreuves phototypiques dont M. l'abbé Angot a enrichi et orné son récent travail, qu'il y ait lieu de douter de cette conclusion à laquelle il s'arrête, c'est que les deux parchemins, dont il nous présente la reproduction, nous offrent les deux essais successifs de la tentative à la suite de laquelle fut composée la liste apocryphe, un nom excepté, des seigneurs manceaux qui avaient pris la croix en 1158. Pour me persuader que cette liste n'a pas été ainsi imaginée, je voudrais, désormais, retrouver dans les archives de Saint-Denis-de-Nogent, d'où on dit l'avoir extrait, le texte d'après lequel elle aurait été simplement transcrite ».

Ajoutons que M. Laurain, archiviste de la Mayenne, a tout récemment communiqué au Congrès des Sociétés Savantes une note dans laquelle il confirme, pour sa part, la conclusion de M. l'abbé Angot (*Journal Officiel* du 10 avril 1912).

Il est peu d'anciennes villes du Maine, qui groupent autour d'elles plus de souvenirs historiques et archéologiques, qui offrent un centre d'excursions plus intéressantes que la ville d'Evron. Non seulement, Evron même possède dans sa magnifique église abbatiale le principal monument religieux de la Mayenne, mais dans un rayon plus rapproché se rencontrent tour à tour des dolmens, des ruines romaines célèbres, comme celles de Rubricaire et de Jublains, une vieille cité féodale, d'un pittoresque idéal — Sainte-Suzanne — des châteaux historiques d'un grand intérêt, tels que les châteaux du Rocher de Mézangers, de Montécler, de Foulletorte, etc., bon nombre enfin de vieux manoirs et d'anciennes gentilhommières.

Depuis l'abbé Gérault, Verger et Barbe, on a repris en

détail sur bien des points l'étude historique de la ville et des environs d'Evron.

Ce sont tous ces travaux récents et disséminés de côté et d'autre, que M. Maurice Passe, l'historien actuel d'Evron, vient de condenser et de compléter, avec sa connaissance toute spéciale du pays, dans un important volume de 344 pages, intitulé *Evron et ses environs*, et accompagné de nombreuses illustrations (Mamers, imp. Fleury, 1912). Ce volume rendra assurément grand service aux excursionnistes en leur présentant un tableau d'ensemble de l'histoire de la région. Mais, à notre avis, il a un mérite spécial qu'il importe de signaler tout particulièrement : pour la première fois, il fait connaître par des notices et des reproductions photographiques, en outre des grands châteaux déjà connus, beaucoup de vieux manoirs, négligés jusqu'ici et qui nous apportent des éléments intéressants pour l'histoire de l'architecture civile : qu'il nous suffise de citer Diergé, Geslin, Courtaudon, le Boulay, la Cour de Sainte-Gemme, Baillé, la Coudrière, Traineau, Pierre-Fontaine, la Chesnelière, la Hamardière, etc.

A ce point de vue, l'ouvrage est assurément nouveau, et nous ne saurions trop remercier M. Maurice Passe d'avoir ajouté si heureusement à son résumé général de l'histoire d'Evron et de ses environs ce chapitre inédit des anciens manoirs.

L'île de Wight, qui n'a jamais appartenu à la France, n'en a pas moins ressenti, à maintes reprises, le contrecoup des luttes séculaires entre la France et l'Angleterre, et elle a eu à repousser de notre part plusieurs tentatives de débarquement. Toutefois, par une singulière contradiction, la plus grande catastrophe militaire qu'elle ait éprouvée a eu pour cause, non pas une invasion française, mais une tentative de débarquement fait par ses habitants sur le sol breton. A la fin de mai 1488, en effet, l'aventureux

Edward Wydeville, oncle de la reine d'Angleterre et alors capitaine de Wight, s'embarquait dans le port de Sainte-Hélène avec une troupe de quatre cents volontaires et venait témérairement guerroyer pour son compte en Bretagne, sous prétexte de soutenir le duc François II contre le roi Charles VIII. Dès le début, Edward Wydeville n'eut pas de chance. Il fut impitoyablement désavoué par son propre souverain, Henri VII, qui ne se souciait point de rentrer en lutte avec la France, et qui n'hésita pas même, après avoir déconsidéré l'expédition, à s'en excuser humblement auprès de Charles VIII, dans une curieuse lettre du 27 mai 1488. L'avant-veille, cependant, Edward Wydeville et ses aventuriers avaient débarqué à Saint-Malo, mais au cours de la semaine suivante, ils se faisaient déjà étriller par les Français, dans une embuscade auprès de Dinan, et le 28 juillet, presque tous, Wydeville en tête, tombaient morts sur le champ de bataille de Saint-Aubin-du-Cormier !

Jusqu'ici, les détails de cette expédition désastreuse pour les habitants de l'île de Wight étaient peu connus. M. le marquis de Beauchesne vient de les reconstituer aussi complets que possible, avec son érudition ordinaire, dans un article très nouveau intitulé *L'Expédition d'Edouard Wydeville en Bretagne, en 1488.*

On peut dire, d'ailleurs, que l'honneur d'élucider ce point d'histoire revenait de droit à notre savant ami, car, par une curieuse coïncidence, c'est de son château même de la Roche-Talbot qu'est datée la lettre du 29 août 1488 par laquelle Charles VIII remercie le roi d'Angleterre de ses amicales déclarations du 27 mai et les accepte d'autant mieux que l'expédition d'Edward Wydeville a été... brillamment anéantie.

De plus, dans cet article primitivement publié par le principal journal de l'île de Wight et repris par la *Revue de Bretagne*, M. de Beauchesne donne une intéressante analyse d'un poème historique sur l'expédition de Wyde-

ville, dû au remarquable talent d'un archéologue distingué de l'île de Wight, M. Percy G. Stone, membre honoraire de notre Société.

La famille de Scepeaux, historiquement connue dès le XIIe siècle, a été pendant de longs siècles l'une des plus importantes de la région de l'Ouest et a occupé une place considérable dans nos annales locales. Elle a eu pour berceau le fief de Scepeaux, châtellenie située dans la paroisse d'Astillé, entre Laval et Craon, qui relevait du comté de Laval, et s'est subdivisée en un grand nombre de branches.

La tige principale, après avoir formé *quatorze* générations, s'est éteinte avec Jeanne de Scepeaux, femme en 1610 de Henry de Gondi, duc de Retz.

La branche de l'Eperonnière a formé cinq degrés et s'est fondue, au XVIe siècle, dans la maison de Chauvigné.

Celle de Gaubert s'est éteinte à la fin du XVIe siècle avec René de Scepeaux.

Celle de Vieilleville, qui a donné naissance au maréchal de France, n'a formé que trois générations et toutes ses terres sont entrées dans la maison d'Espinay, en Bretagne.

La branche de la Charbonnière s'est prolongée pendant treize générations. Le dernier comte de Scepeaux est mort en 1845.

Celle de Beauchêne et de Beaupréau s'est éteinte après six générations dans François-Madeleine-Bertrand marquis de Beaupréau.

Celle du Chemin et de Moulinvieux a formé cinq générations. Marie-Joseph est mort en 1827, et la comtesse de Roucy en 1843.

Enfin la branche de Boisguignot, après six générations, s'est éteinte en 1910 dans la personne de Marie-Sidonie-Loide de Scepeaux, baronne du Joncheray.

C'est dire combien était compliquée, mais riche aussi en

documents et en faits historiques, la généalogie de la famille de Scepeaux. En la publiant avec une rare abondance de preuves et de pièces authentiques d'un grand intérêt, notre modeste et si érudit confrère, M. Paul de Farcy, vient d'enrichir la bibliographie provinciale d'une nouvelle œuvre très consciencieuse et très sûre, où les travailleurs pourront puiser beaucoup en toute confiance : nous nous permettrons de le féliciter et de le remercier sincèrement du service qu'il rend ainsi, une fois de plus, aux historiens du Maine. (*Généalogie de la famille de Scepeaux*, Laval, Goupil, 1912, un vol. in-8° de 207 pages).

Avec empressement aussi, nous signalerons la récente *Notice généalogique sur Monseigneur de Durfort, évêque de Langres* (Langres, imp. Champenaire, 1912), que M. le docteur Michel Brocard a bien voulu envoyer à notre Société. Si elle ne peut offrir tout l'attrait de l'inédit aux Manceaux qui connaissent depuis longtemps les illustres origines de la famille de Durfort, cette brochure ne leur apporte pas moins une vive satisfaction : elle leur prouve une fois de plus que les habitants de Langres savent apprécier l'honneur d'avoir pour évêque Monseigneur de Durfort et s'efforcent, même sous la forme de l'érudition, de rendre hommage à l'éminent prélat qui unit si heureusement à la noblesse de sa naissance les plus hautes vertus chrétiennes et le dévouement inépuisable d'un véritable apôtre.

M. le vicomte de Brachet, président de la Société d'Etudes historiques « *Le Pays de Granville* » a donné, il y a quelques mois, à la librairie Perrin, une édition définitive de ses consciencieuses et très complètes études sur *le Conventionnel J.-B. Le Carpentier* (1759-1829), l'un des principaux représentants du régime de la Terreur dans l'Ouest.

J.-B. Le Carpentier est, on peut le dire, l'une des figu-

res les plus extraordinaires et les plus suggestives de l'époque révolutionnaire. « Eduqué » gratuitement à Valognes dans un collège ecclésiastique et petit huissier de profession, Le Carpentier se lance avec passion, comme bien d'autres de ses confrères, dans le mouvement politique : bientôt il « ahurit si bien la tourbe des électeurs de l'excès de son jacobinisme » qu'il se fait élire député à la Convention. Son ardeur féroce à demander la mort de Louis XVI et même celle de la reine Marie-Antoinette, lui vaut ensuite une mission dans la Manche et dans l'Orne avec des pouvoirs discrétionnaires. Au moment de l'invasion vendéenne, il est un tout puissant proconsul ; il dirige, avec plus d'énergie farouche que de courage, la défense de Granville, et, après la défaite des brigands, organise sans pitié la terreur. Puis, vient la déchéance complète, misérable. Dès le 1er prairial an III, le « Bourreau de la Manche » est décrété d'accusation, interné au château du Taureau et à Brest. Sous le Directoire, il en est réduit à redevenir petit huissier à Valognes, et sous l'Empire à solliciter vainement une place dans la police. Banni comme régicide sous la Restauration, il rompt son ban en 1817 et après une lamentable odyssée est emprisonné au Mont-Saint-Michel. Il y termine obscurément sa carrière agitée, le 27 janvier 1829, mais fait bien curieux, il la termine en *bon chrétien*. Depuis plusieurs années, en effet, il était revenu sincèrement aux sentiments religieux. « Les habitants du Mont avaient eu, dès lors, ce spectacle édifiant, mais assurément peu banal : l'ancien persécuteur acharné de la religion et de ses ministres, le destructeur sacrilège des églises et des chapelles, servant la messe avec recueillement et ferveur, mettant tout son zèle à remplir les fonctions d'enfant de chœur ».

M. de Brachet fait revivre avec une précision et une grande abondance de détails cette figure extraordinaire de J.-B. Le Carpentier. Il en fait ressortir les traits si variés sous une forme souvent impressionnante, et il la présente

dans un cadre historique finement et savamment fouillé. Le chapitre du siège de Granville notamment est du plus vif intérêt et une page définitive d'histoire.

Une préface de Frédéric Masson et des reproductions d'anciennes gravures augmentent encore, s'il est possible, l'attrait du volume qui sera lu avec grand profit et auquel nous sommes heureux de souhaiter le succès qu'il mérite à tous égards.

Une correspondance fortuite avec d'anciens combattants allemands de 1871 nous ayant mis sur la trace du *Journal du prince Frédéric-Charles*, récemment édité en allemand par le capitaine d'état-major Wolsgang Foerster, et qui n'était pas encore connu dans notre région, nous venons, grâce à la précieuse collaboration de M. le commandant Debains, ancien officier d'état-major du 4e corps, d'en extraire quelques détails et aperçus vraiment nouveaux sur la bataille du Mans. Nous croyons, dès lors, devoir signaler à l'attention de ceux de nos confrères qui s'intéressent à l'histoire de la guerre franco-allemande, la brochure dans laquelle nous avons réuni les articles publiés dans le *Nouvelliste de la Sarthe* des 26 et 27 mars : *La bataille du Mans, d'après le journal du prince Frédéric-Charles*, br. in-8o de 24 pages (Le Mans, libr. Saint-Denis). Le document analysé dans cette brochure est désormais indispensable à connaître pour toute étude sur les événements des 11 et 12 janvier 1871.

Robert TRIGER.

REVUE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU MAINE

TOME LXXI. — TROISIÈME LIVRAISON

ANNÉE 1912. — PREMIER SEMESTRE



AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

MAISON DITE DE LA REINE BÉRENGÈRE, GRANDE-RUE, 11,
AU MANS

MAMERS
IMPRIMERIE FLEURY
28, Place de la République.

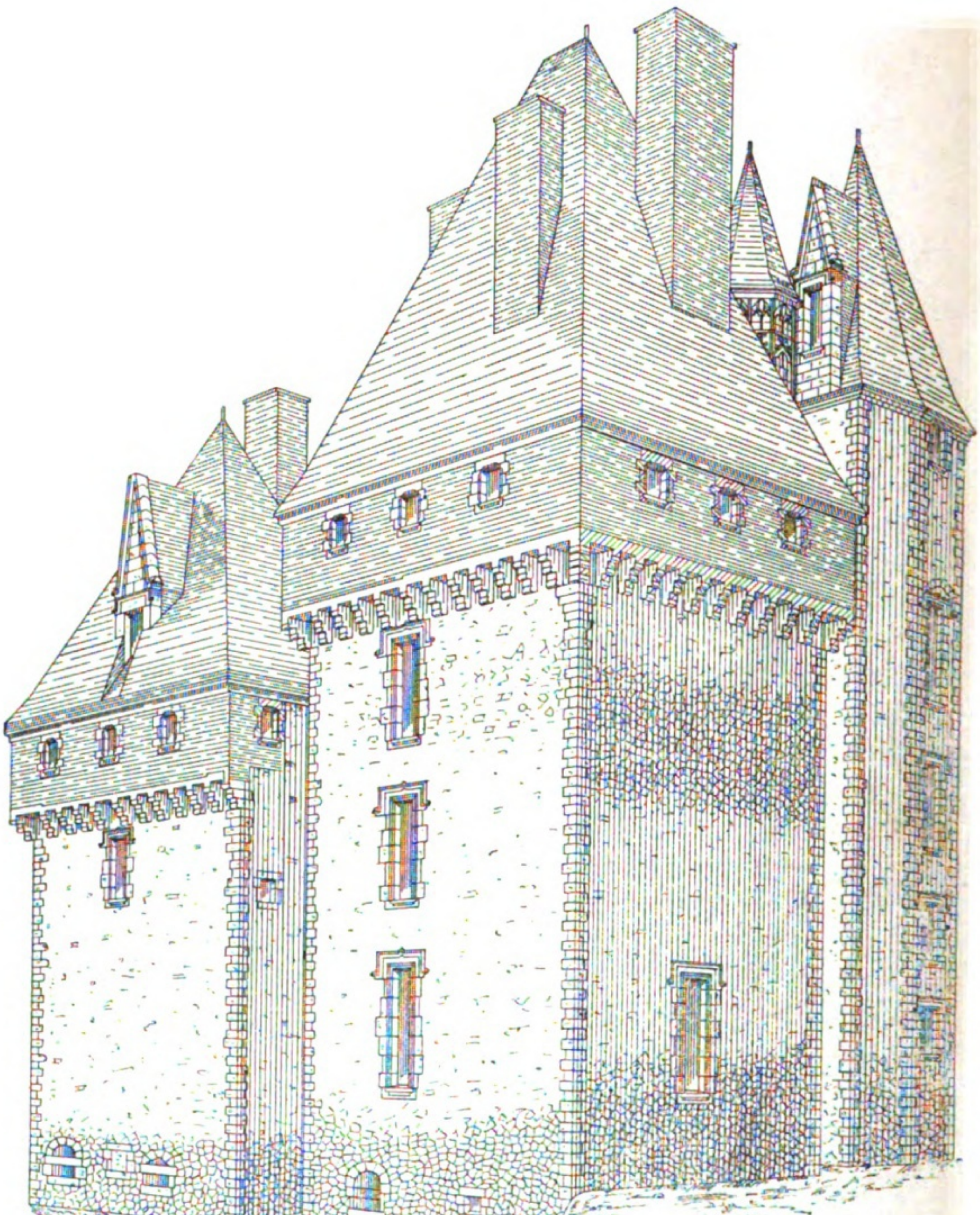
LE MANS
A. DE SAINT-DENIS
Libraire, Place Saint-Nicolas.

1912

SOMMAIRE

DE LA

TROISIÈME LIVRAISON DE 1912



E. Berthelot, del.

CHATEAU DE VERDELLES

LE CHATEAU DE VERDELLES

(SARTHE)

(ETUDE ARCHÉOLOGIQUE)

Ce château est situé sur le territoire de la commune de Poillé, non loin de Sablé.

Assis tout près des bords de la rivière la Vaigre, dans un site délicieux et charmant, il évoque de précieux souvenirs du passé, d'abord par l'importance des habitants qu'il a abrités, et ensuite par sa magnifique architecture. Il a été bâti à la fin du quinzième siècle, par Colas le Clerc, de l'illustre famille de Juigné, et fut l'objet, les travaux à peine achevés, d'un procès fort curieux. Hardouin de Maillé, seigneur de la Champagne-Hommet, suzerain de Verdelles, appela en janvier 1490 le dit Colas le Clerc, aux assises de Champagne, pour répondre à plusieurs accusations, dont la plus sérieuse portait sur la construction de son manoir (1).

« Item, sur ce qu'on dit contre lui qu'il a faict édiffier en forme de chatel et forteresse au lieu dit de Verdelles, ce qu'il ne peut, ne doibt, parce qu'il n'est seigneur châtelain, et par ce, n'en est aulcunement fondé, ne en possession, le tout au préjudice des droits de la cour de céans, qui est chatellenie anxienne, il n'appartient au dict seigneur de

(1) Voir : E. de Lorière, *Étude historique sur Verdelles*, dans la *Revue historique et archéologique du Maine,* tome LXVIII, p. 5, 97, 234 (1910).

Verdelles ne autre subject..... et c'est affin que le dict édiffice soit démolys, et mis en l'état anxien et accoustumé, et pour l'avoir faict, constituez amendes de la court... ».

La sentence fut rendue en juin 1494 à ces mêmes assises de Champagne.

« ..... Présent le dict écuyer (Colas Leclerc) et envoyé sans jour en sa dicte demande, au moyen de lectres de Monseigneur (Hardouin de Maillé) qu'il a exhibées et qui ont été registrées, ez-registres, par lesquelles il a permis au dict écuyer, faire les dicts édiffices ainsy que bon luy semblerait..... ».

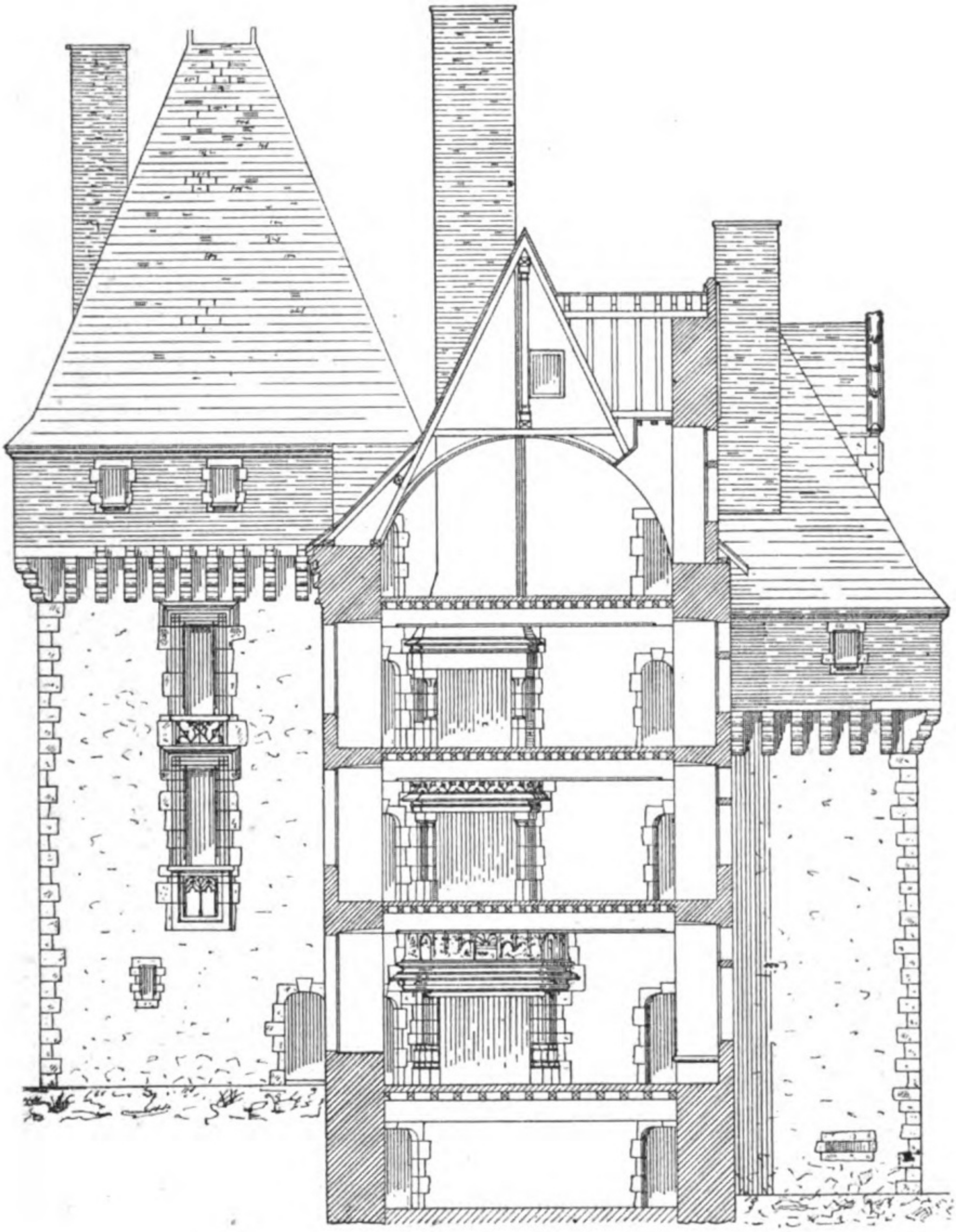
Cet incident a donné à la postérité la date exacte de la construction de Verdelles ; sans lui, nous serions réduits à de simples conjectures.

Verdelles, comme il est dit plus haut, relevait de la châtellenie de la Champagne-Hommet, qui s'étendait sur 26 paroisses. Mais le 9 mai 1601, René Leclerc, seigneur de Juigné et de Verdelles, gentilhomme de la Chambre du Roy, descendant de Colas, devient acquéreur de cette importante seigneurie pour la somme de six mille écus, valant dix-huit mille livres tournois. Le fief de Verdelles n'eut plus à rendre aveu et dénombrement à la seigneurie de Champagne-Hommet, il fut compris dorénavant dans l'aveu rendu au comte de Laval par le seigneur de Champagne, qui était en même temps seigneur de Verdelles.

Le château resta la propriété de la puissante famille Leclerc de Juigné depuis sa construction jusqu'à la Révolution où il fut vendu comme bien national.

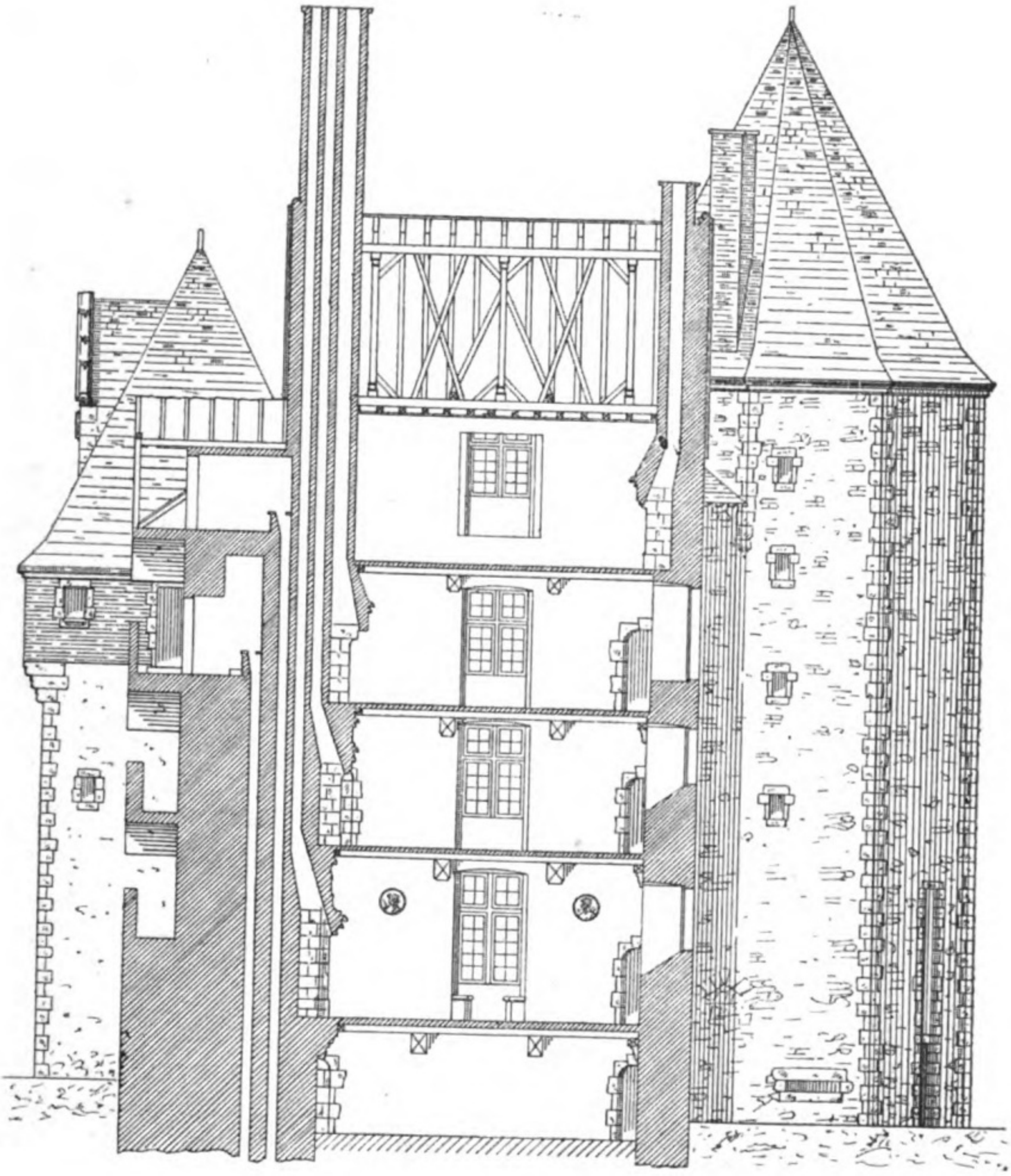
DESCRIPTION

Le manoir présente la forme d'un quadrilatère flanqué aux angles de quatre tours d'inégales dimensions ; deux sont rectangulaires, et les deux autres polygonales. L'ensemble



E. Berthelot, del.

CHATEAU DE VERDELLES
Coupe transversale



E. Berthelot, del.

CHATEAU DE VERDELLES
Coupe longitudinale

est majestueux ; les murs sont élancés et percés de jolies baies, étroites et hautes. Ces dernières sont encadrées par des moulures profondément refouillées dans la pierre et par une archivolte dont les retombées s'amortissent sur des sujets délicatement sculptés, qui représentent tantôt des fleurons, tantôt des animaux grotesques et bizarres, ou des personnages portant un écu.

Les deux tours rectangulaires, dans leur partie haute, sont garnies de mâchicoulis et d'un élégant encorbellement surmonté d'une maçonnerie de briques jusqu'à la toiture. Les tours polygonales sont droites et élancées ; dans l'une d'elles se trouve la magnifique porte d'entrée.

Ces tours, de hauteurs différentes, encadrent merveilleusement la partie centrale du monument. Toutes les maçonneries sont couronnées par des entablements en pierre, de grandeurs et de profils différents suivant l'importance de la partie de la construction qui les supporte. Au-dessus, s'élancent vers le ciel des toitures pointues qu'arrêtent, aux pignons, des rampants ornés de sculptures. De ces toitures sortent des cheminées en briques, dont le sommet dépasse de beaucoup le faîtage de la couverture ; de jolies lucarnes en pierre, avec fronton en pointe et rampants garnis de choux, achèvent de donner une remarquable élégance à cette agréable et riante demeure.

Lorsqu'il se trouve à l'entrée de la cour et qu'il contemple cette masse imposante, le visiteur est frappé par la beauté de ses lignes, ses admirables proportions, et son caractère architectural qui marque si nettement l'extrême fin du Moyen-Age.

Le château était certainement entouré autrefois de fossés ; la preuve en est que l'on voit encore aujourd'hui, à une petite porte donnant accès dans les sous-sols, les encastrements qui recevaient la bascule du pont-levis. Du côté des tours rectangulaires, il devait même exister une pièce d'eau qui baignait le pied des murs. Le sol forme une légère

concavité et en pratiquant des fouilles en cet endroit on rencontre une quantité de débris mélangés aux terres. De plus, les meurtrières qui s'ouvrent maintenant tout près du sol, prouvent sans conteste l'existence des fossés. Leur largeur ne devait guère dépasser 5 m. 50, étant donnée la longueur du pont-levis que l'on peut déterminer d'après les encastrements de sa bascule : ils étaient alimentés par une source d'eau vive qui sort de terre à environ deux cents mètres du château et qui coule encore à ses pieds. Cependant, du cô'é de l'entrée principale, devait se trouver une petite cour d'où l'on pénétrait, en descendant un escalier en pierre, dans le sous-sol et de plain-pied au rez-de-chaussée.

La particularité la plus intéressante peut-être de l'édifice, c'est qu'il n'a jamais été restauré : pas une pierre, pas une pièce de bois n'a été changée depuis qu'il est bâti. Le cas est presque unique, car trop souvent, sous prétexte de conservation, ou par suite de nouveaux aménagements, on mutile les monuments, et on leur fait perdre à jamais leur caractère primitif.

Les matériaux employés pour les grosses maçonneries sont des moellons du pays. Les chaînes d'angles que l'on voit à toutes les rencontres des murs sont en grès, provenant de blocs erratiques qui sont fréquents dans la contrée. Toutes les ouvertures extérieures sont en pierre de taille de Poitiers et les lucarnes en tuffeau de Saumur. A l'intérieur, tous les escaliers sont en pierre de taille des Rairies (Anjou), les encadrements des portes et les embrasures des fenêtres en tuffeau également de Saumur. Rien n'a été épargné pour cette construction, et si l'on en juge par les difficultés de transport à cette époque, la dépense a dû être fort élevée : il fallait certainement une famille aussi riche que celle des Leclerc de Juigné pour mener les travaux à bonne fin.

L'architecte n'est malheureusement pas connu ; quant aux

ouvriers qui ont exécuté les travaux de pierre de taille, je suis porté à croire que ce sont les mêmes qui avaient construit auparavant le château de Bouër (Sarthe). On y voit la même coupe de pierre, certaines moulures d'encadrement de fenêtres et motifs de sculptures à peu près semblables, tout en étant de dimensions différentes, et la porte d'entrée, quoique moins belle que celle de Verdelles, présente une grande analogie.

Le château de Bouër a été bâti par les soins et pour le compte du cardinal de Luxembourg, évêque du Mans, également à la fin du quinzième siècle. On sait que cet éminent personnage a, durant sa vie, fait édifier d'importants ouvrages dont les principaux sont le jubé de la cathédrale du Mans, le château cité ci-dessus et la chapelle de l'Evêché du Mans. Avant de les mettre à exécution, il avait fait en Italie plusieurs voyages qui l'avaient conquis à l'architecture de la Renaissance, et à son retour, il s'était entouré d'ouvriers habiles et d'artistes de la nouvelle école. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que ces artistes et ouvriers aient contribué à la construction de Verdelles.

Ce n'est là, bien entendu, qu'une hypothèse. Espérons qu'un jour, une quittance ou un compte inédit nous révélera les noms des habiles constructeurs de Verdelles.

L'emplacement qu'ils ont choisi semble le même que celui de l'ancien château cité dans des aveux d'une époque fort reculée et dont on ne retrouve aujourd'hui aucune trace. En tout cas, par un curieux rapprochement, ces aveux accusent, pour la terre de Verdelles, une contenance de deux cents hectares, la même qu'elle possède encore actuellement.

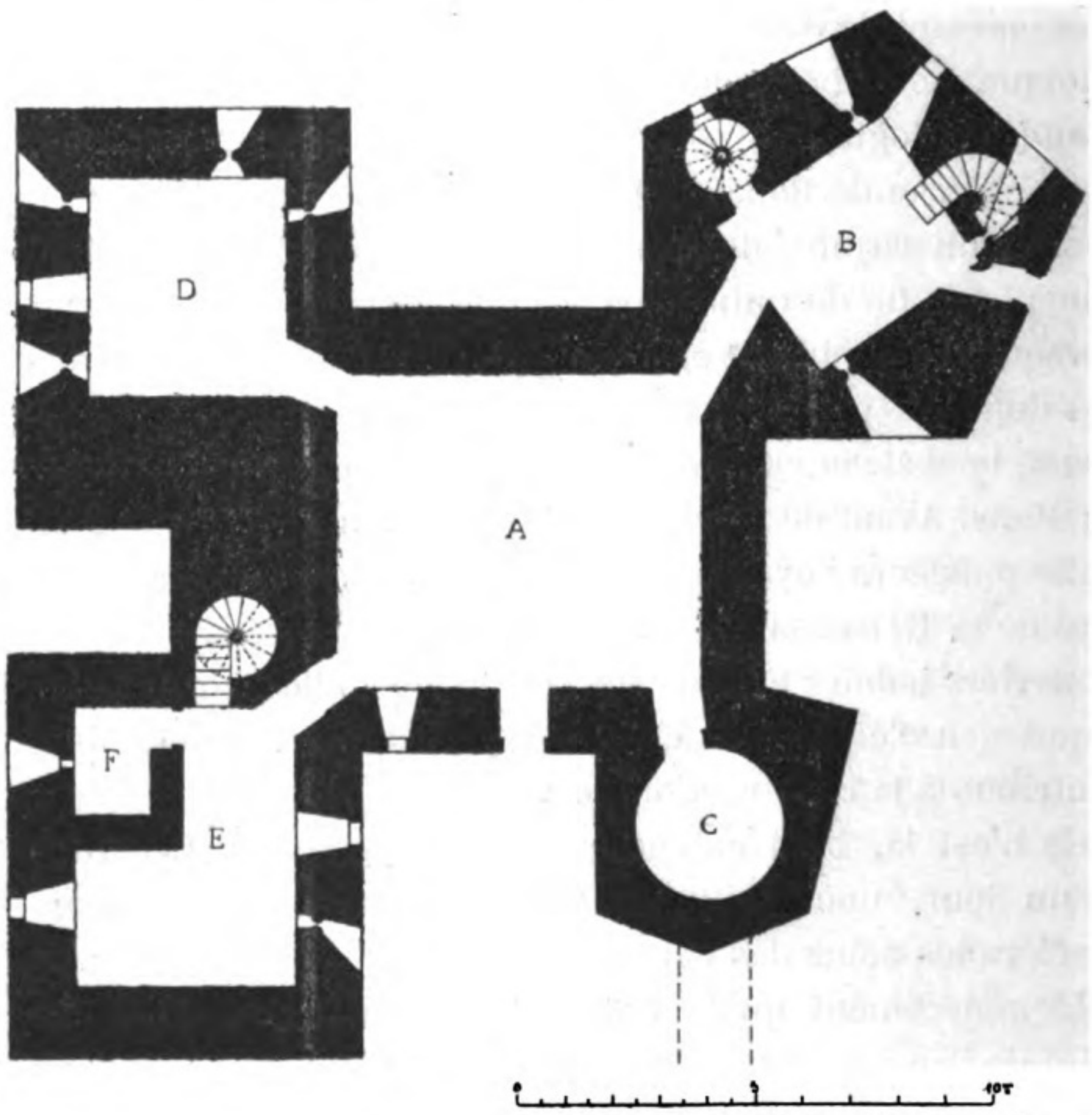
SOUS - SOL

On pénétrait dans le sous-sol par une porte que défendait un pont-levis et qui s'ouvrait dans la pièce B.

De celle-ci, partent deux escaliers en pierre de taille, dis-

simulés dans l'épaisseur des murs, l'un donnant accès seulement au rez-de-chaussée et l'autre desservant tous les étages jusqu'au grenier.

Ce dernier, à noyau évidé en forme de spirale, est fort inté-



E. Berthelot, del.

PLAN DU SOUS-SOL

ressant. L'emmarchement a seulement 0,70 cent. de largeur, et du bord extérieur au noyau du mur en face il n'y a que 0 m 92. En tournant sur lui-même le noyau laisse au centre un vide de 0,05 cent. Par suite de cette disposition l'escalier est d'un accès facile et donne la sensation qu'il se déplace à mesure que l'on monte pour laisser un plus large

passage. Des moulures prises à même le noyau sur la rive forment main-courante et s'arrêtent sur un socle mouluré à six pans, placé sur la deuxième marche.

Le génie du constructeur se révèle à la fois dans l'exécution parfaite et dans l'habileté avec laquelle il a su tirer parti d'un espace si restreint. Il a vaincu toutes les difficultés, et il a donné à cet escalier l'élégance et la commodité qui en font une œuvre vraiment remarquable.

Quatre meurtrières, de formes différentes suivant leur position, défendaient cette partie de l'édifice. La pièce centrale A offre, dans ses quatre angles, des portes très curieuses par leurs ébrasements en biais et complètement différents, qui livrent passage dans les quatre tours. Une autre porte, aujourd'hui murée, donnait sur l'escalier en pierre qui arrivait dans la cour. Le plafond est formé de solives apparentes supportées par deux poutres moulurées sur les rives. Au fond de la pièce, près de ce plafond, on aperçoit un joli cul-de-lampe en pierre de taille ravalé de moulures qui sert à supporter la grande cheminée du rez-de-chaussée. Un seul soupirail éclairait cette pièce.

La tour C n'a de particulier que le départ d'un souterrain dont l'entrée a été bouchée et qui prenait la direction des lignes pointillées du plan. Il semble même qu'il n'a jamais été terminé ; il s'arrête sous la cour et paraît n'avoir pas eu d'issue.

La pièce D est éclairée par une petite baie d'aspect très ordinaire et munie de quatre meurtrières de formes particulières et savamment disposées.

La pièce E possède un petit escalier en pierre, à noyau, construit entièrement dans l'épaisseur du mur. Il est probable qu'il était affecté spécialement à la défense du château, car il dessert toutes les galeries superposées entre les deux grosses tours rectangulaires et les chemins de ronde des machicoulis. Deux soupiraux donnaient la lumière et l'air

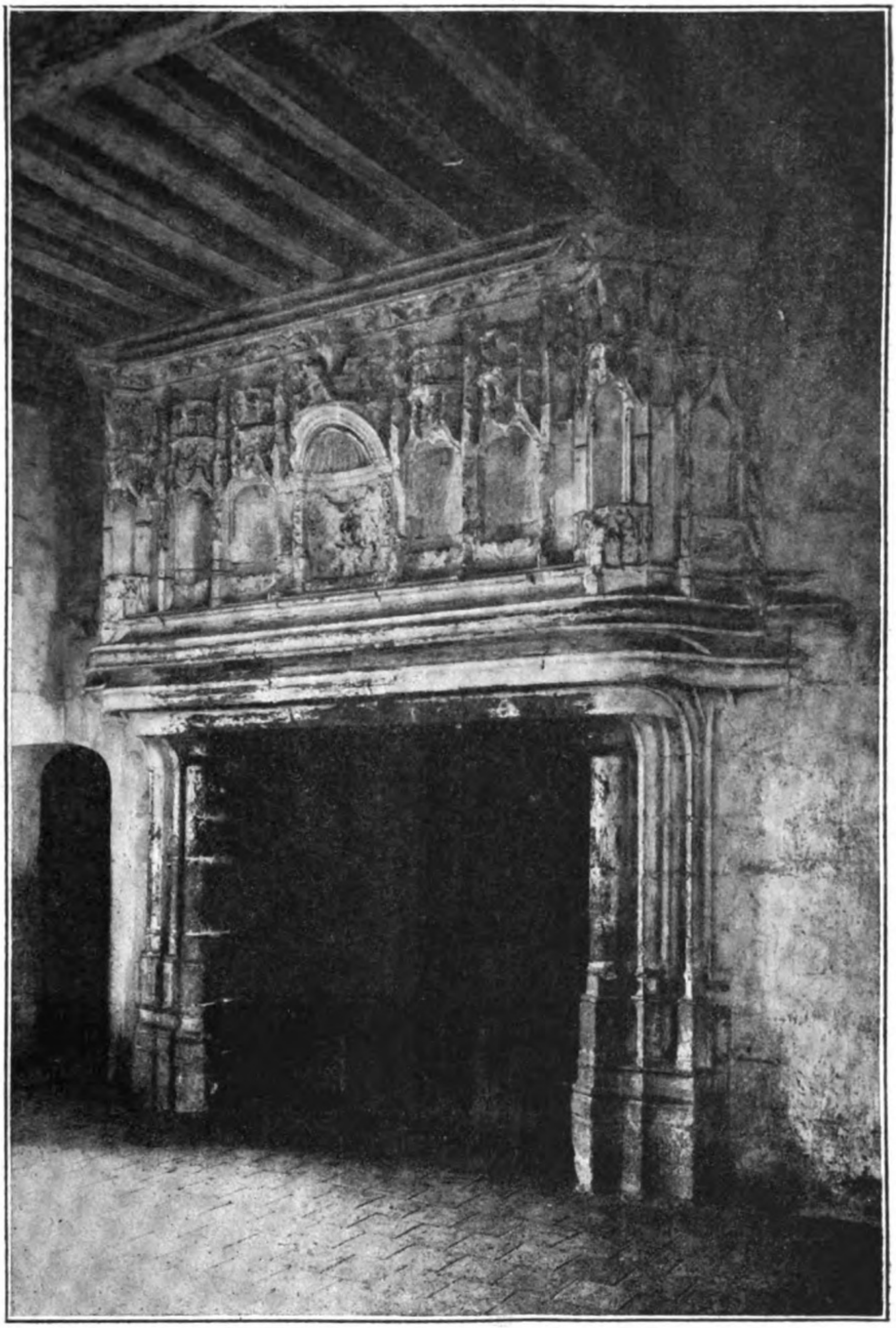
nécessaires à cette pièce, et une meurtrière placée près de l'angle défendait l'entrée de la petite cour.

On entre ensuite dans la pièce F qu'on appelle « La Prison », et qui est la plus élégante de toutes celles du sous-sol. Ses murs sont en pierre de taille, de même que la voûte en plein cintre. Elle est largement éclairée par une jolie petite baie, dont le tableau est évasé en forme de niche. On remarque au sommet de la voûte quatre ceps en fer forgé qui devaient servir à attacher les prisonniers par le bras. Il faut croire qu'ils n'ont guère été utilisés et même peut-être jamais, car ils sont absolument intacts ; du reste les prisonniers ne pouvaient passer plus d'une nuit dans cette prison ; ils devaient être transférés sans retard à la sénéchaussée de la Champagne-Hommet qui était cour de haute justice.

REZ - DE - CHAUSSÉE

La grande pièce centrale qui est la principale du logis est d'aspect fort agréable. Elle est éclairée par trois croisées, dont une avec meneaux cruciformes et embrasure munie de deux bancs en pierre. Les solives du plafond sont moulurées et supportées par deux poutres également moulurées dans leurs angles.

Au fond s'élève une belle cheminée en pierre, de style Renaissance. Ses jambages sont formés de moulures saillantes et dégagées, dont la base repose sur un socle très ouvragé. Le manteau est composé de plusieurs corps de moulures, qui, après avoir décrit une double courbure, viennent s'amortir sur les murs des côtés. Au-dessus, le trumeau est artistement décoré de sculptures, et présente une série de niches, séparées par des pilastres garnis de clochetons et fleurons. La niche du milieu, plus grande que les autres, est ornée d'une belle coquille. Dans toutes, il devait y avoir

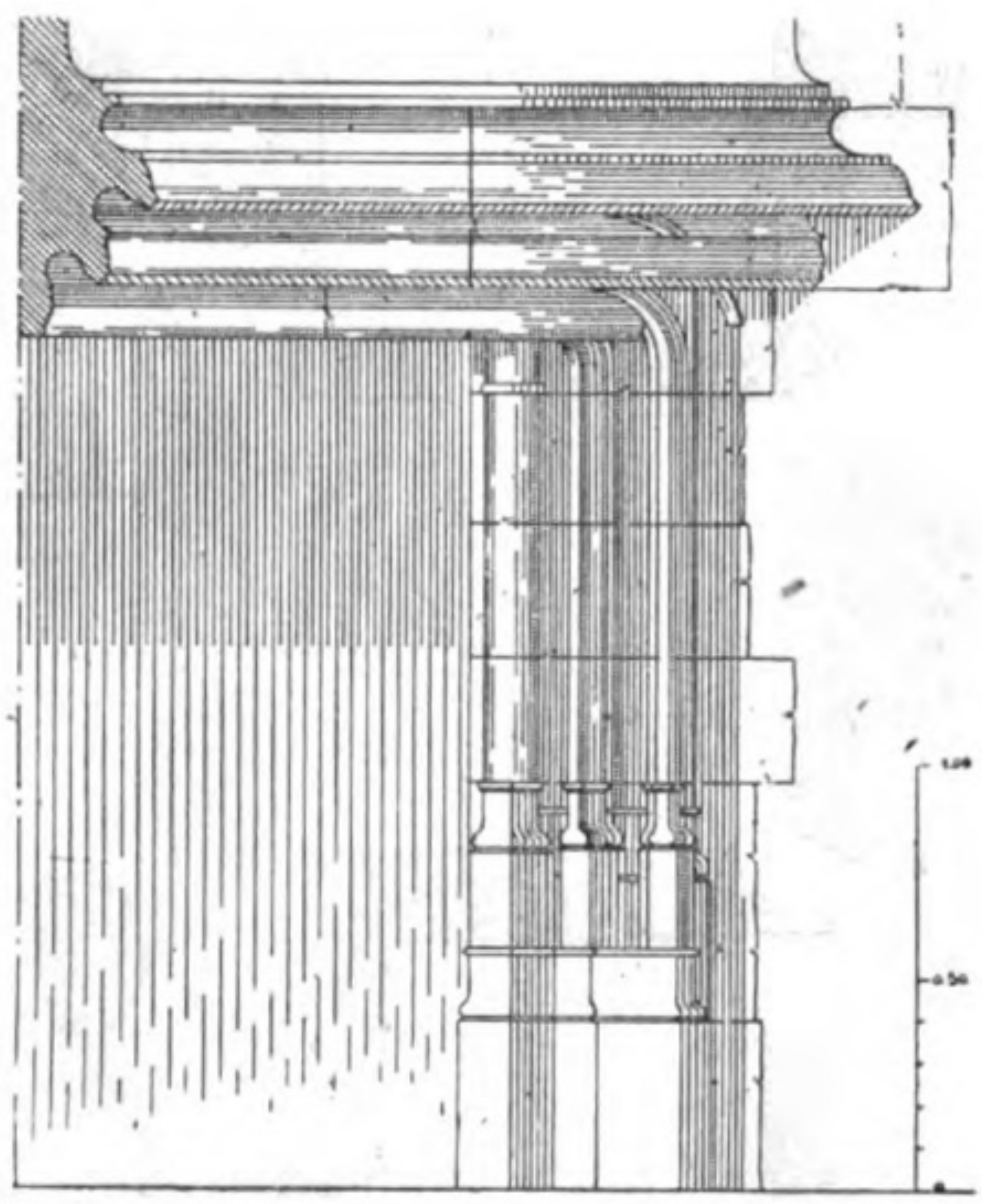


J. Malicot, phot.

CHATEAU DE VERDELLES
Cheminée du rez-de-chaussée

autrefois des statuettes qui ont été brisées au moment de la tourmente révolutionnaire. Sous le plafond, une riche corniche de feuillages couronne cette magnifique cheminée.

Sur les murs, on voit les restes de huit médaillons en plâtre de soixante centimètres de diamètre, plus ou moins mutilés, qui représentaient des personnages de l'Enéide.



E. Berthelot, del.

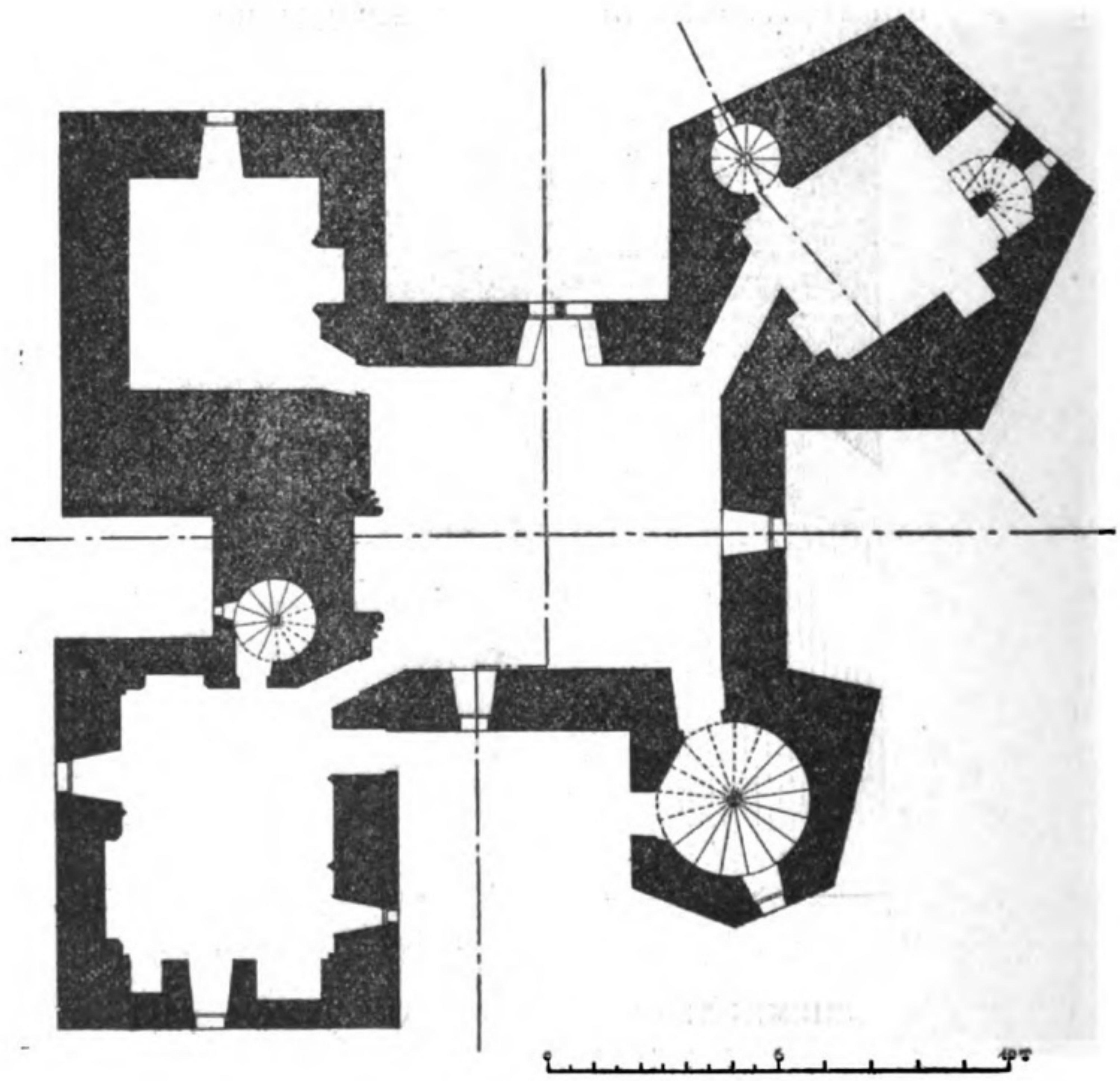
CHEMINÉE DU REZ-DE-CHAUSSÉE
Détail des moulures.

On peut encore lire, en exergue, les noms d'Homère, de Virgile, d'Octavien, de Priam et Didon......

Aux quatre angles, des portes, semblables à celles du sous-sol, à embrasures biaises, donnent accès dans les tours.

La grosse tour polygonale, dont les côtés sont presque réguliers, renferme à l'intérieur une pièce rectangulaire ;

les angles sont garnis d'un groupe de chacun trois demi-colonnes, sans chapiteaux, d'où partent des arcs et des nervures qui devaient servir à recevoir une voûte, travail non achevé. Par suite de cette disposition, les murs, vers



E. Berthelot, del.

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

les angles extérieurs, ont une assez forte épaisseur. On a profité de cette circonstance pour y faire passer une cheminée et les deux petits escaliers mentionnés dans le sous-sol.

L'autre tour polygonale, moins importante, a ses côtés très irréguliers, et l'intérieur est arrondi. Elle sert à l'évolu-



E. Berthelot, del.

CHATEAU DE VERDELLES
Porte principale

tion du principal escalier en pierre de taille à noyau, dont l'emmarchement a près de deux mètres de longueur. Il est très bien éclairé par de jolies baies percées sur trois faces de la tour.

On entre dans cette tour par la porte principale qui est certainement le chef-d'œuvre de la construction. Le chambranle est formé de trois colonnettes moulurées, séparées par des gorges profondes qui les détachent parfaitement les unes des autres, et leur base repose sur un socle très ouvragé. Deux de ces moulures contournent la voussure en anse de panier. La troisième et une autre qui prend naissance sur cette voussure, encadrent le tympan dont la sculpture est malheureusement détruite ; il devait, à mon avis, porter un écu surmonté d'un heaume.

Une archivolte en accolade couronne cette porte ; les feuilles de chou frisé des deux crochets et du fleuron sont artistement refouillées et produisent un merveilleux effet.

De chaque côté, deux pilastres terminent l'encadrement, ils sont carrés à la base, triangulaires à partir de la hauteur de l'ouverture, et surmontés de clochetons garnis de fleurons qui viennent s'amortir sous un cordon, dont la sculpture a subi des dégradations importantes, par suite des intempéries. L'ornementation de ce cordon comportait des entrelacs d'où émergeaient des personnages et des feuillages de toute beauté.

La partie comprise entre l'archivolte, les pilastres et le cordon, est ornée de faux remplages flamboyants.

Au-dessus, l'allège d'une fenêtre est également décorée de mouchettes aveugles.

La pièce qui se trouve dans la grosse tour rectangulaire, du côté de la cour, a ses parements de murs en pierre de taille, avec six groupes de chacun trois demi-colonnes sans chapiteaux, d'où s'élancent des départs de nervures destinées à recevoir des voûtes. Il est très regrettable que ce travail n'ait pas été achevé, car il eut été fort intéressant, si

l'on en juge par la complication et le nombre des nervures et des arcs-formerets. En outre, dans cette pièce, on voit deux cheminées en pierre sans intérêt et trois portes : l'une donne sur la cour, l'autre sur la grande salle du rez-de-chaussée, la dernière sur le petit escalier desservant les galeries.

Le dernier appartement du rez-de-chaussée, compris dans la plus petite tour rectangulaire, n'a de remarquable que sa cheminée en pierre de taille, à moulures saillantes et bien dégagées, qui lui donnent une certaine ampleur.

PREMIER ÉTAGE

La grande pièce centrale est éclairée par deux baies dont une avec meneaux cruciformes.

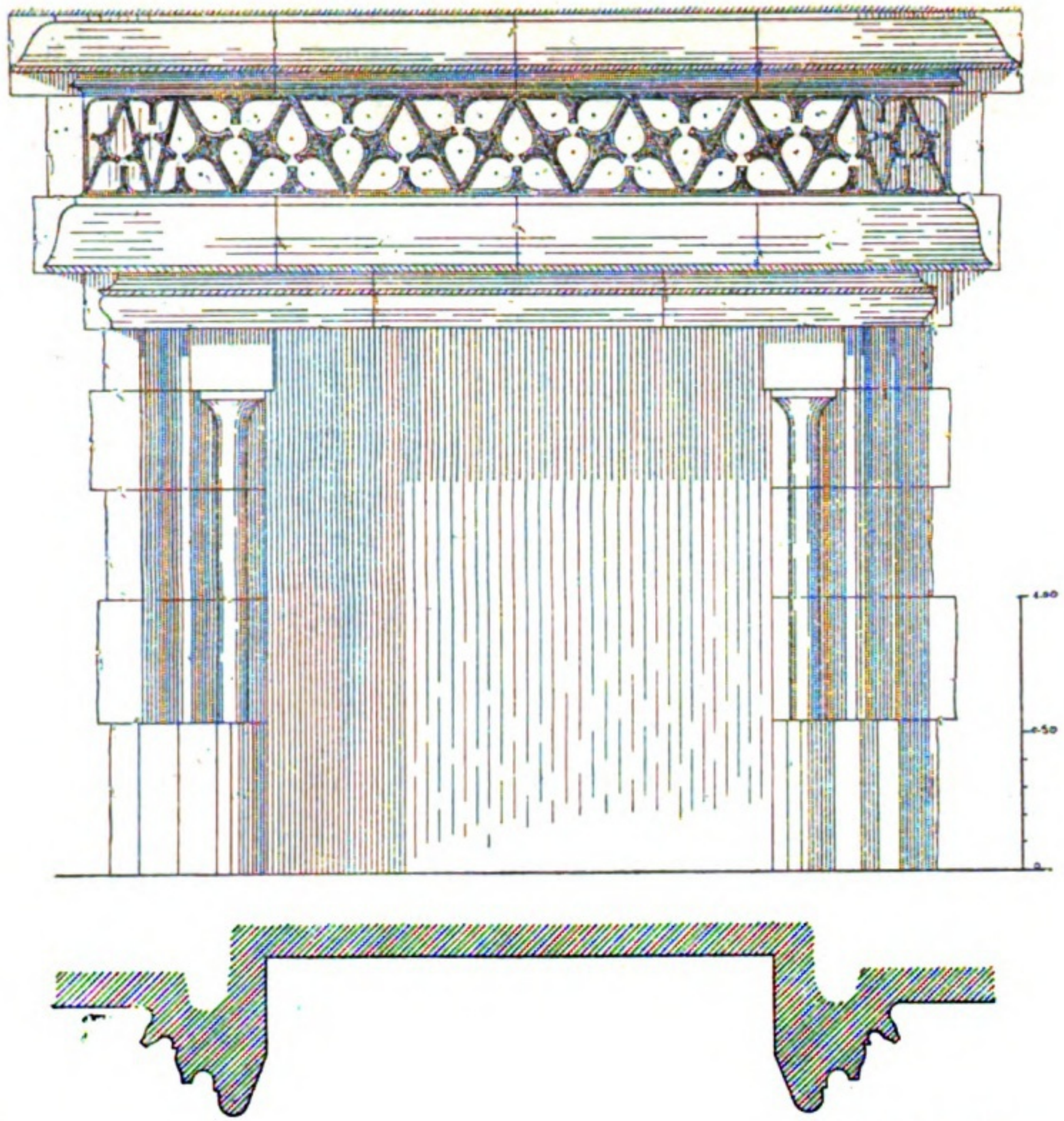
Au plafond, les solives sont apparentes, moulurées sur les angles et supportées par deux grosses poutres. La cheminée en pierre a son manteau formé de belles moulures qui sont à doubles courbures de chaque côté et viennent s'amortir sur les parements des murs. Le trumeau est orné d'arcatures aveugles trilobées et d'un cordon mouluré. L'ensemble produit un gracieux effet. Aux quatre angles de cette salle, des portes à embrasures biaises donnent sur les appartements placés dans les tours.

Dans la grosse tour polygonale, la pièce est rectangulaire et éclairée par une fenêtre. Une deuxième porte s'ouvre sur le petit escalier partant du sous-sol.

La cheminée en pierre est très ordinaire, et dans l'épaisseur du mur, on a aménagé des latrines très bien conditionnées, avec un tuyau de chute carré en briques de 0,35 de section qui aboutissait dans les fossés.

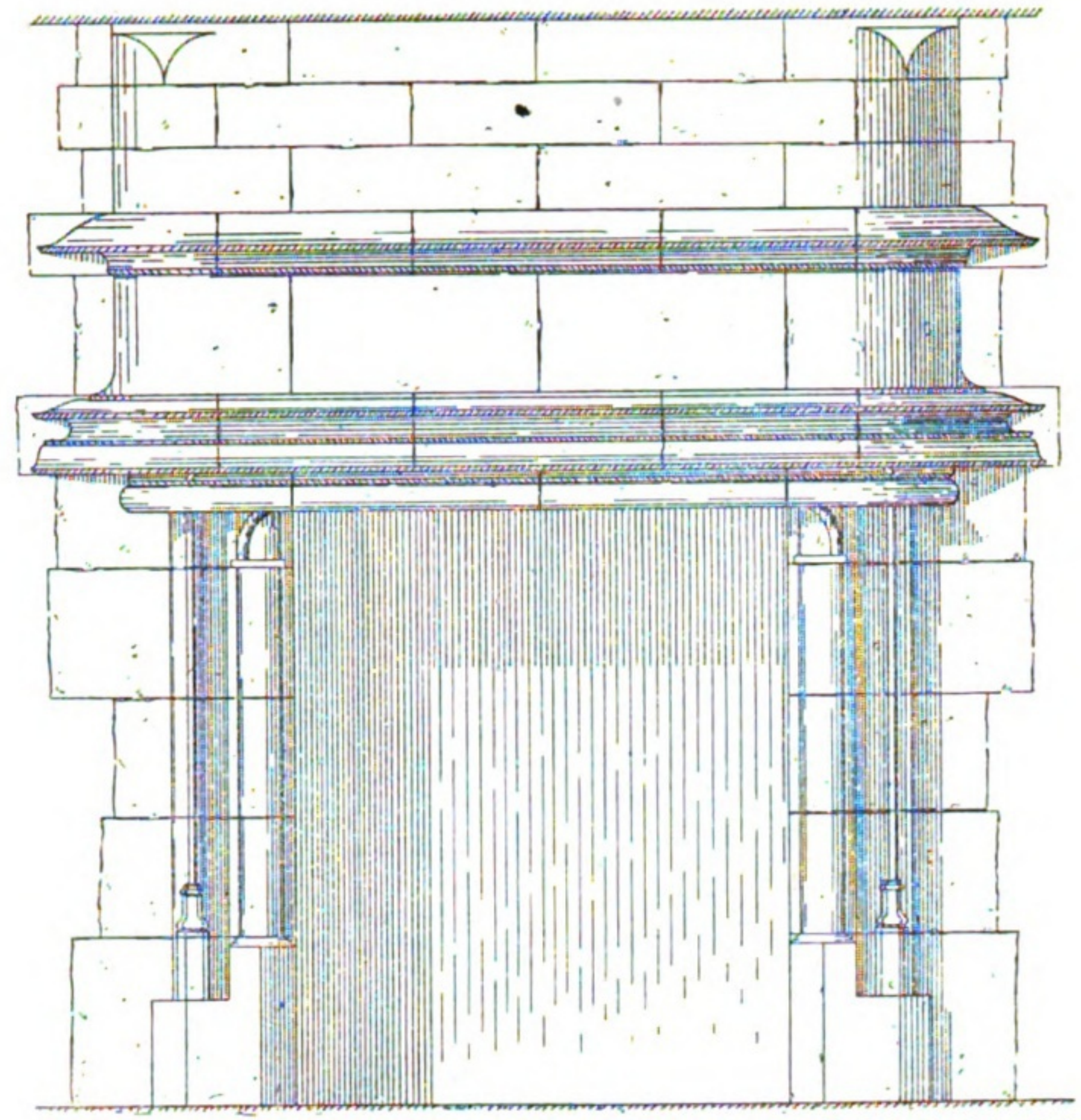
Dans l'autre tour polygonale, l'escalier d'honneur se continue.

La pièce située dans la grosse tour rectangulaire est



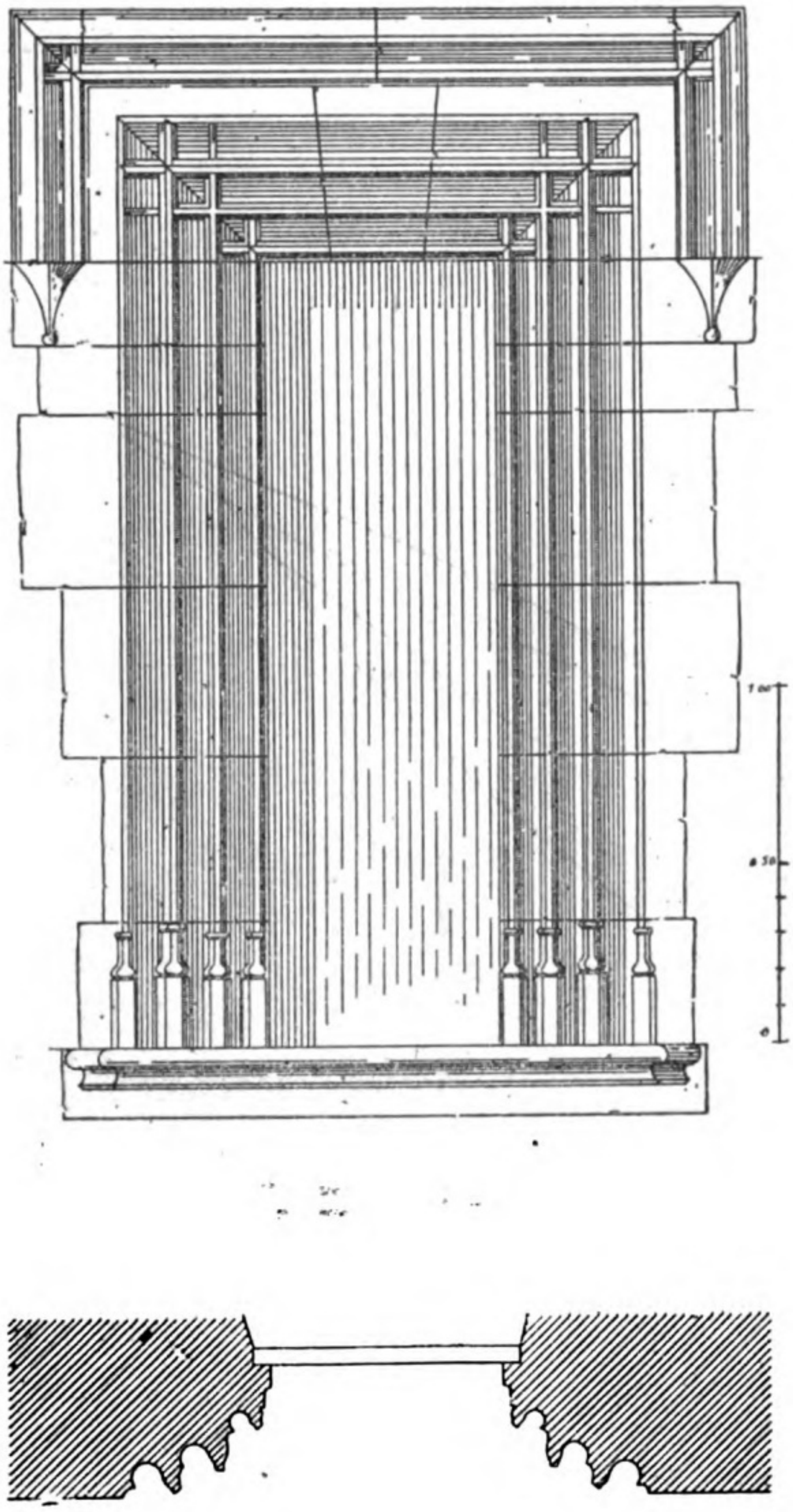
E. Berthelot, del.

CHEMINÉE DU PREMIER ÉTAGE



E. Berthelot, del.

CHEMINÉE DE LA GROSSE TOUR

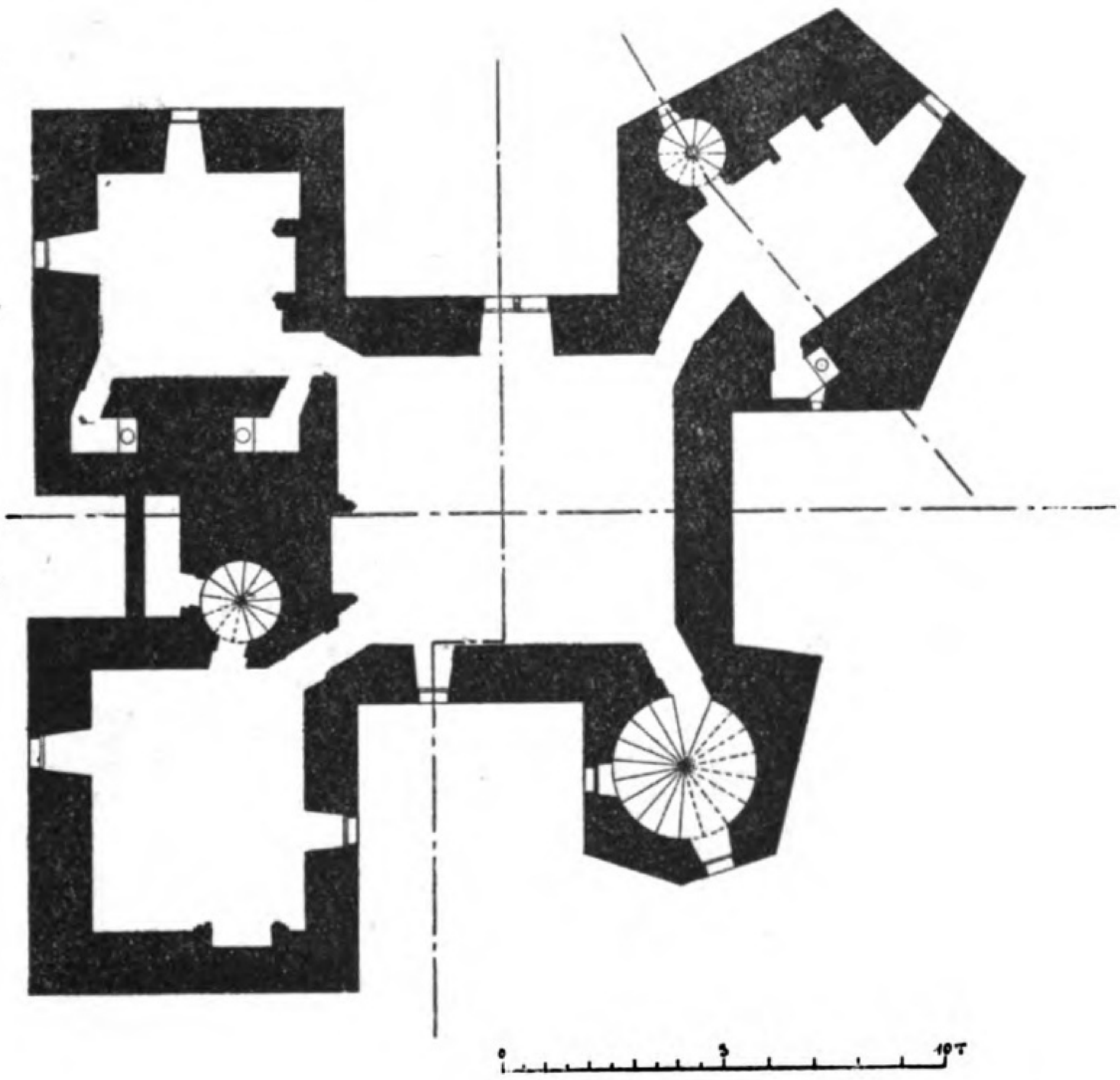


E. Berthelot, del.

CHATEAU DE VERDELLES

Fenêtre du premier étage. — Façade sur cour.

éclairée par deux fenêtres percées sur les côtés. La cheminée en pierre est très simple ; elle est seulement agrémentée de quelques moulures.



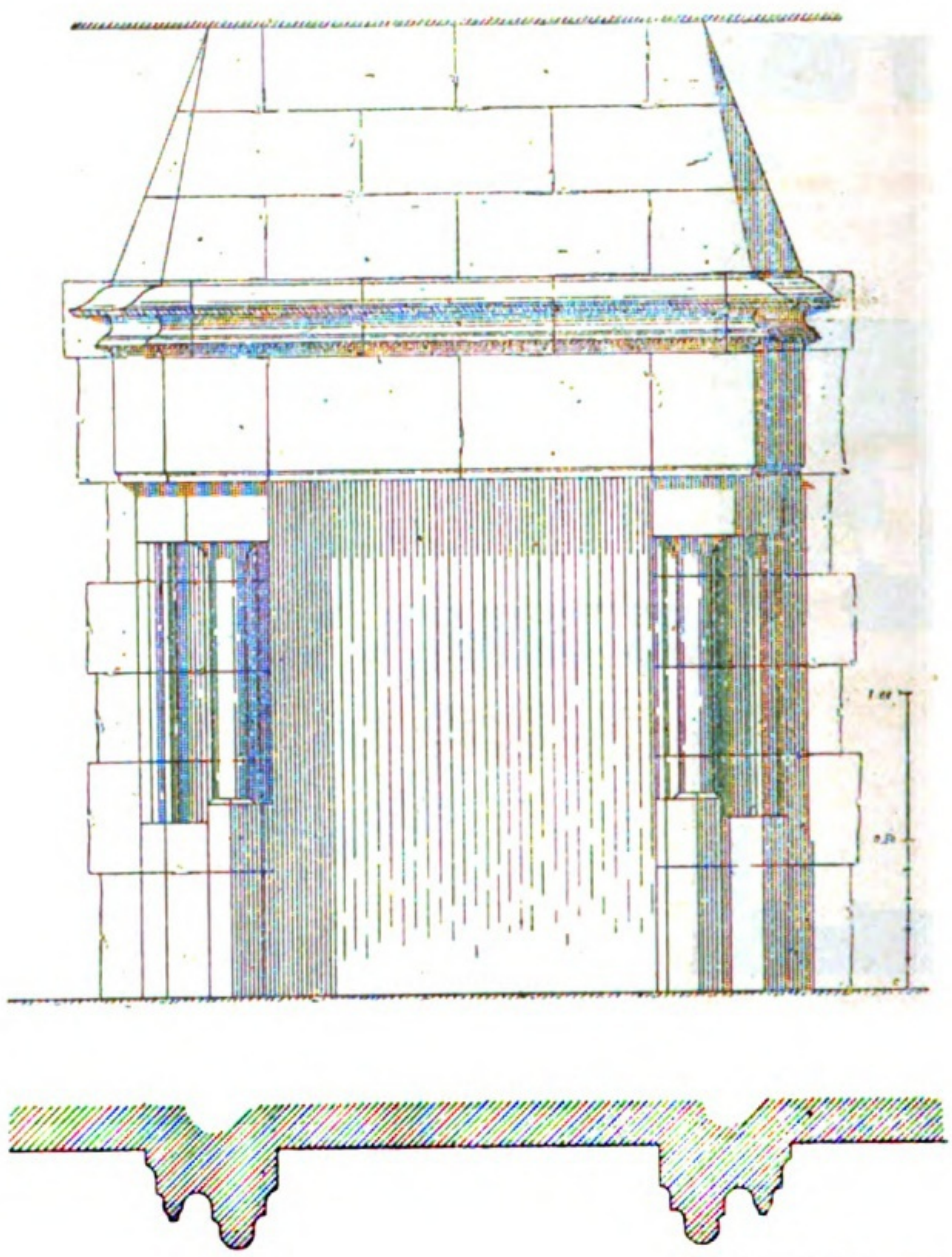
E. Berthelot, del.

PLAN DU PREMIER ÉTAGE

La chambre placée dans l'autre tour rectangulaire est également éclairée par deux baies. La cheminée en pierre est très élégante, le trumeau est orné de plusieurs corps de moulures de profils différents. Deux latrines sont aménagées dans l'épaisseur du gros mur côté de la galerie et adossées l'une à l'autre. Leurs sièges et les tuyaux de chute sont semblables à ceux dont il a déjà été parlé.

DEUXIÈME ÉTAGE

La pièce centrale est éclairée par trois baies dont une avec meneaux. Le plafond avec poutres et solives est sem-



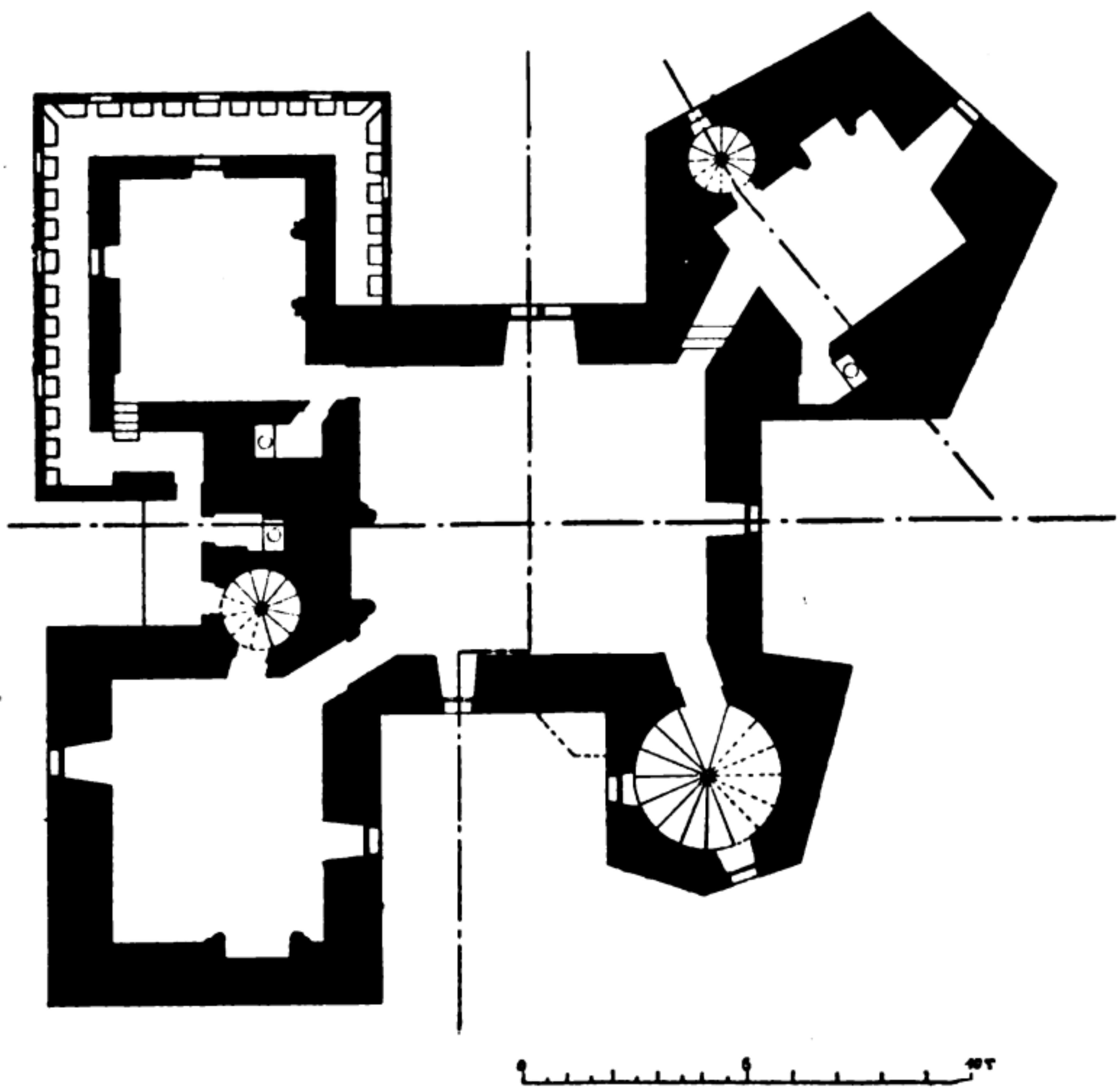
E. Berthelot, del.

CHEMINÉE DU DEUXIÈME ÉTAGE

blable à celui du premier étage. La cheminée en pierre de taille, tout en étant très simple, est ornée de plusieurs corps de moulures artistement fouillées.

Dans les angles de cette pièce, des portes à embrasures biaises, à peu près disposées comme celles du rez-de-chaussée, donnent accès dans les tours.

La chambre de la grosse tour polygonale est semblable à



E. Berthelot, del.

PLAN DU DEUXIÈME ÉTAGE

celle du premier étage avec une cheminée en pierre et des latrines. Le petit escalier dissimulé dans l'épaisseur du mur se continue pour desservir les deux autres étages supérieurs.

L'escalier d'honneur continue son évolution dans la petite tour polygonale.

Dans la grosse tour rectangulaire, la pièce est semblable à celle du dessous. A l'étage supérieur, se trouve une autre pièce éclairée par deux fenêtres qui s'ouvrent sur le chemin de ronde garni de machicoulis pour la défense du château.

L'autre tour rectangulaire renferme des latrines installées dans l'épaisseur du mur et un chemin de ronde avec machicoulis. De celui-ci, on communique avec une galerie extérieure qui va d'une tour à l'autre, et on voit de nouvelles latrines, vraisemblablement à l'usage du corps de garde. Une autre galerie, munie également de latrines, existe encore au-dessus de celle-ci, mais elle ne communique avec la grosse tour, plus haute d'un étage, que par l'escalier mentionné précédemment.

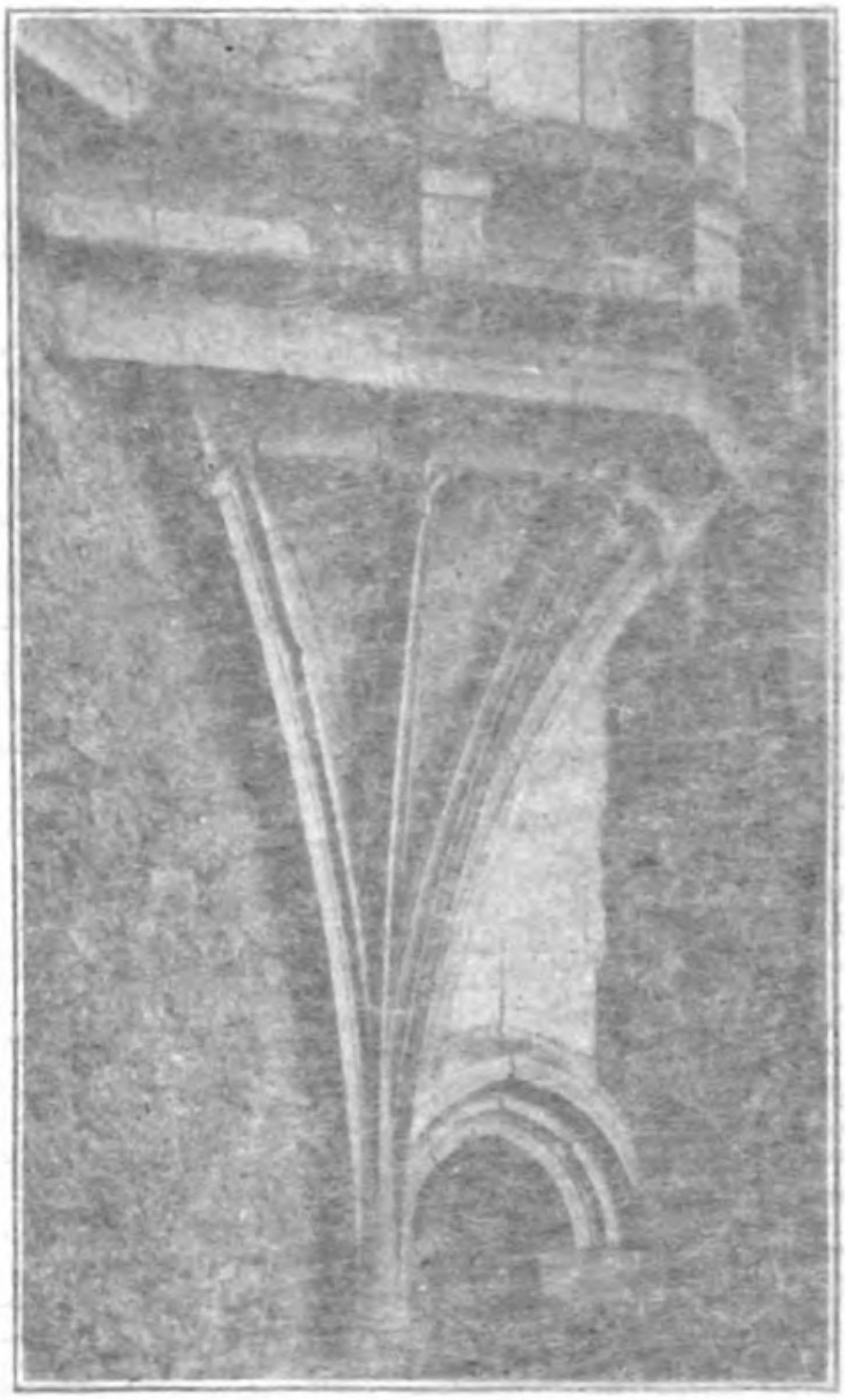
COMBLES

La grande salle principale est voûtée en arc brisé à même la charpente ; entre les chevrons, il a été fait un hourdis en terrasse, blanchi à la chaux.

Elle est éclairée par une grande lucarne en pierre avec meneaux cruciformes.

L'escalier d'honneur s'arrête dans la plus petite tour polygonale. On aperçoit dans le haut de la cage des amorces de nervures préparées pour recevoir une voûte, mais là encore le travail n'a pas été terminé.

Une porte donne passage dans une autre petite tour en encorbellement où un escalier en pierre à noyau permet d'arriver à deux petites chambres superposées au-dessus du grand escalier. L'extérieur de cette petite tour attire l'attention de tous les visiteurs par de charmants détails, tels que son cul-de-lampe décoré de nervures qui devaient retomber sur un chapiteau dont on ne voit plus trace : ses pilastres



CHATEAU DE VER[illegible]

Cul-de-lampe de la tour[illegible]

L'escalier d'honneur continue son évolution dans la petite tour polygonale.

Dans la grosse tour rectangulaire, la pièce est semblable à celle du dessous. A l'étage supérieur, se trouve une autre pièce éclairée par deux fenêtres qui s'ouvrent sur le chemin de ronde garni de machicoulis pour la défense du château.

L'autre tour rectangulaire renferme des latrines installées dans l'épaisseur du mur et un chemin de ronde avec machicoulis. De celui-ci, on communique avec une galerie extérieure qui va d'une tour à l'autre, et on voit de nouvelles latrines, vraisemblablement à l'usage du corps de garde. Une autre galerie, munie également de latrines existe encore au-dessus de celle-ci, mais elle ne communique avec la grosse tour, plus haute d'un étage, que par l'escalier mentionné précédemment.

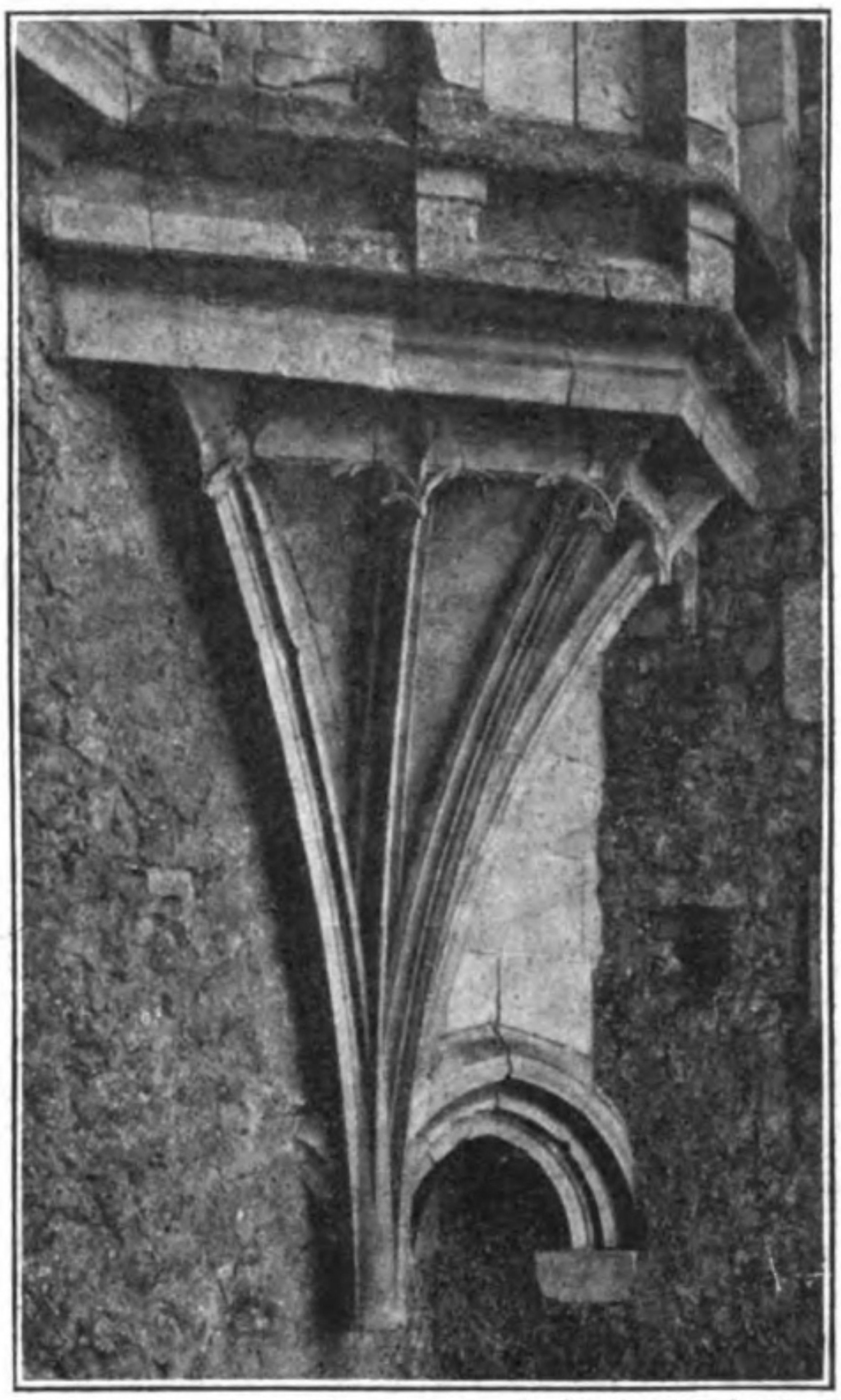
COMBLES

La grande salle principale est voûtée en arc brisé à même la charpente ; entre les chevrons, il a été fait un hourdis en terrasse, blanchi à la chaux.

Elle est éclairée par une grande lucarne en pierre avec meneaux cruciformes.

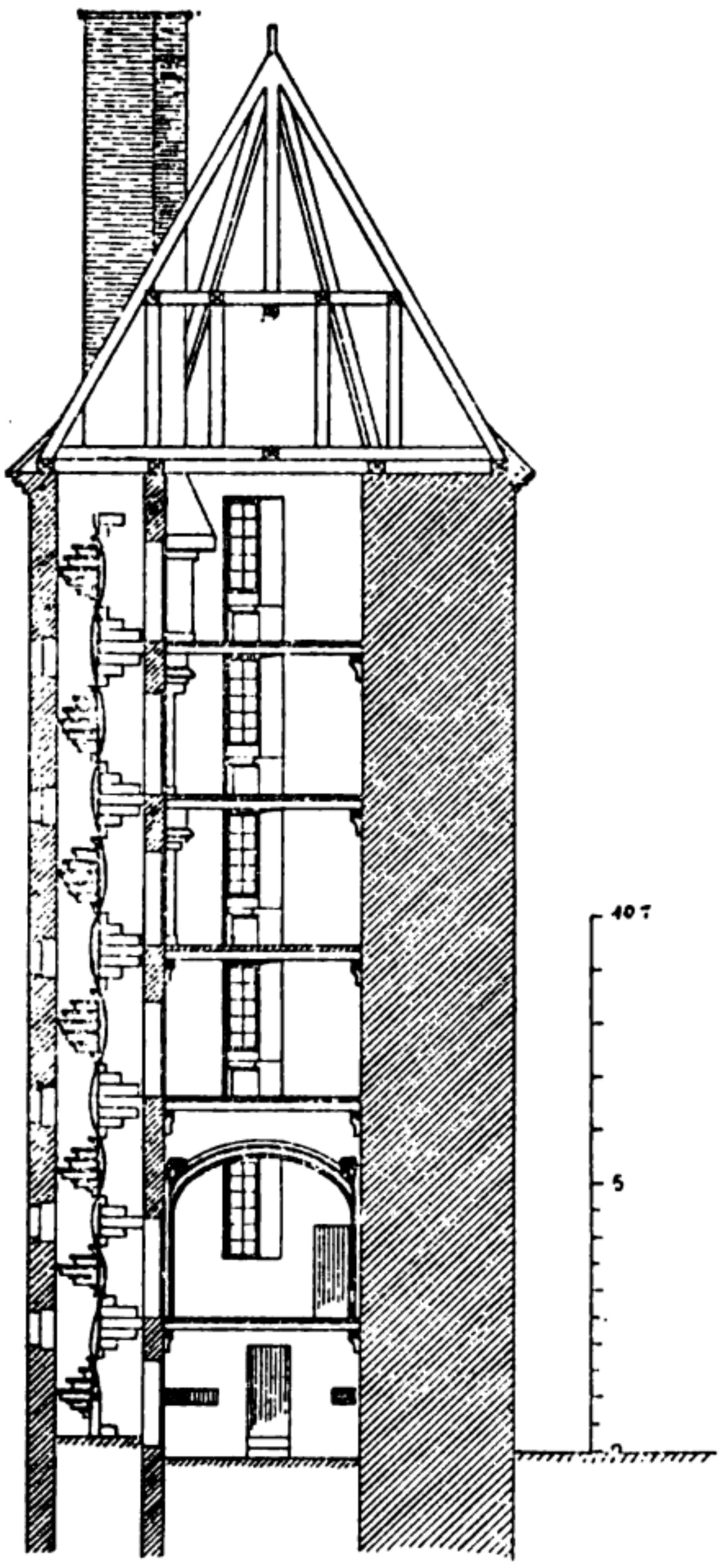
L'escalier d'honneur s'arrête dans la plus petite tour polygonale. On aperçoit dans le haut de la cage des amorces de nervures préparées pour recevoir une voûte, mais là encore le travail n'a pas été terminé.

Une porte donne passage dans une autre petite tour en encorbellement où un escalier en pierre à noyau permet d'arriver à deux petites chambres superposées au-dessus du grand escalier. L'extérieur de cette petite tour attire l'attention de tous les visiteurs par de charmants détails, tels que son cul-de-lampe décoré de nervures qui devaient retomber sur un chapiteau dont on ne voit plus trace ; ses pilastres



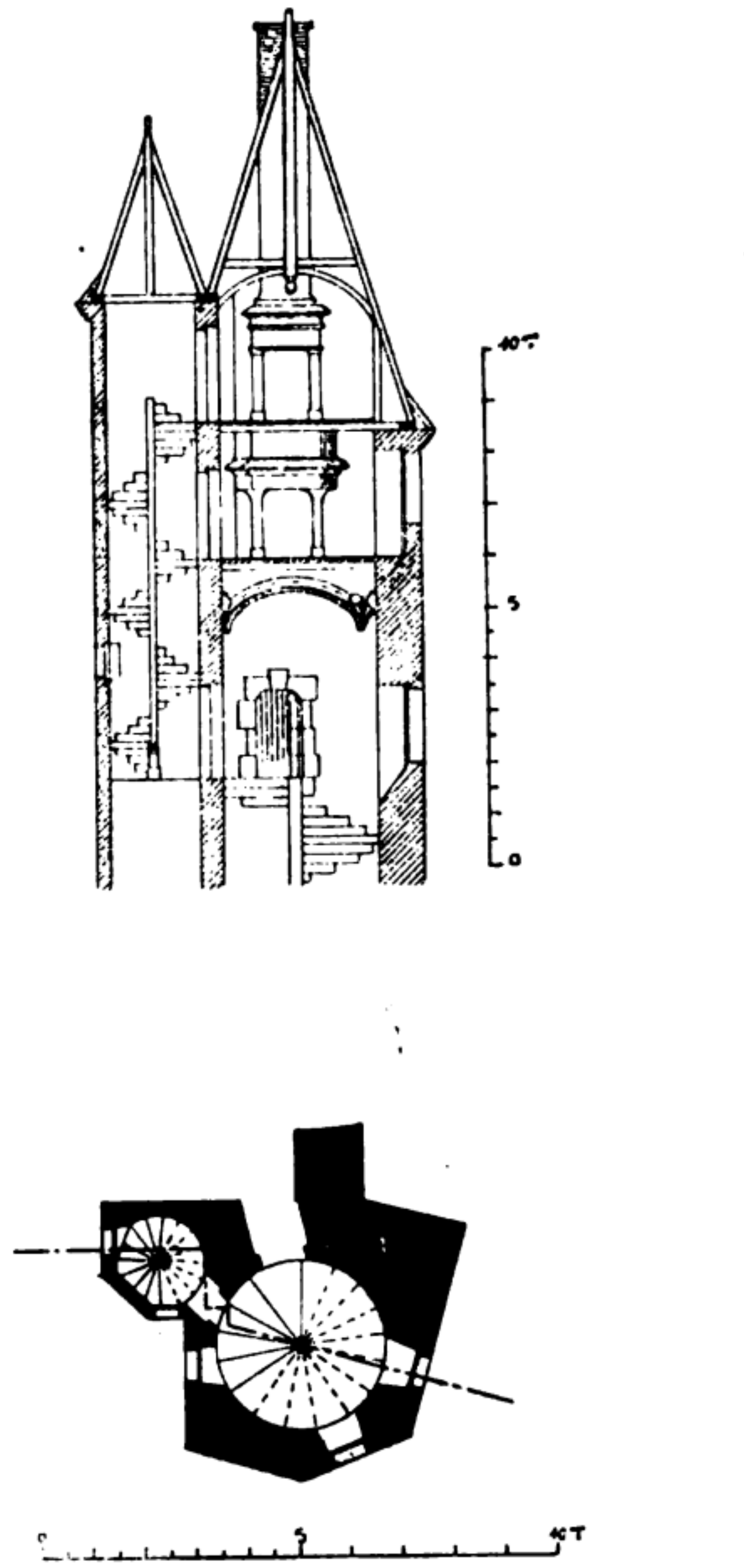
J. Malicot, phot.

CHATEAU DE VERDELLES
Cul-de-lampe de la tourelle d'escalier



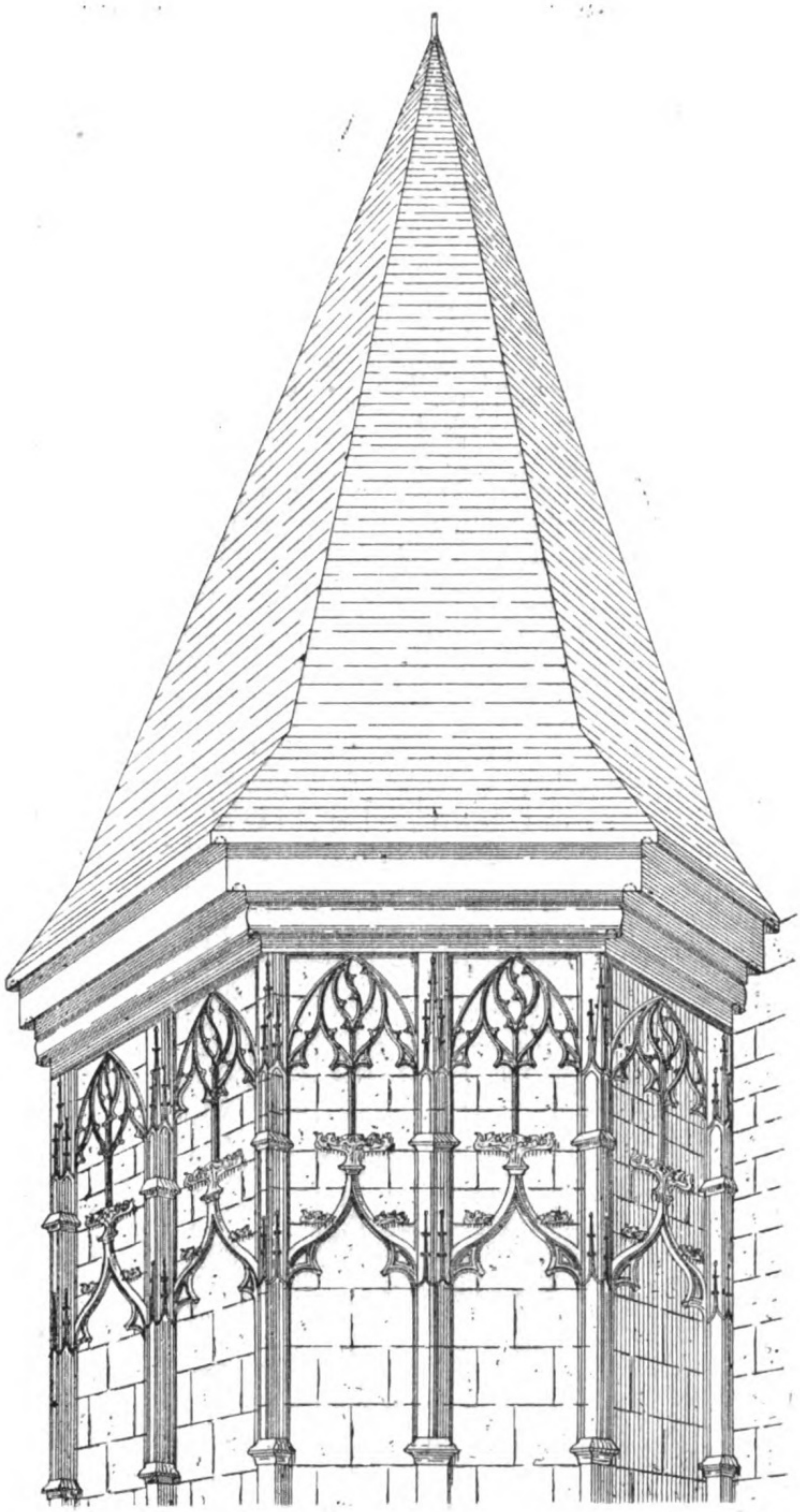
E. Berthelot, del.

GROSSE TOUR POLYGONALE
Coupe



E. Berthelot, del.

PLAN ET COUPE
DE LA PETITE TOUR
EN ENCORBELLEMENT
ET ARRIVÉE DU GRAND ESCALIER



E. Berthelot, del.

CHATEAU DE VERDELLES
Tourelle d'escalier

qui s'élancent dans toute la hauteur, carrés à la base, triangulaires dans la partie supérieure, s'amortissent en pinacles, et sont coupés par des bagues. Au sommet, des arcatures en accolade, garnies de choux frisés, sont surmontées de faux remplages flamboyants, comme la porte d'entrée. Un entablement très mouluré couronne cette jolie petite tour.

La charpente de l'édifice est toute en bois de chêne, et les principales pièces, telles que moises, poinçons, etc... sont moulurées sur leurs rives et dans leurs abouts. La couverture tout entière est en ardoises.

Si succincte qu'elle soit, cette description permet de se rendre compte du grand intérêt architectural que présente le château de Verdelles, par sa construction conservée intacte, sans aucun changement, et par sa conception très savamment étudiée. On dirait même que le constructeur, en élaborant son plan, a cherché certaines difficultés, pour avoir le plaisir de les vaincre avec une compétence exceptionnelle.

Peu d'édifices occupant une surface aussi restreinte, offrent une habitation aussi élégante et aussi bien comprise. Non seulement, le petit escalier à noyau évidé en spirale, dissimulé dans l'épaisseur des murs de la grosse tour polygonale, qui dessert tous les étages, de même que l'escalier, ménagé dans la petite tour en encorbellement pour donner accès aux pièces supérieures, comportent des combinaisons particulièrement ingénieuses, mais les portes sont disposées, dans toutes les pièces, de la manière la plus pratique au point de vue de l'aménagement intérieur, et de façon à occuper une place insignifiante : toutes sont différentes les unes des autres, et chacune d'elles a nécessité une étude spéciale pour la taille des voussoirs.

En résumé, l'ensemble est d'une savante et parfaite exécution. M. E. de Lorière, dans son si intéressant essai

historique, a eu mille fois raison d'appeler Verdelles le « Joyau de la Sarthe ».

A bon droit aussi, il l'a présenté comme un très remarquable spécimen d'une époque de transition où les dernières traces de fortification se dissimulent sous la profusion des ornements, qui font, de ce qu'on peut appeler encore « une maison forte », une riante et agréable demeure.

Malheureusement, comme nous l'avons dit, toute la sculpture a souffert des actes de vandalisme de l'époque révolutionnaire, et plusieurs motifs sont détériorés à un tel point qu'il serait difficile de les reconstituer ; d'autre part, certains travaux n'ont pas été achevés, sans aucun doute par suite du procès que nous avons rappelé.

Bien que l'issue de ce procès ait été favorable aux propriétaires, il semble avoir arrêté une œuvre dont la dépense s'était trouvée beaucoup plus élevée qu'on ne le présumait tout d'abord ; ceci explique comment plusieurs cheminées et les médaillons qui décorent la grande salle du rez-de-chaussée n'ont été exécutés que vers le milieu du seizième siècle, environ cinquante ans après la construction.

Quoi qu'il en soit, aucun édifice de la région n'offre un plus beau sujet d'étude d'architecture civile. Aussi, je ne puis que conseiller aux jeunes artistes d'étudier Verdelles en détail ; ils y trouveront tous les éléments du plus pur style de la fin du XV[e] siècle.

E. BERTHELOT.

LA FAMILLE

DE COURTARVEL

LES SEIGNEURS DE COURTARVEL ET DE PÉZÉ

AMBROISE DE COURTARVEL DE PÉZÉ

Ambroise de Courtarvel, fils aîné de Foulques III de Courtarvel et de Catherine d'Arquenay, avait épousé, en 1480, Anne de Pézé, fille de Jean, seigneur de Pézé, et de Guyonne de Champagne. Il avait le titre d'enseigne d'une compagnie de 100 hommes d'armes, sous le maréchal de Baudricourt.

Pézé était un fief relevant en partie de la baronnie de Sillé, et en partie de la châtellenie de Tucé, réunie à Lavardin, et s'étendant sur la paroisse de Pézé, moins le bourg et le prieuré qui appartenaient à l'abbaye de la Couture et relevaient de Touvoie.

La justice haute, moyenne et basse avait son siège à la cour de Pézé.

Le premier seigneur de Pézé, révélé par les cartulaires, est Henri de Pézé qui figure comme témoin dans l'acte de fondation du prieuré d'Auvers-le-Hamon (1050). Quelques autres personnages du nom de Pézé apparaissent dans les actes (1).

(1) Hugues et Herbert de Pézé sont cités comme témoins dans une

Le plus ancien document historique où apparait avec certitude le premier seigneur connu de Pézé, est un aveu du 4 juin 1304, par Jean I de Pézé, écuyer, à Foulques Riboule, seigneur d'Assé-le-Riboul et de Lavardin, pour les fiefs de la Chapelle-Saint-Fray, Vignolles et Courteille (1).

Il eut pour successeur Hugues de Pézé, qui eut deux fils, Jean et Hugues. Jean II, l'aîné, épousa Julienne de Courceriers et mourut jeune, laissant un fils unique, Guillaume de Pézé, sous la tutelle de Jean de Beauçay, 1390 (2).

Guillaume de Pézé épousa en 1393 Marie de Boisgency, fille de Jean de Boisgency et d'Ysabeau la Boisselle, d'où Jean III de Pézé, Hugues de Pézé, écuyer, et Jeanne de Pézé, femme de Jean Guyart (3).

Jean III ajouta à ses possessions les seigneuries de Boisgency, à Saint-Georges-le-Gaultier, de la Coursure, à Assé-le-Boisne, et de la Mazure, à Crissé, du chef de sa mère. Il épousa Jeanne du Fresne, dont il eut Jean IV de Pézé, et Marie de Pézé, mariée en premières noces à Jean de Montesson et en secondes noces à Jean de Brécé (4).

Jean IV de Pézé épousa Guyonne de Champagne, fille de

charte du prieuré d'Auvers-le-Hamon, en 1190. *Cartulaire de la Couture*, p. 129.

Grenaldus, Radulphus, Julianus et Johanna, filia defuncti Galterii de Pezeio, sont nommés parmi les censitaires de la Couture. (*Ibid*, p. 251).

(1) Chartrier de la Lucazière.

(2) Ces renseignements nous sont fournis par une enquête de 1402 sur les droits de chasse du seigneur de Pézé, dans la forêt de Sillé. (Copie aux Archives de la Lucazière).

(3) Vente de part héréditaire par Jean Guyart et Jeanne de Pézé, sa femme, à Jean de Pézé, de la succession de feu Guillaume de Pézé et de Marie de Boisgency, dame de la Mazure, 1er février 1443. (Chartrier de la Lucazière).

(4) Transaction entre Marie de Pézé, veuve de Jean de Montesson et en secondes noces de Jean de Brécé, et Jean, sieur de Favières et de Brécé, mari de Mathurine de Brécé, pour réclamer son domaine, 17 septembre 1504. Mathurine de Brécé, dame des Helberdières et de Chatillon, à Cossé-en-Champagne, épousa en secondes noces Guy d'Arquenay, 1536, et en 1540 Guillaume de Mégaudais, s. de l'Epinottière.

Jean de Champagne, seigneur de la Montagne et de Jeanne de Grazay.

De son mariage avec Guyonne de Champagne, il eut quatre filles :

1° Marie de Pézé, l'aînée ;

2° Anne de Pézé, femme d'Ambroise de Courtarvel ;

3° Marguerite, mariée en 1490 à Jean Garnet, seigneur de la Haulle (1) ;

4° Jeanne, femme de Gilles de Carné, s[r] de la Chapelle-Saint-Fray (2).

Il mourut le 9 avril 1491. Guyonne de Champagne lui survécut longtemps.

Ambroise de Courtarvel, du consentement de son père et au nom de ses frères et sœurs, conclut, le 19 mars 1477, une transaction définitive avec son oncle, Hugues d'Arquenay, pour la succession de Pierre d'Arquenay et de Jeanne de Mongeroul qui venait de décéder. Hugues cède à ses neveux le fief de la Paillerie, à Évron, les terres de Montcrintin, à Livet, et de la Roussière, à Saint-Christophe-du-Luat, les fiefs de Joigné et de la Bazoge, quatre hommées de prés, à Sainte-Suzanne ; les métairies de Souchettes et de la Sauvagère, à Néau, etc.

Ambroise portait alors le titre de seigneur de la Paillerie. Il eut à débattre, contre le baron de Sillé, ses droits de haute justice, dans sa terre de Pézé, et ses droits de chasse dans les bois de Pézé et de la Lucazière.

La haute justice de Pézé avait déjà été l'objet d'un débat en 1414 ; cependant, le baron de Sillé avait reçu sans protestation l'aveu de Guillaume de Pézé où il disait : « J'ai et advoue tenir en ma terre de Pézé, tant en la partie que je

(1) Quittance de dot par Jean Garnet, mari de Marguerite de Pézé à Guyonne de Champagne, veuve Jean de Pézé, 7 juin 1491.

(2) Transaction sur la succession de Jean Pézé entre Gilles de Carné, mari de Jeanne de Pézé, et Ambroise de Courtarvel, qui cède à son beau-frère, la seigneurie de la Chapelle-Saint-Fray, 4 juin 1492.

tiens de vous que en ce que je tiens du sire de Tucé, toute haute, moyenne et basse justice en grands chemins et dehors, excepté le chemin par où l'on va de Sillé à Beaumont, où que je avoue nul droit de justice ».

Jean de Pézé avait dû soutenir un procès contre les officiers de la baronnie de Sillé, pour le même objet, en 1471 ; il avait été condamné par le juge de Mayenne. Ambroise releva le procès devant la sénéchaussée du Maine, et le 15 novembre 1497, Me Pierre de Courthardy, licencié ès-lois, juge ordinaire de la Sénéchaussée du Maine, porta une sentence confirmant Ambroise de Courtarvel dans son droit de haute, moyenne et basse justice, comme ses prédécesseurs en avaient joui dans la terre de Pézé (1).

Quant au droit de chasse, il fut reconnu que Ambroise avait le droit de chasser, tendre, tésurer et faire haie, pour prendre toutes bêtes sauvages, rouges, rousses et noires, tant entre soleil couchant et levant, qu'autrement, toutes et quantes fois qu'il lui plairait, ès-bois et bruyères de Pézé, selon la teneur des anciens aveux.

A la mort de Jean de Pézé, 9 avril 1491, son héritage fut aussitôt partagé entre ses quatre filles. Dès le lendemain, l'aînée, Marie de Pézé, fit la déclaration suivante : « Considérant qu'elle est d'âge ancien, qu'elle n'a point d'espérance d'enfant, n'étant pas mariée, que Jean de Pézé, son père, alla hier de vie à trépas, et qu'elle désire vivre contemplativement et songer au salut de son âme, elle ne veut pas se porter héritière de son père. » D'après la coutume du Maine, Anne de Pézé, femme de Ambroise de Courtarvel, avait droit aux deux tiers de la succession et eut en partage la nue-propriété de Pézé, de Boisgency et de la Coursure. Marie en devait garder l'usufruit jusqu'à sa mort.

Jean Garnet, sr de la Haulle, mari de Marguerite de Pézé, eut Vignolles et Courteille. Gilles de Carné, mari de Jeanne de Pézé, eut la Chapelle-Saint-Fray.

(1) Chartrier de la Lucazière.

La mort de Foulques III de Courtarvel, en 1501, et sa sépulture dans l'église de Mont-Saint-Jean furent l'occasion d'un nouveau procès dont nous avons vu le premier acte en 1467. Le baron de Sillé et Ambroise de Loré, seigneur de Cordé, réclamèrent contre l'inhumation et contestèrent à Ambroise de Courtarvel le droit d'apposer des litres et armoiries.

Ambroise fit valoir ses droits ; il fit constater par une montrée l'existence du caveau, des litres et armoiries ; il provoqua la visite du vicaire général, 8 décembre 1502, 15 février 1503.

Le 11 mai 1503, il conclut une transaction avec le baron de Sillé, au sujet des droits honorifiques ; mais l'affaire n'était pas finie avec le seigneur de Cordé qui maintenait ses prétentions. Ambroise de Loré se désista de ses poursuites le 24 janvier 1506.

La cour de Sillé rendit un jugement favorable le 26 janvier 1507, mais dans des termes qui ne satisfirent pas le seigneur de Courtarvel.

Enfin, Ambroise et son fils aîné, Foulques, parvinrent à terminer, en 1510, le procès pendant depuis si longtemps et obtinrent gain de cause.

Ambroise de Courtarvel liquidait, le 13 avril 1502, la succession de Foulques III et de Catherine d'Arquenay, et faisait le partage à ses puinés.

Comme aîné, il avait droit aux deux tiers des biens nobles, selon la coutume du Maine. Il s'adjugea pour sa part les seigneuries de Courtarvel, la Lucazière, la Motte-Pichart, Saint-Germain de Coulamer, la Paillerie et les prés de Verneuil.

Jean de Courtarvel, s[r] de Boisvinet, eut la Roussière.

La Borerie, Montcrintin, la Sauvagère, Souchettes, furent dévolus à Guillaume, Jeanne, Guillemette et Ysabeau de Courtarvel.

Etienne de Courtarvel, prêtre chanoine de Sillé, et Fran-

çoise, religieuse à l'abbaye du Pré, eurent des rentes viagères.

Ambroise de Courtarvel, comme tous les nobles de la province, était sujet au ban et à l'arrière-ban, et devait au roi une déclaration de ses propriétés. Il fit cette déclaration le 26 février 1503 (1).

Nous en reproduisons les parties essentielles à cause de leur intérêt (2).

« Sensuit la déclaration des terres et seigneuries que je, Ambroys de Courtarouvel, baille à messieurs les officiers du Roy nostre sire, au Mans : premièrement, mes terres dud. lieu de Courtarouvel, la Lucasière et Sainct-Germain, sises ès-paroisses de Mont-Saint-Jehan et Sainct-Germain, tenues du baron de Sillé, du seigneur d'Orthe et de Courceriers, ès quelles terres j'ai basse justice, et lesquelles terres sont compousées de sept mettayries et deux courtilleries, avec les boys en ce qu'ils contiennent ; quatre étangs, quatre moulins à bled, un moulin à draps.

» Item, sept vingt chefs de poulailles ; item trois dîmes de seigles et d'avoines et toutes lesquelles choses peuvent valoir 300 livres tournois de rente (3).

» Item, cy après sensuivent les hommages et cens dus à mes fiefs de Courtarouvel, la Lucazière et Saint-Germain. . .

» Item, sensuit la déclaration de ma terre de la Paillerie, en laquelle j'ai moyenne justice, deux métairies, deux courtilleries, les dites choses valant 50 livres de revenus, sises ès-paroisses d'Evron et de Sainte-Suzanne, tenues de

(1) Ambroise de Courtarvel avait servi le roi en qualité de lieutenant enseigne d'une compagnie de cent hommes d'armes sous les ordres du maréchal de Baudricourt.

(2) Une pièce papier, du Chartrier.

(3) Le domaine de Courtarvel, la Lucazière et Saint-Germain comprenait alors les métairies de la Rogerie, la Jouaffrière, la Voye, la Buglère, la Chalousière, la Guyonnière et la métairie de Saint-Germain, les bois de la Foutelaye, de la Lucazière, des Brosses ou Layées, du Breil-Aubert.

monseigneur le duc d'Alençon à cause de sa seigneurie de Sainte-Suzanne.

» Item, cy après sensuit la déclaration de ma terre et seigneurie de Pézé, que je tiens à cause d'Anne de Pézé, mon espouze, en laquelle j'ai haute justice, laquelle est compousée de trois metayries, et six courtilleries, six petits étangs et boys, tenus du baron de Sillé et du seigneur de Tucé et Lavardin, le tout valant deux cens livres de rente.

» Item, cy après sensuit la déclaration de ma terre et seigneurie du lieu de Boisgency, sise paroisse de Saint-Georges-le-Gaultier, en laquelle j'ai droict de haute justice, laquelle est compousée de deux metayries, un moulin à draps et boys, desquelles choses jouit pendant sa vie Marie de Pézé ; le tout estimé 100 livres de rente ; tenu partie du baron de Sillé et partie du fief d'Orthe.

» Item, cy après sensuit la déclaration de ma terre, fief et seigneurie de la Coursure, en laquelle j'ai droit de basse justice, laquelle est compousée de deux metayries, un moulin à blé et boys.

» Lesquelles choses sises ès paroisses d'Assé-le-Boisne, Fresnay-le-Viconte et Sainct-Victeur, tenues du seigneur d'Assé-le-Boisne et du vicomte de Beaumont, et pour raison des quelles choses je confesse être subject à l'arrière-ban du Roy, nostre sire, toutes fois qu'il luy plaît mander les nobles du pays du Maine, et le servir à cheval en la manière que sensuit : c'est ascavoir que quant je fus mis hors de l'ordonnance du Roy, que je étois garni de hernoys blanc et de chevaux ; je le suivis à cheval, en hernoys blanc et après je l'ai servi en brigandines, ainsi que mes prédécesseurs et moy avons accoustumé en son royaume, en me payant comme les autres ainsi qu'il est coustume, après ce que j'avois fait mon devoir de chevalier, comme chacun doit au Roy, et en témoignage de ce je rends la présente déclaration signée de ma main. A. Courtarouvel. »

Ambroise de Courtarvel habitait ordinairement le château

de Pézé ; après la mort de son père, il fit restaurer le château de la Lucazière. Il y fit construire une chapelle en l'honneur de saint Jean-Baptiste, et la dota du bordage des Aprés. Cette chapelle était terminée en 1507 ; il abandonnait au prieur et au curé les offrandes qui étaient données par les fidèles le jour de Saint-Barthélemy, anniversaire de sa consécration (1).

Il avait obtenu du Pape un bref par lequel il était accordé à lui, à Anne de Pézé, son épouse, et à leurs enfants, la permission de choisir un prêtre pour leur dire la messe et célébrer l'office en quelque lieu que ce fût, avec pouvoir d'absoudre en tous cas et autres permissions (2).

Anne de Pézé mourut en 1509. Ambroise de Courtarvel, de concert avec son fils aîné, Foulques, fonda une chapelle dans l'église de Pézé et la dota du lieu de l'Aitre-des-Champs, le 26 juin 1509.

Avant de mourir, Anne de Pézé avait fait à son mari un acte de donation mutuelle de tous ses biens. Ambroise renonça au profit de cette donation en faveur de son fils aîné, Foulques, qui lui céda sa vie durant la terre de la Coursure et de Montpinçon, à charge de payer dix livres de rente à l'abbesse du Pré, pour Françoise de Courtarvel, religieuse professe de cette abbaye.

Foulques prit les titres de seigneur de Pézé, Boisgency, la Coursure.

Ambroise jouit de ses biens propres, Courtarvel, la Luca-

(1) Du vingt-six juin mil cinq cens et sept, nous notaire étant présent au lieu et cour de la Lucazière en une chappelle de nouvel édiffiée audit lieu, et la estoients présents d. p. Me Fouques de Lavau, prêtre, fermier du prieuré, et Me Jehan Langevin, prêtre, fermier de la cure de Mont-Saint-Jehan, auquel lieu estoit aussi présent M. H. Ambroise de Courtarvel, écuyer, s. dud. lieu, lequel bailla auxd. fermiers les oblations et offrandes qui estoient en lad. chapelle du jour de monsieur Sainct Barthelemy dernier passé, comme chandelles de cire et argent pour les départir entr'eux. (Archives de la Fabrique).

(2) Titres honorifiques de la famille de Courtarvel.

zière, Saint-Germain et la Paillerie. Il augmenta ses propriétés de Mont-Saint-Jean par l'acquisition du fief de la Bouteveillère (1), qu'il acheta en 1507, des héritiers de Jean Carré, et de la Grande-Mouardière, qui lui fut donnée par Ambroise de Boiscornu, sa tante, en 1506.

Ambroise de Courtarvel mourut en 1525. Il avait eu de nombreux enfants :

1° Foulques IV de Courtarvel, l'aîné ;

2° Lancelot de Courtarvel, prêtre, prieur de Saulges ;

3° Jacques de Courtarvel, seigneur de la Paillerie ;

4° Marguerite de Courtarvel, mariée en 1506 à François de la Rouveraye, seigneur de Bressault et de la Suhardière (2) ;

5° Yolande de Courtarvel, mariée en 1506 à Jean Chapelain, s[r] de la Tremblaye (3) ;

6° Cécile de Courtarvel, mariée en 1518 à Jacques de Beauvilliers (4) ;

7° Louise de Courtarvel ;

8° Françoise de Courtarvel, religieuse du Pré.

FOULQUES IV DE COURTARVEL DE PÉZÉ

Foulques IV de Courtarvel, fils aîné d'Ambroise de Courtarvel et d'Anne de Pézé, servit comme lieutenant enseigne

(1) La Bouteveillère était un petit fief relevant de Sillé et s'étendant sur la Bouteveillère, la Rainerie, les Touches, etc.

Ce fief appartenait en 1416 à Jean Bouteveille ; en 1448 à Jeanne, veuve de Guillaume de Herbelin ; en 1486 à Jean Carré.

(2) Quittance de dot 2500 livres par François de la Rouveraye, mari de Marguerite de Courtarvel, fille d'Ambroise de Courtarvel et d'Anne de Pezé, 27 août 1506.

François de la Rouveraye était fils de Jacques de la R. et de Gillette d'Andigné : il fut le père de Claude de la Rouveraye, mari de Urbaine de Beaumanoir, dame de Pantigné, à Auvers-le-Hamon.

(3) Jean Chapelain était fils de Pierre Chapelain s. de la Doulce. Il donna quittance de la dot de sa femme le 10 novembre 1509.

(4) Quittance de dot du mariage de Jacques de Beauvilliers, fils de Léonard de B. avec Cécile de Courtarvel. 5 novembre 1530 et 28 janvier 1531.

de 100 hommes d'armes, sous les ordres du duc d'Alençon. Il prit part à toutes les campagnes du règne de Louis XII et de François Ier.

Le 6 mai 1512, il recevait une convocation du commissaire qui le mandait de se trouver au rôle de l'arrière-ban. Le roi voulait venger la mort de Gaston de Foix, tué à la bataille de Ravenne, le 11 avril précédent. Il fit la campagne d'Italie avec François Ier, sous les ordres du maréchal de la Palisse et assista à la bataille de Marignan, 1515.

Il profita de la paix qui suivit cette victoire pour contracter mariage. Il épousa, le 19 septembre 1516, Françoise d'Avaugour, fille de Pierre d'Avaugour, chevalier, seigneur de Courtalain, Bois-Ruffin, Saint-Elyphe, du Grand-Bouchet et du Rameau, et de Catherine de Saint-Pern. C'était un brillant mariage qui l'unissait à l'une des plus nobles familles du royaume.

Il fut convoqué en 1523 au rôle de l'arrière-ban, mais il ne put s'y rendre pour cause de maladie ; il produisit des certificats de service et particulièrement une lettre de M. de la Palisse, maréchal de France, qui constatait qu'il avait bravement fait son devoir dans les campagnes d'Italie, 18 décembre 1523.

Il était alors réellement malade ; il faisait son testament le 15 juillet 1523. Il revint à la santé.

Après la mort d'Ambroise, son père, il fit le partage de la succession. Il céda à son frère puîné, Jacques, la seigneurie de la Paillerie, à la condition toutefois, que si celui-ci mourait sans héritiers directs, la Paillerie ferait retour à l'aîné, 1525 (1).

En 1532, Foulques de Courtarvel et Françoise d'Avaugour réglaient la succession de Pierre d'Avaugour, seigneur de Courtalain, avec Jacques d'Avaugour, fils aîné. Celui-ci

(1) Voir aux pièces justificatives le testament de Foulques de Courtarvel.

reconnut comme part d'héritage à sa sœur, 4.000 livres, la propriété de la seigneurie du Grand-Bouchet, et les deux tiers de la seigneurie du Rameau.

Les pièces du chartrier de la Lucazière ne nous donnent aucun renseignement sur les campagnes que Foulques de Courtarvel dut faire sous le règne de François Ier. Nous savons seulement, par son testament, qu'il avait eu le commandement du château de Chantelles et qu'il avait été élevé à la dignité de chevalier.

Il mourut en 1533 ; le 27 septembre, sur son lit de mort, il dictait son testament, empreint des plus vifs sentiments de foi (1). Il nommait exécuteurs testamentaires ses vieux amis : Antoine de Vassé, Charles Pérot, seigneur de Vernie, son frère Lancelot de Courtarvel, prieur de Saulges, et dame Françoise d'Avaugour, sa bonne épouse. Il fut enterré dans l'église de Mont-Saint-Jean.

Il laissait un grand nombre d'enfants :

1° Jacques de Courtarvel, l'aîné ;

2° Christophlette, fiancée, en 1527, à Paul Chapelain, sieur de la Doulce (2) ;

3° Louise, religieuse du Ronceray, prieure d'Avenières, 1574, morte en 1609 (3) ;

4° Pierre de Courtarvel, seigneur de Boisgency, tige d'une nombreuse famille, établie à Boisgency et à Corbon ;

(1) Voir aux pièces justificatives le testament de Foulques de Courtarvel.

(2) 5 avril 1527. Constitution de 100 l. de rente en dot par Foulques de Courtarvel à Christophlette de Courtarvel sa fille, en vue du mariage projeté avec Paul Chapelain, s. de la Doulce.

9 avril 1527. Amortissement par Foulques à Paul Chapelain de 100 l. de rente sur la Voie et la Jouaffrière. (Chartrier de la Lucazière).

(3) Louise de Courtarvel, religieuse du Ronceray, prit possession du Prieuré d'Avenières par procuration datée du château des Rues, en Chevillé, 1574 ; assistait aux assises du prieuré, 1581 ; résignait en septembre 1584, et mourait à Angers le 31 mai 1609, « miroir de religion, mère des pauvres, zélatrice infatigable de l'office divin ». A. Angot, *Dictionnaire*. art. Avenières.

5° Françoise de Courtarvel, femme de Guillaume de Mégaudais ;

6° Catherine, religieuse ;

7° Jeanne, religieuse à l'abbaye de Saint-Avit, 1553 ;

8° Charles de Courtarvel, sieur de Montcrintin, la Varye, mort en 1570 (1) ;

9° N. de Courtarvel, mort sans héritiers.

Dame Françoise d'Avaugour fut établie, par justice, bail et garde noble de ses enfants mineurs ; mais elle ne tarda pas à se remarier à René de Velles, seigneur de Courtimont, dont elle eut une fille, Renée, qui épousa en 1554, Mathurin de Rougé, chevalier, seigneur des Rues, à Chevillé.

Jacques de Courtarvel, seigneur de la Paillerie, fut alors nommé curateur de ses neveux. Nous le voyons, en 1540, payer le déport de minorité aux seigneuries dont les biens de la famille relevaient, et fournir aux commissaires du roi les titres justificatifs de la noblesse de son neveu (2).

JACQUES DE COURTARVEL DE PÉZÉ

Jacques de Courtarvel prit du service dans les armées du

(1) Montcrintin, à Livet-en-Charnie, fief relevant de l'Aunay-Péan, venu à la famille de Courtarvel par héritage de Jeanne de Montjeroul, femme de Jean de Logé, puis de Guillaume d'Arquenay. Ambroise de Courtarvel en était seigneur en 1499.

Charles de Courtarvel, son petit-fils, eut en partage Montcrintin. Il mourut au logis seigneurial de la Varye, à Mont-Saint-Jean, en 1570. Il avait épousé Catherine de la Rouhaudière dont il eut quatre filles :

Suzanne, mariée à François du Bois, s. d'Etival.

Françoise, mariée à Jean des Loges.

Jeanne, mariée à Olivier de Surmont, s. de la Motte.

Louise, morte en 1625.

Montcrintin fut vendu à Louis de Montécler, en 1574.

A. Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*, art. Montcrintin.

(2) Jacques de Courtarvel, seigneur de la Paillerie, avait épousé Florentine de Saint-Loup. A sa mort, la Paillerie fit retour à Jacques de Courtarvel de Pézé, en 1577.

roi aussitôt qu'il eut atteint l'âge de vingt ans. Nous le voyons successivement lieutenant-enseigne de la compagnie du seigneur de Vassé, capitaine de cinquante hommes d'armes, sous les ordres du maréchal de Montjean, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

Il contracta mariage le 23 juin 1544, avec Suzanne de Thoinon, fille de René de Thoinon, sieur du Pont-de-Varennes, et d'Ysabeau de Rézay, dame de Saint-Rémy.

La famille de Thoinon, d'origine angevine, possédait les seigneuries de Pont-de-Varennes, en Anjou, et de Saint-Rémy, près de Niort, qui furent apportées aux Courtarvel par le mariage de Suzanne de Thoinon (1).

Jacques de Courtarvel suivit le roi Henri II dans ses campagnes contre le roi d'Espagne ; il se fit remarquer par sa valeur au siège de Metz, en 1553, à la bataille de Saint-Quentin, en 1557, où il reçut plusieurs blessures, et en 1558, à la bataille de Gravelines où il fut encore blessé et fait prisonnier.

Suzanne de Thoinon demanda au Présidial d'Angers l'autorisation de jouir de ses biens pendant la captivité de son mari. Jacques était libéré en 1559.

Le 26 mars 1557, il fit avec sa sœur, Françoise, le partage de la succession de son père ; il lui reconnut 3.500 livres, la jouissance de Courteilles, à Crissé, de Pézereuil, à Pézé, et de la Thurillère, à Mont-Saint-Jean. Sa mère, Françoise d'Avaugour, consentit à lui faire certains avantages par avancement de droit successif en vue de lui faciliter un mariage convenable.

Françoise de Courtarvel s'était laissée séduire par les prédicants de la religion calviniste et par les avances de

(1) Pont-de-Varennes était une seigneurie de la paroisse de Varennes-sous-Montsoreau, qui resta au pouvoir de la famille de Courtarvel jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

Guillaume de Mégaudais, seigneur de l'Épinotière (1). Françoise d'Avaugour ne voulut pas entendre parler de mariage avec l'un des plus farouches protestants de cette époque. Guillaume de Mégaudais passa outre, enleva Françoise et l'épousa clandestinement.

A cette nouvelle, Françoise d'Avaugour, qui habitait au château du Grand-Bouchet, paroisse de Choue, donna procuration à son fils, Jacques de Courtarvel, pour poursuivre le sieur de Mégaudais, ravisseur de sa fille, le 15 juillet 1559, et en même temps elle faisait un acte de révocation du don fait le 17 septembre 1557 et déshéritait sa fille de sa succession, pour cause du mariage fait clandestinement et consommé contre sa volonté. Elle persista dans ses sentiments jusqu'à sa mort, en 1563.

Jacques de Courtarvel ne semble pas avoir traité sa sœur avec autant de sévérité ; il conclut des transactions avec son beau-frère, au sujet des partages, et se libéra entièrement en versant une somme de 11.000 livres pour la part de la succession de Foulques et de Françoise d'Avaugour, le 20 juillet 1564. La famille de Courtarvel resta toujours profondément attachée à la religion catholique ; Françoise de Courtarvel fut la seule qui fit défection ; Guillaume de Mégaudais servit pendant quelque temps dans les troupes des huguenots ; il joua un rôle odieux dans le pillage de la cathédrale du Mans, en 1562 ; mais il revint au catholicisme, et fut décoré de l'ordre de Saint-Michel, en 1572.

Jacques de Courtarvel faisait, le 20 juillet 1564, le partage de la succession de ses parents avec Pierre de Courtarvel, son frère puîné, et lui cédait la terre seigneuriale de Boisgency, à Saint-Georges-le-Gaultier, la Petite-Lucazière et la Mercerie, à Montreuil-le-Chétif.

Pierre de Courtarvel est l'auteur de la branche de Boisgency, qui compta au siècle suivant de nombreux repré-

(1) L'Epinotière, seigneurie de la paroisse de Lévaré, relevant de Mayenne.

sentants dans le Maine. Il épousa, vers 1560, Antoinette de Corbon, héritière de la terre de Corbon à Douillet. Il eut huit enfants qui se partagèrent sa succession en 1596; Jacques de Courtarvel, l'aîné, sieur de Corbon et Boisgency, Geneviève, mariée à Jean Millet, sieur de la Burelière, François, l'aîné, Pierre, François le jeune, Yolande, Antoinette et Marguerite (1).

Les blessures que Jacques de Courtarvel avait reçues au service du roi ne lui permettaient plus de répondre aux convocations de l'arrière-ban ; le roi lui accorda des lettres d'exception, en 1567 et en 1569, pour cause de maladie; en 1572, il reçut le collier de l'ordre de Saint-Michel, qui était la plus haute distinction pour les gentilshommes.

Jacques de Courtarvel eut le projet de faire un voyage en Italie en 1574 ; il obtint du roi un passe-port à cet effet, et une exemption de l'arrière-ban. Nous ne savons s'il mit son projet à exécution. Il faisait alors sa résidence habituelle au château de Pézé, car la Lucazière n'était plus un logis habitable; il songeait d'ailleurs à le reconstruire, comme nous le verrons plus loin.

(1) Les Courtarvel de Boisgency et de Corbon possédèrent ces seigneuries jusqu'au XVIII[e] siècle.

Pierre de Courtarvel, s. de Boisgency, mari d'Antoinette de Corbon.

Jacques de Courtarvel, s. de Boisgency et Corbon, mari d'Anne d'Estréaux, 1585.

Jacques de C......, mari de Louise de Regnard, 1610.

Joachim de C......, mari de Jeanne des Loges, d'où :

Christophe, mort sans héritiers.

Anne, femme de Gilles de Barville.

Jeanne, épouse d'Eléonor de Baudry, s. de la Galloire.

Une branche cadette possédait la Bouteveillère, à Douillet.

René de Courtarvel, s. de Coulombiers, 1630, mari de Jacquine-Françoise de Cocherel.

Leur fils Charles de Courtarvel, s. de Coulombiers, épousa Françoise Piau.

La fille de celui-ci épousa : 1° François de Loubat, sieur de Carles ; 2° André-Charles de Fourcroy, s. de Varipont.

Ces derniers vendirent la Bouteveillère en 1740 au marquis de Courtarvel. Voir Robert Triger, *Etude historique sur Douillet-le-Joly*.

Il avait aussi l'ambition de devenir seigneur châtelain. Cette faveur n'était accordée qu'aux seigneurs qui possédaient une justice haute, moyenne et basse. Courtarvel et la Lucazière étaient de simples fiefs avec basse justice ; Pézé, au contraire, était une seigneurie qui avait les droits plus étendus de haute, moyenne et basse justice. Ce fut celle-là qu'il choisit pour faire ériger en châtellenie. De là vient que les seigneurs de Courtarvel furent désormais qualifiés de seigneurs de Pézé.

Au mois d'août 1577, il obtint des lettres-patentes du roi Henri III :

« Henry, par la grâce de Dieu, roi de France et de Pologne, à tous présens et advenir, salut....

» Savoir faisons que nous ayons en considération les grands, vertueux et recommandables services que les prédécesseurs de nostre amé et féal, le sieur Jacques de Courtarvel, chevalier de nostre ordre, seigneur dud. lieu de Pézé, du Pont-de-Varennes, du Grand-Bouchet et de la Lucazière, ont de tous temps faicts à nos prédécesseurs au faict de nos guerres, sans épargner aucunement leurs moiens, facultés et personnes ; et pareillement ayant rendu par effet témoignage du zelle et affection que ledit Jacques de Courtarvel a toujours porté au bien de nos affaires et services en charges qui se sont présentées, et mesmes en la charge d'homme d'armes de la compagnie du feu sieur de Chateaubriand, et en celle de lieutenant et enseigne d'autres compagnies de nos ordonnances, ayant été blessé à la bataille de Saint-Quentin et Gravelines, et depuis s'estant trouvé en d'autres occasions pour nostre service, auroit été blessé en sorte que à diverses fois il auroit receu huit coups tant d'arquebuses, pistoles, que coutelaz....

» Et avons été duement avertiz que lad. terre de Pézé, située au pays et conté du Maine, est ancienne, de grande estendue, de bon et gros revenu en toute justice haute, moyenne et basse, oultre qu'elle est accompagnée d'un fort

beau chasteau et place forte, qui démonstre grand signe et marque d'antiquité, et ouquel nous et les princes de n. sang pourroient loger quand n. chemin s'y adonnera. . . .

Pour ces causes et autres justes et raisonnables considérations avons créé et érigé, créons et érigeons en chef et tiltre de chastellenye, pour estre doresnavant possédée par led. Courtarvel et ses successeurs en qualité de chastellain, et haut, moien et bas justicier, lesdites terres et seigneurie de Pézé relever du seigneur de Sillé, Tucé ou Lavardin.

Et oultre luy avons permis et permettons qu'il fasse faire clore, fortifier et faire pont-levis en sad. maison de la Lucazière, de telles fortifications que bon lui semblera et à laquelle il a aussi de fort beaux droicts de juridiction.

Et donnons-en mandement à nos amés et féaulx les gens tenant n. court de Parlement, sénéchal du Mans ou son lieutenant et à tous nos autres justiciers, la présente création et érection de chastellenye. Car tel est nostre plaisir.

» HENRY. »

Ces lettres furent confirmées par le roi le 16 septembre 1579, et enregistrées au Parlement le 19 septembre 1588.

En même temps, il obtenait l'établissement d'un marché tous les lundis à Pézé ; il fit construire une halle et la recette se faisait à son profit. Le comte de Brissac, baron de Sillé, lui donnait l'autorisation de rebâtir et de fortifier la Lucazière le 24 janvier 1580. En 1576 il assistait aux États généraux de Blois.

Jacques de Courtarvel, sentant sa fin approcher, prit des dispositions pour le partage de ses biens entre ses enfants.

Déjà le 9 février 1575, il avait fait, de concert avec sa femme, Suzanne de Thoinon, un testament par lequel ils se faisaient donation mutuelle et réglaient la part de chacun des fils. L'aîné devait avoir les seigneuries de Courtarvel, la Lucazière, Pézé, le Grand-Bouchet, le Pont-de-Varennes,

la Gauberdière, en Martigné. Les puînés devaient avoir le reste de l'héritage ; si Louis prenait la croix de Jérusalem à Malte, les autres puînés devaient lui payer une rente annuelle de 300 livres jusqu'à ce qu'il fut pourvu en lad. religion, et si led. Louis ne voulait pas demeurer en lad. religion, il devait avoir sa part comme les autres (1).

Ce testament suscita de violentes récriminations de la part des puînés ; d'ailleurs, Louis de Courtarvel avait renoncé à se faire recevoir chevalier de Malte.

Jacques de Courtarvel et Suzanne de Thoinon firent un nouveau testament le 3 octobre 1580, et un nouveau partage à leurs enfants ; au lieu d'un partage en bienfaits et usufruits selon les usages de la coutume du Maine, il fut spécifié que les puînés auraient leurs biens à perpétuité.

André de Courtarvel eut la seigneurie de Saint-Rémy, au pays de Poitou, près Niort.

Louis, la terre du Rameau, au pays de Dunois, avec retour à l'aîné s'il mourait sans enfants.

Pierre, eut la seigneurie du Grand-Bouchet, à Choue, pays de Vendômois.

Jacques, la terre de la Coursure, à Assé-le-Boisne.

Charles de Courtarvel, l'aîné, qui avait droit aux deux tiers, reçut en partage les seigneuries de la Lucazière, Pézé, Courtarvel, Saint-Germain et la Paillerie, au pays du Maine, le Pont-de-Varennes et les appartenances de la Roche-Menier, la Gauberdière, en Martigné-Briant, pays d'Anjou.

Me Jacques de Courtarvel mourut en 1580 ; Suzanne de

(1) M. Jacques de Courtarvel avait été choisi pour gouverneur de la ville du Mans par les habitants qui avaient confiance dans sa valeur et dans ses sentiments catholiques en 1567. L'évêque du Mans, Charles d'Angennes, qui avait été nommé gouverneur par le roi était tout disposé à lui céder sa fonction ; mais les habitants revinrent sur leur détermination et laissèrent l'évêque remplir les fonctions de gouverneur. (Dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. V. p. 493.)

Thoinon se retira au château de Pont-de-Varennes où elle mourut en 1593.

Enfants de Jacques de Courtarvel et de Suzanne de Thoinon :

1° Charles I de Courtarvel, seigneur de Pézé ;

2° Louis de Courtarvel entra d'abord dans l'ordre de Malte, en 1570, comme novice. En 1574, il produisit une enquête sur la noblesse de la famille afin d'être reçu à la profession (1). Nous voyons, par le testament de ses parents,

(1) Enquête sur la noblesse et extraction de Louis de Courtarvel de Pézé, écuyer, faite le 23 février 1574, pour sa réception dans l'Ordre de Malte au Grand-Prieuré de France, par frère Jean de Gonnelieu, commandeur de Tours, et Charles de Montigny, commandeur de Villedieu-le-Bailleul, après avoir prêté le serment entre les mains de frère Le Sirier de Semeur, commandeur du Temple de la Rochelle et de Bourgneuf, en conséquence de la commission donnée à Malte le 10 novembre 1572, par frère Jean Lévesque de la Cossière, Grand Maître de cet Ordre.... par laquelle les témoins appelés, scavoir : Noble homme Mre Georges du Bouchet, seigneur de Sourches, chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre, et lieutenant de cent hommes d'armes sous la charge de Mgr le duc de Montpensier, âgé de 50 ans ; Noble homme Jacques de la Cigogne, écuyer, seigneur de Montcruchet, de la paroisse de Ruillé-en-Champagne, âgé de 62 ans, ayant été homme d'armes de la compagnie du feu Mal de Brissac ; Noble homme Ambroise de Ciral, écuyer, seigneur de Grillemont, demeurant en la paroisse de Crissé, au Maine, âgé de 61 ans, ayant été homme d'armes de feu Mre de Montejean et de Chantemesle, et noble homme René Bourré, seigneur de Jarzé, Chemiré et d'Averton, chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre : déposèrent qu'ils connaissaient le présenté, qu'il était âgé de 22 ans ou environ, qu'il était né au Grand-Bouchet et baptisé en la paroisse de Choue, au diocèse de Chartres ; qu'il était fils de Me Jacques de Courtarvel de Pézé, seigneur du Grand-Bouchet, du Pont-de-Varennes et de la Lucasière, chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre et enseigne de 50 hommes d'armes de la compagnie du seigneur de Vassé, et depuis lieutenant du sieur de Chantemesle, et de dame Suzanne de Touaisnon, sa femme : que Jacques de Courtarvel était fils de Me Fouques de Courtarvel, seigneur de Pézé, enseigne de 100 hommes d'armes sous la charge de feu Mr le duc d'Alençon, et de dame Françoise d'Avaugour, de la maison de Courtallain. Que Fouques de Courtarvel était fils d'Ambroise de Courtarvel, seigneur de Pézé,

qu'il avait renoncé à son projet, et qu'il fut pourvu de la seigneurie du Rameau. Il fut poursuivi pour homicide commis sur la personne de Pierre le Bossé, sieur de Clairfontaine ; nous ne savons s'il fut exécuté.

En tout cas, il était disparu en 1586. La veuve de Pierre le Bossé fit abandon de tous les droits et intérêts civils qu'elle avait à prétendre contre Louis, pour avoir homicidé son mari. Mais Jacques Lemaire et Jean Lambert, poursuivirent les frères du meurtrier, qui acceptèrent une transaction le 2 septembre 1586.

3° Jacques de Courtarvel, seigneur de la Coursure, mourut sans héritiers, vers 1610.

4° André de Courtarvel, seigneur de Saint-Rémy et du Rameau, fut l'auteur de la première branche cadette de Courtarvel, dite de Saint-Rémy.

Il épousa, en 1615, Gabrielle de Fromentières, fille de René et de Anne de Renty, dont il eut :

1° Jacques de Courtarvel, l'aîné ;

2° Charles, chevalier de Malte ;

3° Louis, capucin ;

4° Marie, mariée à M. de Puiguyon.

Jacques de Courtarvel, dit le marquis de Saint-Rémy, épousa :

1° N. de Langan, dont une fille épousa le marquis de Hautefeuille ;

2° Françoise Le Prévot, veuve du chevalier de la Vallière, lieutenant-général.

enseigne de la compagnie de 100 hommes d'armes de feu M. le Maréchal de Baudricourt, et que Suzanne de Touaisnon était fille de noble homme René de Touaisnon, seigneur du Pont-de-Varennes, et de d^{me} Ysabeau de Rezay, sa femme, dame de Saint-Rémy, laquelle de Rezay était issue de la maison de la Jarye, près les Essarts, toutes maisons anciennes et nobles, et qui de tout temps avaient eu des charges au service des rois de France, etc.

Reçu par Colombu, notaire au bourg de Mont-Saint-Jean

5° Pierre de Courtarvel, seigneur du Grand-Bouchet.

Pierre de Courtarvel fut la tige de la branche de Courtarvel, qui eut de nombreuses possessions en Vendômois, le Grand-Bouchet, Boursay, Verdes, Baillou, Valennes, et qui hérita du titre de marquis à la mort du dernier représentant de la branche aînée.

Pierre I de Courtarvel épousa Charlotte de Coutances, de Baillou, d'où :

1° François I de Courtarvel ;

2° Pierre II de Courtarvel, qui épousa Renée de Marescot, 1619, d'où Claudine, mariée à René des Loges, sieur de Villemesle, fils de Martin des Loges et de Renée des Personnes, sieur de la Chapelle-Gaugain.

François I de Courtarvel, seigneur de Boursai, la Mabillière, Saint-Hilaire, épousa Renée de Fresneau, fille de Charles de Fresneau et de Racine de Villegomblain, d'où :

1° François II de Courtarvel ;

2° Jacques-Claude, sieur de Rocheux, époux de Marie de Varennes, d'où Marie, femme du seigneur de Chenu, et Jean-René, sieur de Rocheux, époux de Marie-Anne de Vernaison, qui eut pour enfants : Etienne de Courtarvel, abbé commendataire de Verteuil, et Marie, femme d'Étienne d'Aguet ;

3° Jean de Courtarvel, sieur de Saint-Hilaire, mari de Marie Peschard, d'où quatre enfants qui ne laissèrent pas de postérité masculine ;

4° René de Courtarvel, épousa en 1640, Claudine Peschard ;

5° Pierre-Alexis, prêtre, docteur de Sorbonne ;

6° et 7° Charlotte et Cécile.

François II de Courtarvel, seigneur de Boursai, épousa 1° Marie Ourceau ; 2° Renée Le Féron. Du premier mariage naquirent :

1° César I de Courtarvel ;

2° Pierre, 3° Gabrielle, 4° Françoise, 5° Angélique, 6° Charlotte, mariée à M. de Pomponne, s. de Guigné.

César I de Courtarvel, chevalier, seigneur de Boursai, Saint-Rémy, Lierville, Verdes, lieutenant d'une compagnie des Gardes Françaises, épousa en 1688, Marie-Anne de Coutances, sa cousine, mort en 1717.

César II de Courtarvel, chevalier, marquis de Saint-Rémy, seigneur de Boursai, Verdes, Lierville, Berfay, Romainville, épousa en 1720 Marie-Jeanne de Prunelé, 1733. Il était mort en 1757. Il eut pour fils :

1° Jean-Louis Hubert, qui hérita du titre de marquis de Courtarvel en 1759 à la mort du dernier représentant de la branche aînée ; il épousa en 1757 Marie Petit, fille de Gilbert Petit, comte de la Guierche, et en deuxièmes noces Marie-Anne de Faudoas, dont il n'eut pas d'enfants, il mourut en 1781 ;

2° René-César de Courtarvel, comte de Courtarvel, épousa en 1759 Françoise-Thérèse de Ligneris, dont il eut 4 fils :

1° Louis-François-René, marquis de Courtarvel de Pézé, colonel, pair de France, lieutenant-général, marié en 1783 à Marie-Louise de Lambert, sans enfants ;

2° Claude-René-César, comte de Courtarvel, chevalier, colonel, député en 1789, pair de France ;

3° Jean-Louis-René de Courtarvel, chevalier de Malte, s. de la Quentinière ;

4° Jules-Honoré-César, vicomte de Courtarvel, épousa Elisabeth Gruau de Receveaux, dont il n'eut pas d'enfants.

Claude-René-César, comte de Courtarvel, frère du marquis, épousa :

1° M. de Culant ;

2° Anne-Marie de Lubersac, 1806 ;

3° Aliénor de Becdelièvre, 1828.

De ce dernier mariage il eut :

1° René de Courtarvel, 1830-1849.

2° Ludovic-Calixte-César, marquis de Courtarvel, qui épousa Yolande des Isnards, mort sans postérité, en 1896, à Baillou ;

3° Marie-Aliénor-Césarine de Courtarvel, femme du comte Rodolphe de Monteynard ;

4° Alix de Courtarvel, femme de Gabriel, marquis de Solages.

CHARLES I DE COURTARVEL DE PÉZÉ

Charles I de Courtarvel prit du service dans les armées royales : il fut nommé gentilhomme de la Chambre du duc d'Alençon, le 28 juillet 1571 (1). Il se maria le 24 août 1576 à Guyonne de Trémigon, fille de Guy de Trémigon, chevalier, seigneur de Chalonge, et de Bonaventure de Bellouan.

Trémigon était une seigneurie de Bretagne, située dans la paroisse de Combourg. Guy de Trémigon était mort en 1562 des suites de ses blessures après la bataille de Dreux, et avait été enterré avec tous les honneurs militaires dans l'église Saint-Pierre de Dreux.

Sur son lit de mort, le 31 décembre 1562, il fit son testament, dans lequel nous relevons les détails suivants :

Noble homme Guy de Trémigon, chevalier, s[r] du Chalonge et du Bois-de-la-Motte, demeurant aud. lieu, paroisse de Trigavou, estant de présent en cette ville de Dreux, gisant au lit malade, blessé et navré d'une arquebusade, en la bataille qui fut près Dreux le dixneuvième jour de décembre dernier, toutefois sain d'entendement et de bonne mémoire, a fait son testament.... Demande à être enterré en

(1) Lettres de gentilhomme ordinaire de la Chambre du duc d'Alençon.

l'église Saint-Pierre de Dreux, à la disposition de Bonaventure de Bellouan, son épouse, donne à Jean et à Briand de Trémigon, ses frères, tous ses accoutrements, armes, bagages, chevaux, excepté la haquenée et le traquenard qu'il destine à sa femme, sa jument d'Espagne, et ses deux coupes d'argent. Il choisit pour exécuteurs testamentaires sa femme et Jean de Trémigon son frère, chevalier, s. de la Brosse, capitaine de 300 hommes de pied (1).

Guyonne, fille unique de Guy de Trémigon, aîné de la famille, était un riche parti qui devait apporter à la famille de Courtarvel les seigneuries de Trémigon, de Chalonge, du Val, etc.

Par son contrat de mariage Charles de Courtarvel avait assigné pour douaire à Guyonne de Trémigon les seigneuries du Grand-Bouchet et du Rameau ; mais comme ces biens avaient été donnés en partage aux puinés, en 1580, il remplaça son douaire par la terre de la Lucazière, le 19 mars 1597, et pour compenser les aliénations des biens propres de sa femme, faites à Jean d'Avaugour, son frère utérin, il lui céda la seigneurie de la Coursure. En 1581, Suzanne de Thoinon céda à Charles de Courtarvel tous les meubles morts et vifs de la terre de la Lucazière, estimés 2.000 écus, pour une rente de 366 écus, un tiers hypothéqué sur la terre de Pézé.

Les guerres de religion qui divisaient le pays du Maine depuis l'année 1555 obligeaient le seigneur de Courtarvel à prendre les armes presque tous les ans. Jacques de Courtarvel s'était fait remarquer par sa fidélité à la religion catholique et avait combattu contre les Huguenots. Sa santé gravement compromise par ses huit blessures ne lui permirent pas toujours de se mettre en campagne.

(1) Bonaventure de Bellouan avait été mariée en premières noces avec Robert d'Avaugour, dont elle eu un fils, Jean d'Avaugour, qui faisait le partage des biens avec sa sœur utérine, en 1588.

Son fils, Charles de Courtarvel, semble s'être attaché au duc d'Alençon qui l'avait fait gentilhomme de sa chambre ; lorsque celui-ci fut monté sur le trône de France sous le nom d'Henri III, il mit souvent à l'épreuve la fidélité de ses partisans en se ralliant tantôt aux Guises, tantôt au roi de Navarre. Le seigneur de Pézé lui resta constamment fidèle ; on ne le vit jamais combattre dans les rangs des ligueurs, quoiqu'il ne fut pas en mauvais termes avec eux, ce qui fait supposer qu'il était du tiers-parti dont les chefs dans le Maine étaient Claude d'Angennes, évêque du Mans et son frère, Philippe d'Angennes, gouverneur du Maine.

En 1585, Henri III se déclara chef de la Ligue et fit appel aux seigneurs. Charles de Courtarvel reçut le 3 avril une lettre du roi qui le convoquait à son service avec armes et équipages. Il n'assista pas à la bataille de Coutras, où les catholiques furent exterminés, en 1587, car il s'était fait donner une exemption de l'arrière-ban, le 11 octobre.

En 1588, Henri III changeait de politique et faisait assassiner les Guises au château de Blois. Immédiatement Paris se souleva, déclara Henri déchu du trône et proclama le duc de Mayenne, chef de la Sainte Ligue.

Charles de Courtarvel est convoqué au service par Henri III le 12 mars 1589 et reçoit une lettre de sauvegarde le 30 avril.

De son côté le duc de Mayenne l'invite à se joindre à ses troupes et lui donne une lettre de sauvegarde, le 21 mai.

Charles n'osait pas se prononcer entre les deux partis : il avait à ménager son suzerain Charles de Cossé, comte de Brissac, baron de Sillé, un des plus célèbres chefs de la Ligue, et le duc de Mayenne, dont sa terre de Courtarvel relevait en arrière-fief.

Ses incertitudes furent dissipées par la mort de Henri III assassiné par Jacques Clément, le 1er août 1589.

Henri IV vint au mois de novembre avec une armée soumettre Vendôme et Le Mans. Il gagna définitivement

Charles de Courtarvel à sa cause en lui envoyant la lettre de sauvegarde suivante :

« De par le roy à tous nos lieutenans-généraux, gouverneurs de nos provinces, maréchaux de France, etc., salut. Nous désirant bien et favorablement traicter notre cher et bien amé Messire de Pézé, la Lucazière, défendons expressément que ès-maisons de Pézé, la Lucazière, Saint-Germain, sises au pays du Maine a luy appartenant vous n'ayez à loger ni souffrir loger aucun de nos gens de guerre et en icelle être pris, enlevé ne fourrage, aucuns biens meubles, chevaux, bœufs, moutons, ne vins, foins, pailles, avoynes, lart ne autres choses quelconques, ne pareillement attenter à sa personne ne de ses gens, fermiers, serviteurs, lesquels nous avons prins et mis par ces présentes signées de notre main en notre protection et sauvegarde.

En signe de quoy nous luy avons permis de mettre et apposer nos Panonceaux et bastons royaux ès-lieux plus apparens, et ou aucuns seroient si osés et hardis d'enfreindre notre sauvegarde, mandons au premier prévot de nos bien amés cousins les maréchaux de France en faire telle et si rigoureuse punition qu'elle serve d'exemple à tous autres. Si n'y faictes faulx. Car tel est notre plaisir.

Donné au camp devant le Mans, du III jour de novembre 1589 (1).

HENRY ».

On voit par ces avances du roi Henri IV combien il tenait à attacher à son parti Charles de Courtarvel, dont les propriétés au Maine, en Anjou et en Bretagne faisaient un des seigneurs les plus puissants de la province. Celui-ci, pour sauvegarder ses propriétés, affectait de se tenir dans une espèce de neutralité qui lui causait de graves embarras. Les seigneurs de Bretagne, qui tenaient pour la Ligue, voulu-

(1) Chartrier de la Lucazière.

rent l'obliger à marcher avec eux, et sur son refus, ils firent saisir ses domaines de Trémigon et de Chalonges. Henri IV, par une lettre du 3 juin 1590, fit défense au Parlement de Bretagne et aux justiciers de connaître l'action intentée contre lui, et pour le récompenser des dommages qu'il avait soufferts, lui fit don de terres et de prés près de Nully, paroisse de Villiers, près Vendôme.

Après la bataille d'Ivry, le prince de Conti lui délivra un certificat de service. Pendant qu'il suivait le roi dans ses expéditions à travers la France, Guyonne de Trémigon obtenait des juges du Mans l'autorisation d'administrer ses biens, en 1591.

Charles de Courtarvel reçut la commission de lieutenant de gendarmerie et de gouverneur du château de Sillé, avec mission de pacifier le pays ; il obtenait des lettres de sauvegarde, et des exemptions d'arrière-ban, et prouvait qu'étant au service actif du roi dans la province il n'était pas astreint à le suivre dans ses expéditions lointaines. Les officiers du roi ne tenaient pas toujours compte des faveurs qu'il obtenait, et faisaient saisir ses terres. Le 24 février 1596, le roi lui envoyait une main-levée de saisie. Il était alors à Angers sous les ordres de la Roche-Pot. C'est après cette campagne qu'il recevait une sauvegarde du roi.

« De par le roy, à tous nos baillis, sénéchaux, etc., salut. Ayant égard aux bons et agréables services que Charles de Courtarvel, sieur de Pézé et la Lucazière, chevalier de notre ordre, nous l'avons déchargé et exempté de la contribution que nous avons ci-devant fait publier au ban et arrière-ban, auquel il pourroit être contrainct à cause des terres, seigneuries et fiefs nobles qu'il tient et possède, et vous mandons que faisant jouir led. de Courtarvel de cette présente exemption et descharge, vous ayez à le tenir quitte et deschargé de lad. contribution à l'arrière-ban et

lui en faire pleine et entière main-levée et délivrance. Car tel est notre plaisir.

Donné au camp devant Angers, le 27 septembre 1597 ».

La paix vint enfin donner à Charles de Courtarvel le loisir de reconstruire le château de la Lucazière dont son père avait eu le projet en 1577. Le roi avait autorisé Jacques à l'entourer de fortifications comme il le jugerait convenable. Il fallait de plus l'assentiment du baron de Sillé qui l'autorisa en 1588 (1). Ces fortifications projetées étaient simplement des fossés et des douves avec une porte et un pont-levis, dont il ne reste plus trace aujourd'hui.

Le château de la Lucazière comprend un grand corps de logis avec une façade de 8 fenêtres à deux étages ; au milieu de la façade occidentale s'élève un pavillon renfermant l'escalier d'honneur, décoré de trois colonnes à chacun de ses trois étages, des ordres toscan, ionique et corinthien ; entre ces trois colonnes sont percées deux portes au rez-de-chaussée, et deux croisées cintrées à chaque étage. Les fenêtres du reste du bâtiment étaient des croisées à doubles croix de pierre, qui ont disparu dans des restaurations récentes.

A l'angle méridional du château se trouve une tour cylindrique percée de fenêtres semblables et que nous croyons avoir été conservée de l'ancien château.

Les dépenses occasionnées par les guerres de religion n'avaient pas permis à Charles de Courtarvel d'augmenter ses propriétés à Mont-Saint-Jean et à Pézé. La métairie des Alleux, qui appartenait autrefois à la famille, fut vendue en 1591 à Guyonne de Tremigon par Charles de Velles, écuyer, s. de la Beauce, demeurant à Fougères. Charles de Cour-

(1) Aveu par Charles de Courtarvel à Charles de Cossé, pour la Lucazière, maison seigneuriale, ensuite duquel est une permission par Charles de Cossé de fortifier le château de la Lucazière, en date du 20 septembre 1588, publiée et enregistrée à Sillé le 24 septembre 1594, et ratifiée par Judith d'Assigné, le 30 juin 1597.

tarvel n'en prit possession qu'en 1598, et la rétrocéda à son fils aîné (1).

En 1601, il acheta le fief de Mondan. Mondan était un fief volant s'étendant autour du bourg, sur le Puits, à Haie-Chapron, la Guyonnière, la Cruchère, le Jardin, la Courvaserie, la Gerbinerie, la Varye, l'Avrillerie et les Patis, et relevant de Sillé à foi et hommage simple. Le 19 octobre 1564, Hervé de Courbefosse, sieur de la Ferrière, en faisait aveu à Sillé ; en 1595, le même Hervé ou son fils faisait encore aveu avec dénombrement. A sa mort, 1602, le fief de Mondan fut adjugé, à la cour de Sillé, à Charles de Courtarvel ; une sentence de la cour du duché de Mayenne confirma l'adjudication, le 10 juin 1607.

Le seigneur de Courtarvel, qui venait de rebâtir son château de la Lucazière pour lequel il avait abandonné celui de Pézé, aspirait à faire élever ses fiefs d'un degré dans la hiérarchie féodale, d'abord en châtellenie, puis en marquisat.

Il présenta sa demande à son suzerain immédiat, le baron de Sillé. Charles de Cossé-Brissac, maréchal de France, gouverneur de Paris, n'y voulut consentir qu'à la condition qu'il lui cédât la moitié des bois du Débat, dont la propriété était contestée entr'eux depuis plusieurs siècles : l'accord se fit sur ces bases le 8 janvier 1606. Il fallait aussi l'assentiment du duc de Mayenne, d'où relevait Sillé. Charles de Lorraine, duc de Mayenne, gouverneur et lieutenant-général pour le roi de l'Isle de France, par une lettre du 28 mai 1608, approuva la création et l'érection en châtellenie des

(1) La prise de possession des propriétés se faisait de cette façon : Prise de possession de la Métairie des Alleux, par Charles de Courtarvel, qui est entré dans la maison, a mis dehors le métayer, éteint le feu de la cheminée, et allé dans toutes les pièces de terre, a rompu et brisé des branches des arbres, en vertu du contrat d'acquisition, accompagné d'Olivier de Surmont, sieur de la Motte, de Jean du Plessis, sieur des Vaux, tous de cheval et six arquebusiers aussi à cheval, qu'il a dit avoir amenés pour la sûreté de sa personne, dont acte.

seigneuries de Courtarvel, la Lucazière et Mondan, et autres fiefs qui en dépendaient, pour relever immédiatement du baron de Sillé, et du duché de Mayenne en ressort et souveraineté. La requête fut ensuite portée au Parlement le 28 mai 1609 ; mais des difficultés surgirent de divers côtés et retardèrent l'affaire jusqu'en 1657, ce qui n'empêcha pas les seigneurs de Courtarvel de prendre le titre de marquis.

Me Charles de Courtarvel, chevalier, seigneur de Pézé, Courtarvel, la Lucazière, Mondan, Saint-Germain, le Pont-de-Varennes, la Paillerie, Trémigon, mourut au château de Bourdonné, près Houdan, où il se trouvait alors chez Me Jacques de Pleurnay, au mois de juin 1610. Son corps fut rapporté à Mont-Saint-Jean et reçut la sépulture dans l'église comme ses prédécesseurs.

Guyonne de Trémigon renonça à la communauté de biens avec son mari, accepta pour douaire en échange de la Lucazière qui lui avait été promise, la terre de Pézé et ses appartenances, et mourut dans son château de Trémigon en 1616.

Par son testament du 19 février 1616 elle demandait à être ensevelie dans l'église de Mont-Saint-Jean où fut inhumé son mari.

Par un codicile du 26 juillet suivant, elle ordonnait qu'il fut édifié deux petites chapelles aux côtés de l'église de Pézé, et fait un voyage à Notre-Dame de Lorette pour accomplir un vœu de son mari.

Enfants de Charles de Courtarvel et de Guyonne de Trémigon :

1° René I de Courtarvel, l'aîné ;

2° Christophlette, dite Suzanne de Courtarvel, mariée le 3 juin 1613 à Nicolas de Ploeuc, chevalier, seigneur de Kérharo, Guilli-Guiffin, Guéraudron, la Quillière, Posponen, en Bretagne (1) ;

(1) Transaction sur contrat de mariage entre dame Guyonne de Trémigon ve Me Charles de Courtarvel, et Me Nicolas de Ploeuc, mari de

3° Guyonne de Courtarvel, mariée le 9 août 1605 à Louis de la Vove, fils de Pierre de la Vove, chevalier, seigneur de la Pierre, à Coudrecieux, et de Gabrielle de Maunoir (1) ;

4° Jeanne de Courtarvel, mariée en 1618, à Antoine de Tournebus, chevalier, seigneur de Bouger, en Normandie (2), gentilhomme de la Chambre du roi.

E. TOUBLET.

(*A suivre*).

Christophlette Suzanne de Courtarvel, fille aînée, par laquelle la dame de Pézé pour récompenser la dame de Ploeuc, de la terre et seigneurie de la Coursure qui lui avaient été données en mariage, lui a donné la terre et dépendances de Chalonge, 22 mars 1614.

(1) Quittance de dot à M. et Me de Pezé par François de la Vove, Gabrielle de Maunoir et Louis de la Vove, mari de Guyonne de Courtarvel, 6 août 1605.

(2) Quittance donnée par Antoine de Tournebus et Jeanne de Courtarvel, son épouse, 30 mars 1618.

LA
CLOCHE DE BÉTHON

Une des plus anciennes cloches de la région est apparemment celle de Béthon (1).

Elle date, en effet, de la moitié du XVI[e] siècle.

De 0m 75 de hauteur et 0m 55 de diamètre à la patte, elle a 0m 95 de circonférence au cerveau, et 1m 75 à la patte. Elle pése exactement 100 kilogrammes.

Le battant, très fruste, mesure 0m 55 de hauteur, 0m 25 de circonférence à sa partie la plus renflée, et pèse 5 kilogrammes.

Autour de cette cloche, à la hauteur de la gorge, se lit, tracée en relief sur deux lignes, l'inscription suivante en caractères gothiques :

lan mil v[c] lvj fufaicte pour
s ouen de beton m rou perier
cure m pierre bocheron
viquere m jacques ribale procureur

Pourquoi n'est-elle pas signée ? Nous ne saurions le dire. Mais assurément ce n'est pas pour la raison que l'on donne

(1) Toute communication nous apportant, avec pièces à l'appui, l'indication de cloches antérieures à la nôtre, nous intéresserait grandement.

à propos de la cloche de l'Hippodrome de Caen (1), qui offre la même particularité.

Si cette dernière n'est pas signée, dit M. V. Hunger, c'est qu'elle faisait partie d'une série plus importante dont très probablement la tonique seule portait le nom du facteur, ainsi qu'il arrivait fréquemment (2). Pas plus au XVIe

(1) Cette cloche, fondue en 1666, était la propriété des Carmes de Caen, comme l'indique l'inscription suivante en capitales romaines et en chiffres arabes : CETTE CLOCHE APPARTIENT AVS CARMES DE CAEN A ESTE NOMMEE & — 1666 —.

Echappée au vandalisme révolutionnaire, elle fut portée aux magasins de la ville qui la donna à la Société des Courses de Caen lorsqu'elle se fonda en 1837. « J'ai rencontré autrefois, dit Georges Bouet dans une note communiquée par M. Huard, élève de l'Ecole des Chartes, en furetant dans les magasins de Saint-Etienne-le-Vieux, la vieille cloche des religieux du Carmel, maintenant aux mains de l'administration municipale qui s'en sert pour les signaux de courses de chevaux ». Elle appartient aujourd'hui à la Société du Demi-Sang de cette même ville, depuis le 27 octobre 1904.

En terminant sa très intéressante étude sur *La cloche de l'Hippodrome de Caen* (13 p. in-8°. Paris, Champon et Pailhé, 7, rue Darcet), M. V. Hunger, de la *Société des Antiquaires de Normandie*, écrit : « Puisse cette cloche sonner encore de longues années, et témoigner ainsi de la vitalité et de la prospérité d'une Société si utile à notre défense nationale et à nos vaillants éleveurs de chevaux de demi-sang. » Pour nous, nous préférerions voir cette cloche rendue à ses anciens usages religieux, et nous estimons que la Société du Demi-Sang s'honorerait en la restituant, à défaut de ses anciens maîtres, à l'évêque diocésain, sans que l'élevage du cheval ni la défense nationale en pussent souffrir.

C'est Mlle Robet, la dévouée secrétaire-adjoint de la *Société historique et archéologique de l'Orne* qui, sur l'indication de M. le baron Freddy de Sainte-Preuve, signala l'intérêt présenté par la cloche de l'hippodrome de Caen et qui, en même temps qu'un exemplaire de la brochure susdite, reçut de M. Hunger, secrétaire de la Société du Demi-Sang, à Verson (Calvados), la communication suivante : « J'ai plaisir, écrit-il, à vous annoncer que les mesures de conservation réclamées pour cette cloche ont été prises depuis longtemps par la Société du Demi-Sang, à laquelle elle appartient. J'ai moi-même, l'an dernier, signalé l'intérêt historique de cette cloche, provenue des Carmes de Caen, comme vous pouvez le voir dans la brochure que je vous adresse sous ce pli.... »

(2) On a des exemples de cette manière de procéder : des sept

siècle que de nos jours, la sonnerie de Béthon n'eut une telle importance et notre modeste campanile ne dut jamais abriter plus de deux cloches.

Quoi qu'il en soit, la vieille cloche qui nous a été conservée ne porte pas de signature.

Comment se nommait-elle ? Quels furent ses donateurs ? Vraiment trop discrète, elle ne nous renseigne pas davantage à ce sujet.

Et pourtant, en bonne chrétienne qu'on la voulut faire, et pour bien chanter à sa façon la louange de Dieu, elle fut certainement baptisée, et un parrain et une marraine, sinon plusieurs, comme c'était l'usage à l'époque, durent l'assister au jour de son baptême et lui donner des noms chrétiens.

Les cloches, on le sait, avaient une sorte de personnalité ; on les baptisait solennellement, et cela depuis des siècles ; on leur donnait des noms de saints qu'on fondait en caractères saillants sur leur face extérieure (1).

Heureux encore que l'inscription plus haut relatée nous révèle l'âge de notre cloche.

Et comme elle doit sourire de notre empressement puéril à célébrer le moindre centenaire ! car, tout de suite et, non sans une certaine coquetterie, elle nous accuse fièrement ses 356 ans bien sonnés !

Aucun doute n'est possible ; elle porte bien la date de 1556 (2).

D'ailleurs, d'intéressants rapprochements historiques nous convaincraient vite, s'il en était besoin, de l'antiquité bien authentique de cette vénérable tricentenaire.

cloches du prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge et de celles de l'abbaye du Val-Richer, la tonique seule était signée. (Cfr. Dr Billon, *Campanologie, Etudes sur les cloches et les sonneries françaises et étrangères.* Caen, 1866, in-8°, p. 49.)

(1) Voir *Le Village sous l'ancien régime*, par Babeau, v° Cloches.

(2) Opinion confirmée par le distingué président de la *Société historique et archéologique de l'Orne*, M. Tournoüer.

Si le nom du procureur Jacques Ribale nous est inconnu, par contre, le « viquère », à défaut de son nom qui est bien pourtant du pays (1), nous apporte une première preuve par la manière dont sa qualité nous est indiquée. Ainsi orthographié, le mot « *viquère* » indique évidemment le XVI[e] siècle.

Mais le nom du sieur curé, surtout, élucide la question : **Perier, curé** porte notre inscription. Or, le *Chartrier de Maleffre* contient un adveu rendu en 1525, par Pierre *Périer*, prebtre, curé de Béthon, à haut et puissant seigneur de Chabanais, chevalier, seigneur de Cheranne, Rouzay et Beton, pour maison, jardin et terres audit lieu de Beton.

Nous n'avons pu identifier le mot **rov** qu'il faudrait peut-être lire **rev** ?

En plus de ces preuves qui sont déjà péremptoires, la nature même et les caractères de l'inscription confirment encore l'antiquité de notre cloche.

(1) CY . DEVANT . GIST . LE . CORPS . DE . MARGUERITTE .
BOUCHERON . QUI . A . FAICT . FAIRE . ET . DORER . LE .
GRAND . AUTEL . DONNE . LA . CROIX . DARGENT .
LA . BANNIERE . DEUX . TUNIQUES . DE . CAMELOT .
ROUGE . A . LA . CHARGE . PAR . LES . CUREZ . DE .
CEANS . DE . FAIRE . SA . PRIERE . TOUS . LES .
DIMANCHES . ET . CHANTER . UN . SUBVE-
NITE . RETOUR . DE . LA . PROCESSION .
SUR . SA . FOSSE . ELLE . A . LAISSE . UN .
ANNIVERSAIRE . DUNE . GRANDE .
MESSE . AVEC . VIGILLES . AV . 20 .
DE . NOBRE · AUQUEL . JOUR . ELLE .
EST . DECEDEE . EN . LAN . 1663 . A .
DONNE . A . LA . FABRICE . UN . CHAMP .
NOMME . LES . BARES . A . LA . CHARGE . PAR .
LES . PROCUREURS . DE . LA . FABRICE . DE . FAIRE .
DIRE . UNE . MESSE . BASSE . LE . MESME .
JOUR . 20 . DE . NOVEMBRE .
REQUIESCAT . IN . PACE .

(Plaque en cuivre, de 30 centimètres carrés, encastrée dans la nef, en face de la chaire).

Jusqu'à la Renaissance, toute inscription lapidaire ou monumentale était faite de caractères très spéciaux qu'on appelle vulgairement lettres gothiques.

Les lettres romaines n'ont guère été employées dans les monuments religieux avant le XVII[e] siècle. Si elles se rencontrent parfois à l'extrême fin du XVI[e] siècle, comme en témoigne l'inscription de 1596 sur l'une des cloches de Saint-Cyr-la-Rozière, c'est une exception assez rare à cette époque, car, dit M. de Caumont, on tenait aux lettres gothiques pour les monuments comme on tenait pour eux au style ogival (1).

Enfin, malgré son air de fraîcheur et de jeunesse, la cloche de Béton n'a pas échappé à la loi commune. Elle aussi a subi des « ans le réparable outrage ».

Sa robe de bronze, effritée par endroits et marquée çà et là des stigmates de la vieillesse, trahit son âge, et avertit que les coups trop longuement répétés, qu'elle a reçus de son impitoyable battant, l'ont lentement et peu à peu affligée de lamentables dentelures.

Bien plus, un œil tant soit peu exercé lui aura bientôt découvert une fine cicatrice qui, pour légère qu'elle soit, n'en est pas moins une fissure mortelle : « N'y touchez pas, elle est brisée ».

Quand et comment lui advint ce fatal accident ?

Serait-ce un bon vieux maître d'école des temps jadis qui, à l'approche d'un orage, et sans tenir compte de ses

(1) Voir dans les *Documents sur la Province du Perche*, numéro d'octobre 1898, une lettre aussi documentée que spirituelle de M. l'abbé Desvaux, curé de Montsort, secrétaire de la *Société historique et archéologique de l'Orne*, alors curé de Verrières, à M. Henri Tournoüer, président de la même Société, confirmant que la cloche de Corbon date bien de 1665, selon le dire de M. Tournoüer, et non de 1265 comme le prétendait la *Normandie monumentale*. La cloche porte en réalité la date de 1965. La *Normandie monumentale* voyait dans le 9 un 2. M. Tournoüer prétendait avec raison que ce 9 n'était autre chose qu'un 6 renversé, ayant passé inaperçu sur le moule, avant la mise en fusion du métal.

règlements, l'aura agitée trop violemment ou trop longtemps ? Fut-ce défaut d'expérience de sa part ou trop grande vivacité à la lancer pour conjurer un danger, signaler un incendie, annoncer l'approche de l'ennemi ou de pillards (1) ; ou bien plus simplement ne seraient-ce point les gens des paroisses voisines, Chérisay, Oisseau, Bérus ou Arçonnay qui, à l'occasion d'une cérémonie religieuse, dans l'élan d'un zèle trop ardent, l'agitèrent inconsidérément, comme firent les gens de Mézières qui, venus en procession le mardi des Rogations, 12 mai 1643, au Tronchet, cassèrent les deux cloches de cette paroisse (2) ?

Toujours est-il qu'après avoir, de sa voix si nette et si pure, de son timbre si sonore, célébré les deuils comme les joies, signalé les événements heureux comme aussi les tragiques épisodes des guerres de religion (3) ; après avoir sonné peut-être pendant quarante jours, lors du décès d'un seigneur du pays (4) ; après avoir été le témoin navré et impuissant du départ de sa compagne pour le district de Fresnay, c'est-à-dire pour la mort (5), elle est maintenant sans voix et sans vie.

(1) Voir *La ville sous l'ancien régime*, par Babeau, t. II, p. 240 et *passim.*, v° *Cloches.*

(2) Archives de la fabrique du Tronchet. En corrigeant ces épreuves, nous apprenons que la vieille cloche de Béthon n'a été cassée qu'en 1868 !

(3) La monarchie, en autorisant « les bonnes gens des plas paiz » ou des campagnes à résister aux excès du droit de prise, leur permettait de se réunir pour « appeler aide de leurs voisins et des villes prouchaines, lesquelles se pouvaient assembler par cry, par son de cloches ou autrement ». (*Ordonnances* de 1355, 1356, 1367. *Anciennes lois françaises*, IV, 826 : V, 286). La cloche de l'église joue dans ce cas un rôle presque politique, et « les bonnes gens » sont investis du droit de se faire justice eux-mêmes par la force. Plus tard, à l'époque des guerres de religion, ces Ordonnances furent remises en vigueur.

(4) Fréminville, p. 454.

(5) Le district de Fresnay avait, à plusieurs reprises, demandé à la commune de Béthon l'envoi de grains, des cuivres, vases sacrés, cloches, etc... Dans une séance d'octobre 1793, le Conseil avait répon-

Pourquoi donc, après un si long et si glorieux passé, et tant de services rendus, gît-elle ainsi lamentablement, inerte et muette, dédaigneusement reléguée au bas de l'église, comme un corps sans âme, non loin de son battant, lui aussi solitaire et impuissant ?

Car enfin, sa blessure n'est pas mortelle, et avec les ressources de l'industrie moderne, un habile fondeur pourrait venir sur place, comme autrefois, la « raccoustrer » et lui rendre sa sonorité d'antan.

Quelques « escuz d'or », quelques « bonnes et vallables pistolles » suffiraient pour le travail (1).

On pourrait alors rendre à la vieille cloche de Béthon son ancienne place dans le clocher, où l'attend impatiemment une jeune sœur dont le baptême l'a naguère réjouie (2).

Comme elle se dédommagerait alors de son long et humiliant silence ! avec quel joyeux entrain elle mêlerait sa voix argentine à la voix de bronze de sa cadette (3) ! De quelles

du, par la plume de son curé, Gilles Lecoq, qu'il enverrait des grains tant que les rebelles seraient dans le voisinage ; que, pour la croix d'argent, ils l'avaient gardée jusque-là parce qu'il n'y avait dessus que quelques légères feuilles d'argent ; quant aux cloches, n'en aïant que deux pesant eensemble environ 200 livres qui étaient pour eux d'une nécessité indispensable, une seroit descendue aussitôt et envoyée au district.... Il convient de féliciter ici de leur bon sens les habitants de Béthon d'avoir su conserver ainsi leur cloche du XVI[e] siècle.

(1) Vœu dédié au maire de Béthon, M. Fontaine, dont l'intérêt porté par lui aux objets d'art nous est connu et qui, à l'occasion de son entrée dans la Société historique et archéologique de l'Orne, vient, comme don de joyeux avènement, d'offrir pour son Musée un ancien métier à toile qui, dans quelques années, sera déjà une antiquité pour la génération actuelle.

(2) L'an 1869, j'ai été bénite par M. Quentin, doyen de Saint-Paterne et nommée Marie-Louise, par Gabriel Collet, curé de la paroisse de Béthon, et M[lle] Alphonsine Deschamps.

(3) La traditiou du pays veut qu'il entre une assez forte dose d'argent dans la composition de la vieille cloche de Béthon. Quoi qu'il en soit de cette opinion, que cette cloche soit en partie en argent, ou plus vraisemblablement, qu'elle soit tout simplement en bronze, les habi-

sonores envolées surtout elle réveillerait les échos d'alentour s'il lui était donné d'inviter un jour ses concitoyens à venir, dans leur vieille église si coquettement rajeunie (1), fêter l'arrivée d'un curé vainement espéré, impatiemment attendu (2).

Ce jour-là, sa voix se ferait si séduisante, la joie serait si intense et si unanime que, comme aux bons jours antiques, toute la paroisse répondrait à son appel.

Puisse ce double vœu bientôt se réaliser (3).

H.-M. LEGROS.

tants actuels de Béthon, tout comme leurs ancêtres, sont très fiers de leur cloche et y tiennent essentiellement. Aussi, il y a quelques années, quand une personne mal inspirée, proposa de la vendre pour en acheter une neuve, la population s'y opposa nettement. « Nous voulons bien, disaient avec raison ces braves gens, la faire réparer, mais nous nous refusons à la vendre ou à la faire fondre ».

(1) Il y a une dizaine d'années, M. l'abbé Chaudron, alors curé de Béthon, fit faire d'assez sérieuses réparations à l'église ; il remplaça le pavage, travail qui fit découvrir une sépulture au bas de la nef, et fit poser quatre grisailles. Malheureusement, en son absence, les ouvriers firent disparaître les quatre petites fenêtres, en forme de meurtrières, qui indiquaient bien l'antiquité de ce modeste édifice. Deux énormes contreforts, ainsi que quelques restes de murs en feuilles de fougères ou arêtes de poisson attestent encore l'ancienneté de cette église.

(2) La loi de séparation a amené l'administration diocésaine à supprimer le curé en 1908, et à rattacher la paroisse à celle d'Oisseau.

(3) Il serait assurément très intéressant de demander à MM. les Curés de bien vouloir relever toutes les inscriptions inscrites sur leurs cloches. On aurait ainsi, pour les cloches de la Sarthe, une épigraphie spéciale, qui ne serait pas sans valeur historique.

En attendant, l'un de nos compatriotes manceaux, M. Boisseau, entrepreneur de fumisterie à Alençon et amateur d'antiquités, vient de me signaler à l'Hôtel-de-Ville d'Alençon deux cloches curieuses qui semblent mériter d'être étudiées. La première porte une figure en relief de saint Michel, une autre de la Vierge assise avec l'Enfant, et une pièce en argent soudée figurant une croix. De ses inscriptions latines, en lettres gothiques, une seule : *Te Deum laudamus*, a pu être déchiffrée. La deuxième, plus petite, date de 1744 et est signée de « Nicolas, fondeur ».

VAUGEOIS ET SES SEIGNEURS

Situé dans la commune de Neuilly-le-Vendin, par conséquent sur le territoire du département de la Mayenne, mais tout près des limites de l'Orne, le château de Vaugeois, de très moderne apparence, s'élève sur l'emplacement d'un ancien manoir avec fief compris dans la paroisse de Saint-Ouen de Brisoult (aujourd'hui département de l'Orne) et relevant de la terre seigneuriale de Monceaux en Méhoudin. Devenu au XVI[e] siècle, grâce à l'annexion de l'important fief de Bois-Hamelin, mouvant de Lassay, le chef-lieu d'une terre assez considérable, habité aux XVII[e] et XVIII[e] siècles par les comtes de Montreuil-la-Chaux, ce manoir a toute une histoire que M. A. Lemaître, membre de la Société historique et archéologique de l'Orne, a recherchée avec soin, qu'il a réussi à reconstituer, et qu'il a fait paraître ces dernières années dans le Bulletin de la Société que nous venons de nommer (1).

C'est cette histoire dont nous allons essayer, dans le compte-rendu qui va suivre, de présenter aux lecteurs de la *Revue historique et archéologique du Maine* une analyse aussi fidèle que rapide.

D'après l'auteur de l'étude en question, le seigneur de Vaugeois le plus anciennement connu est Guillaume des Prés qui vivait vers le milieu du XV[e] siècle et demeurait dans la paroisse de Magny, vicomté de Falaise. Marié avec Raoulette Bouterue ou Boutrue, il en avait eu deux fils,

(1) Publié à part, Alençon, Imprimerie Alençonnaise, 1911.

appelés tous deux Jehan, dont l'aîné épousa en 1469 Julienne de Rais, fille de Robert, seigneur de Bois-Josselin en la Baroche de Lucé. Jehan I des Prés, successeur de son père comme seigneur de Vaugeois, eut lui-même pour successeur son fils Jehan II, époux en 1507 de Jehanne de la Chapelle, fille de François, seigneur de Leschigné, de Saint Christophe-du-Luard et du Bois-Hamelin, et de Jehanne Thibergeau. En 1510 Jehan II des Prés rendit aveu à la seigneurie de Méhoudin pour son fief de Vaugeois, tiers de fief de Haubert, tenu à foi et hommage de la dite terre de Méhoudin. En 1530 Jehanne de la Chapelle recueillit dans la succession de son oncle, Robert Roger, seigneur de Collières, près Domfront, la terre de Bois-Hamelin, et c'est ainsi que cette importante terre fera désormais, et jusqu'à la fin de l'ancien régime, partie intégrante de celle de Vaugeois. Cependant de l'union de Jehan des Prés et de Jehanne de la Chapelle étaient issus deux enfants, un fils Guillaume et une fille Jehanne. Celle-ci épousa Jehan de Mondot, seigneur dudit lieu en Villiers-Charlemagne. Quant à son frère, il prit pour femme en 1541 Jehanne le Royer, fille du seigneur du Mesnil-Samson. Il rendit aveu pour Vaugeois à Méhoudin en 1545, fut déclaré en 1577 bon catholique, et mourut peu de temps après. Sa succession passa alors à son neveu Joachim de Mondot. Celui-ci était l'époux de Nicole du Bailleul, dame de Melleray, Torcé en Cigné, et les Echerets en Chevaigné, et il en avait eu plusieurs filles dont l'aînée, Françoise, fut mariée en 1585 avec Michel de Montreuil, seigneur de la Chaux, près Carrouges en Normandie.

Bien connu dans l'histoire de son temps, ce seigneur de Vaugeois y a joué un rôle très important, et c'est avec raison que M. Lemaître lui a consacré une grande partie de son étude.

Né vers 1540 de Jacques de Montreuil et de Françoise de Loré, Michel de Montreuil avait pris de bonne heure la

qualification de sieur de la Chaux, à cause du fief de ce nom qui devait lui revenir au jour du décès de sa mère, et, chose singulière, bien que ce fief n'ait jamais en réalité été possédé ni par lui ni par ses enfants, c'est comme sieur, puis comte de la Chaux, que lui et ses descendants seront le plus connus.

En 1574, âgé de 34 ans, il avait sans doute déjà servi pendant un certain nombre d'années et acquis ainsi une réelle expérience dans le métier des armes. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que le maréchal de Matignon, alors lieutenant-général en Basse-Normandie, l'ait mis à la tête d'une compagnie de cent hommes de pied et chargé « d'empêcher les pilleries des insurgés autour de Domfront et, si faire se pouvait, s'emparer de la ville » tombée au pouvoir de ces derniers. Cinq ans après, en 1579, Matignon qui se l'était déjà attaché comme homme d'armes dans sa compagnie d'ordonnance, lui confia la charge de prévôt général des troupes placées sous ses ordres ; puis en 1584, l'honorant de plus en plus de sa confiance, le fit nommer capitaine-commandant de la ville et du château de Cherbourg.

C'est ici que commence le rôle véritablement historique du capitaine la Chaux, rôle exposé de la façon la plus intéressante dans les pages que M. Lemaître a consacrées à cette période importante, mais peu connue jusqu'ici, de la vie de son personnage. Le moderne historien nous montre Michel de Montreuil d'abord occupé à mettre en état de défense la place qui lui était confiée, puis réussissant à la maintenir sous l'obéissance de Henri III, non sans luttes énergiques avec les ligueurs des pays environnants soulevés contre l'autorité royale. Cette conduite loyale et dévouée valut du reste au capitaine de Cherbourg le collier de l'ordre de Saint-Michel qui lui fut envoyé par le roi en 1588. Après la mort tragique de Henri III en 1589, Michel de Montreuil n'hésita pas à se rallier au nouveau roi Henri IV, et il con-

tinua au nom de celui-ci à guerroyer victorieusement contre les ligueurs de la contrée, ce qui lui mérita d'être nommé en 1591 grand bailli d'épée du Cotentin. L'année suivante, au mois d'avril, il eut à déjouer le complot qu'avait ourdi le sieur de Tourps et ses compagnons ligueurs pour s'emparer, à la faveur de la fête des Rameaux, de la ville et du château de Cherbourg. C'est en souvenir de cet événement que, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, avait lieu tous les ans dans cette ville, la veille du Dimanche des Rameaux, la procession dite de la Chaux. Du reste, le chef lui-même du complot, le sieur de Tourps, avait réussi à s'échapper, et ce redoutable adversaire, soutenu par les populations ligueuses du Cotentin, se trouva assez fort dans les mois suivants pour tenir en échec les troupes royalistes ; il est vrai qu'à la fin de l'année il fut défait et tué au combat de Gonneville. Au mois de mai 1593, Cherbourg se trouvant de nouveau menacé d'un coup de main de la part des ennemis de l'autorité royale, Henri IV écrivit à M. de la Chaux pour lui recommander de faire bonne garde et de tenir ses compagnies au complet et prêtes. Et comme le capitaine de Cherbourg avait été obligé, tant avant la mort d'Henri III que depuis, de dépenser beaucoup de son propre bien pour subvenir aux frais nécessités par la mise en état de défense de la place confiée à ses soins et la levée et l'équipement des troupes, le roi donna ordre, le 31 janvier 1594, de lui verser 4000 écus sols pour le récompenser de ses dépenses. Les considérants des lettres patentes contenant cet ordre sont des plus flatteurs pour notre personnage, et M. Lemaître a été très bien inspiré en reproduisant en note ces lettres patentes dans toute leur teneur.

A cette époque, Michel de Montreuil vivait en très bonne intelligence avec le comte de Thorigny, fils aîné du maréchal de Matignon, qui avait le gouvernement de Cherbourg et du Cotentin ; mais il n'en était plus de même en 1597. Celui-ci avait cherché à le déposséder de la place de capi-

taine de la ville et du château de Cherbourg pour la donner à un de ses parents, Goyon de la Méthaire, et il avait fallu l'intervention de Henri IV lui-même, dont M. Lemaître reproduit deux lettres, adressées l'une à M. de Canisy, lieutenant au gouvernement du bailliage du Cotentin, et l'autre à M. de la Chaux, pour que les Matignon se décidassent à laisser ce dernier jouir en paix de sa charge. C'est ainsi que Michel de Montreuil continua à commander à Cherbourg jusqu'en 1604, époque où il fut remplacé selon le vœu des Matignon, non sans avoir obtenu en échange de la capitainerie qu'il perdait celle de Saint-Sauveur-le-Vicomte. N'étant pas obligé cette fois à la résidence, il se retira dans son manoir de Vaugeois, où il reçut, en juillet 1606, une lettre du roi Henri IV à lui adressée avec le titre de « gentilhomme de la Maison du Roi », et l'invitant, en cette qualité, à venir faire son service au baptême du Dauphin qui devait avoir lieu le 22 août suivant.

Ainsi jusqu'à la fin du règne de Henri IV, le seigneur de Vaugeois ne cessa pas de jouir de la faveur de son souverain. Sous le règne suivant, confiné définitivement dans ses domaines, il se consacra exclusivement à leur amélioration et embellissement ; sa vie se prolongea d'ailleurs jusqu'à l'année 1621. Il mourut à Vaugeois le 21 juin vers minuit, et fut inhumé en l'église de Neuilly, à droite dans le chœur, près le degré pour monter au Lutrin. Il avait eu de son union avec Françoise de Mondot quatre fils et cinq filles.

L'aîné de ses fils, Hervé, né en 1587, lui succéda, comme seigneur de Vaugeois ; il avait été du vivant de son père gardien d'une compagnie de cent hommes d'armes (1617) ; en 1624 il passa avec le même grade dans la compagnie d'ordonnance du Roi, commandée par Bois-Dauphin, maréchal de France ; en juin 1633, il obtint l'office de lieutenant des Cent-Suisses de la garde du Corps ; et en décembre de la même année, il fut pourvu de cette charge de

bailli d'épée du Cotentin que son père avait autrefois exercée ; enfin en 1636 il obtint un brevet de maître d'hôtel ordinaire du Roi. Comme service militaire, il prit part à la campagne de 1639, à la tête de l'arrière ban du Cotentin qu'il commandait en sa qualité de bailli d'épée de cette région.

A ses moments de loisir, Hervé de Montreuil s'occupa, à l'exemple de son père, d'embellir son manoir de Vaugeois. Il voulut à cet effet créer une belle pièce d'eau tout autour, et détourna pour cela le cours de la Mayenne. Cette grave opération amena entre lui et le seigneur de la Motte-Madré, son voisin, un long procès dont M. Lemaître nous raconte les curieuses péripéties. Il fut inhumé le dernier jour de septembre 1671 en l'église de Neuilly, auprès de ses parents. De Jeanne Thomas qu'il avait épousée en 1624, il ne laissait qu'un fils René et une fille Marie, veuve de François de Samson, chevalier, seigneur de Vaux et de Saint-Denis, et remariée à Claude de Mallet, seigneur de Coulfru.

René de Montreuil, seigneur de la Chaux, Vaugeois, Mondot, etc., commanda en 1693 l'arrière-ban de la noblesse des bailliages de Falaise et Vire, et servit en cette qualité sur les côtes de Basse-Normandie où l'on craignait le débarquement des Anglais. Il eut lui aussi, comme nous le raconte M. Lemaître, un procès avec le seigneur de la Motte-Madré, procès au cours duquel il faillit être tué par le garde de ce seigneur. Il mourut en 1705 et fut inhumé, comme son ayeul et son père, dans l'église de Neuilly. Marié en 1672 avec Lézine de Saint-Denis, qui lui avait apporté la terre de la Béraudière en Céaucé, il en avait eu trois fils et deux filles.

René-Charles-Henri de Montreuil, l'aîné des deux fils de René, lui succéda dans ses principaux domaines, entr'autres dans celui de Vaugeois. Il avait servi quelque temps pendant la guerre de la succession d'Espagne, d'abord en 1702, à l'arrière-ban, en qualité de gentilhomme détaché de la

noblesse du bailliage de Caen, puis en 1706 comme mousquetaire de la seconde compagnie. Il fut alors contraint par un accès de goutte de se retirer du service, et épousa deux ans après, 1708, Charlotte Tréton de Baladé. Il racheta en 1714, la terre de Bois-Hamelin, attribuée en 1673 à la sœur de René de Montreuil et fit réparer et bénir solennellement en 1724 la chapelle attenante au manoir de Vaugeois. Il mourut en novembre 1728 à Laval, au cours d'un voyage d'affaires qu'il était allé faire avec son fils aîné à sa terre de Mondot en Villiers-Charlemagne. Son corps fut déposé dans l'église des Chanoines de Saint-Thugal à Laval. Il laissait de Charlotte Tréton huit enfants dont l'aîné, René-Charles-Henri, était encore mineur.

Ce dernier, qui avait été du vivant de son père page de la Grande-Écurie, ne tarda pas à entrer dans la marine du Roi et devint en 1741 enseigne de vaisseau. Mais l'année suivante il renonça à cette carrière pour épouser Renée-Françoise-Olive Doynel de Montecot. René-Charles-Pierre de Montreuil prit le titre de comte de la Chaux que n'avaient pas encore pris ses prédécesseurs. Ce fut lui qui réunit par acquêt en 1751 à la terre de Vaugeois celle de Saint-Ouen de Brisoult. Il mourut en 1779 et fut inhumé comme ses ancêtres en l'église de Neuilly. Sa femme était cette célèbre comtesse de la Chaux qui, très instruite, a laissé des mémoires si précieux pour l'histoire généalogique des Montreuil et des familles alliées, ainsi que pour l'histoire des différentes terres possédées par son mari. Gérard de Contades, dans son intéressante notice sur Rânes et ses seigneurs, a exquissé de cette grande dame érudite un portrait qui devait naturellement trouver sa place dans l'étude de M. Lemaître et que celui-ci ne pouvait se dispenser de reproduire.

Quand elle mourut, elle laissait pour héritier Charles-Claude-Olivier de Montreuil, son fils unique, qui avait

épousé en 1774 Marie-Louise-Victoire d'Argouges, dame de la Coulonche, laquelle ne devait pas tarder à hériter du beau château et de la terre de Rânes. Ce second comte de la Chaux devait être le dernier seigneur de Vaugeois, car la Révolution était proche. Comme le raconte M. Lemaître après Gérard de Contades, M. et Mme de Montreuil, qui en juillet 1789, à la suite du pillage de leur château de la Coulonche, s'étaient réfugiés à Vaugeois, y furent poursuivis par les émeutiers, lesquels en firent également le pillage et détruisirent les riches archives qui y étaient renfermées. Il ne leur restait plus qu'à émigrer, ce qu'ils firent, mais après la tourmente révolutionnaire ils furent assez heureux pour rentrer en possession de leurs terres de Normandie et du Maine, entr'autres de la terre de Vaugeois. Ils avaient une fille, Charlotte de Montreuil, qui après eux, porta cette terre en même temps que Rânes, etc., à Victor-Amédée-Marie, prince de Broglie, fils du célèbre maréchal. Victorine-Gabrielle de Broglie, fille et unique héritière de ce dernier, épousa le prince de Berghes qui posséda ainsi Vaugeois où il habitait généralement et où il mourut en 1864.

C'est alors que le château dont nous venons, d'après M. Lemaître, de résumer l'histoire, fut vendu par la famille de Berghes. Il appartient aujourd'hui à M. Auguste Brölemann, qui, comme le fait justement remarquer l'historien de Vaugeois, est depuis de longues années le maire estimé et aimé de la généralité des habitants de Neuilly-le-Vendin.

Mis DE BEAUCHESNE.

CHRONIQUE

S. G. Mgr Marie-Prosper de Bonfils, évêque du Mans, assistant au trône pontifical, est mort au Mans, le 2 juin 1912, dans sa 72e année.

Né à Cherbourg le 6 avril 1841, le regretté prélat avait été successivement vicaire à Saint-Thomas-d'Aquin, aumônier du collège Sainte-Barbe et du lycée de Vanves, curé de Colombes, de Saint-Jacques-du-Haut-Pas et de Saint-Roch. Nommé à l'évêché du Mans par décret du 22 mars 1898, sacré le 29 juin dans son église de Saint-Roch, il avait pris possession solennelle du siège de saint Julien le 11 juillet suivant, jour de la fête de la translation de sainte Scholastique, « la sainte municipale », patronne de la ville du Mans.

Ce n'est pas à nous qu'il appartient de louer ses hautes vertus sacerdotales, son zèle apostolique, sa piété si édifiante. Nous nous permettrons seulement de dire que Mgr de Bonfils ne se départit jamais, dans son administration épiscopale, d'une extrême charité, d'une bienveillance inépuisable et d'une sage modération.

Profondément affecté des tristesses de la Séparation, le dernier évêque concordataire du Mans, tout en ne cessant de revendiquer les droits de l'Église, ne rendit jamais la France, qu'il aimait en vrai patriote, responsable des mesures de politique passagère qui spoliaient les morts et le jetaient brusquement à la porte de son palais épiscopal. Son attitude de dignité calme et son extrême bonté n'auront mis que

davantage en relief les pénibles épreuves qu'il eut à supporter.

Mgr de Bonfils daignait faire partie de la Société historique et archéologique du Maine et lui témoigner en toutes circonstances, comme ses prédécesseurs, une flatteuse sympathie. A deux reprises, le 21 décembre 1898 et le 31 mars 1901, il avait bien voulu présider nos réunions à la Maison de la Reine Bérengère, et tout récemment, dans un mandement qui restera l'expression de son suprême effort, il prenait éloquemment la défense des églises de la Sarthe, si chères non-seulement aux catholiques, mais aux archéologues, aux artistes, et à tous ceux qui gardent le sentiment des traditions nationales.

Le Bureau de la Société s'est fait un devoir d'assister en corps aux obsèques de S. G. Mgr de Bonfils, célébrées le vendredi 7 juin, en présence d'une affluence considérable. Le président ayant dû se joindre à la Commission de contrôle du Denier du Culte, la délégation de la Société était conduite par le vice-président, M. le marquis de Beauchesne, accompagné de M. P. Brindeau, secrétaire honoraire, de MM. de Lorière et de Linière, secrétaires.

Au nom de tous nos confrères, nous déposons aujourd'hui, sur la tombe de S. G. Mgr de Bonfils, l'hommage très respectueux et sincèrement ému des regrets que cause parmi nous la mort d'un prélat qui fut avant tout un pieux évêque, exclusivement dévoué au bien des âmes, un ami toujours bienveillant, toujours charitable, et un Français de vieille race.

Robert TRIGER.

La vente des collections réunies par M. Adolphe Singher, à la Maison de la Reine Bérengère, est désormais un fait accompli.

Ainsi que nous l'avions annoncé, elle a eu lieu en deux fois : à Paris, à l'hôtel Drouot, les 20, 21, 22 et 23 mai, pour les objets transportables ; au Mans, les 27 et 28 mai, pour les sculptures, les fragments d'architecture et les objets non transportables. La vente de Paris a produit 307.703 francs ; celle du Mans, 61.700 francs, soit, au total, 369.400 francs. Une dernière vente d'armes et d'objets de ferronnerie aura lieu à Paris, au mois de novembre prochain, et portera, sans aucun doute, le chiffre définitif à plus de 400.000 francs. Si on y ajoute celui de la collection de faïences, vendue en 1910, on peut dire que l'ensemble des collections artistiques qu'abritait la Maison de la Reine Bérengère, à la mort de M. Adolphe Singher, représentait une valeur d'au moins 600.000 francs.

Les pièces principales se sont particulièrement bien vendues : la grande chaire abbatiale avec dais décoré de peintures du XV[e] siècle, qu'on admirait dans la grande salle du rez-de-chaussée et que nous avions toujours considérée comme le plus beau morceau de la collection, a été adjugée à M. Bacri, de Paris, 20.100 francs ; une tapisserie Louis XII, à personnages, 20.000 francs, à M. Stettiner ; deux autres tapisseries, 11.700 francs et 9.300 francs ; le grand retable espagnol a été payé 10.000 francs par M. Madrazzo ; la jolie porte du *Manoir des gens d'armes*, à Caen, 3.400 francs, par M. Bacri ; deux coffres gothiques, 9.100 francs et 7.100 francs, par M. Seligmann. Le même M. Seligmann a acheté 4.800 francs la curieuse cloison en bois, à parchemins plissés, qui séparait les deux pièces du premier étage de la maison, plus spécialement dite de la Reine Bérengère.

On trouvera, d'ailleurs, la nomenclature détaillée des objets vendus à Paris, du 20 au 23 mai, dans le *Catalogue illustré*, publié par M. Leman (avec préface de M. Roger-Milès), et toutes les indications de prix dans la *Gazette de l'Hôtel Drouot* (8, rue Milton), n[os] des 23, 25 et 28 mai 1912.

Pour les objets vendus au Mans, les 27 et 28 mai, nous renverrons au *Catalogue des Sculptures* dressé par M. Leman et dont nous avons rédigé la préface. La *Gazette de l'Hôtel Drouot* n'ayant pas encore publié les prix, nous ajouterons que la fameuse poutre sculptée, de Semur, a été adjugée 10.500 francs, à M. Leman ; la belle grille d'entrée, 4.000 francs ; le puits et sa margelle de style italien, 3.400 francs ; l'ancienne porte du manoir de la Selle, 900 francs ; la grande baie de Saint-Benoît, 900 francs ; les fragments d'architecture provenant de Vivoin, 450 et 310 francs ; la cheminée de 1602, de la rue Saint-Victeur, 275 francs ; la cuve baptismale de l'ancienne église Saint-Germain, 395 francs ; les poteaux corniers de la vieille maison de la place Hallai, 315 francs ; ceux de Château-Gontier, 1.100 francs, à M. Leman.

Des principaux objets de provenance locale, vendus au Mans, ces derniers sont, par le fait, les seuls que la ville du Mans ait définitivement perdus.

Grâce au modeste crédit que l'administration municipale avait bien voulu l'autoriser à employer, et à certains désintéressements des plus louables de la part des vendeurs, la Commission du Musée archéologique a pu, en effet, sur notre proposition, acquérir les objets suivants que nous avions cru devoir lui signaler comme particulièrement intéressants au point de vue local : un épi de faîtage, du XVIIe siècle, provenant de l'hôtel de Vaux, 46 francs ; une magnifique cheminée en pierre, de la Renaissance, provenant de la maison n° 55, de la Grande-Rue, 620 francs ; une pierre sculptée, avec croisettes en relief, souvenir de l'ancien fief des *Croisettes*, 25 francs ; un joli pilastre du XVIe siècle, aux armes de Jehan Dugué, le fondateur des « escoles » de Saint-Benoît, 45 francs ; le linteau de l'ancienne maison dite *des Trois-Merlettes*, rue de la Douelle, 60 francs ; un chapiteau roman de l'ancien hôpital des Ardents,

50 francs ; un bas-relief du XVe siècle, provenant de Coulaines, 90 francs ; un chapiteau aux armes des de Courthardy, 25 francs ; la curieuse cuve baptismale du Breil, de l'époque romane, 450 francs ; le très intéressant devant d'autel peint sur pierre, trouvé dans l'église de Meurcé, 400 francs ; l'important haut-relief, en terre cuite, du XVIe siècle, avec fond de paysage et d'architecture, provenant de Saint-Benoît, 500 francs. Le Musée archéologique a pu, en outre, acquérir un groupe de sainte Anne et de la Vierge, en pierre, 25 francs ; une charmante statue de Sainte femme, en terre cuite, 90 francs ; une délicieuse Mise au tombeau, également en terre cuite, 70 francs ; et une statue d'évêque, en bois polychromé, du XVIIe siècle, 40 francs.

D'autre part, M. Julien Chappée, avec son heureuse ardeur de collectionneur et son patriotisme manceau toujours en éveil, a acheté personnellement et soustrait ainsi aux étrangers : la grande colonne romane provenant de l'hôpital des Ardents, 420 francs ; un superbe chapiteau du XIIe siècle, creusé en forme de bénitier, 520 francs ; la croix en pierre sculptée, de l'ancien chemin des Sablons, 240 francs ; la cloche du XVIe siècle, qu'il avait jadis décrite dans cette Revue, 1895, 6e liv., 245 francs ; le socle en pierre, de l'ancienne *Croix d'Etamain* (1607), 30 francs ; plusieurs groupes en pierre sculptés, 530 francs, et diverses statues de provenance locale, 95, 60 et 130 francs.

Comme il importe, pour nos études, de conserver surtout le souvenir des objets de provenance locale, nous donnerons, dès que nous aurons tous nos renseignements, une liste aussi complète que possible de ceux de ces objets que M. Singher avait réunis et qui ont été mis en vente à Paris et au Mans.

La question de conservation des églises continue de préoccuper de plus en plus l'élite intellectuelle du pays, et

elle vient de provoquer, à Caen, une nouvelle manifestation très caractéristique, à laquelle nous tenons à honneur d'associer sans retard la Société historique et archéologique du Maine.

Le 30 mai, M. Maurice Barrès a donné dans cette ville, sous les auspices de la Société française d'archéologie, une magnifique conférence où il a placé une fois de plus la question conservation des églises, sur son véritable terrain d'intérêt national, au-dessus de toute politique de parti.

Autour de M. E. Lefèvre-Pontalis, qui présidait la réunion, s'étaient groupés dans un même sentiment de patriotisme éclairé, le maire de Caen, M. Perrote, Mgr l'Évêque de Bayeux, M. le pasteur Bourgon, directeur du Consistoire, MM. Engerand et Flandin, députés, M. Souriau, professeur à la Faculté des Lettres et président de l'Académie de Caen, M. de Longuemare, président de l'Association normande, M. Levard, représentant de la Société des Beaux-Arts.

L'auditoire, de près de 2.000 personnes, a fait une ovation chaleureuse à M. Maurice Barrès qui se propose de présenter bientôt à la Chambre une solution tout au moins provisoire, et qui a saisi l'occasion pour remercier les Sociétés archéologiques de leurs efforts en faveur des édifices religieux.

Comme on l'a justement écrit, « cette mémorable soirée et l'union qu'on y a vue chez des personnalités, d'ordinaire divisées, ne peuvent manquer de produire grand effet, en permettant enfin de compter sur un résultat ». Pour l'honneur du Pays, nous appelons de tous nos vœux la solution si rationnelle que réclame M. Maurice Barrès, et nous osons assurer l'éminent académicien du plus dévoué concours de notre Société.

Nous apprenons avec une vive satisfaction qu'un député des Côtes-du-Nord, M. de Chappedelaine, vient de déposer

un projet de loi qui autoriserait l'État à classer, *même sans le consentement des propriétaires,* les immeubles et les objets mobiliers dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire, de l'art ou de l'archéologie, une réelle importance.

Inspirée par la loi *italienne* et même par le règlement *turc* du 24 avril 1907 sur les antiquités, cette disposition législative est devenue indispensable pour protéger nos richesses nationales contre les convoitises et les spéculations de l'étranger. Si elle n'est pas prochainement adoptée, l'or américain ou anglais aura bientôt enlevé à la France — en dépit de tous les efforts et toutes les protestations — les plus curieuses de ses vieilles maisons et ses plus précieux objets d'art. Il est grand temps, certes, de les défendre contre le vandalisme que fait renaître de nos jours le culte de l'argent.

Le dimanche 19 mai, et non le 2 juin comme on nous l'avait annoncé, a eu lieu à Laval, sur la place Hardy de Levaré, l'érection de la statue en bronze de Jeanne-d'Arc, due au talent de M. R. de Préville.

Les circonstances n'ayant pas permis de donner à la fête le caractère historique et régional, primitivement projeté, le programme extérieur s'est réduit à la remise officielle de la statue à la Municipalité et à des pélerinages patriotiques accomplis dans la journée par diverses sociétés Lavalloises. La cérémonie étant devenue ainsi exclusivement locale, la Société historique du Maine n'avait plus à y prendre part, et il lui eut été impossible, d'ailleurs, d'envoyer à Laval une délégation de son Bureau le 19 mai, jour du renouvellement des municipalités.

Ce n'est pas sans regrets, qu'en ce qui nous concerne, nous avons été privé de voir l'ancienne province du Maine se réunir tout entière, comme jadis, pour fêter l'érection

sur l'une de ses places publiques de la première statue de Jeanne d'Arc. A défaut d'un hommage plus expressif, nous tenons au moins à renouveler nos félicitations à la ville de Laval, nos compliments à M. R. de Préville et nos remerciements aux bons Français du Bas-Maine qui, en attendant la fête nationale tant désirée, ont procuré le 19 mai, à Laval, un nouveau triomphe à la Libératrice de la Patrie.

Au récent concours des antiquités nationales, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné une première mention à M. Julien Chappée et à notre confrère M. l'abbé Denis pour leur intéressant recueil de documents intitulé *Archives du Cogner*.

Nos sincères compliments à MM. Chappée et Denis.

Le compte-rendu du congrès tenu en 1910 par la Société française d'archéologie à Saumur, Angers et Le Mans, vient enfin de paraître. Il forme deux beaux et gros volumes in-8, très abondamment et richement illustrés.

Le premier volume renferme spécialement le *Guide du Congrès*, ou mieux les études préparatoires des monuments visités. Les différentes notices sont signées de MM. A. Rhein, chanoine Urseau, Robert Triger et G. Fleury : les pages relatives au Mans sont accompagnées de nombreux plans ou dessins, et de douze photographies, dont une de la *Maison d'Adam et Ève*, d'après le grand ouvrage de M. P. Vitry : *Hôtels et Maisons de la Renaissance*.

Le second volume est consacré aux *Procès-verbaux et Mémoires*. On y trouve, en outre du compte-rendu officiel de la brillante réunion du Mans, le 18 juin 1910, le texte d'un vœu, adopté par le Congrès, en séance solennelle à l'Hôtel de Ville de Saumur, en faveur du dégagement partiel de l'enceinte gallo-romaine du Mans ; l'étude archéologique

de M. Berthelot sur le château de Verdelles, dont nous donnons dans cette livraison même, une édition plus complète, et un travail du plus haut intérêt de M. Lucien Lecureux : *Les peintures murales du Moyen-Age dans les anciens diocèses du Mans et d'Angers.*

Nous appelons tout particulièrement l'attention sur cet excellent mémoire. Avec des pages très nouvelles sur les peintures de l'ancienne abbaye de Clermont, il nous apporte une exquise historique complète des découvertes de peintures murales dans notre région, d'ingénieux aperçus sur l'art populaire religieux du Moyen-Age, des conseils pratiques fort utiles, et un chaleureux appel en faveur « d'une œuvre archéologique qu'il est encore temps d'entreprendre et que notre génération doit accomplir ».

Au moment de terminer cette Chronique, nous apprenons, non sans surprise, que le département de la Sarthe est associé à celui d'Indre-et-Loire, dans le nouveau projet de réforme électorale. En dehors de toute considération politique, nous avons le devoir de faire remarquer que cette association serait contraire aux traditions provinciales représentées par cette *Revue*, et que la réunion de la Sarthe avec la Mayenne est seule logique au point de vue historique. Nous espérons, dès lors, que tous les Manceaux, soucieux de leur autonomie, s'uniront pour réclamer le groupement rationnel de la Sarthe et de la Mayenne.

R. T.

LIVRES NOUVEAUX

Le docteur Delaunay vient de faire paraître la deuxième série des *Vieux Médecins Sarthois*, qui a succédé à celle des médecins mayennais. Ce volume nous conduit à la période contemporaine, aussi craignons-nous que le sujet ne s'épuise ! C'est toujours, en effet, une bonne fortune de pouvoir se récréer dans la lecture de ces études, traitées d'une façon si alerte et si documentée. Le docteur Delaunay a le privilège de posséder, avec une culture humaniste très complète et très éveillée, un esprit de méthode merveilleusement clair. Il domine son sujet, l'enveloppe dans son ensemble, le conduit sans jamais se laisser entrain er,met en relief les points saillants, a le génie des rapprochements heureux, parfois humoristiques, soutient l'attention avec le mot piquant, et enfin, par une phrase concise, quelquefois cinglante, résume en fin de chapitre l'idée dominante qu'il désire voir se fixer dans l'esprit du lecteur. C'est un talent beaucoup plus rare qu'on ne peut le croire.

Ce second volume nous présente Patrice Vauguion, Jacques Peletier, et la dynastie des Verdier, père, fils et frère. Nous serions presque tenté de répéter, en l'appropriant aux circonstances, que la médecine mène à tout, à condition d'en sortir, comme le journalisme. En effet, sauf le premier, tous les autres débutèrent par des études médicales, mais ne durent leur célébrité qu'à des causes complètement différentes.

C'est probablement à cette raison que Patrice Vauguion,

qui se cantonna exclusivement dans l'art d'Esculape, dut de rester un illustre inconnu. Seuls, ses mémoires offrent de l'intérêt : le docteur Delaunay nous les transcrit en entier. C'est un journal régulièrement tenu, où le brave médecin manceau relate tous les événements qui peuvent intéresser la corporation, en tant que groupement. Aussi de questions médicales, il est peu parlé ; mais de visites de cérémonie, de présentations avec ou sans manteau, de préséances, de droits à faire valoir, de privilèges à défendre, de règlements, quelle abondance et surabondance ! C'est bien là, prise sur le vif, la petite vie provinciale dans ses habitudes, ses préjugés, son protocole méticuleux, et quelquefois sa bonhomie.

Avec Jacques Peletier, la scène change. « Je croirais ternir l'esclat de ton nom et diminuer ton prix, ô docte Peletier, si je ne t'appelois l'ornement et la gloire du pays du Mayne ». Ne croirait-on pas, après ce préambule, voir se lever un nouvel astre comme Ambroise Paré ? Nullement, il s'agit simplement d'un poète de la pléiade, qui ne recherchait autre chose que les triomphes oratoires, la réforme de l'orthographe, traduisait l'art poétique d'Horace, Homère et Virgile, prononçait, quoique laïque, l'éloge funèbre d'Henri VIII dans la chaire de Notre-Dame !!, qui fut un commensal des du Bellay, s'occupa de géométrie, d'algèbre, *de occulta parte numerorum*, et finit par mourir principal du collège du Mans, après avoir erré toute sa vie à travers le royaume de France, se souvenant de temps à autre qu'il avait été autrefois médecin. N'a-t-il pas publié, en effet, des dissertations pour savoir si la frénésie peut être rangée parmi les fièvres, si la queue des vipères est venimeuse, s'il y a des nerfs creux, si le cœur est l'agent de la respiration, si le lait est chaud ou froid, si le sang naît dans les veines, etc.

Jean Verdier, lui, fut un réformateur. Né trop tôt à une

époque de transformation, ce fut un incompris, un *raté*, dit le docteur Delaunay. Le mot est cruel, mais il est juste, si l'on ne considère que les résultats de cette misérable vie. Verdier prend ses grades de médecine, mais de suite refuse de suivre les sentiers battus : il sent naître en lui une vocation pédagogique, et fonde des écoles pour réparer les éducations tronquées des enfants rachitiques : il soigne à la fois le corps et l'esprit. Des malingres, il passe aux gens bien portants et, après avoir élaboré un système tout nouveau pour l'époque, (fin du XVIIIme) il ouvre une pension auprès du jardin botanique du Roi, (Jardin des Plantes), non sans s'être fortement disputé auparavant avec les gens de la docte Sorbonne, et même avec le grand chantre de N.-D. de Paris, qui avait la suprême juridiction sur les petites écoles populaires. Cette pension de Jean Verdier, située dans l'hôtel, de Magny, compta quelques noms célèbres parmi ses pensionnaires ; le plus important fut le fameux Talma, qui d'ailleurs s'en fit renvoyer, pour avoir prononcé un discours, ou mieux une improvisation enthousiaste, en faveur de Diderot, d'Alembert et autres encyclopédistes, en opposition aux leçons que venait de donner M. l'aumônier ! Buffon, l'affreux Buffon, voulut agrandir les bâtiments et le jardin botanique : il fit déposséder la pension du pauvre Verdier, d'où procès interminable, qui n'était pas fini quand éclata la Révolution et où Verdier perdit tout ce qu'il voulut. Nous retrouvons ensuite le malheureux maître d'école membre de la Commune de Paris, geôlier de Louis XVI, de nouveau maître de pension en 1803, journaliste, élève de la nouvelle Normale supérieure, où l'avait envoyé la municipalité de La Ferté-Bernard, sa patrie, et enfin ardent royaliste en 1815. Cette bigarrure dans sa vie n'avait pas enrichi notre homme, qui mourut pauvre, après avoir remué un monde d'idées ; quelques-unes sur l'éducation physique des enfants et les programmes universitaires sont universellement admises aujourd'hui.

Le fils de Jean Verdier, nommé Jean-François, pratiqua aussi la médecine, mais, dit le docteur Delaunay, « la méthode pédagogique de M. Verdier père subit dans la personne de M. Verdier fils, un affront complet : *Cum pessime responderit, remissus est ad annum, ut possit studere et paratiorem se exhibere* ». Telles furent les notes de l'examinateur ! Verdier collabora alors à plusieurs journaux, écrit un discours sur le devoir et le besoin d'aimer, trouve enfin une faculté moins difficile, qui lui permet de prendre le nom de docteur, s'occupe de franc-maçonnerie, et meurt quelques années seulement après son père.

Enfin, pour terminer, voici le frère de Jean, l'oncle de Jean-François, Thomas-Denis, médecin lui aussi, et même chirurgien militaire ; mais, aussitôt qu'éclate la Révolution, il revient à La Ferté-Bernard où il prodigue les lumières de son intelligence. Homme doux et pacifique, il fit son possible pendant les années sanglantes pour conjurer les désordres, et semble, sous le Directoire, avoir trouvé sa voie véritable. « Je cherche à raviver l'esprit civique presque totalement perdu ». Et par quels moyens ? En organisant avec amour, on le sent, la fête des Époux, celle de la Renaissance, de l'Agriculture, etc. Il prononce un discours sur ce sujet : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul », et il était célibataire ! Mais passons. Après Marengo, il rentra dans la vie privée, se souvint qu'il avait été autrefois médecin, et aida le préfet de la Sarthe, M. Auvray, à remettre un peu d'ordre dans l'exercice de la médecine ; il mourut en 1813.

Telle est rapidement exposée la physionomie de ce volume sur les *Vieux Médecins Sarthois*. Tout y est intéressant, mais les passages d'une piquante originalité et les anecdotes spirituellement contées y abondent, donnant un attrait particulier à une étude historique très consciencieuse. E. L.

Après avoir publié au début de sa carrière une très importante monographie de Tinchebray, son pays natal, M. le chanoine Dumaine, vicaire-général honoraire de Séez, vice-président de la Société historique de l'Orne et membre de notre Société, vient de nous donner une nouvelle étude historique sur la paroisse de Tourouvre, qu'il a administrée pendant sept années. (*Tourouvre et ses souvenirs*, imp. de Montligeon, 1912, un vol. in-8° de 368 pages, avec gravures).

Comme toutes les œuvres de M. le chanoine Dumaine, ce volume révèle des recherches très approfondies et présente, aussi complet que possible, le tableau d'ensemble de l'histoire de la contrée. On y rencontre, tour à tour, des pages fort intéressantes sur les établissements gallo-romains, les premières villas mérovingiennes, la forêt du Perche, les origines chrétiennes de la paroisse, les seigneurs de Tourouvre et leur château, les divers métiers, professions et industries du pays. Deux chapitres, plus encore peut-être, attirent l'attention par les données qu'ils apportent à l'histoire générale : un chapitre sur l'ancienne confrérie de charité, très puissante avant la Révolution , et un chapitre sur l'émigration canadienne. Vers 1635, en effet, les trois frères Gagnon, de Tourouvre, entraînaient à leur suite dans la Nouvelle-France, 32 de leurs compatriotes ; or, Mathurin Gagnon eut à lui seul *quinze* enfants, Pierre *dix* et Jean *huit,* qui eux-mêmes firent souche. Les Tourouvrains sont donc en droit de revendiquer l'honneur d'une participation des plus méritoires à la colonisation du Canada. Avec raison, ils en restent fiers et ils en ont consacré le souvenir dans leur église par deux verrières rappelant, l'une, le départ de leurs ancêtres au XVII° siècle, l'autre la visite flatteuse que Tourouvre a reçue, en 1891, de M. Honoré Mercier, premier ministre du Canada.

Nous remercions sincèrement M. le chanoine Dumaine de ce nouvel ouvrage, où il a su réunir tant de faits

intéressants non seulement pour Tourouvre, mais pour toute notre région.

Toujours infatigable, lui aussi, notre excellent confrère M. Frain, continue avec la plus louable ardeur ses études sur Vitré. Cette fois, il nous en fait connaître plus spécialement les origines et les premiers seigneurs, de 1000 à à 1250, dans un élégant petit volume de 165 pages, (Vitré, imp. Gilles, 1912) auquel nous tenons à souhaiter sans retard la bienvenue. Par un privilège assez rare, les Vitréens n'ont pas, paraît-il, à rechercher les origines de leur ville dans la nuit des temps. « De 1008 à 1250, pour Vitré et ses premiers seigneurs, tout se déroule à la lumière d'une histoire *faite de chartes authentiques* ». Avec la sagacité et l'érudition qui le distinguent, M. Frain met à profit ces précieux documents pour rétablir, sous leur vrai jour, les rôles des seigneurs de Vitré. « Si ces rôles, nous dit-il, furent parfois soutenus avec les emportements des passions féodales, ils le furent aussi avec de superbes élans vers le bien et le beau. Nous témoignerons des uns et des autres sans nulle dissimulation, nous souvenant que les Vitréens n'ont pas l'habitude de tenir la vérité au fond d'un puits ». On ne saurait mieux dire, assurément, et cet honorable souci d'une absolue impartialité augmenterait encore, s'il était besoin, la valeur historique du nouveau travail de M. Frain.

R. T.

TABLE DES MATIÈRES

DU SOIXANTE-ONZIÈME VOLUME

CHRONIQUES ET LIVRES NOUVEAUX

PLANCHES ET GRAVURES

NOMS D'AUTEURS

Le Gérant : G. FLEURY.

MAMERS. — IMPRIMERIE FLEURY. — 1912